This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

SWI 1919.03

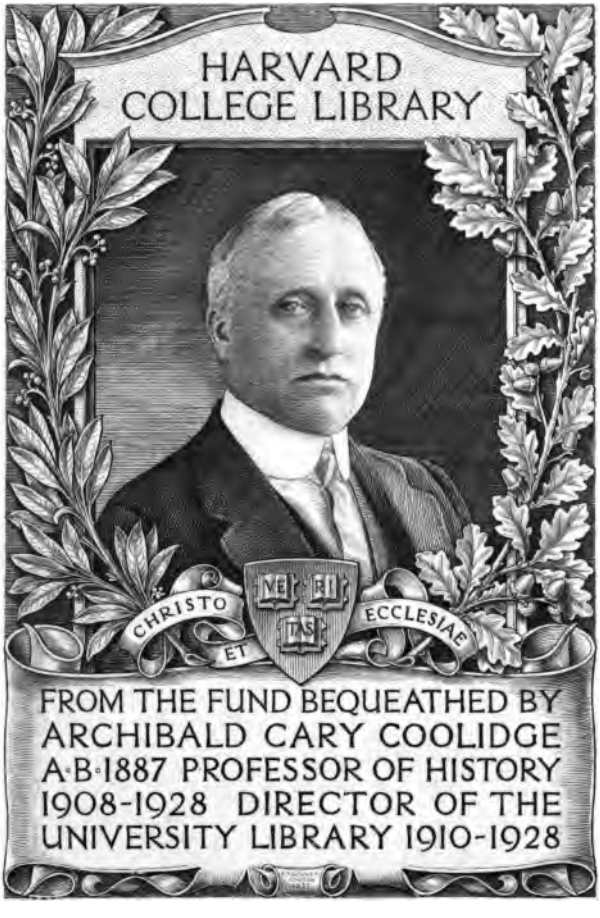

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS COURTHION

LE PEUPLE DU VALAIS

PREFACE DE M. EDMOND DEMOLINS

PARIS
BUREAUX DE LA « SCIENCE SOCIALE »
56, Rue Jacob

GENEVE
A. JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Bourg-de-Four, 32

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PEUPLE DU VALAIS

Digitized by Google

Ouvrages du même auteur :

Scènes valaisannes. Lausanne, 1900 : in-16.

Les Veillées des Mayens, légendes valaisannes. — Avec illustrations. Genève, 1896 ; in-16.

Imprimerie du Journal de Genève

Digitized by Google

LOUIS COURTHION

LE PEUPLE DU VALAIS

Préface de M. Edmond Demolins

> Quand l'homme neuf et désarmé se trouve livré à la nature, elle l'enveloppe, elle le moule, et l'argile morale, toute molle et flexible encore, se plie et se pétrit sous l'action physique.....
>
> H. TAINE.

PARIS
BUREAUX DE LA « SCIENCE SOCIALE »
56, Rue Jacob

GENÈVE
A. JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Bourg-de-Four, 32

1903

Digitized by Google

Sui 1919.03

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
FUND
July 15, 1936

Digitized by Google

PRÉFACE

La Suisse présente, au point de vue social, le même intérêt qu'au point de vue géologique ou botanique. On y rencontre, juxtaposées sur un petit espace, les variétés sociales les plus extrêmes, par suite de l'extraordinaire diversité des productions naturelles et des travaux. C'est le microcosme social le plus complet de l'Europe.

Cette diversité tient d'abord à ce qu'on trouve dans ce pays, toute la gamme des altitudes, depuis les régions les plus froides, jusqu'aux régions assez chaudes pour permettre la culture de la vigne. On peut donc y observer et y suivre de proche en proche, toutes les formes et toutes les conséquences du travail humain dans leurs complications croissantes, depuis l'art pastoral qui domine exclusivement dans les parties hautes, jusqu'à la fabrication en grand atelier qui se développe dans les parties basses, en passant par toutes les formes intermédiaires de la culture et de l'industrie.

Cette diversité tient ensuite à la division des régions alpestres de la Suisse en petites vallées plus ou moins séparées les unes des autres par des montagnes d'accès difficile. Chacune de ces vallées forme un petit monde à part ayant son unité et la conservant plus facilement.

La région du Valais que M. Courthion a entrepris d'étudier, est particulièrement bien choisie à ce point

Digitized by Google

de vue. Elle se développe depuis les glaciers du Rhône et les hauts pâturages alpestres, jusqu'aux larges plaines qui aboutissent au lac de Genève ; on peut donc y suivre sans interruption toute la série des complications sociales et en dégager les lois.

Mais en dehors de son intérêt social, cette étude pourrait avoir une grande importance au point de vue pédagogique. J'ai dit que la Suisse présentait en raccourci, non seulement dans son ensemble, mais presque dans chacune de ses parties, un petit monde complet. Les instituteurs pourraient donc partir de l'observation directe de ce qui les intéresse, pour expliquer aux enfants, la géographie du monde et tout ce qui a trait à l'étude de la nature et de la vie sociale. Il s'agit d'aller du connu à l'inconnu ; de ce qui est dans notre voisinage à ce qui est au loin. C'est la méthode que nous commençons à appliquer à l'*Ecole des Roches* ; elle donne des résultats excellents. Je la signale à tous ceux qui s'occupent d'instruction et d'éducation en Suisse.

J'ai tenu à donner cette brève indication pour montrer que l'étude de M. Courthion sur le Valais a une portée très générale, qui s'étend bien au-delà des limites de cette région.

La méthode de la science sociale, dont il s'est servi, peut et doit renouveler nos méthodes d'enseignement. Mais c'est là un sujet trop vaste pour que je puisse l'aborder ici, dans le cadre nécessairement restreint d'une préface.

Edmond DEMOLINS.

Ecole des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

Digitized by Google

LE PEUPLE DU VALAIS

Les contrées qui viennent s'adosser aux flancs divers des Alpes doivent aux cours d'eau qui descendent du massif du Saint-Gothard une part considérable de leur prospérité : la Suisse et l'Italie du Nord, la fécondité de leurs plaines si dissemblables et la renommée de leurs lacs enchanteurs; l'Allemagne, ses forêts, ses légendes et l'opulence de plusieurs de ses villes; la France, sa grande industrie lyonnaise, ses voies navigables du Centre et du Midi, quelques-uns de ses précieux vignobles et les ressources fruitières de la Provence.

Cependant, entre les dépressions orographiques qui rayonnent autour de ce faîte de l'Europe centrale, bordées par des chaînons qui, selon l'heureuse expression d'Elisée Reclus, se détachent de ce point ainsi que les rides du pli central d'une étoffe froissée, il en est au moins trois dont l'influence historique a concouru au même titre à la formation sociale et politique de la Suisse actuelle. Je veux parler des vallées de la Reuss, du Rhône et du Rhin, souches tout d'abord distinctes en apparence, mais qui, nourries de la même sève, ont abouti en dépit de greffages répétés, de différente provenance, à produire ce même fruit : la fédération démocratique.

Certes, au début des temps connus, alors que des glaces redoutées et infranchissables maintenaient ces trois régions isolées

Digitized by Google

comme des îles lointaines invisiblement rattachées par des fibres insoupçonnées, qui donc aurait su présager que, de proche en proche, en dispersant leurs rameaux parmi les massifs moyens et à travers les plateaux intermédiaires, elles finiraient par les enchevêtrer de manière à envelopper comme dans un buisson touffu les nids des trois principales races humaines de l'Europe! Où trouver une attestation plus frappante de la loi de similitude entre l'effet et sa cause que dans ce mouvement divergent de trois peuplades dispersées, pour ainsi dire, au même signe, comme autant de cohortes qui s'éloigneraient pour se retrouver à la commune étape au bout de nombreux siècles?

Essayez d'ouvrir à la fois l'histoire des cantons primitifs, dont la Suisse actuelle a fait sa genèse, celle des ligues grisonnes et celle des dixains valaisans; dès les premières pages vous serez frappé de l'analogie qui a présidé à la formation de ces trois souches sociales à travers toutes les migrations pacifiques ou guerrières, étrusque, romaine, allémane, burgonde ou sarrasine. Que les hordes et les légions fassent irruption par les cols supérieurs ou s'ingénient à remonter le cours des fleuves, qu'elles exterminent les anciens indigènes ou préfèrent s'y mélanger en vue de maintenir plus sûrement leur domination, le résultat de leur entreprise ne saurait notablement différer. Car ces artères destinées à aller assembler au loin leur réseau d'embranchements et former quelque jour ce qu'on appellera le « carrefour des peuples », sont trop caractérisées pour qu'un nouveau venu quelconque ne subisse dès le seuil l'empreinte accusée du moule originel. A l'heure même où le régime féodal tient l'Europe courbée sous le prestige de l'épée, nous voyons ces peuplades recourir aux mêmes moyens d'affranchissement et, par des actes héroïques qu'on dirait émaner d'une conception commune, tenir en échec les plus puissantes dominations de l'époque.

En 1308, les habitants des petites vallées de la Suisse primitive se réunissent au Grütli pour jurer une alliance perpétuelle

Digitized by Google

qui devra aboutir à l'expulsion des gouverneurs autrichiens. En 1414, promenant à travers leurs vallées une grossière statue de bouleau hérissée de clous, gage de leur conjuration secrète, les Valaisans dispersent la plus puissante famille du pays, brûlent ses châteaux et confisquent ses biens. Vers le même temps, les représentants de la haute Rhétie s'assemblent sous le légendaire érable de Trons et jurent une alliance mutuelle contre les nobles[1]. Chaque tribu secoue son propre joug de la même manière, à peu près en même temps, sans autre diversité que celle des occasions ou des circonstances. Ici ou là, c'est la même ténacité déployée contre la haute féodalité, comme sous l'action d'un commun sentiment de la vanité du droit divin.

Est-ce à dire, pour autant que ce montagnard fruste et simple en sa foi n'admettrait pas l'intervention divine dans les grands phénomènes de la nature qu'il a sans cesse sous les yeux, où qu'il se refuserait à rechercher le doigt de Dieu derrière le bienfait comme derrière le fléau ? — Aucunement. Mais, contraint sans relâche de lutter contre le torrent, l'éboulement, l'avalanche, accoutumé à trouver l'unique voie de défense ou de salut dans sa propre action ou dans celle d'esprits surnaturels autochtones, aux princes charmants, aux bienveillantes châtelaines, aux chevaliers errants grands redresseurs de torts et implacables réparateurs des injustices humaines, vous le verrez préférer des fantômes plus familiers, tels le lutin de l' « alpage », la fée de la caverne voisine ou le simple revenant à la voix reconnaissable qui promène en des lieux

---

[1] Daguet. *Histoire de la Confédération suisse*, p. 304-305. — « Dans la première partie du XVme siècle, l'histoire traditionnelle de la Rhétie offre une analogie frappante avec celle des Waldstætten dans le siècle précédent. Les mêmes attentats à la pudeur, à la dignité humaine, à la propriété, y auraient eu pour résultats les mêmes actes de légitime défense, les mêmes conjurations et, enfin, l'établissement de confédérations identiques...

Digitized by Google

secrets du voisinage l'âme en peine d'un proche dont on pressent les fautes à racheter.

Pour lui, le mal comme le bien a des sources précises. Voyant surtout en l'élément le signe avertisseur ou la voie vengeresse de Dieu et du Malin, il n'a pas de vaste horizon à explorer et, enclose dans la ceinture des montagnes prochaines, son imagination ne s'exerce que vaguement à sonder le mystère des lointains espaces. Aussi bien, l'homme des Grandes Alpes n'avait-il que faire du magnifique seigneur délégué par la Providence pour le gouverner de loin et de haut, conjurer les fléaux imprévus ou détourner les hordes dévastatrices. Une telle œuvre, que d'autres races ont départie à l'autorité souveraine, était toute réalisée pour ce montagnard si admirablement cantonné qu'il était capable d'assurer directement sa protection par le simple assemblage de quelques efforts privés. Pourquoi la possession de son sol serait-elle soumise au caprice et à l'arbitraire de la munificence suprême, alors que de ses propres mains il ira le conquérir pièce à pièce sur l'abîme, l'alluvion, le banc de rocher, l'éboulement, l'érosion ! *La Propriété prime du labeur quotidien,* telle est son unique conception de la loi agraire.

Cela nous explique l'action quasi-simultanée de ces peuplades et leur adoption d'un même principe constitutionnel variant tout au plus selon le choix du moyen d'appui : les gens de la vallée de la Reuss, la moins considérable des trois, devront le chercher dans l'alliance des cités affranchies du plateau, tandis que, mieux à même de se suffire, ceux du Rhône et du Rhin, se presseront autour de la crosse protectrice des évêques de Coire et de Sion.

C'est la population de ce pays du Valais, le plus curieux, le moins exploré et à maint égard le plus intéressant des cantons suisses, dont je me propose de retracer la vie sociale, établie sous les influences combinées de la structure extérieure du sol, des conditions de culture, des origines et des traditions histo-

Digitized by Google

riques. Il est vrai de dire que, depuis une série d'années, le régime économique de ces populations tend à se modifier avec une certaine rapidité, en particulier sous l'action de ce que les Suisses appellent avec un cynisme bon enfant l' « Industrie des Etrangers ». Mais si générale que soit devenue l'invasion du tourisme, ses résultats sociaux ne se sont encore manifestés qu'à demi parmi ce peuple voué à son sol, à sa foi, à ses coutumes, à ses traditions. C'est tout juste si l'on peut dire que le bloc formé de ces éléments premiers est de plus en plus menacé de s'ébrécher. Le vrai touriste, qui aime à trouver son hospitalité dans un cadre original et pittoresque, approuve presque toujours cette répugnance du Valaisan à sacrifier aux usages exotiques et, les protestants suisses eux-mêmes, de qui on connaît le zèle prosélytique, se résignent à fouler ce sol catholique sans chercher visiblement à y propager leur doctrine.

En effet, quelque progrès que fasse de nos jours, grâce au développement des moyens de communication, l'industrie des étrangers, elle demeure à l'état de « spécialité », intéressant tout juste un nombre fort restreint d'indigènes de chaque vallée, et elle n'a pu parvenir encore qu'à jeter une ombre flottante sur la simplicité de la vie sociale d'autrefois. C'est que, pour la plupart des stations alpestres, la saison est extrêmement courte; tel qui sort en juin de la routine de la vie locale pour loger, nourrir, transporter ou guider le touriste, rentre généralement, dès la mi-septembre, dans son train de vie normal. Notons en outre que cette industrie n'est pas même devenue une cause appréciable d'émigration, car, si quelques-uns s'en vont étudier ailleurs ses menus secrets et ses raffinements, c'est, ou pour se laisser submerger dans la vie d'une cité lointaine, ou pour venir en hâte les expérimenter pour leur compte dans la vallée natale, fût-ce au grand risque d'y échouer.

Tant que les autres menues industries locales demeureront, à peu de chose près, limitées à une manutention des produits indigènes indispensables, ou aux échanges intérieurs grâce

Digitized by Google

auxquels on varie un peu son bien-être, il sera encore permis de considérer le peuple du Valais comme tout entier voué à l'*Art pastoral*. En effet, sur mille Valaisans il en est près de huit cents qui tirent directement leur subsistance du sol, et les cités elles-mêmes demeurent « paysannes » en grande partie. On peut même dire que la progression de la production agricole continue à suivre celle de la population, puisque la proportion improductive des 5247 kilomètres carrés de la superficie du pays, qui était de 75 % au commencement du XIXe siècle, est presque descendue à 50 % aujourd'hui.

Je vais maintenant, par une revue méthodique des faits sociaux, m'efforcer de rechercher pourquoi ce peuple est ce qu'il est, c'est-à-dire tâcher à dégager les raisons qui ont concouru à le couler dans son moule et à lui donner ces formes sociales par lesquelles il se distingue des habitants d'autres pays et surtout de ceux des autres régions montagneuses.

Pour conduire cette longue étude, que vient compliquer encore la diversité des races qui ont influencé le peuplement du pays, j'ai adopté la méthode d'observation de la *Science sociale* que M. Edmond Demolins a si remarquablement appliquée aux types sociaux divers d'une grande partie de la France. C'est la même nomenclature qui a présidé à l'ordonnance de cette œuvre et le tableau synoptique qui suit en va résumer les parties essentielles.

Un dernier chapitre, consacré à l'histoire de la race, nous révélera, d'une part, ce que ces différents faits sociaux, combinés avec la succession des événements, ont fait de cette race autochtone à travers les temps passés, et, de l'autre, il nous permettra de déduire ce que la même race peut avoir à entreprendre ou à accomplir si elle compte conserver sa prépondérance dans son propre pays, au moment où il va être livré plus que jamais au contact de courants sociaux différents.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPARTITION DU SOL ET DI

Les principales variétés de la race dans l'ordre où elles s

TYPES.	LIEU.	TRAVAIL.	PROI
1re variété. — Vallées de Conches, de Lœtschen et d'Illiez. Type s'appuyant uniquement sur l'art pastoral et le commerce de ses produits.	Vallées verdoyantes à pentes légèrement adoucies, trop froides ou trop fertiles en herbe pour gagner quelque chose à la culture. Altitude : 800 à 2,500 m.	Elevage des vaches des races de Gruyère, de Berne et de Schwytz, de moutons, chèvres et porcs. Commerce des produits de cet élevage.	Sur les l étendues e mune. Domaines tour des vil sons isolées.
2me variété. — Vallées d'Anniviers, de Viège, d'Entremont, d'Hérens, coteaux moyens de la Vallée du Rhône. Type combinant l'art pastoral, le labour et la culture de la vigne, tendant à s'éloigner de la communauté et cherchant, sans encore le trouver, un appui dans l'initiative individuelle.	Vallées à flancs boisés et ravinés, aux parties basses labourables ou irrigables. Prairies dans le fond, champs aux coteaux ; *mayens* et alpages sur les plateaux ou vallons supérieurs aux forêts. Altitude : 600 à 2.500 mètres. Colonies vinicoles dans la vallée du Rhône.	Elevage des vaches de la race d'Hérens (encouragement à la culture de l'espèce batailleuse des « reines »). Moutons, chèvres et porcs. Existence nomade des populations — qui possèdent au moins trois domiciles. Transports et déménagements à dos de mulets. Culture du blé, du seigle de la pomme de terre, etc. Arboriculture et viticulture.	Dans les teaux supér turages com tionnelleme ploités. Fort vins, les cir les plateaux inférieures à à l'infini, at gation le pe toral, sinon exception à
3me variété. — 1er Type : Plaine du Rhône et coteaux inférieurs. Type commençant à rechercher les moyens de commerce en appliquant l'initiative au sol afin d'en tirer des productions faciles à échanger.	Vastes étendues marécageuses au fond de la vallée. Cônes de déjection ou d'alluvions aux débouchés des torrents. Coteaux labourables affectés de préférence à la vigne. Altitude : 380 à 700 mètres.	Elevage des chevaux et des vaches en libre parcours dans les landes et les marais du Rhône. Champs, vergers ou vignes sur les cônes d'alluvions et les pentes inférieures des coteaux. Forêts de châtaigniers.	Mêmes él la zone ci-d remment ré munes moin pâturages tr pensation du cours sur l plaine. Ass alluvions cé appropriatio
2me Type : Petites villes et bourgs de la plaine. Type s'appliquant à l'exploitation du pays par les carrières libérales, le commerce et l'industrie combinés avec la culture des meilleurs terrains.	Culture des terrains d'alluvions les plus fertiles de la plaine et des principaux vignobles. Conquête de la culture sur les marais desséchés. Altitude : 400 à 700 mètres.	Active concurrence du petit commerce et pléthore des professions ecclésiastiques et libérales.	Mêmes élé la variété pr

Digitized by Google

dégagent le plus de l'art pastoral et de la communauté.

RIÉTÉ.	FAMILLE.	PATRONAGE.	EXPANSION.
iteurs, vastes ›propriété com- n prairies au- es et des mai-	Communauté patriarcale artificiellement maintenue, en déclin rapide.	Patronage exercé par le régime de la communauté et la puissance de la famille.	Expansion limitée à l'exode des fils de familles pauvres. L'émigrant de ces régions recherche de préférence les occupations passives, comptant, faute d'autre levier, sur celui de la probité, pour faire son chemin. Les vallées du Valais supérieur et d'Illiez fournissent au pays le plus fort contingent de gendarmes et Conches a encore de nombreux ressortissants dans la garde pontificale.
illons et plaurs, vastes pâunaux convenrépartis et ex- dans les raes d'érosion et ›cheux. Pentes fonds morcelés bués, si l'irriiet, à l'art pasu labour ; par vigne.	Communauté patriarcale déchue par suite de la variété de valeur des terrains et leur morcellement inévitable.	Patronage du clan politique ou local, d'un régime communautaire et des grandes parentés.	Expansion développée par le relâchement des liens communautaire et familial. Le labour et la variété des occupations quotidiennes portent déjà le paysan à une plus large initiative. Mais cet élan est bientôt paralysé par l'instinct tenace de la vie en communauté ; il varie selon les régions : les Lidderains sont les plus forts maquignons du pays. Les Salvanais se font marchands de beurre ou détartreurs de tonneaux. A Paris, de vraies colonies d'Orsériens et de Bagnards sont employés des Pompes funèbres, marchands de glace, etc. Pépinières d'instituteurs.
ents que pour us, mais différtis. Les comiches en hauts vent une com- le libre parlandes de la issement des luisant à leur	Communauté patriarcale effacée par les différents moyens que rencontre l'enfant d'exercer une initiative propre.	Patronage de la famille remplacé par celui des clans politiques, des particuliers les plus aisés et des couvents.	Quelques familles seulement émigrent en Amérique où elles se groupent en demi-communautés pour s'adonner à l'agriculture. Seul le célibataire s'isole quelquefois.
ents que pour édente.	Communauté patriarcale disparue au bénéfice de l'initiative individuelle qui, faible encore, cherche son appui sur les parentés collatérales.	Même patronage que ci-dessus, appuyé aussi sur la puissance financière, foncière ou commerciale de quelques-uns.	Cette variété n'offre pas de caractère dans son expansion ; son émigration n'étant que accidentelle et purement individuelle. L'expansion intérieure se fait dans les professions ecclésiastiques et libérales.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

CONFIGURATION DU PAYS

Au premier coup d'œil que nous jetons sur la carte de l'Europe centrale, nous observons que le Valais prolonge, en l'infléchissant vers l'Est, le cortège des Alpes du Dauphiné et de la Savoie et qu'en groupant sur une faible longueur le Mont-Blanc, le Combin, le Cervin, le Mont-Rose, la Jungfrau et de nombreux autres pics connus pour les plus élevés du régime alpestre, il forme, si l'on peut ainsi dire, le maillon le plus saillant de la chaîne.

Traversé par un fleuve qui a creusé dans ce massif la plus profonde vallée des Alpes centrales, cette contrée doit ainsi réunir toutes les conditions du *Lieu* communes aux vallées hautes à pentes escarpées. Elle doit même les accentuer, parce que son système orographique, distinct et régulier, au lieu de déboucher soit dans une autre large vallée accessible à la navigation fluviale, soit dans une plaine ouverte dès l'antiquité au trafic, est d'autant plus contraint de ramener son essor sur lui-même que les embranchements transversaux tombent dans une vallée souche fermée ou rétrécie à ses extrémités. Ces conditions, elle doit encore les développer, car les contrées qui occupaient jadis les abords de son unique issue routière sont à demi montagneuses et, partant, incapables d'exercer, du moins par elles-mêmes, une attraction économique historique

Digitized by Google

sur cette région qu'elles emprisonnaient. Une description du *Lieu* pris en général et des éléments constitutifs du sol fera mieux saisir l'importance variée et les singulières particularités de son rôle social.

I. — LE RHONE ET SES AFFLUENTS

En s'échappant du glacier auquel il prête son nom, à une altitude de 1,770 mètres, le Rhône s'engage dans la plus profonde gorge du continent, que bordent les deux plus hauts et plus puissants chaînons des grandes Alpes. Le cortège de droite compte des cimes géantes de 3000 à 4500 mètres d'altitude : le Finsteraarhorn, la Jungfrau, le Wildstrubel, le Wildhorn, les Diablerets. La ligne parallèle, à laquelle s'accrochent les pentes gauches de la gorge et de ses principales ramifications orographiques, supporte les sommets les plus célèbres de l'Europe : le Mont-Rose, le Cervin, la Dent-Blanche, le Grand-Combin, le Mont-Blanc, la Dent-du-Midi.

Simple torrent tout d'abord, le fleuve nouveau-né bondit entre les pelouses fleuries du bassin élevé de Conches. Après avoir couru pendant une dizaine de lieues et avoir franchi les antres du Deischberg et de Grengiols, il recueille bientôt l'apport de la Massa, émissaire des glaces de l'Aletsch, qui double son volume. Dès lors, comme plus conscient de sa destinée, il prend une allure plus mesurée, celle qu'il conservera presque invariablement jusqu'au Léman. C'est en effet au-dessus de Brigue, la petite cité assise au débouché des gorges du Simplon, à une altitude de 700 mètres, que le fond de la vallée se régularise et que son courant glisse, rapide encore, mais plus majestueux et délivré d'obstacles, au niveau de la plaine. Il semblerait presque déjà que, là-bas, le réservoir du grand lac, chargé de régler son débit, tende à le ralentir, pour qu'aux heures de fortes crues glaciaires la masse liquide vienne dérouler

Digitized by Google

ses flots boueux jusqu'à la base de ces deux barrières parallèles.

Deux facteurs bien distincts ont concouru l'un après l'autre à la formation de ce fond plat de la vallée du Rhône : la cluse glaciaire d'abord, la cluse alluviale ensuite. La première fait que la gorge centrale du Valais présente une série d'affaissements et d'étranglements très caractéristiques. M. Lenthéric place le premier seuil entre Fiesch et Ernen, le second au-dessus de Brigue, au confluent de la Massa, le troisième à Sierre, le quatrième à Sion, le cinquième à Martigny et le sixième vers le château de Saint-Maurice. Ainsi que le même auteur en fait la remarque, « cette pente ne décroît pas d'une manière régulière et continue; et c'est par une série de chutes et de brusques dénivellations que le Rhône franchit les quarante lieues qui séparent sa source et le lac Léman en passant de l'altitude de 1773 mètres à celle de 375 mètres ».

Toutefois, si ces cluses n'ont pas toutes conservé au même degré leur relief extérieur, c'est qu'en maint endroit, surtout à Martigny, les traces les plus frappantes ont été effacées sous l'intervention du second de ces facteurs, la cluse alluviale, dont il nous est plus aisé d'analyser l'œuvre parce qu'elle s'est répétée à travers les temps historiques. Elle ne cesse même de se répéter encore, bien que l'effort humain contribue puissamment à en atténuer les effets. Cette seconde série de dénivellations est constituée par ces alluvions qui se précipitent hors des crevasses, des gorges ou des vallées ouvertes aux flancs des deux chaînons et qui, en formant un lac derrière leurs amoncellements, viennent contrarier le débit normal du fleuve. Tel est le cas pour le torrent de Saint-Barthélemy, en amont de Saint-Maurice : ses formidables déjections sont parvenues à niveler toute la section de la vallée comprise entre le village d'Evionnaz et les marais de Riddes; pour la Losence et la Lizerne dont les barrières juxtaposées ont créé les vastes marais des Praz-Pourris au couchant de Sion; pour l'Illgraben qui a formé en amont de Loèche la plaine fangeuse des Soupirs, ainsi que pour la Gamsa, entre Viège et Brigue.

Digitized by Google

Le moindre regard jeté sur le travail de ces divers affluents permet de remarquer que, parmi leurs nombreux champs d'alluvions, les plus résistants sont précisément ceux des torrents à chute courte et rapide que nous venons de mentionner, car leurs déjections, pétries dans un très faible débit liquide, maintiennent le fleuve étranglé à la base de la chaîne opposée et lui rendent pour un instant son allure torrentueuse.

Tailladée par tranches généralement plus allongées que celles du nord, la chaîne méridionale compense toutefois le mal que font à la plaine du Rhône les ravages de ces cours d'eau, en lui apportant de larges couches de terre végétale enlevée aux vallons supérieurs. Mais, charriées par des torrents au débit liquide considérable, plus régulier et sans cesse grossi le long du parcours, ces dépôts parviennent à surélever le niveau de la plaine d'une manière insensible et graduée en formant ainsi des champs de culture unis, d'un labour facile, d'une fertilité plus égale.

Ces alluvions, fournies par des irruptions aussi intermittentes qu'irrégulières, résultent du travail patient des siècles et il est ainsi permis de se représenter la distribution générale de la partie plane de la vallée du Rhône telle à peu près vers l'époque de l'arrivée des Celtes que la connurent encore nos arrière-grand-pères : une plaine aux trois quarts recouverte d'eau morte, que les chaleurs de la bonne saison sont impuissantes à dessécher et que les crues fluviales viennent renouveler de temps à autre en jetant une nouvelle nappe grise sur les glauques étangs chargés d'algues. Sur ce fond régulier, tendu entre deux barrières distantes d'une lieue et hautes de 3000 à 4000 mètres, un fleuve se livre à toute son humeur vagabonde, promenant ses méandres et ses dépôts au gré du moindre caprice ou du plus léger obstacle : une oseraie plantée sur un chétif ilot, un saule, un pin, une branche sèche, ou bien éventrant ici et là quelque champ de roseaux longtemps nourri de ses dépôts vaseux.

En achevant la première étape de cette course vagabonde, le Rhône semble vouloir élargir son chemin. Entre le Grand-

Digitized by Google

Chavalard et la Pierre-à-Voir, il s'apprête à s'étaler de plus en plus, lorsque soudain sa marche est entravée par l'intervention d'un obstacle imprévu. La Dranse, le plus puissant de ses affluents alpestres, apparaît au détour d'un promontoire, se précipite au-devant de lui et réussit à le refouler avant de lui abandonner ses eaux. Alors, comme surpris de rencontrer une force rivale dans ce dédale montagneux dont il s'est jusque là cru le seul maître, le fleuve tourne pour ainsi dire sur lui-même comme un lion dompté qui cherche l'issue de sa cage. Eperdu, il vient briser son flot au socle de marbre du Mont-Ravoire, l'une des extrêmes sentinelles qui veillent à la garde du Mont-Blanc, et, sensiblement grossi par ce renfort inopportun, il se résigne à abandonner la direction qu'il avait jusque-là suivie comme pour gagner plus vite les plaines méridionales et la Méditerranée. Il trouve un étroit goulet qui va le rejeter vers le Nord, il s'y engage par bonds irréguliers et, bientôt échappé des hauts massifs, il semble vouloir encore assouvir sa rage en se précipitant vers le Jura qui barre tout au loin le fond de son nouvel horizon. C'est dans ce mouvement d'impétuosité qu'il franchit le défilé de Saint-Maurice. Mais à mesure que ses hautes digues naturelles vont s'écartant et s'abaissant, le courant s'amollit, perd graduellement de sa force, et, bientôt, vient s'épuiser dans le vaste berceau du Léman dans lequel il somnolera jusqu'à Genève, où, par un subit réveil au souvenir de son origine, il se hâtera de se refaire torrent pour aller heurter et franchir en bouillonnant les monts du Credo et du Valromey.

II. — LES PRODUCTIONS DU SOL

C'est donc sur de brusques pentes déroulées aux flancs de la double chaîne alpestre que les premiers colons du Valais durent à la fois rechercher leurs ressources et l'unique sécurité alors possible. Tous les hameaux et villages des hauts côteaux,

Digitized by Google

que nous voyons aujourd'hui s'étaler et prospérer diversement entre les marais du fleuve et la région des forêts racontent ce durent être les moyens d'existence de ces anciennes peuplades. Corbeyrier, Torgon, Morcles, Alesse, les Monts-de-Fully, Vercorin, les plateaux de Rarogne et le Mont-de-Brigue en sont les témoins les plus fidèles. Mais c'est surtout parmi les faibles groupements, dont Alesse apparaît comme le moins altéré, qu'il convient de rechercher le prototype du Celte-Valaisan. Mieux que nul autre site alpestre, ces terres déclives semblaient faites pour correspondre aux projets routiniers de ces petites tribus accoutumées à suivre leur troupeau au gré de ses appétits et du cours des saisons. Plus ce maigre gazon qu'un pâle soleil de février suffira à faire reverdir autour de leurs huttes sera ingrat, mieux elles y trouveront le souvenir de leurs steppes perdues. Cette avarice même du sol choisi flattera secrètement leur humeur errante : en effet, elle les obligera, pour compléter l'alimentation de leur troupeau, à s'élever dans la montagne au cours de l'été et à rechercher encore la grosse réserve des landes marécageuses. Dès le commencement de la bonne saison, à mesure que fleurissent les pentes et les vallons élevés, elles suivront leur bétail d'étape en étape, montant chaque jour un peu plus haut, se hissant même jusqu'aux épaulements supérieurs, parmi les replis déserts des profondes ramifications latérales, quitte à reculer devant une chute de neige, puis à reprendre haleine, à remonter le lendemain et à gagner par degrés le seuil du glacier.

Ainsi, petit à petit, ces tribus s'accoutument à cette forme nouvelle de leur existence nomade, recherchant, selon le moment, le séjour de la forêt et des hauts vallons à herbe fine et odorante ou celui qui les rapproche des grosses productions fourragères des coteaux inférieurs, complétées par celles des rives marécageuses du Rhône. On comprend comment, par la variété simultanée de tant de sites différents, ces pentes accidentées arrivent à nourrir les bestiaux en liberté durant sept mois de l'année, car l'altitude moyenne du fleuve — 500 mè-

Digitized by Google

tres — est encore inférieure de 2000 mètres aux prolongements les plus élevés de la zone pastorale [1].

Ces déplacements répétés, joints à de pénibles transports, compliqués par l'utilisation des alluvions des nombreux torrents, forcent évidemment les hommes à se ménager des abris loin de leur domicile principal et nous trouvons là l'origine de ces grangettes, « raccards » ou « mazots », que le Valaisan a semés sur toutes les pentes afin de ménager ses forces et son temps à l'heure de la récolte et d'ajourner ses transports à la saison des neiges.

C'est au sein de cette organisation, c'est-à-dire dans la plénitude de l'exercice de l'art pastoral, que la Rome conquérante vient surprendre les Celtes de la vallée supérieure du Rhône, répartis en quatre peuplades : Vibères (Viège), Séduniens (Sion), Véragres (Martigny) et Nantuates (Saint-Maurice-Aigle).

Placé au débouché dans la vallée du Rhône de la voie du Mont-Jou (Grand Saint-Bernard), Octodure devient le véritable chef-lieu de ces contrées et, à la tête des bourgs secondaires, il subit la rapide superposition de la race et des usages de la métropole. C'est sous cette domination, d'une durée de près de quatre siècles, que petit à petit l'art pastoral cède une certaine place à la vigne. La nature rocheuse des pentes des Alpes ne leur permettant pas d'être utilisées en totalité, malgré les merveilleux efforts accomplis pour les irriguer, l'indigène n'attendait que de connaître le labour pour en tirer parti [2]. Or, non

---

[1] Sur les deux rives du torrent se pressaient alors quelques huttes de pierre et de chaume : le bourg d'Octodure ; les Véragres s'y blottissaient avec leurs troupeaux quand la froidure les chassait des grandes altitudes, leur séjour ordinaire. De là devait partir la voie romaine projetée pour mettre l'Italie en communication directe avec l'Helvétie et la Gaule septentrionale. — B. Joris. *Une page de l'histoire du Valais.*

[2] Les habitants du Valais, abandonnant leur manière primitive de vivre, s'adonnèrent à la culture des champs et de la vigne. On leur apporta des pays chauds éloignés toutes sortes de semences ;

Digitized by Google

seulement les céréales et le vin pouvaient développer son bien-être et varier son régime alimentaire, mais ils lui permettaient de gagner à la culture maint coteau stérile et de nombreuses étendues d'alluvions. La constitution capricieuse du terrain, l'exposition diversifiée des lieux, la direction capricieuse des courants : autant de causes qui influençaient la répartition des cultures.

Comme pour favoriser l'action de ces facteurs naturels, l'art romain venait apporter la pratique de ces longues voies d'irrigation, dont le Valaisan a su tirer un si bon parti pour les pentes moyennes et inférieures de ses vallées rapides. Ajoutez à cela que les barrières rocheuses font à l'ensemble du pays une sorte de berceau dans lequel viennent se concentrer les rayons solaires et qu'elles l'abritent tout entier du côté du nord contre l'âpre bise[1] qui souffle des plateaux de l'Helvétie centrale. M. Bührer constate que la configuration de la partie moyenne de la vallée a une influence indéniable sur le régime des pluies et, par suite, sur la végétation. Et, selon lui, ces diverses causes produisent une pureté du ciel tout à fait exceptionnelle pour cette latitude en Europe[2]. La sécheresse du climat de la vallée du Rhône va, suivant les expériences de cet auteur, en augmentant de Martigny à Brigue. Non seulement les cerises mûrissent, en plaine, dès la fin de mai et le seigle est récolté au commencement de juin, mais cette précocité de la moisson se constate sur divers points privilégiés des

---

les soldats d'Aurélius Probus se distinguèrent par des dons pareils (276-282 de J.-C. . — *Histoire du Valais*, par le P. Furrer.

[1] Dans certaines parties abritées, le climat est aussi tempéré que dans les plaines de la Provence et on peut y cultiver sans mécompte la vigne, le figuier et même l'amandier. — Lenthéric, *Le Rhône*, t. I, p. 172. — Au levant, les fleurs du printemps, au midi, les fruits de l'automne, au nord les glaces de l'hiver. La nature réunissait toutes les saisons dans le même instant, tous les climats dans le même lieu, des terrains contraires sur le même sol... J.-J. Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*. Lettre XXII.

[2] *Le Climat du Valais* (Sion — Imprimerie Schmid).

Digitized by Google

hautes vallées secondaires. Quant aux vendanges, elles ont presque toujours lieu en septembre, précédant de deux à trois semaines celles des grands vignobles du Léman.

Au reste, comprise par son classement dans celle de l'Europe méridionale, la flore valaisanne est aussi riche qu'extraordinairement variée, car elle embrasse dans l'ensemble, les neuf dixièmes des espèces qui se trouvent en Suisse. « Le Valais, disait le Dr Christ, tout en étant situé entre les plus hautes montagnes de l'Europe, est déjà en dehors de la zone humide subalpine, en sorte qu'au point de vue du climat et des conditions d'humidité, il existe de notables différences entre lui et le Tessin. Des maxima aussi bas que 65-64 sont un phénomène unique en Suisse. A la fin de mai, le blé jaunit déjà sur les terrasses rocheuses des environs de Sion. Le Valais est donc, de toute la Suisse, la contrée la plus sèche et la plus exposée à l'action du soleil [1] ».

Aucun pays ne se trouvait ainsi mieux préparé à l'acclimatation des produits des régions méridionales. Toutefois il convient de ne pas s'en exagérer la richesse générale : pour être productifs, ces coteaux rocheux ne sont rien moins que féconds; quant aux fruits d'autres latitudes, les glaciers voisins, sans cesse prêts à ramener le froid, permettent tout juste au Valaisan de les cultiver à titre d'essai, en amateur.

Un étagement aussi brusque de productions propres à des latitudes si diverses est un phénomène si rare que, pour lui trouver un élément de comparaison, il faut descendre en pleine Méditerranée et consulter ceux qui ont observé l'économie des insulaires de la Corse. Suivons un instant l'auteur des *Français d'aujourd'hui* qui a donné un tableau des zones raccourcies de cette île et ensuite Albert de Haller, qui a tracé une image analogue du Valais.

---

[1] La raison de ces faits, si singuliers à première vue, tiendraient, selon l'observateur valaisan Rion, du continuel changement d'équilibre auquel l'atmosphère est soumise.

Digitized by Google

On rencontre d'abord (en Corse) dans les parties basses, la zone où domine l'olivier associé aux autres espèces des pays chauds, le citronnier, le cédrat, l'amandier, le mûrier; puis, sur les coteaux, la vigne associée à toutes les productions des pays tempérés; plus haut, sur les pentes montagneuses, le châtaignier, enfin, sur la montagne, les pâturages et les forêts. . . . . .

Mais ce qui accentue encore les conséquences produites par cette variété de climats et de productions, c'est d'abord qu'elle est concentrée sur une surface relativement restreinte : en quelques heures de marche, on peut en parcourir les divers étages; c'est ensuite que cette végétation atteint ici, *à cause de la latitude*, des proportions vraiment extraordinaires.

Retenons surtout cette distinction de *latitude,* et passons à cette description sommaire que nous a laissée Albert de Haller :

Partez de Sion pour le Sanetsch qui en est à sept lieues. Sur les rochers de Sion, où le thermomètre monte jusqu'à 48 degrés, vous laissez le raisin du Renard, la figue d'Inde et le grenadier. Plus haut sont les châtaigniers, les noyers sur lesquels chante la cigale et des vignobles d'excellent vin, plus des champs du plus beau froment. Progressivement, les hêtres, les chênes, les sapins vous quittent; bientôt vous n'apercevez plus l'*arole* (pin cimbre), et, en continuant à gravir la montagne, vous vous trouvez au milieu des saxifrages à feuilles de bruyère et d'autres plantes de la Laponie et du Spitzberg; ainsi, dans l'espace d'un demi-jour, vous cueillez successivement des plantes qui croissent à 30 ou 40 degrés de latitude.

Par ce frappant rapprochement, l'on peut voir que, si l'échelle de comparaison avec la Corse doit être, pour le Valais, raccourcie du degré inférieur, elle doit, par compensation, être rallongée d'autant par le haut. En tout cas elle ne perd rien de sa déclivité. La pente du Sanetsch n'est pas moins féconde en contrastes que celle qui monte d'Ajaccio aux légendaires maquis. Peut-être, plus loin, lorsqu'il s'agira de peser une à une toutes les causes matérielles qui ont contribué à former le type valaisan, trouverons-nous quelques points d'analogie avec celui du Corse. En attendant, poursuivons.

Le plan idéal d'une vallée peut s'adapter dans ses principales

Digitized by Google

lignes à la vallée suisse du Rhône, avec cette différence qu'ici, longtemps recouvert par de fréquentes crues, le fond n'a pu encore être complètement reconquis. Mais, prairie irriguée ou marais, il représente la même ressource sociale, l'herbe.

Les pentes basses sont jalonnées par les bourgs et villages inférieurs, tous assis à quelques pieds au-dessus du niveau de la plaine et du fleuve. Les nombreux torrents latéraux contribuent également et dans une large mesure à rompre l'uniformité des premières pentes par de fréquents cônes d'alluvions d'une fertilité qui varie au gré de leur nature complexe : à Brigue, à Viège, à Chippis, à Bramois, à Martigny et à Monthey les rivières à long parcours ont enrichi le sol par le meilleur des colmatages. Il n'en est pas de même dans des lieux assis sur les grosses alluvions qui forment cône vers le débouché des torrents à cours précipité dont nous avons parlé. Là, alternent les grosses terres et les amoncellements de pierres sur lesquels prend volontiers naissance ce pin rabougri, que les gens du pays ont appelé *daille*. Sur d'autres points du cône, on voit des vergers bien cultivés, des jardins et des vignes, le tout dépendant de l'exposition plus ou moins favorable.

La partie centrale de la vallée et la plus féconde, se trouve dirigée du nord-est au sud-ouest, en sorte que la côte du nord, qui fait directement face au soleil du matin, est notablement plus riche que celle du sud.

Sur les coteaux se développe, selon les lieux, le vignoble, le champ ou la forêt. Par delà cette zone forestière qui descend plus ou moins près de la plaine, selon que le sol est moins propice au vigneron, apparaissent des rochers ou des vallonnements herbus que couronnent les pics neigeux. C'est la zone des pâturages d'été.

Enfin, d'autres vals, taillant de haut en bas les deux flancs longitudinaux de la vallée souche, réunissent la plupart de ces nombreux produits : quelquefois la vigne, le châtaignier et le noyer, mais dans une mesure exceptionnelle et restreinte, et l'élevage dans une proportion considérablement plus étendue.

Digitized by Google

III. — LES PRODUCTIONS ANIMALES

A cette incomparable variété du climat, du relief et de la fertilité du sol comme de ses produits, variété introuvable sous la même latitude, s'est ajoutée, par la force même des choses, la variété des productions animales. Tant que le pays n'avait point encore été exploré dans ses moindres recoins et arrangé en une sorte d'immense parc à la disposition des curieux de l'Europe entière, les grands quadrupèdes des pays de plaine ne dédaignaient point ses retraites. Au commencement du XIX• siècle, on y voyait encore quelques cerfs, des chevreuils et le castor solitaire hantait les embouchures des principales rivières. Mais ces représentants venus des plaines ont dû disparaître en même temps que les habitants illustres des sommets, tels que le bouquetin et l'ours, de même que disparaîtra infailliblement le chamois, de plus en plus traqué, et la loutre qu'on rencontre encore parfois sur les berges du fleuve ou autour des étangs de la région la plus douce de la grande vallée.

Les oiseaux, plus fortunés grâce à la rapidité et à l'aisance de leur locomotion sont, par contre, si nombreux qu'ils représentent les trois quarts des vertébrés. La même remarque doit être faite pour les insectes : M. le professeur Bugnion assure qu'un grand nombre d'insectes du Midi qui deviennent rares à mesure qu'on s'avance vers le Nord se maintiennent dans le Valais et plusieurs espèces de fourmis, rares sur les rives du Léman, seraient, si nous en croyons le physicien vaudois F.-A. Forel, très abondantes en Valais.

Dans le domaine des animaux domestiqués, les effectifs sont subordonnés aux caprices des conditions économiques locales. Ainsi, l'élevage bovin, représenté par l'industrie laitière, est

Digitized by Google

d'un rendement très différent selon que le propriétaire de vaches séjourne en plaine ou sur les coteaux et vals élevés. L'extrême montagnard se consacre de préférence au bétail, alors que le riverain du Rhône dépense le meilleur de ses efforts pour la vigne.

Le porc, que le Valaisan élève rarement pour le commerce, mais dont chaque ménage entretient ordinairement un sujet en vue de sa « boucherie » annuelle, passe l'été sur les hauteurs. Il est ensuite engraissé, selon l'altitude du village d'origine, de châtaignes, de prunes, de poires, de pommes de terre ou de chardons blancs. Et, comme il n'est presque point de commune valaisanne qui ne confine aux pentes escarpées, leurs revers érodés peuplés d'aulnes, de coudriers, de frênes et de menue broussaille, de même que plus haut l'herbe fleurie qui balafre les rochers nus, permettent d'entretenir des troupeaux de chèvres. Enfin, les solitudes inaccessibles au gros bétail, les coins perdus des cimes que ne couvrent pas les neiges perpétuelles, nourrissent de nombreux moutons, tantôt gardés par des gamins auxquels on alloue un salaire en pain ou en fromage correspondant à trente centimes par tête et par saison, tantôt livrés à l'abandon dans un district délimité par la nature.

Les landes marécageuses de la plaine du Rhône étaient utilisées autrefois par les riverains aisés qui y jetaient des chevaux et des juments dont ils pratiquaient l'élevage plus volontiers qu'aujourd'hui. Il y avait là une branche agricole aisée à développer et qui pourrait notamment être étendue à l'élevage du mulet, pour peu que les pouvoirs publics s'appliquassent à l'encourager et si des crédits moins onéreux étaient faits au paysan, dépouillé depuis trente ans par les petits prêteurs.

Néanmoins, si les statistiques constatent depuis 1816 une décroissance sensible de l'effectif chevalin, l'usage de la bête de somme s'est, en revanche, sensiblement développé. Le mulet, cet agent transporteur par excellence, est le compagnon préféré de ces montagnards. Sur les 2742 sujets de cette espèce

Digitized by Google

hybride que la Suisse possédait en 1888, le Valais seul en fournissait 2161. En 1901, leur nombre était même monté de ce dernier chiffre à celui de 2529, soit à 1000 de plus qu'en 1816.

Cette prédilection est légitime, car, à une force souvent égale à celle du cheval, le mulet ajoute les qualités de robustesse et de sobriété de l'âne. Aimant à marcher au bord de l'abîme comme par défi des accidents, il a le pied sûr et sa tête pensive le dispense du moindre faux-pas. Si l'on tient compte que le foin et l'eau suffisent à son alimentation, on comprend pourquoi ce paysan, sobre et dur à lui-même, le tient en haute estime et pourquoi dans certaines vallées plusieurs ménages possèdent un mulet par indivis. Je me souviens notamment d'avoir vu six consorts se passer la même bête à tour de rôle durant les jours ouvrables et alterner pour le nourrir le dimanche. A ce changement quotidien d'écurie et de traitement, le cheval ne tiendrait pas : le mulet y vieillit et, lorsque, en automne, arrive l'heure de la vendange, les six familles viennent à l'envi se grouper sur les tonneaux ou ustensiles de cave entassés au petit bonheur sur un char que la bête résignée devra traîner à cinq ou six lieues. Afin d'économiser leur fourrage, les propriétaires de mulets de Bagnes et de l'Entremont les mettent « à l'hiverne » chez des paysans des localités du vignoble vaudois, à Aigle, à Yvorne, à charge par ceux-ci de les entretenir en les utilisant sans surmenage, et de les ramener scrupuleusement à Martigny ou à Fully lorsque leurs propriétaires descendent pour le travail de la vigne, vers le commencement de mars.

L'âne, la vache sont aussi quelquefois utilisés à titre de bêtes de somme, mais le premier est disgracié comme étant le compagnon habituel du pauvre diable et les services de la seconde ne sont requis qu'à titre d'expédient auquel il serait de mauvaise tactique économique de recourir trop souvent.

Ce coup d'œil sommaire et général jeté sur le pays, il importe surtout de retenir que la race humaine autochtone s'y

Digitized by Google

trouve enfermée dans un système régulier de profondes vallées à pentes escarpées, entrecoupées de gorges et de torrents et qu'ainsi, dès l'origine, elle a dû s'y sectionner par groupes locaux, strictement autonomes, que le souci de la défense commune et le développement des besoins durent seuls pousser à se pénétrer. Il résulte de là, qu'en dépit de ressemblances fondamentales dans les conditions du *Lieu,* des différences très sensibles ont subsisté dans les habitudes, dans les goûts, dans les idées, dans les mœurs et dans le tempérament des habitants des bourgades les plus rapprochées.

Mais il importe aussi de retenir une autre particularité, c'est que la race, au lieu de former ces groupes locaux par couches superposées, c'est-à-dire au gré des zones d'altitude, plus distinctes en ce pays que nulle part, s'est au contraire établie par juxtaposition, en ce sens que chaque variété est restée isolée des variétés voisines par la ligne d'un torrent rapide ou l'angle vertical d'un contrefort ou d'une cime. C'est ainsi que vers la fin de septembre, le pâtre occupé la veille à traire le bétail à 2500 mètres d'altitude, vendange le surlendemain sa vigne patrimoniale sur les rives du fleuve à plus de 2000 mètres au-dessous.

En effet, le montagnard dont les hauts plateaux ou les profondes vallées correspondent à la section viticole de la plaine ne se contente point de pratiquer l'art pastoral et d'en échanger les produits contre du pain et du vin : il lui faut posséder en propre des champs et des vignes. Chaque ménage de ces hautes régions du moyen Valais possède ainsi, au pied des coteaux riverains du Rhône, la totalité ou une faible partie d'une petite ferme viticole [1].

Voisin de quelque rivage maritime ou simplement pourvu

[1] D'autres, à Visperterbinen, Zeneggen, Bovernier, Sembrancher et Bagnes ont acclimaté le raisin dans les coteaux bien exposés des vallées latérales importantes, jusqu'à 1000 mètres d'altitude, bien que ce fruit, exposé à la gelée, y coure d'incessants dangers.

Digitized by Google

de communications plus aisées ou plus nombreuses, un tel peuple serait assurément demeuré plus étroitement fidèle à l'art pastoral, sa ressource première, qu'il pratique encore partout. Cette uniformité plus soutenue dans le travail lui aurait procuré un notable surcroît d'aisance tout en lui assurant un labeur moins exigeant et moins compliqué. Elle lui aurait aussi permis de conserver ses anciennes forêts, d'en tirer meilleur profit et de vivre selon ses mœurs originelles, par grandes familles communautaires. Mais, enclos dans les plus hautes chaines des Alpes, privé de communications avec les pays les plus rapprochés — la route du Simplon étant ouverte depuis un siècle à peine, celle de la Furka depuis quarante ans — il ne pouvait guère que s'ingénier à tirer sa subsistance entière de son propre sol[1]. Le plus modeste hameau perché sur un roc ou niché dans un de ses replis a dû, comme nous venons de le voir, s'approprier à la fois une parcelle de plaine, une de coteau et une de haute montagne. Par la suite, le défrichement et la colonisation des vallées latérales devaient créer des subdivisions et un classement de types en variétés et sous-variétés, car chacun de ces compartiments aurait à adopter un mode d'existence subordonné aux éléments et aux caprices de ses contours, autant qu'à sa position écartée ou rapprochée des marchés locaux. Toutes ces différences tendront bientôt à compliquer les conditions économiques qui procédent le plus directement de celles du *Lieu*, les conditions du *Travail*.

---

[1] De tous côtés le Valais est entouré de montagnes très élevées ; on n'y peut entrer de plain-pied qu'à Saint-Maurice. Encore l'entrée en est-elle si étroite que le Rhône trouve à peine l'espace nécessaire pour se frayer un passage entre les parois escarpées et que la porte de Saint-Maurice sert tous les soirs à fermer l'entrée du Valais. — Ebel, p. 427.

Digitized by Google

II

CONDITIONS DU TRAVAIL

L'herbe, le produit spontané par excellence, demeure ainsi la ressource principale de tout le peuple du Valais. Cependant, quelque montagneux que soit le pays, très rares sont les bourgades qui s'arrangent à tirer toute leur subsistance de cette production spontanée. Le subit étagement du sol, l'aridité générale des pentes moyennes, l'isolement quasi absolu dans lequel l'homme s'est développé en prenant soin de se suffire et de se satisfaire sur une haute et étroite bande de terrain, sont autant de facteurs qui ont concouru de bonne heure à introduire la pratique du labourage au fond des vallons les plus écartés.

Quelques vallées à pentes adoucies, favorisées quant à la perméabilité du sol, sont pourtant demeurées fidèles à l'art pastoral. Bien que dispersées à de sensibles distances sur la carte, ces subdivisions économiques présentent, dans le mode de travail et dans les moyens d'existence, quelques traits qui les rapprochent et fondent certains de leurs caractères. Les petites peuplades qui les cultivent peuvent être comparées aux populations pastorales des massifs montagneux de la France, en ce sens que « leur travail, simple, traditionnel et improgressif, donne naissance aux populations les plus simples, les plus traditionnelles et les moins progressives que l'on puisse observer, car le travail met son empreinte sur l'homme pro-

Digitized by Google

fondément[1] ». Et lorsque quelque cause inattendue, quelque accident de la vie viendra isoler un homme extrait de ces milieux pastoraux, vous le trouverez si dépourvu de la plus élémentaire initiative que le montagnard des vallées à labour, dont l'esprit de ressource est pourtant bien limité, passera, auprès de lui, pour un être industrieux et persévérant.

Ces considérations sont suffisamment caractérisées pour que nous fassions de ces groupements une variété à étudier à part, tout au moins dans les domaines où ils diffèrent le plus du type général, c'est-à-dire dans celui du travail et, par voie de conséquence, dans celui de l'émigration.

Cette première variété comprend tout au plus le dixième de l'effectif de la population valaisanne. Elle se répartit entre le val d'Illiez, contrée située à peu de distance du lac Léman, et dont le sol fertile fournit sans culture un rendement satisfaisant, le bassin de Conches arrosé par le Rhône naissant, et la petite vallée de Lœtschen, découpée comme le centre d'un fer à cheval entre les plus vastes champs de glace de la Suisse.

I. — RÉGIONS DE LA SIMPLE RÉCOLTE

Descendant du midi vers le nord, le val d'Illiez doit sa fécondité à des conditions particulières. Au couchant, l'arête montagneuse à laquelle s'appuie son flanc est d'une altitude moyenne de 2000 mètres, en sorte que les nuages chassés par les vents d'ouest la franchissent sans obstacle, tandis que la barrière longitudinale du levant porte l'énorme massif de la Dent-du-Midi et du mont Ruan (3000 à 3200 mètres), contre lesquels les mêmes nuages s'arrêtent, se condensent et se résolvent en pluie. Rafraîchie par ces ondées fréquentes, la petite

[1] *Les Français d'aujourd'hui*, p. 2.

Digitized by Google

vallée échappe aux sécheresses et se passe de toute irrigation[1].

Labourer un tel sol sous ce ciel montagneux serait un travail pénible et inutile. Aussi la charrue y est-elle inconnue. Libéré des efforts du labour et du gaspillage du temps qui résulte de la variété des cultures, le paysan garde la faculté de concentrer tous ses soins sur l'élevage. Et, comme les pentes des vallées d'Illiez, de Conches et de Lœtschen sont moins abruptes que celles de Bagnes, d'Hérens, d'Anniviers et de Viège, elles se prêtent à l'élevage riche. Ce pur pasteur dédaigne la race bovine autochtone des autres vallées hautes et il met à profit ces douces pentes herbues pour acclimater les grandes races bovines de Fribourg et de Schwytz, directement importées du plateau central de la Suisse. La bête à cornes de la race fribourgeoise vaut deux de celle d'Hérens; plus grande, elle peut donner une quantité supérieure de lait et, bien plus, elle fait l'objet d'un commerce dont le rayonnement franchit volontiers les limites du pays. Comme elle constitue sa principale richesse et l'unique élément de sa prospérité, le propriétaire la soigne avec un zèle particulier. L'industrie fromagère devient ainsi un champ d'émulation, et c'est bien pourquoi les fromages de Conches et du val d'Illiez sont les mieux travaillés et les plus recherchés de tout le Valais.

Dans la distribution de son sol, le val d'Illiez se distingue encore parmi les vallées hautes en ce qu'il ne connaît pas ces prairies d'élévation moyenne que l'on nomme *mayens*. Tout le terrain en montagne est réparti par les communes en vastes *alpages* ou pâturages d'été ; chacune d'entre elles met les siennes à la disposition de ses ressortissants, mais cette méthode d'exploitation, plus dégagée du régime de la communauté, diffère de celle qui est adoptée ailleurs, notamment en ce que les groupements de vingt-cinq à trente bêtes laitières y sont

[1] La grande sécheresse de 1893 y fut à peine ressentie et seulement sur le côté le plus exposé aux rayons du soleil.

Digitized by Google

les plus nombreux et que tout ménage suit son bétail dans des chalets groupés par hameaux d'où chacun porte le lait du jour à une laiterie collective.

Cependant, comme le parcours constitue un droit exclusif du bourgeois de la commune, il lui est interdit de louer, pour les y faire pâturer, des animaux dont le propriétaire n'est pas établi sur le territoire communal. Même, en vue de prévenir tout essai d'accaparement des droits d'herbage au profit de quelques-uns, chaque participant est tout au plus autorisé à envoyer à la montagne une vache en sus du nombre de celles qu'il a hivernées. Le droit de parcours des bêtes à cornes non laitières (*agots*) et des porcs, est basé pour chacun sur le nombre de ses vaches. Les moutons pâturent dans des districts qui leur sont particulièrement assignés.

Nulle peuplade du Valais ne redoute autant le morcellement du sol que celle de la vallée d'Illiez. Là, toute l'ambition du paysan tend à la centralisation de ses terrains et, pour veiller avec plus de soin à ses intérêts, il fait un choix attentif du site où il édifiera son habitation. Toutes les maisons de Troistorrents, par exemple, se dispersent en s'étageant au loin sur les coteaux herbus et, sur ses 1,650 habitants, cette commune en compte au plus 150 qui forment la population agglomérée.

On peut voir là, à coup sûr, l'une des premières raisons du bel équilibre économique que toute chose révèle au visiteur de cette riante contrée. Car le propriétaire ne disperse pas plus ses efforts que ses biens. Il a beau être voisin de la plaine dont le village le plus écarté est à peine distant de trois lieues ; il ne se laisse pas tenter par l'appât de la possession de vignes, préférant demeurer montagnard et éleveur : chaque semaine, il descendra dans la vallée pour écouler ses denrées et faire ses échanges. La fréquentation du marché de Monthey, la petite ville qui occupe le débouché du val, fait partie de ses attributions domestiques, et rien ne saurait le rendre aussi fier que d'y pouvoir étaler une provision de beurre plus considérable que celle du voisin.

Digitized by Google

Grâce à une telle aisance, les Sorgues — c'est le surnom vulgaire des gens du val d'Illiez — à qui la fréquentation des écoles est rendue difficile par cette dissémination même des demeures, ont acquis, par l'habitude des rapports extérieurs, un agrément de commerce que pourraient leur envier des montagnards plus instruits, auxquels manquent ces moyens de contact suivi. N'étant pas fatiguée par le labourage et le port des lourds fardeaux, la femme se distingue par sa prestance, sa robustesse et une certaine dignité dépouillée de fausse honte. Lorsqu'elle va paître le bétail sur les hauteurs, elle troque volontiers sa jupe contre le pantalon masculin. Cet accoutrement, rehaussé par le rouge éclatant du foulard qui lui sert de coiffure, et qu'elle a le secret de nouer d'une certaine façon sur l'oreille, contribue à lui donner un air fier, hardi et enjoué.

La contrée de Conches, peuplée d'environ 4,000 âmes comme la précédente, occupe l'autre extrémité du pays. Elle couvre la section supérieure de la vallée du Rhône, de l'ensemble de laquelle elle diffère par la physionomie autant que par le brusque changement d'altitude. Il convient de l'étudier à part, d'autant plus que les traits caractéristiques de cette région vont fournir la note première des mœurs du Valais germain.

L'élévation des nombreux villages parsemés sur ses vastes pelouses varie entre 1,050 et 1,400 mètres. Le cirque montagneux qui contourne de très près ce premier bassin du fleuve, supporte au nord les plus considérables glaciers des grandes Alpes et expose la région aux conséquences des moindres sautes de température. Le seigle y court trop de risques pour qu'on le cultive volontiers. De même que dans la vallée de Lœtschen, le pain est un produit rare, naguère à peu près inconnu, qu'on économise avec un soin jaloux. En revanche, on s'y montre prodigue du fromage, qu'on étale dans les appartements pour se donner un air cossu et qu'on traite à peu près comme le pain, au point d'en couper jusque dans la

Digitized by Google

soupe au lait. C'est du moins ce qui avait lieu avant les chemins de fer.

En outre, cette contrée n'offre pas l'aspect irrégulier et abrupt des autres vallées hautes; les contreforts des deux chaînes parallèles sont moins accusés, les torrents qui les découpent moins rapides, les cimes moins déchiquetées : autant de particularités qui favorisent encore la pratique intense du pâturage. Les herbages y sont sectionnés en trois zones: autour des villages, les magnifiques prairies que borde au sommet la bande sombre des forêts; un peu plus haut les *mayens* (en allemand *voralp*), taillés en prés appropriés, que l'on fauche vers le milieu de l'été; plus haut encore l'*alpe*, où le bétail séjourne du commencement de juin au 10 de septembre. Propriétés des communes, ces pâturages supérieurs ne reçoivent que le bétail hivernant sur leur territoire respectif. A l'inverse de ce que nous venons de constater dans le val d'Illiez, il n'est pas indispensable ici que le propriétaire de la vache soit bourgeois de la commune, pourvu que l'animal en soit originaire ou ait été naturalisé « communier ».

Tel est le parti que tirent de leur sol celles des populations valaisannes qui, soit à cause d'avantages particuliers, soit sous la pression d'une force majeure, se sont à peu près confinées jusqu'à ce jour dans les seuls travaux de la simple récolte. Il nous reste à souligner les rapports, les points d'analogie ou de différence qui subsistent entre ces variétés. Retenons toutefois que *l'art pastoral, peu fatigant au corps, donne une population humaine plus belle et plus forte, mais moins bien partagée en initiative et en énergie individuelle que celle qui cultive les vallées où cet art se combine avec le labour.*

Digitized by Google

II. — RÉGIONS DE LA SIMPLE RÉCOLTE MODIFIÉE PAR LE LABOUR

Cette grande variété du type valaisan réunit au plus haut degré les différents caractères de la race. Elle n'occupe pas seulement les vallées à pentes abruptes des deux chaînes parallèles au Rhône; elle embrasse encore les flancs moyens et supérieurs de la vallée-souche, et représente ainsi les deux tiers de la population totale du pays. C'est donc sur les traits sociaux de ce groupe que nous aurons surtout à insister au cours de nos observations.

Nous avons vu comment les premiers habitants de ces contrées avaient dû se répartir entre eux le brusque étagement de ces pentes coupées de forêts, d'érosions, d'éboulis, d'abîmes et de ravins. Et de même nous avons constaté qu'aux premières apparitions des semences et de la vigne, leurs successeurs gallo-romains, isolés entre ces hautes barrières, avaient dû consacrer leurs premiers soucis à la nécessité de subsister sur leur propre sol. C'est pour cela qu'on les a vus s'appliquer à morceler encore ce qu'avait déjà morcelé la nature. Néanmoins, surtout pour l'habitant des coteaux, l'art pastoral ainsi atténué est demeuré la ressource essentielle et privilégiée. Cet habitant, sans doute, prendra soin de tirer du sol quelque peu de blé et du vin, mais l'élevage va demeurer la source principale de son aisance et de son ambition.

Elevage. — Un fait particulier tend à rendre les habitants de ces vallées très fiers de leur bétail et contribue à déterminer leurs mœurs sociales. Le plus pressant des soucis pour les plus cossus d'entre eux consiste à faire montre de leurs vaches le

Digitized by Google

jour où ils les conduisent sur les pâturages supérieurs pour les mêler au grand troupeau commun. Ces bêtes à cornes de la race d'Hérens, dont se peuplent toutes les vallées du sud, du Simplon à la Dent-du-Midi, naissent avec un instinct ombrageux et batailleur, justifié par la distribution capricieuse du sol qui les nourrit. Lorsque vers la Saint-Pierre (29 juin), le petit troupeau de chaque ménage vient le même jour se fondre dans le grand troupeau commun, les bêtes de force à peu près égale ont coutume de lier connaissance par une lutte en règle, front contre front. Loin de songer à s'y opposer, les propriétaires encouragent ce jeu avec enthousiasme sous le prétexte — car ne faut-il pas à toute chose un prétexte utilitaire ? — que la plus forte peut se choisir les meilleurs coins à brouter. Posséder la *reine*, c'est-à-dire la vache qui fait reculer les autres, est ainsi le grand objectif du notable villageois. Ces joutes attirent de nombreux amateurs et curieux, jusqu'à des parieurs de profession, ni plus ni moins que les pistes de Longchamp et d'Auteuil. Et, naturellement, la gloire de la vache rayonne sur l'étable et la maison de son maître. Souvent il lui doit d'être porté au conseil de sa commune, et quelquefois à la députation cantonale.

Cette pratique avait même fait naître, naguère, entre meneurs villageois, des rivalités si violentes qu'on voulut rechercher le moyen d'y mettre fin.

Il fut tenté pour cela d'atténuer cet instinct de la race à l'aide de croisements ; toutefois, cela ne changea rien aux conditions physiques dont procédait, selon toute vraisemblance, le fait auquel on s'attaquait : on parvint sans peine à modifier le pelage normal et caractéristique de la race, mais sans réussir à détruire son humeur guerrière. En sorte que la tentative irraisonnée du comité demeura sans résultat et que, dès lors, on se prit à regretter l'altération accomplie : l'effort des novateurs se retourna vers le rétablissement du premier type et, depuis dix ans, les comités de concours régionaux sont préoccupés de restituer à la race d'Hérens son manteau originel et distinctif, en ne

Digitized by Google

récompensant dans cette catégorie que les sujets à poil noir-brun. Ce projet de pacification des assemblées de villageois par l'altération d'une race bovine est ainsi resté à l'état de rêve.

Pour qui examine le sol étrangement accidenté de ces pâturages de montagne, l'explication d'un tel instinct n'est pas chose difficile. Tantôt leurs bandes gazonnées vont s'égarer parmi des blocs erratiques, des éboulis, des moraines d'anciens glaciers, tantôt elles coïncident avec la route des avalanches ou glissent vers des abîmes béants; chaque coin de verdure diffère d'un autre par l'étendue, par la facilité de s'y retourner, par la qualité de l'herbe. D'où l'intelligence du choix, les préférences et, par là même, la ruse, la vigilance et la jalousie. En plus, à des bêtes exposées à tant de dangers, il faut une certaine souplesse du corps, une aisance d'allure peu commune à cette espèce. Il est ainsi présumable que l'expédient auquel recourent les familles pauvres et qui consiste à faire féconder leurs élèves avant la maturité, fut jadis plus répandu; à tout le moins il est resté d'usage de dresser les taureaux dès la seconde année — ce qui retarde et même entrave définitivement leur croissance. Telle doit être la raison première de la formation de cette race bovine, alerte, fine, apte à affronter des passages difficiles par lesquels bien des hommes n'osent s'aventurer, et à coucher souvent dans la neige, à la belle étoile, jusqu'à 2500 mètres d'altitude.

Les travaux de pâturage et de fanage sont donc répartis pour cette variété de la population, en trois zones superposées: 1° les prés qui entourent les habitations; 2° le mayen ou *voralp;* 3° l'alpage ou « montagne ».

Comme l'herbe printanière des prés inférieurs est destinée à la récolte fourragère, le gros bétail gagne rarement le plein air avant la fin du mois de mai. Vers ce moment, chaque ménage conduit ce petit troupeau dans son mayen respectif, qui occupe des pelouses entremêlées de bois sur les pentes de moyenne élévation (1000 à 1900 mètres) et où il possède quel-

Digitized by Google

ques parcelles appropriées, un petit chalet avec fenil et une étable [1].

Ce départ pour les chalets est une vraie fête. La vache est proprement étrillée, brossée, bichonnée avec un chiffon mouillé; on lui polit et aiguise quelquefois les cornes, on la débarrasse de la modeste clochette de l'étable et on lui sangle le cou d'une courroie de cuir de 15 à 20 centimètres de large, supportant une « sonaille » d'acier braisé au son mâle et retentissant. La mère, ou une fille aînée, est proposée à la garde du troupeau privé; les enfants suivent, laissant les bras robustes au village pour faucher les foins et accomplir les grosses besognes. Ce dédoublement de la famille dure jusqu'après la saint-Jean (24 juin).

Cependant, comme les prés des mayens ont à fournir une récolte de foin en août, ce séjour ne saurait se prolonger au-delà du 1er juillet. Vers la saint-Pierre les vaches montent donc à l'alpage. Quelques-uns de ces vastes pâturages se trouvant à trois, cinq et parfois dix lieues de la maison, l'on s'explique que chaque propriétaire ne puisse y posséder un pied-à-terre et y suivre son bétail, car nous ne sommes plus dans des contrées vouées au seul art pastoral : ici, l'été apporte des travaux d'autre nature. Ainsi, toute la surface supérieure à la zone des sapins (1900 mètres) se trouve exploitée en communauté. Le propriétaire borne son soin à la fourniture de quelques travaux préparatoires et de sa part de bois à brûler; il contribue aussi à l'entretien du personnel berger et exerce un contrôle général en se présentant sur les lieux aux jours de

[1] Afin de ne pas nous laisser égarer par les exceptions et les particularités, nous allons prendre pour type de cette variété pastorale la vallée de Bagnes, qui, non seulement nous est la plus familière, mais qui, en groupant sur une seule commune vingt hameaux et dix-huit montagnes, en embrasse nécessairement toutes les formes et tous les éléments. Les particularités, très curieuses, d'Anniviers seront étudiées à part.

Digitized by Google

« mesure » fixés en vue de la vérification de la puissance productive de chaque vache laitière.

La garde du troupeau et la fabrication du fromage sont par conséquent déléguées à un petit nombre de pâtres professionnels contents de se louer pour trois mois, moyennant un salaire en fromage dont le maximum de valeur ne va pas au delà de 80 francs[1]. Le nombre des *agots* est proportionné pour chaque consort aux droits de vaches qu'il justifie. Aucun de ces droits ne saurait être transféré à des particuliers étrangers à la commune.

La montée des vaches a lieu à jour fixe. Comme l'altitude générale de ces montagnes ne peut permettre au sol de fournir une herbe très abondante, l'étendue des pâturages est relativement considérable, et nécessite de fréquentes étapes compliquées de déménagements. Les consorts du moindre alpage ont ainsi plusieurs chalets à entretenir, au moins cinq ou six. La distribution intérieure de ces bâtiments en est encore au même état rudimentaire que ceux que de Saussure décrivait vers 1770. Ce sont, à vrai dire, de simples toitures de schistes à peine assez hautes pour qu'un homme puisse se tenir debout au centre de la pièce unique. Le mobilier consiste en une chaudière suspendue à une potence et d'un âtre bordé de dalles dressées. Quelques quartiers de sapin sont disposés autour pour servir de sièges. Une presse à fromage avec égouttoir et cuveau, quelques petites chaudières où repose le lait, complètent l'agencement. La fumée se dissipe par les interstices des chevrons de la toiture.

La muraille, de pierres grossières et sans mortier, n'est presque jamais achevée : l'essentiel est qu'elle ait quatre angles pour soutenir le toit. Au val de Nendaz, on fait même le fro-

[1] Il y a un siècle, ce service était encore transféré alternativement d'intéressé à intéressé : à l'heure présente, il ne reste que des vestiges de ce système.

Digitized by Google

mage contre une grosse pierre ou sous un sapin, en suivant le troupeau.

Nos lecteurs attendront que nous leur parlions de l'étable et de la couche des bergers. Quelques montagnes seules, et parmi les plus élevées, ont une étable, qu'elles utilisent seulement en cas de grosse neige, afin de ne pas laisser le bétail en détresse. Quant aux pâtres, s'ils ont besoin d'abri, c'est à chacun de se procurer ou créer le sien. Ils l'établissent en pratiquant un creux régulier dans le sol et en y dressant une voûte solide et étroite, de la forme d'un très petit four à plâtre. Les pierres sont ensuite bourrées de mousses, la surface de la voûte recouverte de tranches de gazon et le fond du trou jonché de foin sec sur lequel est jetée une couverture. Chaque berger doit ainsi avoir sa « garette », car, pour la solidité même de la voûte, l'espace en est si exigu qu'on y pénètre en se traînant sur le ventre.

On comprend que le fromage et le beurre ne puissent être conservés dans de tels chalets et chaque alpage possède un bâtiment mieux fermé, appelé grenier. Sur les alpages où l'on « fait maigre », le beurre est mis en bloc dès le premier jour et fait, si l'on peut dire, « boule de neige » pendant trois mois par le soin que le « fruitier » met à recouvrir, régulièrement, la couche de la veille avec la provision du jour. Par ce vieux procédé, le précieux aliment gardera sa fraîcheur et sa pureté jusqu'à la descente. La routine a si solennellement consacré cet usage que les premiers hôtels alpestres ont eu jadis beaucoup de peine à se procurer du beurre et du fromage pour leurs pensionnaires.

Il est ensuite tiré du lait un autre produit, le *séret* ou *sérac*, sorte de second fromage, blanc, extrêmement maigre et qui se durcit avec rapidité; après quoi le liquide est donné à boire aux porcs — car chaque consort peut mettre à la montagne un de ces animaux.

Entre le 8 et le 20 septembre, tous ces troupeaux devront déserter leur alpage. Alors le peuple des villages viendra se

Digitized by Google

masser avec enthousiasme sur le défilé de ce bétail à la tête fleurie de plantes parfumées ; chacun rassemblera le sien pour le conduire au mayen supérieur où les vaches mangeront l'herbe poussée après les foins, laissant à peine les derniers fétus aux bergeries de moutons qui auront le privilège de venir librement s'y ébattre à leur suite. C'est de la sorte que, par étapes, elles descendront jusqu'aux prairies qui environnent les villages. Puis, aux neiges de la Toussaint, elles poseront à nouveau leurs bruyantes sonailles pour passer sept mois de captivité à la crèche.

Ces vaches, présentées au taureau vers le mois d'avril, vêlent en décembre ou janvier. Si le veau est mâle, on le tue au bout de quelques semaines pour le ménage, car l'élevage pour la boucherie est encore inconnu : chacun se pourvoit de viande en automne avec ses propres bêtes et pour l'année entière. Qui veut trouver une boucherie de « chair fraîche » doit descendre à la plaine ; et nul n'y consentirait, à moins de motif particulier, sachant bien qu'autrement il serait montré au doigt comme un dissipateur ou, ce qui est pis, comme un « original ». L'homme qui ne fait pas comme les autres est vite déconsidéré et honni dans ces groupes communautaires.

Au village, il existe des associations de laiterie, d'une constitution différente de celles qui fonctionnent dans la montagne ; leurs membres sont en droit d'accepter un candidat ou d'exclure un co-sociétaire. Tout cela vient encore compliquer les rapports de parenté, de caste ou de clan, modifier la forme des coteries, faire des contents et des mécontents, accroître le nombre des protecteurs et celui des protégés.

Peu compliqué est aussi le mode d'élevage des moutons, sinon dans les vallées de la Viège, et particulièrement dans celle de Saas, dont ils constituent un important élément de richesse. Dans quelques villages on renonce à les mettre en bergerie. On préfère, comme nous l'avons dit, les égarer dès le printemps dans quelque solitude sauvage. Ils attendront ainsi « aux abades » que leurs maîtres, tous faucheurs de foin sau-

Digitized by Google

vage ou chasseurs de chamois, les viennent traquer, s'assurer si aucun n'a été la proie d'un lynx ou d'un vautour, les reconnaître à la marque domestique taillée dans une oreille, puis les ramener au village. Souvent ces montagnards doivent se suspendre à des cordes pour venir déloger une brebis juchée sur quelque entablement de gazon à mi-hauteur d'un abîme.

Les chèvres aussi sont nombreuses, surtout dans les vallées secondaires, où le plus souvent elles sont chargées d'allaiter les ménages durant la présence des vaches sur les hauteurs. D'ordinaire, chaque matin, elles se rassemblent au son de la corne de bouc dans laquelle le petit chevrier souffle à pleins poumons. Une loi cantonale, dont le but est la conservation des jeunes sapins, limite à deux le nombre de chèvres de chaque ménage valaisan. La chèvre est très populaire dans le Valais : dans la vallée de Viège, il en existe même que leurs propriétaires mettent paître dans les rochers en veillant à ce qu'elles ne puissent être fécondées. Après quelques années de cette vie stérile, ces chèvres, auxquelles on donne le nom particulier de *noos*, sont abattues à l'occasion d'un festin d'amis et l'on assure que leur chair vaut celle du chamois.

Le cheval ne joue presque aucun rôle dans la zone économique dont nous nous occupons. Dès qu'il en passe un, l'on sait qu'il conduit un attelage venu de la plaine. Nous avons dit combien avantageusement le mulet se chargeait de le remplacer pour les transports en montagne, où un ménage a son « jour de mulet » comme une femme du monde a son jour de réception. Tout effort pénible est, si possible, renvoyé à ce jour attendu et béni.

Colonies viticoles et labourage. — Les touristes, chaque année plus nombreux, qui viennent visiter l'une ou l'autre des vallées secondaires, semblent d'abord portés à en croire les populations exclusivement pastorales et bûcheronnes. C'est, nous le savons déjà, une profonde erreur.

Digitized by Google

Prenez plutôt cet alpicole vers le premier éveil du printemps: vous remarquerez bientôt que ses déplacements entre le foyer et le mayen ne représentent que le moindre des côtés de sa vie nomade, et qu'en dépit de l'extrême élévation de son hameau, l'heure de reprise des travaux sonne pour lui à la même horloge que pour le villageois de la plaine.

Les indigènes des localités à vignobles : Fully, Vétroz, Sierre et Sion, qui vivent à l'altitude inférieure de 450 à 550 mètres, ont coutume d'attendre, pour dérouiller leur pioche, la descente des montagnards du Bourg-de-St-Pierre (1600 mètres) et de Chandolin (1970 mètres), le village le plus élevé de la Suisse. Car si le *planain* compte deux foyers, souvent le montagnard en a pour le moins trois.

A la première apparition du soleil de mars, parfois même dès le mois de février, les Anniviards, las du repos prolongé de l'hiver, quittent leurs hameaux encore ensevelis sous quelques pieds de neige et viennent travailler les vignes qu'ils possèdent aux alentours de Sierre. Alors Chandolin, St-Luc, les groupes lointains d'habitations deviennent subitements déserts, laissant s'enfuir hommes et bestiaux. Et, comme si cet exode vers la plaine ne pouvait avoir lieu sans leurs services, curés et instituteurs y prennent part [1].

Mais si la haute vallée est « déshabitée », elle n'est pas abandonnée : deux hommes de chaque groupe d'habitations les viennent surveiller à tour de rôle. Tous les deux jours, la garde montante — qui jamais ne mérita mieux pareille qualification — grimpe de Sierre à son village respectif, vers l'entrée duquel elle croise la garde descendante pressée de regagner le vignoble.

Cette migration totale et régulière oblige ainsi l'Anniviard à posséder dans la plaine des prés dont il tire le fourrage néces-

[1] D'après les renseignements de M. l'abbé Felley, ancien curé de Saint-Luc.

Digitized by Google

saire au bétail qui partage cette vie nomade[1]. Alors, sur les coteaux qui dominent le bourg de Sierre, les habitants de chaque hameau déserté là-haut occuperont un groupe de *mazots*[2] correspondant, pourvu d'une chapelle, où officiera le curé de chaque paroisse.

Pour ne pas offrir partout un égal intérêt, cette migration vers le vignoble se pratique à des degrés divers parmi toutes les populations des vallées latérales et des hauts coteaux de la principale. Celles des vallées purement pastorales sont, nous l'avons dit, à peu près la seule exception à cette règle. Les mazots de Plan-Cerisier, dont le célèbre alpiniste Javelle a laissé une vivante description, et aussi ceux de Ravoire, au sommet du vignoble de Martigny, forment la colonie viticole des indigènes de Salvan. Les Entremontans et Bagnards ont leurs mazots et leurs vignes à Fully, ceux de Nendaz à Vétroz, ceux d'Hérens à Sion.

C'est ainsi que, jusqu'aux approches de Pâques, gens de la plaine et gens de la montagne rivalisent de zèle pour remuer la terre autour des ceps fraîchement taillés en creusant des *versannes*, fossés longitudinaux et parallèles qui coupent la vigne en tranches et fournissent de la terre à tasser autour des souches.

A la semaine sainte, tous ont regagné leur vallée; c'est le tour des mazots de devenir déserts jusqu'en juillet pour le sarclage et en septembre-octobre pour la vendange et le pressage. Chacun va faire docilement ses Pâques dans sa paroisse, où d'ailleurs d'autres travaux l'appellent. Durant le séjour là-bas, les neiges ont eu le temps de fondre : on a le jardin à

---

[1] « A ce moment, en mars surtout, personne ne reste au village : vieillards décrépis, enfants au maillot, veaux, vaches, cochons, chèvres, tous en descendent en longues caravanes qui sont d'un effet charmant. » — LILLETTE DE LOËS.

[2] *Mazots :* rustiques maisonnettes servant de pied-à-terre aux montagnards durant le séjour aux vignobles.

Digitized by Google

retourner, des prés à fumer, des arbres à émonder, des pommes de terre à jeter au sillon, des choux à planter. En juin arrivent les premiers foins, répartis sur plusieurs semaines et suivis des seigles, des froments, toutes récoltes que ces braves gens doivent apprendre à porter sur le dos, au moins jusqu'au bas des coteaux et au bord des chemins. Aussi, à l'encontre de ce qui se fait dans la plaine, tout le foin ou le blé sont-ils rentrés en gerbes ou en cordées. Les hommes fauchent les foins, mais jamais les blés; cette fonction incombe à la femme : à elle le privilège exclusif de suer sous l'ardent soleil d'été qui se concentre au fond de ces vallées rocheuses et étroites comme dans des entonnoirs. Tout le blé se coupe à la faucille et est mis en javelles, jusqu'au battage qui se fait au fléau durant la mauvaise saison.

Ces récoltes à peine rentrées, voici que les foins odorants des mayens ont atteint leur maturité. Une fois encore, il faudra se déplacer, aller camper quelques jours dans les grangettes, abattre cette autre moisson et la mettre sous toit. On commencera ce travail par les stations inférieures (1,000 mètres), et l'on s'élèvera par étapes jusqu'à 1,800 et 1,900. Le fourrage est amassé dans les bâtiments en bois de mélèze qui mouchètent ces hautes pelouses tondues; c'est là qu'il attendra les grosses neiges pour gagner les villages du fond de la vallée, car pour ce foin montagnard comme pour le bois et la litière, la neige constitue le moyen de transport par excellence. Durant le mois de janvier, le paysan, particulièrement désœuvré, gagnera les mayens le matin, guêtré, la pipe aux dents, le traîneau à bras sur les épaules, muni en outre d'une botte de paille qui formera un « sabot » sous l'énorme pelote de foin qu'il fera glisser sur la nappe blanche jusqu'à portée du chemin où il aura posté le traîneau.

Les foins des mayens terminés, les regains commencent dans les parties inférieures des vallées et des coteaux. Encore une récolte qui absorbe pour quelques semaines tout l'effort des bras domestiques, en attendant les semailles d'automne, les

Digitized by Google

fruits, l'arrachage des pommes de terre, des raves et des choux.

Cette subdivision infinie du travail, cette répartition diversifiée du sol compliquée par la diversité des altitudes, cette coutume d'adapter à des terrains si variés tous les produits nécessaires à leur subsistance, à leur vêtement, à leur nourriture et à leur habitation, ont fait, des populations de ces vallées fermées, la race la plus autochtone du continent, la plus routinière, la plus rebelle aux idées de commerce et d'industrie progressive, mais aussi la plus indépendante de l'autorité extralocale de l'Etat. Contrainte de déployer une grande activité doublée d'une certaine initiative dans sa sphère traditionnelle et familière, elle en manque ordinairement dans toute sphère élargie où fait défaut l'impulsion du clan, ce seul ressort extérieur dont elle sache tenir compte.

Les conditions de la Propriété et de la Famille ne feront qu'accentuer davantage ces caractères, car cette grande variété de la race, à demi arrachée à l'art pastoral par la nature des pentes qu'elle doit cultiver et par l'écart des voies commerciales, est formée de petits hommes robustes et nerveux, moins beaux, moins forts en apparence que les purs pasteurs de Conches et d'Illiez, mais plus endurants, plus résolus, plus aptes déjà à se tirer d'affaire. Les femmes aussi semblent moins alertes, quoiqu'elles soient en réalité plus solides, car le travail des champs, qui entrave la croissance de l'homme, courbe aussi le corps de la femme dès l'adolescence. Pour rencontrer de belles paysannes comme au val d'Illiez, il faut s'avancer jusqu'aux coteaux qui dominent le vignoble de Sion. C'est à Savièse surtout que les peintres genevois viennent chercher leurs modèles.

Digitized by Google

III. — LANDES DE LA PLAINE, COLMATAGES ET BAS COTEAUX

L'habitant de cette zone inférieure dispose à peu près des mêmes ressources que celui de la précédente, avec quelques différences toutefois. D'abord, la nature riche du sol lui permet de se livrer au travail dans des conditions moins rudes.

Les villages, bourgs et petites villes de la vallée du Rhône se trouvent invariablement assis au bas des pentes, entre le sol arable d'alluvion chargé de vignes, de champs ou de bois, et le nivellement général de la plaine, dont l'altitude s'élève insensiblement, entre le lac de Genève et le pied du Simplon, de 400 à 650 mètres. Ils exploitent en haut le coteau avec ses étagements et, en bas, les marécages plats où jadis le fleuve venait périodiquement étendre le linceul de ses crues. De même que ses ramifications accidentées, cette vallée centrale nourrit du bétail et cultive le champ et la vigne avec cette différence que l'élevage, tenu dans les premières pour la plus fructueuse et la plus noble des occupations, déchoit ici au rang de pis aller. C'est la vigne qui fait surtout l'objet de la sollicitude des populations de cette plaine, lesquelles, à une ou deux des qualités de leurs voisins montagnards, allient les nombreux défauts constatés d'autre part chez les vignerons de la Limagne et de la Touraine. Quoique rendue très aléatoire par le voisinage de grands glaciers qui provoquent les rapides et fréquentes gelées du printemps et de l'automne, la récolte du vin demeure le centre de toutes les opérations de ces riverains du Rhône et. pour eux, champs et bétail sont l'accessoire. Hors ce travail de la vigne, pour lequel, au printemps, le montagnard vient offrir ses bras, ils se jugent fort occupés par les soins et l'emploi de leur cheval ou de leur jument. Cet animal a surtout pour rôle

Digitized by Google

de transporter son propriétaire aux foires de Sion ou de Martigny où il prend souvent l'habitude de se rendre sous le premier prétexte venu, sans trop savoir ce qu'il y va faire. Et comme cette assiduité aux marchés devient une sorte de coutume tyrannique, l'on emprunte quelques petites sommes dont le remboursement échoit — cela va sans dire — aux grandes foires d'automne. A cette époque, le vin passe ainsi en gros dans la cave du banquier, pour solder le prix de celui qu'on a bu en détail. Ces prêteurs, commerçants influents, opèrent en effet pour leur compte personnel et adjoignent volontiers à leur négoce celui du vin. Ce qui est sorti par la porte du coffre-fort rentre par celle du pressoir.

L'analyse du travail nous révèle ainsi une supériorité très marquée du type de la montagne sur celui de la plaine. Plus sobre, plus résigné, moins accoutumé à escompter la chance, le premier ne saurait guère tabler que sur le revenu des alpages : beurre, fromage ou vente de quelques vaches — toutes ressources infiniment plus certaines et surtout moins fluctuantes que le rendement de la vigne et des arbres fruitiers. Car, tout en possédant quelques parcelles au bas des coteaux de la plaine, le montagnard a su comprendre qu'il ne saurait faire un bon vigneron et qu'il doit se contenter d'obtenir du vin pour sa propre consommation. Moins riche en hauts pâturages, l'homme de la plaine mène paître ses bestiaux dans les landes marécageuses des bords du Rhône et la race bovine, négligée, y végète.

Du reste, le montagnard trouve dans la solidarité communautaire une garantie et un solide appui contre l'extrême misère ; tandis que le « planain », chez qui la communauté subsistait encore vers le milieu de dernier siècle en ce qui concerne l'indivision des terres submersibles, s'en est rapidement détaché à mesure que l'endiguement du fleuve rendait ces terres à la culture.

Cette disparition du lien communautaire coincidant avec celle des fièvres paludéennes et autres infirmités, a conduit le

Digitized by Google

paysan à un commencement d'initiative, mais, par contre-coup, l'indigence est venue pour les moins progressifs.

Nous venons ainsi de dégager la preuve de ce fait économique déjà constaté, que la concentration sur un espace restreint, de zones d'altitudes très différentes, fournit à tous ceux qui les cultivent la même variété d'occupations et de ressources. mais à des degrés divers : à la montagne, l'élevage constitue la ressource de prédilection ; dans la plaine, au contraire, ce rang préféré appartient au vignoble, dont les habitants se montrent si fiers qu'on les voit, sous prétexte de soins incessants à lui vouer, laisser volontiers à leurs femmes la charge de travaux plus pénibles.

Ces observations établissent que ce pays, sur lequel se groupent les massifs les plus élevés de l'Europe, massifs qui supportent d'immenses pâturages où le bétail vient chercher sa nourriture jusqu'au bord du glacier, connaît à peine l'art pastoral simple. Graduellement, depuis les Romains, il s'est d'abord éloigné du régime celtique primitif sous l'influence de leur domination, puis, sous l'impulsion de la nécessité et de l'isolement. Ce n'est toutefois pas sans résistance que ce peuple a renoncé à sa ressource première ; il faudra plus tard lui tenir compte des prodiges d'énergie qu'il a dépensés pour irriguer les pentes et rendre à l'herbe les coteaux les plus arides.

Une population ainsi clairsemée, et répartie par faibles groupes isolés entre des forêts, des gorges, des rochers et des torrents, était donc contrainte à rechercher des ressources à toutes les altitudes et, par voie de conséquence, à se faire quasi nomade.

Une exploitation si variée et si capricieuse du sol prédispose l'homme à se distinguer dans son petit clan afin d'en devenir le chef, puis à cumuler les fonctions publiques afin de représenter ce même clan auprès des autres. Or, pour acquérir cette « distinction », ces admirateurs de vaches batailleuses vont commencer à régner par le moyen qui fait l'objet de cette admiration : la lutte corps à corps et la puissance phy-

Digitized by Google

sique. C'est pourquoi, durant les périodes de séjour au vignoble, en carême principalement, les lurons de chaque localité paient à boire à leur champion respectif pour qu'il provoque le champion d'une autre commune ou d'un autre clan. Et tantôt *en niaise*, tantôt *en rage*, les deux gaillards s'empoignent pour honorer leur endroit ou leur confrérie, ni plus ni moins que les reines du troupeau jouant des cornes pour honorer la crèche du maître.

Aujourd'hui l'inégalité de plus en plus accusée des positions sociales, le quotidien bouleversement des influences de la veille ont sensiblement rabaissé cette prépondérance de la force physique, prépondérance un peu explicable d'ailleurs dans une société où la routine étant tout et l'initiative rien, elle constituait, après la fortune et la naissance, l'unique critérium de la valeur intrinsèque de l'individu. Et, du reste, à cet arbitrage de la poigne a succédé celui, peut-être plus désastreux, des procès, que le Valaisan affectionne spécialement et auquel il recourt à tout propos, même quand il passe son temps à proclamer la partialité de ses juges naturels. Mais passons de cette étude sur la répartition du travail à celle sur le régime de la propriété, qui en procède directement et vient la compléter.

Digitized by Google

III

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ

Pareil à ces sapins tortus qui viennent fixer leurs racines à la moindre motte de terre incrustée au rocher, le Valaisan a exploré les dernières solitudes de ses gorges tortueuses pour s'assurer la possession du plus maigre lambeau de terre arable qu'elles pouvaient recéler. Et, pour y jeter la semence adaptée à son exposition, à son plus ou moins de richesse et de perméabilité, il a dû déployer et déploie encore des soins et des efforts tout à fait disproportionnés à la rémunération qu'il lui est raisonnablement permis d'en espérer. Le temps, que des races plus pratiques disent être de l'argent, ne semble avoir chez lui qu'une importance très effacée, car il consacrerait volontiers dix ou quinze journées à un lopin qui suffirait au plus à lui donner annuellement un décalitre d'orge ou de seigle. Pour lui, tout le problème matériel consiste à assurer le renouvellement régulier des provisions du fenil, du grenier et de la cave, et, surtout, à ne rien vider avant la fenaison, la moisson ou la vendange, dût-il torturer son génie à la recherche de mille rubriques pour prolonger la durée de son stock de provisions. Un proverbe favori : « Les années sont longues ! », qu'il répète journellement, donne la note de sa préoccupation essentielle.

Aussi, les chaudes journées de la belle saison sont-elles les

Digitized by Google

seules dont ces montagnards aient un souci réel de ménager le moindre moment, et cela en raison de l'impatience qu'ils ont de mettre leur récolte sous toit. Le reste du temps, ils le passent, malgré tous les airs affairés qu'ils se donnent, sans s'échauffer, et presque toujours avec une grande lenteur dans leurs mouvements. De la sorte, on se fatigue en été pour l'hiver comme on se repose en hiver pour l'été ; au cours des saisons intermédiaires, on s'agite autour d'une foule de petites besognes aisées à simplifier et qu'il serait tout au moins facile de doser en les intercalant de variations consistant, par exemple, dans un soin plus assidu de l'intérieur, dans des délassements ou dans le simple repos.

Quant à l'argent, ils le tiennent encore, au moins dans les régions supérieures, pour un illustre étranger encore vaguement connu. Aussi, sachant bien qu'il est rétif à venir, ne dépensent-ils pas trop leur temps à le rechercher, quitte, lorsque la plus légère obole leur tombe entre les doigts, à la mettre au plus tôt en lieu sûr, dans l'attente d'une occasion d'acheter une pièce de terre ou de bétail. Une fois ce morceau de terre ou cette bête acquis, soit avec le contenu du bas de laine, soit à grand renfort de coups de pioche, ce paysan lui demeurera si intimement fidèle, qu'en cas de gêne ou d'embarras, vous le verriez se ruiner plutôt en emprunts onéreux que de s'en laisser dessaisir. Car, dans ces sociétés frustes et mal dressées à la pratique des spéculations, le fait d'aliéner une parcelle de terre est tenu pour le signe d'un grave embarras, d'une diminution de crédit ou d'une prochaine décadence, comme la plus modeste des acquisitions semble ouvrir une ère de prospérité.

Nous avons vu que, même dans les extrêmes replis des plus hautes vallées secondaires, chaque ménage s'est assuré la propriété de quelque parcelle située dans les régions les plus favorisées du bas-pays, et qu'ainsi le Valaisan cultive toutes les altitudes.

Fatalement, ce besoin de disperser les cultures et d'en compter sur les différents points d'une région, est venu abou-

Digitized by Google

tir à un morcellement qui ne laisse pas de devenir puéril lorsque, au lieu de prendre fin une bonne fois, il persiste à se compliquer de nouveaux partages. En outre, plus ira s'effaçant certaine tradition patriarcale qui faisait naguère rentrer les biens collatéraux aux mains des représentants d'une souche centrale de la famille, plus aussi ces subdivisions continues se multiplieront encore.

Les contrées les plus fidèles aux travaux de simple récolte n'ont pas toujours échappé elles-mêmes à ce danger du morcellement. Ainsi, la vallée de Conches, que nous classions auprès de celle d'Illiez pour le travail, tend déjà à s'en distinguer dès qu'il s'agit du partage et, ainsi, cette dernière vallée reste, en définitive, le seul point du canton dont le sol patrimonial ait gardé jusqu'à ce jour une certaine unité et où les terres attenantes à l'habitation forment avec elle un régime domanial. Bien que le droit d'aînesse n'ait presque pas laissé de vestige dans cette partie de la Suisse, il est d'usage qu'à la mort du chef de la famille le domaine soit intégralement transmis à l'un ou à l'autre de ses descendants. Et quoique la répartition des avoirs demeure égale entre les héritiers du même degré, le nouveau détenteur du domaine s'arrange à se libérer soit en espèces ou par permutation, soit en mettant l'autre en mesure de se procurer un nouveau domaine.

Cette différence frappante entre les mœurs des deux rares régions fidèles à la simple récolte doit avoir des causes propres qui méritent d'être recherchées. En effet, malgré la similitude de nombreux faits économiques et certains traits communs, elles diffèrent du tout au tout l'une de l'autre quant à la position commerciale. La divergence tient surtout de ce qu'enfoncée vers les glaciers du Gothard, entre des barrières élevées qui présentent un obstacle à tout échange de quelque importance, la contrée de Conches ne saurait trouver au dehors le placement de ses produits, puisque les voisins avec lesquels elle communique par les cols supérieurs, ne sont eux-mêmes que des montagnards en quête de débouchés semblables.

Digitized by Google

Sous ce climat plus âpre, appelés à vivre sans diversification d'intérêts, réduits durant toute la saison froide, pour ne pas dire toute l'année, à l'unique agrément du voisinage, les hommes tiennent à se serrer autour du clocher local, à fondre la famille dans la grande tribu villageoise dont la solidarité leur est nécessaire : car en n'ayant pas à se soucier de la surveillance et de la direction de l'élément extérieur, on se comprend, on se partage les soucis et les joies, on se soutient contre l'avalanche, l'éboulement et surtout contre cet autre fléau, plus valaisan encore que les précédents, des procès et des poursuites judiciaires [1].

Les habitations ainsi agglomérées, l'unité du domaine de chaque particulier perd sa première raison d'être ; il se disloque avec rapidité et c'est ce qui nous explique pourquoi les prairies qui entourent les villages du bassin de Conches sont beaucoup plus morcelées que celles de la vallée d'Illiez [1]. Ces avantages matériels échus à ces derniers, tiennent du fait que les conditions du voisinage extérieur ont fait aux paysans de Troistorrents, d'Illiez et de Champéry une situation privilégiée. Voisins du lac Léman et de la Savoie, communiquant avec l'une de ces régions par la plaine, avec l'autre par des cols de médiocre élévation, ils ont acquis un grand surcroît d'aisance par la

[1] Il est en effet à noter que, depuis l'application de la loi fédérale sur les poursuites pour dettes, où chaque district de la Suisse — le *district*, subdivision du canton suisse, correspond par son rôle et son étendue au *canton français* — a été pourvu d'un officier délégué aux poursuites ; l'office des poursuites de Conches a dû être temporairement supprimé au bout de quelques années, parce que le préposé n'y percevait aucun émolument.

[1] En Champagne pouilleuse, le sol en dehors du village étant débarrassé de toute habitation, rien n'entrave les partages ; on peut diviser les terres aussi facilement qu'un sac d'écus. Aussi a-t-on pris le parti de réunir en village toutes les habitations et tous les bâtiments, de manière à laisser sans construction tout le reste du territoire. — *Science sociale*, V, 1888.

Digitized by Google

pratique des échanges et par une exploitation directe de leurs denrées. Par contre-coup, en rendant le maintien du régime domanial plus facile, cette prospérité les poussait au relâchement des liens communautaires en même temps qu'elle les exerçait à la fréquentation régulière des marchés. Aussi a-t-elle réussi à faire de ce type ce qu'elle a fait en France de l'Auvergnat par rapport aux montagnards des Alpes et des Pyrénées, dégagés comme lui de la communauté sans être éloignés pour autant de l'art pastoral. Seulement, si les habitudes de commerce et de trafic développent en celui qui s'y livre une certaine souplesse dans les rapports, un peu de vigilance, de tact et de discrétion, il est bon d'observer qu'elles tendent, d'autre part, à isoler les activités individuelles.

I. — BIENS DE BOURGEOISIE

Cette région exceptionnelle mise à part, considérons la propriété dans le reste du pays. Pour la répartition et l'usage des biens communs de haute montagne, nous continuerons de prendre pour type la vallée de Bagnes, où les principales modalités à observer se trouvent rapprochées dans une même commune, propriétaire de vingt « montagnes ».

De ce nombre, trois seulement ont été exploitées jusqu'ici au bénéfice de la municipalité, qui, tous les six ans, les afferme par voie d'enchère. L'adjudicataire en sous-loue ensuite les droits de pacage par lots de six vaches laitières ; il engage les bergers et pourvoit à leur entretien durant la saison estivale. C'est la forme la plus simple, et il est véritablement surprenant qu'une commune qui, depuis des siècles, continue d'appliquer ce régime rationnel d'administration à deux de ses alpages, consente encore à se passer de toute ressource en numéraire plutôt que de l'étendre aux autres.

Digitized by Google

Dans ces derniers, le régime adopté est le résultat de répartitions très anciennes consenties par la commune bourgeoise ou seigneuriale entre ses ressortissants; malgré leur inégalité d'étendue, de rapport et d'agrément, le peuple l'a obstinément maintenu, comme il maintient volontiers tant d'abus qu'a consacrés l'usage [1].

Toutefois, au moment de ces répartitions primitives, il avait été tenu compte du fait que ces « alpages », variés d'altitude, de fertilité et de conditions de sécurité pour le bétail, ne pouvaient être taxés à une valeur uniforme. Il en est inévitablement résulté entre le lot de Jacques et celui de Paul une différence qu'un tirage à la courte paille devrait seul pouvoir régler. Avec le temps, l'avantage allait infailliblement tourner au profit du richard toujours à l'affût d'un échange avec les moins fortunés, et c'est ainsi qu'aujourd'hui il existe des pâturages de riches et des pâturages de pauvres gens. Et, d'ailleurs, pourquoi n'en conviendrions-nous pas : très souvent, les groupements des bêtes, qui ne sont qu'une forme comme une autre de l'union des intérêts, arrivent à régler les groupements des hommes. Se faire entendre, parvenir à faire goûter ses propositions dans un groupe de consorts de montagne, n'est-ce point le premier pas vers les délibérations d'un conseil communal ? On devine

---

[1] « La puissance du commun est la moins fructueuse de toutes, chacun sait cela. Appliquée aux pâturages, sans contrôle ni réglementation quelconque, elle engendre fatalement leur ruine. Chacun craint de ne pas profiter du communal autant que son voisin. De là nait l'abus... *Mais nos montagnards se montrent foncièrement attachés aux communaux ; pour eux, le communal maintient entre tous des liens égalitaires et fraternels ; il rend l'extrême misère impossible en dispensant de travailler pour autrui ; il procure une précieuse indépendance ; c'est encore lui qui a permis de développer dans nos Alpes une instruction moyenne supérieure à celle que l'on a constatée chez les populations privées de propriétés communes depuis longtemps* ». Briot. Les *Alpes françaises*, p. 140-141.

Digitized by Google

dès lors ce que doit faire tout paysan un peu ambitieux : pour s'affranchir d'un milieu rebelle à ses propositions, il n'hésitera pas à permuter jusqu'à ce qu'il en ait rencontré un nouveau, plus disposé à se placer son influence.

C'est pourquoi la répartition primitive [1] a eu tout loisir de devenir méconnaissable, et de s'embrouiller à l'infini par des sous partages, des échanges, des cessions, des rétrocessions de droits. Car nos Valaisans, en bons « issus de communautaires », se partagent toute chose, voire les immeubles et les droits d'alpage, en autant de lots qu'il y a d'héritiers dans la succession [2]. Le temps aidant, un tel émiettement est arrivé à faire qu'un seul particulier compte des fractions de droits de vache sur une dizaine, une quinzaine de montagnes. Et, comme il possède, par exemple, un quart de vache à la Chaux, une moitié de vache au Scex-Blanc et une vache entière à Cervay, ce n'est qu'au prix de transactions perpétuelles qu'il parvient à réunir ses trois ou quatre vaches dans le même troupeau. Depuis de nombreuses années, les bourgeois fixés hors de la commune réclament une répartition plus équitable et plus rationnelle de cette propriété de tous, car quiconque n'y séjourne pas ou n'a point de vache à élever, perd de ce fait son bénéfice à l'exploitation de la montagne. Aucune indemnité ne lui est allouée, tandis que tel de ses co-bourgeois, assez protégé par le sort pour faire hiverner dix à douze vaches, accapare ce privilège de les faire entretenir pendant toute la bonne saison par la communauté et s'enrichit ainsi des droits perdus par le pauvre ou l'absent.

Jusqu'ici, vaines ont été toutes les démarches, réclamations, pétitions, protestations. Les autorités communales, sachant

---

[1] Elle repose en effet sur des conventions routinières entretenues depuis de longs siècles. Le catalogue des Archives de Bagnes constate que le *statu quo* actuel était déjà en pleine vigueur l'an 1625.

[2] Ch.-L. de Bons. *Topographie du canton du Valais.*

Digitized by Google

trop bien que ce sont les citoyens présents qui les nomment, ont persisté à faire la sourde oreille. Quant à l'autorité cantonale, elle n'aurait garde, à moins d'y être contrainte par la force ou la nécessité politique, d'établir un tel précédent d'intervention dans le domaine communal; car la commune valaisanne, organisme quasi-souverain, n'est pas moins jalouse de son autonomie que de sa routine séculaire [1].

De la sorte, la routine réussit à prévaloir indéfiniment, à moins d'une impulsion bénévole des uns ou des autres. C'est ce qui eut lieu jadis à Orsières, sur la route du Grand Saint-Bernard, à quelques kilomètres à peine de Bagnes. Là, une répartition plus équitable, au moins dans sa forme et son principe, a été obtenue et chaque « feu » dispose d'un droit et demi de vache, estimé à 50 francs ; celui qui n'use pas directement de cette part de pâturage conserve la faculté de la louer, à cette condition toutefois que le locataire soit aussi un bourgeois. A la disparition du chef de famille, son droit est transféré à un seul de ses enfants [2].

L'administration générale de chacun de ces alpages est absolument routinière. Le plus aisé ou le plus autoritaire des consorts tient les comptes et parfois s'arroge pour sa vie entière cette place d'honneur. Dans les assemblées générales ou aux jours de « mesure », on le voit apparaître muni de certain étui et, dès l'entrée en séance, ajuster des lunettes qui ne chevauchent pas une fois son nez hors de cette circonstance.

---

[1] Le Grand Conseil avait voté en 1880 une loi tendant à la réglementation de l'exploitation des alpages. Elle est demeurée inappliquée.

[2] A Liddes, les fonds se subdivisent à peu près comme à Bagnes. Un bourgeois en droit d'*alper* une vache et qui compte quatre enfants leur laisse à chacun *un pied de vache*, en sorte que celui qui entend se servir de la montagne doit, ou s'arranger pour réunir à *son* pied les trois qui lui manquent, ou se résigner à n'alper que du petit bétail, jusqu'à concurrence de son droit.

Digitized by Google

Chaque année l'assemblée des consorts désigne un *recteur*, pris parmi les plus anciens de ceux auxquels n'a point encore échu la corvée. Ce délégué a pour charge d'assurer les vivres aux bergers, le pain de seigle principalement — car, hormis la viande salée et le lard du dimanche, ce pain constitue avec le lait toute la nourriture des pâtres. Le recteur doit également recevoir ceux-ci le jour de la *désalpe* et leur tenir prêts pain, fromage et vin, ce qui n'est point à négliger pour ces gosiers saturés de laitage et privés depuis trois mois de toute boisson forte. La viande du dimanche et le tabac sont directement assurés par les consorts aux bergers supérieurs, chargés de la traite de leurs propres vaches; c'est à ceux-ci de faire la petite part aux subalternes.

Le matin du jour de mesure, le teneur de comptes, important et grave, est venu s'installer de très bonne heure devant le chalet, auprès d'une balance à profondes écuelles où seront successivement pesés, au nom de chaque bête laitière, les produits de sa traite du soir et de celle du matin même — cette dernière opérée par le propriétaire ou sous ses yeux. Après le pesage, le propriétaire, muni de sa latte de bois, s'approche de l'homme aux lunettes, lequel se hâte d'y tracer, à la sanguine ou au couteau, les signes conventionnels.

Le partage se fait généralement en septembre, le jour même de la *désalpe*. On commence par peser tous les fromages du grenier, dont le poids est divisé par le nombre de bêtes laitières et l'on obtient la moyenne, soit le *quot*, qui nous semble correspondre à peu près à ce que, naguère, on appelait dans les Alpes vaudoises un *bérar*. Le quot est ainsi l'unité qui sert de base au partage. Lorsqu'une vache ne fournit pas le quot, son maître est abouché avec un autre pour la fraction, et quelquefois, faute d'entente, deux grincheux se partagent net une pièce de fromage. Ce quot peut être évalué à dix-huit livres de fromage, plus un sérac.

De même que nous avons pris la plus considérable des hautes

Digitized by Google

vallées alpestres pour type de l'exploitation et de la répartition communautaires des pâturages supérieurs, de même nous choisirons, pour type de l'exploitation et de la répartition des pâturages en plaine, celle qui en possède la plus grande étendue, la commune de Fully. Cette importante subdivision administrative représente en raccourci tous les types de la zone inférieure avec leurs qualités, leurs défauts, leurs travers, et leur mode d'existence, de même que l'autre réunissait tous ceux de la montagne sur ses vingt alpages et dans ses nombreux hameaux.

Il y a quatre-vingt-dix ans, Etienne Schiner, parlant de cette région, écrivait :

« Proche du Rhône, dans la plaine, se trouvent de grands pâturages où les troupeaux peuvent paître tout l'été ; on les appelle « les Iles » ou « les Champagnes ». Ce sont de grandes étendues de broussailles, de vernes et de saules, parmi lesquelles l'herbe croit en abondance et fournit ainsi un excellent pâturage aux animaux qu'on y envoie le matin et que le berger ramène le soir. On entretient aussi, dans la plaine du pays surtout, de grandes bergeries de cochons. »

Visant plus particulièrement la partie de cette vallée élargie sur le tronçon riverain de Sion à Martigny, le même auteur ajoutait : « Il y a une grande étendue de plaine dans le Valais qui serait très fertile si les habitants, possesseurs de ces terrains humides, voulaient se donner la peine de les « saigner », c'est-à-dire donner un écoulement aux eaux, ce dont ils viendraient facilement à bout. »

Depuis l'endiguement du Rhône, commencé à l'aide des subsides de la Confédération après le pacte centralisateur de 1848, la physionomie de cette plaine a rapidement changé : une partie considérable de ces terrains humides ont été « saignés », selon la pittoresque expression de l'auteur cité ; toutefois, les résultats acquis ne font que mieux mesurer l'importance de ce qui reste à faire aussi bien pour la conservation de ces terrains conquis sur les méandres du fleuve que pour la

Digitized by Google

poursuite efficace de leur desséchement. Cependant la description que nous trace M. Lenthéric, dans son importante monographie du Rhône, nous révèle bien le changement qui s'est opéré en quatre-vingts ans dans la culture de ces régions :

« L'opiniâtre labeur des habitants du Valais, dit cet auteur, a créé de distance en distance, dans cette gorge étroite et abrupte, de véritables jardins... Sur les flancs rugueux qui bordent le Rhône, tout ce qui n'est pas rocher escarpé et inaccessible a été défriché et couvert de cultures. Dans la partie supérieure, au-dessus de Brigue, l'ancien lit du glacier du Rhône primitif forme une belle pelouse soigneusement entretenue qui va se perdre dans les grands bois de mélèzes ou de sapins. Au-dessous de Brigue, la pente générale du *thalweg* s'adoucit. L'altitude n'est plus que de 600 mètres environ. Le fleuve, toujours torrentiel, coule au niveau des terres riveraines qu'il baigne et inonde même sur d'assez vastes étendues. Dans certaines parties abritées, près de Sion et de Martigny, le climat est aussi tempéré que dans les plaines de la Provence, et on peut y cultiver sans mécompte la vigne, le figuier et même l'amandier.

» Des deux côtés du fleuve s'étendent des bas-fonds marécageux couverts de plantes palustres. Au milieu de ces cloaques, que l'on colmate depuis quelques années seulement, et qui seront bientôt transformés en prairies et en terres de première valeur, des chevaux à demi-sauvages et des taureaux roux, presque noirs, paissent en liberté, tantôt groupés en troupeaux sur de petits îlots de sable couverts de joncs et d'oseraies, tantôt à demi noyés dans les marais, ayant de l'eau jusqu'au poitrail et, sans les hautes montagnes qui limitent de tous côtés l'horizon, on se croirait au milieu d'un steppe de la Camargue provençale [1]. »

---

[1] Lenthéric. *Le Rhône,* t. I, p. 173.

Digitized by Google

Ce tableau nous permet d'introduire notre propre exposé de l'évolution du régime de la propriété collective en propriété privée.

Cette « Camargue » était, il y a peu d'années, propriété communale et indivise, mais l'endiguement du Rhône ne devait pas tarder à livrer graduellement les parties colmatées à la culture et il ne resterait plus qu'à savoir par qui et de quelle façon serait travaillé désormais ce terrain communal. Une bonne partie pouvait être maintenue en prairie, mais les plus riches, qui avaient des vaches, des chevaux à mettre en liberté dans ces steppes, ne se hâtaient point de modifier un état de choses dont ils avaient longuement bénéficié et que cette conquête de terrains, obtenue à l'aide de subsides fédéraux, allait leur rendre plus favorable encore. Pour peu qu'il eût quelque argent à avancer, le Fulliérin multipliait à loisir le nombre de ses petites vaches et se livrait en plus à l'élevage du cheval. Rien n'était si aisé, si avantageux et plus conforme à son tempérament. Son sécateur en poche sous le vague prétexte d'aller visiter ses vignes, il descendait le matin à l'écurie, chassait chevaux et vaches jusqu'au delà des jardins et des vergers qui entourent le village, fermait la porte à claire-voie du chemin et laissait patauger ces animaux en paix, les vaches jusqu'au soir, le cheval jusqu'à ce qu'il en eût besoin pour quelque course.

Pendant que les jours, les semaines, les mois s'écoulaient de la sorte pour l'homme aisé, l'enfant de son voisin pauvre trottait pieds nus ou somnolait au soleil faute de la moindre occupation. Ces vastes étendues de biens communs, l'homme sans pécule eut été bien embarrassé d'en tirer profit puisque aucune indemnité sérieuse n'était consentie à qui n'avait pas d'animaux à y mettre. Et, comme le coteau avait été aliéné aux montagnards, il arrivait que la population de la plus riche commune du pays s'étiolait ainsi dans le désœuvrement en face de cette plaine fangeuse qui eût pu lui apporter l'aisance et qui ne lui donnait que des fièvres

Digitized by Google

périodiques[1]. Il faut bien avouer qu'en principe chaque « feu » recevait cinq francs pour son droit de pacage sur la montagne que la commune possède au flanc des massifs des Diablerets et sur les « champagnes », mais ce n'était là qu'une aumône inavouée et on conçoit l'avantage que le riche pouvait tirer de la plus-value de ce droit.

Pourtant, en présence des réclamations réitérées du plus grand nombre, force fut bien aux autorités et aux propriétaires aisés de consentir à un commencement de répartition. Celle-ci porta premièrement sur les biens arables les plus éloignés du fleuve et les plus rapprochés des habitations. Toutefois cette concession faite fut aussi limitée et aussi illusoire qu'il plut aux riches de la rendre; ils s'en tinrent au minimum: chaque ménage de la commune fut investi d'un lot de quatre « quartanées », soit de 400 toises. Mais comme le pauvre en était presque aussitôt dépossédé, il ne pouvait tarder beaucoup à venir réclamer sa seconde bouchée; en sorte que, sans interruption pour ainsi dire, depuis 1868, date de la première restitution, les élections communales se firent sur le programme de nouvelles répartitions sans cesse promises par les candidats, souvent ajournées par les élus et réduites à leur plus simple expression lorsqu'elles étaient décrétées.

La classe aisée et les autorités qui presque partout y sont recrutées exclusivement, avaient trouvé une objection paradoxale qu'ils présentaient à toute occasion aux réclamants.

— Comment voulez-vous mettre en valeur de nouveaux terrains?... vous n'avez même pas d'engrais!

Les pauvres, auxquels il ne manquait que des vaches, des porcs, des moutons et des chevaux pour produire ce dont on leur faisait reproche de manquer et pour profiter ainsi du libre

[1] En 1644, l'Etat, prenant en pitié la pauvreté du lieu, affranchit en partie les habitants de Fully de la taille à merci et de la main-morte. — Abbé Rameau: *Châteaux et Seigneuries*.

Digitized by Google

parcours parmi ces vastes landes, répondaient évidemment :

— Qu'on nous donne des prés pour l'hiverner ce bétail, alors nous aurons de l'engrais ?

Cette résistance devait assurément s'épuiser quelque jour, mais au bout de plusieurs étapes seulement. Après 1875, deux répartitions successives ont été opérées. On adopta cette fois une base plus logique qui eût mérité, ce nous semble, de devenir définitive : le bien communal était attribué à tel chef de ménage, à charge par lui de le faire prospérer pour en disposer à vie. A la disparition de l'usufruitier en titre, la jouissance passait, indivisible, sur la tête d'un même héritier, tandis que les autres étaient nantis soit d'un lot nouveau, soit d'un lot tombé en disponibilité par abandon ou par émigration. Toutefois il faut bien le dire, cette facilité offerte à tout jeune ménage de se livrer à la conquête agricole n'obtint pas ici les résultats espérés. Et l'on ne saurait trop s'en étonner, si l'on observe que nulle part les mariages ne sont plus précoces. Là où chacun s'est préoccupé d'essaimer dès l'adolescence, il est un peu oiseux de recourir à de telles exhortations et surtout de faire appel à l'humeur matrimoniale des adultes ; ajoutons que l'effort à entreprendre pour approprier ce nouveau sol à la culture semblait tellement au-dessus des forces du plus grand nombre, tellement en dehors de la routine commune, que la plupart n'osèrent l'entreprendre sans une impulsion directe. On était à la fois trop dépourvu d'initiative pour se passer d'un patronage et trop peu exercé à la sujétion pour en rechercher un.

Quoi qu'il en soit, la commune de Fully, si riche en réalité et si longtemps peuplée de pauvres, se trouverait, aujourd'hui, à la veille de devenir la plus prospère de tout le Valais, s'il n'était presque fatal que, dès son adaptation à la culture, la terre soit destinée à l'appropriation individuelle et définitive. Il est fort à craindre, en effet, qu'une aussi sage mesure ne puisse être longtemps maintenue ; déjà l'on voit les plus riches et les plus entreprenants s'ingénier à pratiquer le trafic des meilleures parcelles,

Digitized by Google

si bien que petit à petit, le soin d'un bénéfice présent étouffant celui de la prospérité générale dans l'avenir, les populations se laissent gagner au principe du partage définitif et à l'investiture de ces biens. De la sorte, si le droit pour le ressortissant d'aliéner le lot qu'il détient n'est pas encore acquis, il ne saurait sensiblement tarder à l'être.

Nous trouvons dans l'examen de ces faits et dans cette tendance une confirmation nouvelle de cette loi sociale que *la transformation de terres incultes en prairies irriguées ou en champs labourables, les arrache à mesure au régime de la communauté.*

Et, tandis que l'homme de la plaine s'éloigne de ce régime, nous voyons le montagnard s'y maintenir, par cela même que les pâturages en montagne — en haute montagne surtout — ne se prêtent pas à de telles transformations.

Le fait est d'autant plus typique que ces habitants de la plaine n'ont pourtant cessé de pâtir d'un fait antérieur : les solides montagnards des vallées secondaires les avaient déjà dépouillés de leurs arides coteaux dont ils ont su faire un vaste vignoble. Aujourd'hui qu'il leur reste encore d'autres terres incultes susceptibles d'être converties en jardins ou en champs de première valeur, le moment semblerait venu pour les populations de se raviser, car le maintien de ce sol sous le régime de la propriété commune, assurerait contre la misère les générations à venir, en laissant du moins au père inapte ou nonchalant la certitude de voir un fils prospérer grâce à l'effort de ses bras. Mais le dé semble jeté pour que la plaine subisse le sort qu'a subi le coteau. Le Fulliérain d'aujourd'hui, plus vigilant et plus actif déjà que ses ancêtres, a beau chercher tardivement à racheter les vignes des coteaux : il serait assurément plus avisé en s'efforçant de ne pas laisser échapper ce qui reste entre ses mains et de lui conserver ce caractère inaliénable.

Au reste, bien que cette commune nous ait paru offrir le type du régime économique en cours dans la plaine du Valais,

Digitized by Google

ce qui s'y pratique a lieu, avec des variantes, dans plus d'une bourgade de moindre importance, car voici ce que m'écrit un habitant de cette région :

« Ici, il faut faire une grande distinction entre les popula-
« tions de la rive droite et de la rive gauche du Rhône. Les
« premières sont plus spécialement viticoles et les secondes
« agricoles, parce que celles-là vivent sur le côté exposé au
« midi, celles-ci sur le côté exposé au nord et moins printanier
« par conséquent. Cela n'empêche pas les gens de la rive gau-
« che, plus économes, plus âpres au travail, de venir s'acheter
« de jolies vignes sur la rive droite, de les y venir cultiver et
« même d'y supplanter les gens de l'endroit. »

Et mon correspondant complète ses observations en ces termes : « Pour tout, le *riverain* [1] est plus âpre au travail, plus constant que l'habitant de la plaine. Ce dernier, étant placé dans une contrée où les ressources sont plus nombreuses et plus faciles, tombe plus rapidement dans la mollesse. La mollesse, combinée avec un orgueil de supériorité, engendre la misère. Dans la gêne, l'homme est bientôt contraint d'hypothéquer ou de vendre sa terre, et c'est généralement un nouveau venu ou un riverain qui l'achète. »

Il importe de retenir ces constatations, qui nous aideront à trouver les raisons de l'absorption toujours croissante des populations de la plaine par celles de la montagne ou d'autres régions étrangères moins favorisées.

II. — BIENS SYNDICAUX

Les groupements d'intérêts que nous pouvons classer sous cette rubrique se rencontrent plus spécialement dans les com-

[1] D'après le langage local, ce mot est ici appliqué à habitant des pentes supérieures.

Digitized by Google

munes de quelque étendue où l'administration ne peut ou ne veut pas se charger de la création et de l'entretien de certains services d'ordre collectif, tels que fontaines de village, fours banaux et canaux d'irrigation.

Autrefois, les paysans lavaient la lessive, puisaient l'eau et abreuvaient leur bétail à la rivière, aux sources et aux torrents. Puis, comme les sources ne manquaient généralement pas aux pieds de ces hautes montagnes, on se prit, il y a deux ou trois siècles, à creuser des troncs de mélèze pour les capter, et amener l'eau pure jusqu'aux villages. Voici l'historique d'une de ces institutions : A Villette, une femme nommée Riche, propriétaire d'un verger voisin du village et où jaillissait une source, offrit d'en faire don aux habitants, à la condition qu'ils feraient poser un tuyau destiné à alimenter son routoir de chanvre, creusé dans le voisinage. La fontaine établie, les intéressés d'alors, au nombre de dix, eurent à payer une contribution de vingt-quatre francs. Cette finance fut maintenue pour tout nouveau venant, jusqu'en 1870. A cette date, trois nouveaux consorts s'étant présentés, le syndicat de la fontaine leur fit ce prix traditionnel. Sur l'objection présentée par l'un d'entre eux que, depuis la dernière admission, taxée à ce chiffre, les anciens consorts s'étaient réparti les fonds de la collectivité et que, de la sorte, un pareil taux ne pouvait raisonnablement être maintenu, les trois candidats finirent par être admis pour dix-huit francs chacun. Dans la suite, le droit d'admission de nouveaux membres a été graduellement abaissé à un versement fixe qui est aujourd'hui de quatre francs cinquante.

Dès l'origine de ce syndicat, les fils de consorts y étaient admis de droit, sans en excepter ceux qui prenaient femme hors de cette section communale. Par contre, si la fille d'un consort amenait à Villette un époux du dehors, il y était accepté moyennant le dix pour cent de la mise de fonds primitive (2 fr. 40) et à la condition de se faire présenter par sa femme dans l'année même du mariage.

Digitized by Google

Ces assemblées de consorts de fontaines sont aussi agitées que celles des syndicats d'alpages et, comme elles, constituent une sorte de tremplin par lequel un notable accède au conseil communal sous l'impulsion de la coterie qu'il a eu le soin de s'y créer.

III. — BIENS PARTICULIERS

Par ce qui a déjà été dit de la distribution générale du sol, de sa nature variée, de sa constitution, que viennent modifier chaque jour les torrents, les érosions et les alluvions, on a pu déjà se rendre compte de la façon dont peut s'en effectuer le morcellement. Cette capricieuse alternance de coins de terre opulents ou stériles, arides ou fangeux, riches ou pauvres, froids ou ensoleillés, caillouteux, vaseux, sablonneux, herbus, boisés ou couverts de ronces, le tout étagé sur de rapides pentes qui se déroulent de la crête des montagnes glacées au fond des gorges et des vallées, tous ces biens, disons-nous, doivent être d'un partage hasardeux que l'effort humain s'épuisera de tout temps à tenter de rendre égal. L'éloignement des centres de consommation et la difficulté des échanges ayant longtemps contraint le fils à compter exclusivement sur l'héritage paternel, l'unité du domaine et le droit d'aînesse n'ont pas trouvé grâce devant cette loi de la nécessité. La configuration du pays, comme nous le verrons lorsque nous aurons à nous occuper de l'expansion de la race, n'a pas permis au Valaisan d'émigrer aussi facilement que d'autres montagnards. Les jeunes gens de haute taille, les sans famille, les insoumis, émigraient pour s'engager dans les armées étrangères ; placés dans des conditions différentes, les fils restaient au foyer et, dès le mariage de l'un d'entre eux, ils procédaient, non pas à une répartition des biens constituant le patrimoine, mais au morcellement de chaque parcelle et de chaque objet divisible. Un père, par exem-

Digitized by Google

ple, possédait deux « mayens ». Bien qu'il n'eût que deux enfants, ceux-ci, au lieu d'en prendre un chacun, préféraient se les partager tous les deux, travaillaient à la limitation de l'espace intérieur du chalet et se taillaient en lambeaux chaque parcelle de pré.

Chacun tenant à posséder une fraction de ce qu'il y a de meilleur, l'obligation en découlait d'accepter une part du médiocre et du mauvais. Ce procédé routinier tend vaguement à disparaître dans les vallées du Bas-Valais et dans celle de Viège, où pénètre plus aisément le numéraire, régulateur par excellence de tous les droits ; il est encore en pleine floraison dans quelques vallées du Centre. Un vigneron de Vétroz, où les montagnards de Nendaz ont leur colonie viticole, nous dit qu'il n'est pas rare de voir figurer, dans les actes de vente ou de succession passés entre Nendards, des fractions de *mazot* variant *du vingtième au quarantième.* Ces maisonnettes tombent ainsi, je ne dirai pas au rôle de casernes, mais plutôt à celui d'un de ces fourgons de chemin de fer qui, en temps de guerre, ont leur compte de trente-deux hommes[1]. On est trente-deux à pâtir de cet ordre de choses, mais la routine l'exige, si bien qu'on porte jusque dans cette manie du partage l'instinct atavique de la communauté, du clan, de la tribu.

Sur ce sol exceptionnellement varié, l'homme, devenu conscient de la valeur de la moindre chose, pourra toutefois se montrer mesquin dans sa jalousie et sa parcimonie, sans pour autant

---

[1] Qu'on lise plutôt cette annonce cueillie dans le *Bulletin officiel* de janvier 1902 : « *Avis d'enchères.* — Poursuite N° 873. — Vétroz, maison sous art. 425, n° 49. Confins au nord N. N. ; à l'est un chemin ; au sud et à l'ouest N. N. *part s'élevant au 1/5 de 2/3 du quart. Taxé 14 francs.*

« Immeuble saisi à Marie-Antoinette A..., fille de X.. de Nendaz. — Enchère à la maison de commune de Vétroz, le 14 février 1902, à 4 heures du soir. »

Digitized by Google

se départir de l'esprit de communauté. Même, il est permis de rechercher plutôt dans ces mesquines tendances une des raisons de la persistance de cet esprit. Car plus nombreux seront les propriétaires groupés sur un même coin de terre, plus l'identité des besoins les rapprochera.

C'est pourquoi, par-dessus tant de naïves petitesses, nous ne cessons de voir planer le prodigieux génie de la collectivité. Il faut l'admirer surtout dans les travaux destinés à l'irrigation, représentés sur les flancs de ces vallées par ces canaux que les naturels du pays connaissent spécialement sous le nom de *bisses* et qui, tantôt par des conduits en planches, tantôt par de longs tunnels, vont porter la fécondité par delà les précipices, les torrents, les avalanches et tous les obstacles que leur oppose une arbitraire nature.

« En Valais, écrit le peintre Albert Franzoni, auteur d'un curieux ouvrage illustré sur l'*Aqueduc ou « bisse » de Savièze*[1], en Valais, où la nature nous offre une si grande variété de richesses et les plus beaux et frappants contrastes, l'on ne saurait s'expliquer l'existence de certains villages sans la présence de ces bisses qui portent la fertilité partout où ils passent...

Nous ne savons si ces canaux existaient à l'époque romaine, comme on a grand motif de le croire (au moins pour quelques-uns d'entre eux), mais, aucun vestige ne présentant le caractère des constructions de cette époque, il serait difficile de se prononcer là-dessus. Le document le plus ancien serait, suivant Blotnitzky, le testament de l'évêque Guichard Tavelli, écrit le 11 décembre 1366 en son château de la Soie, en faveur d'Antoine et de Pierre de la Tour. »

Demandons encore à M. Franzoni la permission d'emprunter à son livre cette courte citation :

« Il faut ici étayer, suspendre le canal, le garantir des ava-

---

[1] Genève, Eggimann, éditeur.

Digitized by Google

lanches, l'encastrer dans les endroits où le terrain glisse, l'appuyer aux parois de rocher, quand la chose est possible, ou bien lui creuser un passage par des tunnels assez longs. Une partie de l'œuvre achevée est maintes fois détruite ; le montagnard la refait, contemplant avec résignation le malheur. Il est impossible de se rendre compte de la hardiesse de ces travaux sans les avoir parcourus. Nous n'aurions sans cela aucune idée des dangers que le constructeur a dû surmonter pour mener à bien son entreprise. »

Ces canalisations, plus ou moins pittoresques selon les sites où elles sont établies, ont parfois cinq à six lieues de parcours. Au moyen de ces aqueducs, les Valaisans arrosent non seulement les prés et les jardins, mais presque toutes les vignes — ce qui ne se pratique guère ailleurs.

Mais nous avons maintenant une idée suffisante de la répartition du sol privé dans les diverses parties du pays ; ces constatations établissent que le Valais renferme, c'est incontestable, de nombreux et riches éléments de prospérité, mais dont chacun est d'ordinaire représenté dans une proportion si restreinte, à dose si strictement mesurée, qu'on peut dire que la nature y a procédé par échantillons. Le sol qui porte chaque produit n'est pas uniquement soumis à l'influence de l'altitude ; il l'est tout aussi bien à celles qui résultent de la structure du roc, de l'exposition générale ou particulière, sectionnée encore par mille accidents définitifs ou périodiques.

Les productions fruitières arborescentes, qui sont loin d'atteindre l'extension qu'on serait autorisé à espérer, forment dans quelques vallées un apport supplémentaire, et suscitent une sorte de travail qui constitue l'embellissement des autres. Dans les bonnes parties de la vallée principale, elles pourraient constituer une ressource quasi essentielle. Les fruits du Valais se sont acquis, depuis peu d'années, une réputation prépondérante sur les marchés suisses, et ce succès ne peut manquer d'y assurer le développement de l'arboriculture, bien méconnue encore,

Digitized by Google

parmi ces populations que la routine du morcellement oblige à consacrer plus de temps aux déplacements et aux transports qu'au labeur proprement dit. C'est que, sous ce climat, la culture des arbres fruitiers n'offre pas, comme ailleurs, des facilités qui les rapprochent de la cueillette. Elle exige du travail, et ce travail exige du temps. Or, nous voyons que, si le temps n'est pas toujours compté, il manque parfois, surtout dans la bonne saison, et que ce défaut de temps — phénomène intéressant à noter comme conclusion de cette partie de notre étude — tient au régime de la propriété.

Digitized by Google

IV

CONSTITUTION DE LA FAMILLE

De cette esquisse que nous leur avons tracée du régime de la propriété, il doit être resté à nos lecteurs une double impression. C'est qu'en de nombreux cas, elle conserve une forme communautaire, mais que, sitôt cette forme modifiée, elle fait rapidement place à l'émiettement des parcelles. Le coup d'œil que nous allons jeter sur l'organisation de la famille va préciser encore la portée de cette remarque. La formation du groupe familial dépend étroitement, en effet, du mode de répartition de la propriété, créé lui-même par l'organisation du travail du sol, à son tour subordonné à la physionomie et à la constitution générale du pays. Quoi d'étonnant si, dans ces conditions, nous allons nous trouver en présence d'une double catégorie de phénomènes sociaux, se rapportant quelques-uns à la persistance de certaines formes de la communauté patriarcale et d'autres à la désagrégation, parfois profondément marquée, de cette même communauté.

De nos jours, c'est même cette dernière classe de phénomènes qui tend à prédominer, attendu qu'à mesure que la population s'accroît, la plupart des jeunes ménages trouvent intérêt ou agrément à se mettre « à leur pain », c'est-à-dire à part. Les subventions fournies par la propriété communale et réparties le plus souvent par feux, incitent même les familles au

Digitized by Google

dédoublement, puisque le nombre des parties prenantes s'en trouve augmenté.

Les jeunes gens, grâce à cette situation, ont, en ce qui concerne leur établissement, une liberté de choix plus grande. La commune leur offrant un commencement de sécurité, ils peuvent, au besoin, contracter alliance selon leur inclination, sans avoir à se préoccuper du bien que leur femme peut apporter, préoccupation d'où naissent trop souvent des discordes. Malgré tout, le mode patriarcal est demeuré et demeurera encore longtemps en certaines parties du Valais, la forme préférée de l'organisation familiale. Parfois aussi, après l'avoir abandonné, on cherche à le rétablir, comme en fait foi l'exemple que je vais citer.

I. — DÉGÉNÉRESCENCE DU PATRIARCAT

Il y a quelque vingt-cinq ans, deux jeunes gens qui se jugeaient les plus riches de leur village vinrent à contracter mariage. Cyrille G*** avait dix-neuf ans, Mathilde R*** dix-huit. Mais, tandis qu'il était le cadet de plusieurs enfants, elle était l'aînée de trois. Il allait de soi que Cyrille, dont le beau-père manquait ainsi de bons bras, quitterait sa famille pour entrer dans le ménage de sa femme. Toutefois, taxant peut-être son aide au delà de sa réelle valeur, le jeune marié n'acceptait cette vie en commun que sous de certaines conditions. Estimant surtout ses biens à l'égal de ceux auxquels son épouse pouvait prétendre, il entendait s'en réserver exclusivement le produit pour l'avenir, car il considérait les avantages de sa vie dans ce nouveau ménage comme la simple rétribution de l'apport de son labeur, dont il jugeait que son beau-père eût dû se montrer enchanté. Il y avait ainsi communauté dans le travail à fournir pour les semailles et la récolte. Seul le bénéfice prenait une destination différente.

Digitized by Google

Mais ces présomptions du gendre allaient bientôt trouver une atténuation : il avait oublié de songer que le premier enfant à naître dans sa nichée apporterait un élément de discorde en venant mettre trois bouches sur le compte de quatre. Cependant, comme leurs enfants cadets étaient encore dans l'incapacité de récriminer, les parents R*** continuèrent de tolérer ce *modus vivendi*, mais non sans faire comprendre à leur gendre que l'apparition d'un nouvel enfant les forcerait à dénoncer cette convention. Dans la crainte d'en venir là Cyrille préféra s'arranger pour que sa famille n'augmentât plus. Néanmoins cette existence en commun devenait de plus en plus difficile à mesure que les beaux-frères, encore mineurs, grandissaient, et, malgré tout son stoïcisme, force fut un jour au gendre de se retirer et de s'acheter une habitation.

Un tel épisode me paraît bien démontrer que la vie patriarcale ne saurait plus guère être qu'accidentelle, puisque, en dépit même de la résolution des intéressés, elle a perdu toute chance de se rétablir dans ce milieu où l'unité de la famille est d'une part, dominée par l'égoïsme des individus autant que des groupes qui la constituent ; de l'autre, contrebalancée fortement par le prestige de la communauté extérieure et du clan local.

Ce dernier surtout demeure encore très puissant. Cloisonnées par vallées profondes et séparées encore par les irrégularités de structure de ces vallées, les populations du Valais portent l'esprit autonomiste à ses limites les plus extrêmes et ce devait même être bien autre chose du temps où le commerce étant inconnu, chacun se cantonnait dans sa commune, dans sa section locale, dans son hameau. Et quand les jeunes gens entreprenaient d'aller rendre visite à une jeune fille d'un village voisin, ils avaient pour première précaution de ne pas s'aventurer seuls, car ces équipées donnaient lieu entre ceux de l'endroit et les « intrus » à des combats quelquefois sanglants, presque toujours compliqués de représailles qui perpétuaient cet état de guerre et maintenaient un régime transformé de *vendetta*.

Digitized by Google

De là l'institution de clans locaux pour la défense contre les rivaux extérieurs, ce qui n'empêchait nullement des sous-clans de se former plus ou moins nombreux selon l'étendue et le caractère de la peuplade. Chacun de ces groupements de jeunesse subissait en une certaine mesure les influences combinées de la parenté, d'autant plus fréquente alors que l'on se mariait plus souvent dans son propre hameau, et du voisinage, qui rapprochait les ménages par l'occasion de s'entr'aider ou de se prêter quelque outil.

Ce sont là autant de facteurs qui, mis en œuvre dans les petits villages montagnards, ont de tout temps contribué à affaiblir le lien patriarcal. En effet, ce que l'individu avait à donner ainsi à son clan, à son sous-clan, à la famille élargie du lieu, il fallait bien qu'il le prît quelque part et c'est la famille proprement dite qui en faisait les frais. Au reste, nous savons que le village valaisan est étroitement groupé, qu'il campe le plus souvent sur des pentes dont la déclivité se prête mal au développement superficiel des vastes bâtisses. Or, jusque dans ces derniers temps, où les autorités commencèrent à protéger les forêts, tout était construit en bois et chacun peut savoir que la solidité des constructions en charpente bannit autant les adaptations compliquées des solives que le déploiement démesuré des proportions. Dans ce mode d'architecture, la formule rudimentaire des quatre poutres rejointes par le croisement des angles, est toujours celle qui présente la meilleure garantie d'équilibre et de résistance, de sorte que ces maisons, étagées sur des pentes, et aussi limitées de surface que de hauteur, ne pouvaient offrir un espace suffisant au déploiement quotidien de trois à quatre générations groupées en un seul ménage. D'où cette habitude d'essaimer dès le jour du mariage, que la vallée la plus fidèle à ses vieilles coutumes, celle d'Anniviers, observe elle-même avec scrupule.

Cependant, si le paysan n'a pas la facilité de développer les proportions de sa demeure, il dispose par compensation d'une autre ressource, celle d'en posséder plus d'une où il pourra

Digitized by Google

loger ses réserves. Par exemple, la cohabitation du fils marié et de ses ascendants est inconnue et, dès le jour des épousailles, le jeune couple va prendre possession du domicile que les parents lui ont préparé. De ces faits il est permis de déduire que la famille anniviarde, type le mieux conservé de la famille valaisanne, se rattache plutôt à la variété *quasi patriarcale* qui, très vraisemblablement, fut jadis pareille dans le reste du pays, à tout le moins dans ses vallées hautes. Le plus souvent, dans cette famille type, un seul des frères contracte mariage et c'est autour de cette souche que vient se déployer alors l'ambition et l'espérance des collatéraux. Car, en dépit du partage égal et légal qui a régulièrement lieu, leurs biens sont ainsi destinés à rentrer un jour ou l'autre dans le tronc principal, tel un réseau de lianes menues qui se divisent, s'isolent, s'égarent à l'envi dans la forêt, mais n'en reviennent pas moins rejoindre quelque part la même souche favorisée, qui concentrera la sève, percera les ombres, prendra l'élan vers l'azur et perpétuera l'espèce. A leur tour, ces frères célibataires devenus vieux abandonneront le domicile qu'ils ont occupé, le laissant à la disposition du nouvel essaim pour venir reprendre à la ruche-mère la place ainsi laissée vacante.

C'est par de semblables dispositions que l'on prévient l'accroissement démesuré de la famille, les partages indéfinis, l'émigration si redoutée, les différends que la gêne ne tarde pas à faire surgir, les procès, les hypothèques et leurs mille conséquences. C'est bien aussi pour être demeurée fidèle à de telles traditions, en persévérant dans une frugalité et un labeur tenace qui facilitent le sacrifice de certaines joies personnelles, que la population d'Anniviers a jusqu'à ce jour réussi à demeurer la plus riche du pays. Dans les autres vallées du sud, ces pratiques ne subsistent déjà plus qu'à titre de souvenir ; dans celle de Bagnes, presque modernisée aujourd'hui, une seule bourgade, Sarrayer, les maintient encore avec stoïcisme. Aussi, cette dernière vallée, avec celles d'Entremont et de Salvan, fournissent-elles le gros contingent de ces émigrants intermit-

Digitized by Google

tents — c'est-à-dire malgré eux — qui ne partent presque jamais sans esprit de retour et parfois n'osent trop s'éloigner, crainte de ne pouvoir revenir.

II. — FRÉQUENTATION ET MARIAGE

Venons maintenant à la formation de cette organisation familiale dont la déchéance va s'accentuant de jour en jour, ce qui nous permettra de mieux la suivre dans son développement normal.

Nous venons de voir que le voisinage influence d'une manière très directe le choix réciproque des jeunes gens : la difficulté faite au garçon de fréquenter avec quelque régularité une fille d'un hameau différent, l'obstacle suscité par les travaux et les transports, la perte qu'on s'expose à subir par les échanges de terrains lorsque la pénurie du numéraire ne permet pas de régulariser les différences, tout cela concourt à circonscrire l'activité du prétendant parmi son groupe de maisons. Ainsi sélectionnée, la jeunesse du même lieu se fréquente pour ainsi dire en pleine liberté.

Il est très rare du reste, hormis les cas exceptionnels où il est préparé par leurs soins, que les parents soient consultés pour un mariage. Les cas de pression, comme ceux d'opposition nette, sont peu fréquents, attendu que détourner un fils de la fille d'un voisin serait un sanglant outrage que chacun est préoccupé d'épargner à des gens de même origine, avec qui la vie s'écoule côte à côte, qu'on peut rencontrer à tout instant pour en solliciter quelque coup de main. D'autre part, comme le plus léger écart, la plus élémentaire violation de la morale admise comporte une sorte de flétrissure, le père de famille se rend trop bien compte des embarras d'un scandale pour ne pas savoir le prévenir.

Dès qu'un projet d'union est confidentiellement arrêté entre

Digitized by Google

les deux premiers intéressés, chacun en fait part à ses père et mère, puis se met en devoir de le réaliser sans le moindre retard ; les trois semaines de délai exigées par la publication des bans à l'église suffisent habituellement à tous les préparatifs. Jusqu'à l'heure la plus extrême, ces projets sont tenus cachés aux profanes. Très souvent les frères et sœurs du contractant n'en sont informés qu'à l'église, le jour de la première publication. C'est en tout cas ce qui se pratique dans les vallées du centre, dans celle d'Illiez et dans les villages de la plaine. Il paraît que l'usage est différent dans la vallée de Viège [1].

Depuis 1876, date d'introduction du mariage civil, cette coutume de dissimuler les projets d'union jusqu'à la dernière heure a dû perdre quelque chose de sa rigueur. Toutefois, bien des couples attendent encore la nuit close pour aller se faire inscrire à l'état civil et au presbytère. Dans différentes régions, le cérémonial des noces a presque disparu. Quelques familles aisées ont seules maintenu le repas. Néanmoins l'habitude de se rendre solennellement à l'église, en habits neufs, accompagnés de la parenté et des principaux amis, subsiste encore dans la plupart des vallées.

Un usage curieux que j'ai vu pratiquer dans la vallée de Bagnes, à l'occasion d'une noce, mérite d'être mentionné. La

[1] « Les familles de Zermatt sont d'autant plus nobles qu'elles possèdent plus de fromages et de plus anciens ; certains datent d'avant la Révolution française : leurs propriétaires forment la haute aristocratie du pays.

« Les fromages jouent un rôle très spécial dans la vie sociale de Zermatt. Quand un enfant naît, on fabrique un fromage qui porte son nom ; ce fromage est mangé en partie le jour du mariage de cet enfant ; on l'achève le jour de ses obsèques. Quand un jeune homme désire épouser une jeune fille, il s'invite à dîner un dimanche dans la famille de sa prétendue ; si le père de cette dernière exhibe au dessert le fromage qui porte son nom et en donne un morceau à l'amoureux, c'est qu'il l'agrée pour gendre. »

Nouvelle Gazette de Zurich.

Digitized by Google

cérémonie religieuse était terminée et le groupe nuptial, assez nombreux, avait près de huit kilomètres à faire pour se rendre du village paroissial à son hameau. Cette distance à franchir, jointe à la bonne humeur de l'assistance, justifiait une petite halte au cabaret. Alors, tandis qu'un invité tirait l'époux à l'écart, un second emmenait l'épouse dans un autre établissement. Comme au retour de l'homme, personne ne consentait à le renseigner sur le chemin qu'on avait fait prendre à la mariée, il dut se mettre lui-même à sa recherche dans le village. Dans un tel cas, si l'époux prend un air vexé, on dit de la conjointe qu'elle sera « mal appareillée ».

III. — AUTORITÉ PATERNELLE AMOINDRIE

Le nombre d'enfants dans une même famille a sensiblement diminué au cours de ce dernier siècle et à mesure que s'affaiblissait la résignation des oncles à demeurer célibataires pour la gloire et le profit d'un frère. Malgré tout, les familles de cinq à six enfants tiennent encore la moyenne. L'oncle célibataire, vivant dans le ménage d'un frère marié, est généralement désigné par le titre distinctif d'*aveu*. Il est rare qu'il ne cultive quelque sorte de préférence pour l'un ou l'autre des neveux et, comme cette vie en communauté ne l'empêche pas d'être investi de sa part de biens, dont il apporte la jouissance au ménage dans lequel il va séjourner, il a coutume d'avantager ce préféré. Naguère, la plupart des *curiales* (appellation vulgaire du notaire et de l'avocat) devaient le privilège d'avoir fait des études à la largesse de l'aveu, comme bien des prêtres devaient celui de la tonsure au vœu et au sacrifice de quelque tante pieuse. Les filles n'obtiennent de semblables faveurs qu'au prix d'actes de dévouement en cas de maladie ou d'accident.

Dès qu'un enfant se marie, ses parents lui abandonnent, en manière d'à compte sur le partage, la jouissance d'une parcelle

Digitized by Google

de pré ou de champ. En attendant l'héritage, il devra s'évertuer à se tirer d'affaire avec ses fragments de campagne, d'une étendue souvent modeste. Aussi, certains ménages précoces apprennent-ils à connaître la gêne dès le seuil de leur nouvelle habitation. C'est bien pis encore dans les cas où le jeune émancipé prétend se choisir une carrière autre que l'agriculture. Pour le vieux Valaisan, l'établissement hors de sa bourgeoisie respective, l'entrée au service d'autrui, le métier manuel qui contraint à une existence un peu nomade, sont tenus pour les ultimes ressources des indigents et de quelques dévoyés. L'argent étant presque inconnu, un jeune homme épris d'aventures qui cherchera à s'éloigner, obtiendra avec peine un subside paternel de vingt à trente francs. S'il est résolu à émigrer définitivement, et si sa famille est en état de supporter une telle brèche, il reçoit quelquefois, par anticipation, sa quote-part de l'héritage à prévoir.

Malgré tout, dès son installation au loin, le fugitif se fait le plus grand des scrupules de soulager un peu sa famille; il maintient ainsi son droit de revenir au foyer.

L'autorité paternelle est en baisse rapide dans les régions entamées par les exploitations extra-agricoles. Comme l'a dit M. Lemoine [1], « les chemins de fer, en rendant plus faciles les rapports des campagnes avec les villes, ont développé l'esprit de nouveauté et créé des besoins de curiosité et de bien-être. »

Dans ce pays, enfoncé si loin au sein du grand massif alpestre, le chemin de fer a révolutionné bien d'autres choses. Auparavant, le jeune homme ne quittait guère la maison paternelle que pour aller rejoindre les armées étrangères de France ou d'Italie; l'émigration pour les pays d'outre-mer était par trop onéreuse pour les nécessiteux qu'elle aurait pu tenter et,

---

[1] *L'Emigration bretonne à Paris et dans les environs (Science sociale*, t. XIV, juillet 1892).

Digitized by Google

partant, l'autorité paternelle se conservait presque absolue. L'unité de la famille n'eût alors pu s'ébranler sous l'initiative de la jeunesse, puisque aucune initiative ne trouvait à s'exercer. Seul le mariage offrait un acompte d'émancipation aux plus fortunés. Jusque-là, que faire que de ronger son frein sur le sillon ou sur l'andain, que de mêler ses gouttes de sueur à celles du père et du frère, en acceptant pour vêtement le drap tissé de la laine des brebis, pour linge la grosse toile faite du chanvre du routoir de famille, pour chaussure les souliers du cuir de la vache et des veaux abattus l'année précédente!

Le commerce n'a pas seulement apporté des besoins de curiosité et de bien-être; il a amené des naturalistes et des ingénieurs qui, ayant fouillé le sol, ont découvert des carrières et des mines. De là des exploitations qui ont joui, surtout vers le milieu du dernier siècle, d'une certaine prospérité. Il y a quelque trente ans, les gens d'Orsières pouvaient gagner leur vie à transporter les blocs de glace du glacier de Saleinaz à Martigny. Le nombre toujours croissant des touristes ouvrait à l'intrépide jeunesse une carrière bien spéciale à ce pays, celle de guide de montagne. Le métier de cocher, avec ses hasards, ses aléas et le décousu qu'il entraîne, souriait à quelques autres. A défaut d'industries importantes, mille petites ressources étaient offertes au peuple par sa grande patronne, la nature. Salvan et Sembrancher avaient des ardoises, Bagnes des pierres à fourneaux et une mine de plomb, Anniviers du nickel, Saillon des marbres, Monthey du granit; d'autres vallées « flottaient » du bois le long de leurs torrents; le Mont Rose et le Simplon faisaient accourir les chercheurs d'or. Ainsi et petit à petit, la jeunesse commença à se détacher de la puissance paternelle, car, toujours pour parler comme M. Lemoine, « l'enfant cesse d'avoir du respect pour ses parents du jour où il ne voit plus en eux une providence universelle et constante prête à donner satisfaction à ses besoins ». En d'autres termes, l'affaiblissement du pouvoir paternel est la conséquence directe de la désorganisation de l'atelier domestique.

Digitized by Google

Dans les villages du vignoble, cette émancipation, que l'on voit se propager parmi les habitants des vallées latérales, était chose faite dès longtemps. La jeunesse y parvenait par la pratique des mariages précoces. Et le lieu paraît indiqué de signaler ce qu'on a dit de la famille dans les pays vinicoles en général : « La vigne désagrège la communauté par ce fait qu'elle permet à chacun, avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation. Et, comme elle donne un produit riche, qu'elle surexcite les plus belles espérances, chacun est poussé irrésistiblement à s'éloigner le plus tôt possible du foyer paternel pour s'établir à son compte [1]. »

A Charrat, à Fully, à Chamoson, et en général dans tout le grand vignoble du Rhône, la plupart des jeunes gens se hâtent de se marier dès l'âge autorisé, car naguère, avant cette limitation d'âge, les unions de fillettes de quatorze ou quinze ans avec des garçons de dix-sept ou dix-huit, y étaient fréquentes. Peut-être même les facilités offertes à ce précoce essaimage par la culture de la vigne, se doublaient-elles de celle d'élever le cheval, que l'on menait paître en liberté dans les marais du Rhône durant l'été pour le vendre si possible en automne ou le donner « à l'hiverne » chez les voisins, plus occupés et plus industrieux, des rives du Léman. Grâce à ce louage moyennant entretien, on arrivait à élever le cheval sans bourse délier, puisqu'on tirait du terrain communal jusqu'au maïs qui est sa subsistance de luxe. On ne saurait donc concevoir un moyen d'établissement plus aisé.

IV. — SOLIDARITÉ FAMILIALE

Les vieillards, les infirmes, les orphelins sont placés à l'année dans les familles parentes par les soins d'une chambre pupil-

[1] *Les Français d'aujourd'hui*. p. 136.

Digitized by Google

laire communale qui constitue et surveille les conseils de tutelle. Dans les localités conservatrices des traditions de la race, comme celles dont nous venons de nous occuper, le rôle de ce pouvoir tutélaire est presque nul ; ainsi l'orphelin anniviard est confié à ses plus proches parents, lesquels se font un absolu scrupule de toucher à ses revenus, qu'ils laissent se capitaliser jusqu'à sa majorité. C'est pourquoi l'on a créé certain proverbe patois : *Por venen retzo, fâ êchre orfeno.* (Pour devenir riche, il faut être orphelin.)

Bref, bien ou mal traité, suivant le degré de désagrégation de l'ancienne famille, le pauvre hère, l'infirme, l'idiot, ne tombe à la charge directe de sa commune qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la parenté. Il n'en est pas ainsi dans certains cantons du centre de la Suisse, où malgré une aisance plus générale, il ne se passe guère d'année sans qu'un organe local ne proteste contre le barbare procédé qui consiste à adjuger l'orphelin ou l'impotent à quelque amateur [1].

En résumé, dans toutes les parties du pays, se retrouvent des tendances ou vestiges de tendances au régime de la communauté familiale... Un frère a-t-il été dissiper au loin toute sa part de l'avoir paternel ? S'est-il brouillé avec ses cohéritiers ? Il est néanmoins rare qu'à son retour, le seuil du foyer patri-

---

[1] ... « Le corps de sa mère n'était pas encore refroidi que l'administration des pauvres s'était emparée de lui comme de sa chose. Un dimanche, après la messe, l'huissier communal, quand il eut fait lecture à la foule assemblée devant l'église, de quelques articles de la Feuille officielle, avait improvisé l'annonce suivante : « Fait à savoir que demain, devant le four banal, on exposera en « mises publiques le petit Jacquot, fils de feu Gabriel Cortoz dont « la mère vient de défunter. Les amateurs sont cordialement « invités. »

Jacquot avait donc été adjugé en due forme au plus offrant, c'est-à-dire à celui qui se chargerait de nourrir, d'habiller, d'éduquer — lisez : de rosser le pauvre diable au plus bas prix. (Sciobéret. *Scènes de la vie champêtre.*)

Digitized by Google

monial lui soit interdit. Il aura beau n'y plus conserver le moindre droit légal, une ombre de droit moral, représentée par la mémoire paternelle, assurera son admission. En compensation de cette hospitalité, le nouveau venu prêtera ses bras à son hôte, lors même qu'il l'en dispenserait, jusqu'au jour où un expédient lui sera fourni pour vivre *à son pain*.

Nous rencontrons dans l'intéressante famille Z***, dont une génération complète vit encore dans une de ces vallées, un exemple typique de cette pratique et d'autres coutumes qui survivent à la désagrégation des communautés familiales.

Vers 1850, la famille de feu Joson Z*** se composait de sa veuve et de sept enfants adultes :

1° Joseph Z***, l'aîné, tailleur de son état, s'étant marié, emporta son bien pour se fixer au hameau voisin, dans l'appartement de sa femme. Mais le malheur s'abattit sur son ménage avec la naissance de deux enfants si complétement affligés que, vaincus et sans courage, Joseph et sa femme tombèrent en peu de temps dans une gêne profonde. Redoutant de voir ses biens aller à des « étrangers », ses frères se hâtaient de les acheter. Mais vingt-cinq ans plus tard, la malheureuse famille se réduisait au père seul. Joseph Z*** était soulagé, mais privé de ressources.

2° Laurent Z***, cordonnier, va en journée chez les particuliers, à l'exception des périodes de récolte où il se rend avec les autres aux champs.

3° Annette Z*** est déléguée aux fonctions de l'étable ; l'été, elle mène paître les chèvres en teillant le chanvre ou en tricotant.

4° Maxime Z*** s'ingénia de bonne heure à acheter des peaux et de jeunes chevreaux, dont il négocie la chair et la fourrure. Ce coup de génie en a fait le trésorier général de la communauté, l'homme des relations extérieures.

5° Rosine Z***, qui a passé quelques années de jeunesse en service dans le bas pays, est la conseillère générale, l'intendante déléguée aux emplettes. Elle est spécialement chargée de la sonnerie des trois *Angelus* au clocher voisin.

Digitized by Google

6° Julien Z***, le lettré du ménage, était parti un beau jour au service du Saint-Père. Revenu au bout de quelques années, il a repris place au foyer patrimonial. Mais, pour récupérer ses droits au sein de ce nid de célibataires, il a dû remplir pendant quelques années la fonction de maître d'école. Son salaire devait indemniser la famille des dépenses de son voyage.

7° Christine Z***, chargée du ménage, a donné naissance, il y a trente ans, à un garçon (hors mariage). Malgré la loi [1], cet unique rejeton paraît destiné à devenir le successeur général.

En effet, toutes les économies, tous les efforts, toutes les préoccupations tendent à transmettre au jeune Albert Z*** ce patrimoine commun, sérieusement agrémenté. Et ce dessein est si bien mûri dans la famille Z***, que, depuis une douzaine d'années, toutes les fois que l'aîné — soulagé du poids de sa descendance — vient reprendre place au logis patriarcal, il y est admis, ou plutôt toléré, sans être tenu pour participant aux revenus de la collectivité. Il y passe l'hiver à revêtir et raccommoder la maisonnée, et sitôt l'été revenu, il repart à pied pour la Savoie où, en dépit de ses 74 ans sonnés, il va exercer le métier de pâtre.

N'imaginez pas, pour autant, que l'on compte abdiquer d'ores et déjà au bénéfice de ce garçon actuellement marié. Cela non, par exemple !... Aux jours de fanage et de moisson, la tribu se porte, au grand complet, sur le même pré ou le même champ, comme si chacun redoutait qu'un des autres ne cherchât à vendre quelque cordée de foin ou quelque liasse de blé au détriment de la collectivité. Souvent, la parcelle de champ ou de pré suffit à peine à les contenir tous, mais ce qui importe, c'est d'arriver et de repartir *ensemble*. On n'aurait plus beau jeu, comme jadis, à vendre une vache pour aller offrir son sabre au pape !

---

[1] La loi valaisanne n'accorde à l'enfant illégitime que le quart de l'avoir maternel. Mais chacun s'arrange pour l'éluder.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Pour cette dernière phalange de la communauté traditionnelle, il n'est point de petites économies. Les Z*** demeurant tout près de l'église, le ménage s'arrange, en dépit des attributions particulières de chacun, à assurer tout le service extérieur du culte, à sonner l'*Angelus*, à carillonner les dimanches et fêtes, à servir des messes, à chanter aux stalles en l'absence d'autres voix dévouées, à escorter les capucins dans leurs quêtes de blé, de laine et de vin. Ces différents services se soldent généralement en pains de seigle, blé, vin, laine, etc., mais rien ne saurait être dédaigné par cette tribu, héritière de tant d'instincts ataviques de l'austère race alpestre.

Cette famille, conservatrice des traditions disparues, nous montre surtout au prix de quels efforts d'équilibre elle a pu échapper à la dislocation commune. Et son souci de la moindre épargne ne laisse-t-il pas prévoir à quelle étroite forme d'individualisme pourra tomber la même race, quand elle aura tranché les derniers liens de l'unité familiale.

Digitized by Google

V

LA VIE INTIME

Suivons maintenant la famille dans les manifestations de sa vie intime et privée ainsi que dans l'emploi de ces ressources diverses mises à sa disposition par le sol, par le travail extérieur et par le régime de propriété qu'elle s'est donné. Et d'abord examinons son mode d'installation qui revêt une forme très particulière résultant des exigences mêmes de son travail nomade.

Nous ne saurions, en effet, parcourir ses occupations domestiques, ses passe-temps et sa méthode de vie, sans envisager consécutivement la famille valaisanne dans trois et même dans quatre cadres successifs, qui sont : 1° l'habitation permanente et principale ; 2° le *mayen* ou séjour de mi-saison ; 3° l'*alpage* ou séjour d'été ; 4° le vignoble, séjour temporaire des habitants de la montagne.

I. — HABITATION ET TRAVAIL INTÉRIEUR

D'ordinaire le village n'est qu'un labyrinthe où les maisons d'habitation semblent s'effacer parmi des bâtiments plus rustiques et plus nombreux, construits en poutres équarries et juchés sur des billots disposés de distance en distance sur les

Digitized by Google

angles et le long d'un soubassement de maçonnerie. La plupart des ménages possèdent, à proximité de leur habitation, deux à trois [1] de ces constructions, dont la longueur normale des billes de mélèze vient arbitrairement limiter la surface. L'un est le *raccard* du foin ; il comprend dans son soubassement revêtu d'un mur, l'étable qu'il devra approvisionner en hiver; l'autre est le *raccard* du blé; des cubes de javelles de seigle et de froment y attendent qu'on les vienne délier pour les aligner sur l'aire et battre leurs épis en cadence, à coups de fléau. Un troisième bâtiment, plus petit et plus scrupuleusement clos, est décoré du nom de *grenier*. Destiné à abriter les provisions sèches, viandes, grains, farine, pains de seigle militairement alignés dans les chevilles d'un râtelier, le grenier est aussi ajusté sur des billots surmontés d'une dalle ronde en champignon chargée d'arrêter les rats.

Dans ces amas irréguliers de bâtiments de mélèze, les maisons parviennent tout au plus à se distinguer par leurs fenêtres accouplées et, souvent, par le mur récrépi qui en revêt la charpente jusqu'à mi-hauteur.

Voici l'heure du souper ; la famille a pris place dans la cuisine, une pièce enfumée qu'éclairent, le soir les flambées de l'âtre; le jour l'ouverture du vantail supérieur de la porte. Presque partout, cette cuisine est la première pièce de l'appartement, celle qui règle l'accès des autres. Au ras du même âtre, un trou carré, pratiqué dans la muraille, sert à alimenter le fourneau de la chambre principale, scellé sur la face opposée de la cloison. Ordinairement, un cabinet ou une chambre écartée sert de réduit ou renferme le lourd et spacieux métier sur lequel les femmes tissent la laine de leurs brebis et le chanvre de leur champ.

Tant que le froid n'est pas rigoureux, l'on prend volontiers

---

[1] Nous disons « deux à trois » parce qu'il existe des *raccards* indivis entre plusieurs ménages.

Digitized by Google

le souper à la cuisine, profitant de la dernière flambée de l'âtre en ménageant ainsi l'huile de chènevis. Cependant, comme au bout de quelques instants, tout menace de s'éteindre sous la large cheminée, où se balance une lourde et épaisse crémaillère, l'on se décide à prendre place dans la chambre, autour de la table sur laquelle un lampion suspendu jette un rond de lumière.

La grand'mère a repris sa quenouille et son rouet dont elle graisse de temps en temps les rouages au beurre frais. Les autres femmes teillent, tricotent, raccommodent. Les enfants répètent tout haut leurs leçons ou barbouillent leurs devoirs du lendemain, en espérant peut-être que la grande sœur aura la visite d'un *veilleur* lettré, capable de leur « enseigner » l'analyse ou le problème. Une bonne chaleur emplit la pièce et le père a pris sa place coutumière sur l'arche-banc, derrière le fourneau, attendant peut-être aussi ses veilleurs, lui, mais des veilleurs plus graves et avec lesquels, tout posément, entre deux bouffées de pipe, il pourra parler de ce que racontent les *gazettes* et échanger des vues sur les élections de décembre ou les affaires de la commune.

La première période des soirées hivernales est consacrée au teillage du chanvre, opération à laquelle chacun met la main. C'est ensuite le tour des noix à casser pour faire de l'huile ; puis la longue série des filages et des raccommodages.

L'ameublement de l'habitation valaisanne a complètement perdu la beauté de son ancien style, comme si le goût des belles choses disparaissait avec l'instruction plus générale et le nivellement social. Dans certaines vieilles maisons où ni l'huissier ni l'antiquaire n'est entré, les panneaux décorés, les lits et les bahuts sculptés se trouvent encore ; mais, plus souvent, ils ont disparu pour être remplacés par des objets vulgaires, de fabrication purement industrielle ; car les propriétaires, les magistrats, les prêtres mêmes s'intéressent de moins en moins aux choses de l'art et du passé.

Il subsiste encore, malgré tout, un type plus ou moins précis

Digitized by Google

d'intérieur, commun aux différentes parties du pays : c'est la chambre revêtue en planches de sapin qui la préservent de l'humidité. Un fourneau en pierre ollaire est fixé au mur ; nous venons de voir comment on le chauffe de la cuisine. Un bahut, de noyer quelquefois, de sapin le plus souvent, sert de coffre-banc et de malle à effets. Parfois un ménage n'a qu'une seule chambre où les lits se superposent ; l'inférieur se glisse sous un autre et se tire en travers de la chambre pour la nuit. Un crucifix, un bénitier, quelques images de saints, souvent tracées sur le verre et crûment coloriées, quelquefois deux ou trois portraits d'ancêtres décorent les parois et, dans un angle, se dresse en sa haute caisse vitrée une horloge de Morbier.

Durant un mois de printemps, de fin mai à fin juin, et un mois et demi d'automne, du 15 septembre à fin octobre, un détachement de chaque ménage est envoyé dans les pâturages de moyenne altitude pour y garder son petit troupeau. Au printemps, comme le lait est abondant, on y fait le beurre et de temps en temps un petit fromage maigre appelé *tomme* ou *vacherin*. Mais en automne, la quantité de lait fournie est plutôt insuffisante à cette opération ; on le destine alors à la nourriture du jour. Quelquefois, quand la distance le permet, on en descend au village.

Les chalets de mayens, généralement bâtis en bois, comprennent une étable couverte par un fenil (grange) où l'on dépose provisoirement le foin de l'été et sur lequel s'établit le lit, ou mieux « le nid », de la bergère et des enfants. Dans une pièce attenante se trouve la *chavanne,* pièce où l'on fait le feu, où l'on prend les repas et dans laquelle se prépare le fromage. Une cloison la sépare d'un réduit où repose le lait et où sont rangées les provisions.

Aux veillées d'octobre, c'est l'étable qui tient lieu de salon, car la chaleur tiède et moite du bétail en fait la seule pièce où il soit possible de supporter deux ou trois heures d'immobilité.

Digitized by Google

Plusieurs ménages se réunissent ainsi dans la même étable, dont chacun fournit à tour de rôle le lumignon.

Tandis que les enfants jouent à colin-maillard dans les crèches, autour des vaches, sur le dos des moutons, les jeunes bergères, alignées sur des planches disposées en bancs le long des parois libres, se mettent à tricoter en attendant que leur « veillée » se complète, et sous ce plancher, si bas qu'un adulte est contraint de se ployer, elles risquent de temps en temps un regard anxieux vers l'entrée, non sans chercher à se rassurer par la constatation qu'il y a souvent trois bonnes lieues du village au mayen.

Mais voici que la porte grince avec lenteur sur ses épaisses charnières de bois et que, dans un souffle d'air vif, passent des chuchotements. Bientôt, dans l'entrebaîllement, apparaît une ombre que d'autres suivent. Un court dialogue s'engage ; pour n'être pas reconnus, ceux du dehors ont coutume de couvrir leurs voix en grasseyant, car, après avoir ainsi exploré la composition de la veillée sans se laisser connaître, ces rôdeurs décident très souvent de ne pas entrer et de poursuivre leurs explorations. Parfois, au contraire, ayant dûment reçu une permission qui ne risque guère d'être refusée, la bande fait irruption. Chacun s'installe, qui en amoureux assidu, qui en boute-en-train ; les pipes entrent en activité et, après les dernières nouvelles « d'en bas », viennent les chansons, les contes de revenants, de fées, de dragons et d'apparitions de toute sorte ; car les superstitions foisonnent parmi ces peuplades montagnardes.

Ces veillées se prolongent parfois très loin dans la nuit. C'est généralement par la marche de la constellation des Pléiades (la Poussinière) que l'on a coutume de se rappeler l'heure normale du coucher, fréquemment reculée par la ténacité des amoureux. Car, à ce moment de l'année, les parents sont fort occupés au logis du village, en sorte que ces soirées du mayen prennent une tournure dès plus libres : on y joue parfois au *plomb*, au *roi des sottises,* exposé de menues

Digitized by Google

gaillardises, ou bien au *roi dépouillé* où un personnage auquel on a infligé la royauté doit se laisser dévêtir par degrés, la coiffure, une manche, deux manches, un bouton et ainsi de suite jusqu'au bout, à moins d'une vigoureuse résistance de Sa Majesté.

Le mode d'existence des bergers qui gardent les grands troupeaux collectifs sur les pâturages supérieurs a déjà été décrit, du moins en ce qui concerne la nourriture et le logement. Cela pourrait nous suffire si nous devions nous contenter de tenir compte que ce mode d'existence n'est réservé qu'à un chiffre très restreint de Valaisans. Mais cette classe-là ne saurait être ainsi délaissée, en raison précisément de l'influence très grande qu'elle exerce sur l'esprit et le caractère général de la population. Si l'effectif des individus qui se vouent professionnellement à cette vie pastorale est limité, le nombre de ceux qui ont passé un été ou deux à la montagne dans leur enfance est considérable, et cette étape dans la vie contemplative laisse une empreinte éternelle sur le type. C'est le monde pastoral qui a peuplé les Alpes d'êtres fantastiques, et c'est de son imagination qu'est sorti ce dragon volant qui habite les lacs glacés des hauteurs d'où il vient dévorer les agneaux. C'est le pâtre qui a découvert les lutins bienfaisants et capricieux qui nettoyent les ustensiles du chalet pendant son repos. C'est au maître vacher, sans cesse inquiet du sort de ses bêtes à cornes, que la mythologie alpestre est redevable des démons invisibles qui roulent des rochers dans les abîmes, et de mille autres superstitions qui se sont développées sans peine dans ces esprits frustes. Or, si les bergers de carrière tendent à devenir rares, ceux qui le sont demeurés ont conservé par contre un prestige souverain. Pas un sceptique ne tenterait de sourire quand, le matin, à la fin de sa prière, le « maître » trace, avec la flamme d'une chandelle de cire jaune, une croix noire au chevron du chalet. Vous le voyez alors se livrer à cette opération avec une si haute gravité, une si loyale conviction de l'im-

Digitized by Google

portance de ses fonctions, que vous partagez le sentiment du profond et persistant souci entretenu en lui par la responsabilité d'un troupeau. Or, n'auriez-vous passé qu'un été à l'alpage, en qualité d'humble *supportieu*[1], que l'habitude de respecter ces superstitions, même alors que vous ne pouvez y croire, vous aura impressionné pour la vie. Et, comme chacun est fier d'avoir été « à la montagne » dans sa jeunesse, le berger d'âge mûr continue d'exercer dans les villages une sorte d'ascendant moral que ne justifie nullement la nature de son esprit ou de son expérience. Cela est d'autant plus étrange en effet que ce pasteur, aux préoccupations des plus simplistes, dont les ans se sont passés loin des passions, des luttes, des embûches et des travaux compliqués, forme plutôt l'arrière-garde intellectuelle des populations alpestres.

Mais il est une explication à cette anomalie : cet homme n'est-il pas le créateur et le conservateur des traditions du peuple, comme ailleurs le duc sans duché ou le chevalier sans épée ? Le passé revit dans le titre et, quoi qu'on dise ou puisse dire, l'homme s'incline devant ce que le titre évoque. Ailleurs le gentilhomme dissipateur est respecté pour la légende du château dont il porte le nom ; ici, le pasteur ignorant l'est pour la grandeur des lieux où il trône, en faisant le geste de conjurer les fléaux.

Au reste, si la fonction de berger est tombée de nos jours aux mains d'humbles paysans capables de se contenter de 190 à 200 livres de fromage pour tout salaire, du 1er juillet à la saint-Maurice, il n'en a pas été de même de tout temps. Ainsi que cela se fait encore dans le district d'Hérens, les paysans se répartissent à tour de rôle, par année, le soin de garder leurs troupeaux communs. Et, lorsque le tour lui échoit, chacun s'empresse avec une sorte de gloire d'accepter la corvée.

---

[1] Dernier berger âgé de 12 ou 13 ans.

Digitized by Google

Le mode d'existence pratiqué au chalet peut ainsi modifier ou influencer considérablement le caractère fondamental du type. On le comprendra lorsque nous aurons à suivre hors de chez eux tant de Valaisans à la fois timides, fiers, muets, contemplatifs et passivement soumis.

— Le « mazot », petite maisonnette que les montagnards habitent auprès du vignoble, comprend une chambre, une cuisine et une cave de plain-pied. Quelquefois il est accompagné d'un hangar à fourrage et d'une écurie qu'un petit verger approvisionne. Les gens qui n'ont pas d'étable remisent leur « monture » dans la cave. Quoique ces étroites chambres de mazots à plate et basse toiture soient très exiguës, il n'est pas rare que deux ou plusieurs ménages doivent s'y entasser, plus à l'étroit que les émigrants sur un paquebot transatlantique. Nous avons vu déjà qu'à Vétroz, où les montagnards de Nendaz ont leurs vignes, un mazot est parfois indivis entre vingt-cinq et quarante familles. A Sion, dans la rue des Remparts, l'on trouve une maison qui compte trente-deux propriétaires, tous habitants de la commune montagneuse d'Evolène. Dans de semblables conditions, il ne saurait être question de lits ou de repas, et ce réduit collectif sert plutôt de réserve aux denrées sèches : pain de seigle, fromage, viande salée, que chacun emporte et mange dans sa vigne. Le soir le plancher prend la physionomie d'un vaste lit de camp.

A Fully, maint Entremontan, mal guéri des rancunes du partage avec ses frères ou ses cousins, doit se résigner à faire sa *polenta* dans la même marmite qu'eux, à coucher dans le même lit — quitte à leur tourner le dos, s'il y a possibilité — tandis que les enfants, plus volontiers étrangers à la haine et à la bouderie, s'amusent dans un autre lit du hasard qui les rapproche.

Quant aux Anniviards, plus nomades et plus cossus, dont les mazots se groupent par villages sur les coteaux de Sierre, nous avons déjà eu l'occasion de dire que leur séjour au

Digitized by Google

vignoble prend un autre caractère, qu'ils s'y font suivre de l'instituteur et du curé et qu'ils y passent volontiers de longs mois avec toute leur maisonnée et leur bétail. A ce compte, ils ne sauraient se contenter de logements trop exigus. Leur séjour en plaine dure, en février et mars, de sept à huit semaines, et, comme ils y possèdent des prés, ils y doivent descendre en juin pour les foins. En octobre et novembre, ils y reviennent avec le bétail qui tondra le pré et ils profiteront de l'étape pour presser le vin demeuré en cuve depuis la vendange, et pour distiller le marc. Les Anniviards laissent longuement cuver leurs vins. Avant de regagner leur haute vallée, ils en vendent une partie aux habitants de la région allemande du pays où il est très rare, et transportent le reste dans leurs villages. C'est de cette provision annuelle que l'on tire le vin dit « du glacier », parce que nulle part il ne saurait se parfaire comme à une certaine altitude. Les vignes qu'ils possèdent à Sierre produisent principalement un raisin d'espèce particulière appelé *rèse (redze)*. Or, le « glacier » n'est qu'une rèse vieillie et traitée selon des procédés spéciaux. Après sa longue fermentation au mazot, son passage au pressoir, et ce voyage obligatoire, le vin est exposé à l'air libre: on laisse tout l'été la cave ouverte — car il n'y a rien à redouter des voleurs dans ce nid de mœurs antiques. Au bout de trois ans de ce traitement, la rèse commence à se métamorphoser en « vin du glacier » ; puis, bien clarifiée par une sorte de seconde fermentation, elle peut enfin redescendre à la plaine et affronter le commerce où on la reconnaît à son bouquet spécial. Très souvent, ce vin qu'on ne laisse pas vieillir en bouteille, mais en tonneau, a plus de cinquante ans et bien des particuliers en héritent de leurs aïeux.

Digitized by Google

II. — NOURRITURE

Les aliments varient selon les localités, et surtout selon les saisons, Durant toute la dernière partie de l'automne, chacun s'applique à précipiter la consommation des produits d'une conservation douteuse, tels que les poires blettes et les raves, qu'escortent les éternelles pommes de terre. Mais dès que survient l'époque des « boucheries », la poire cède la place à la saucisse « au sang » dans laquelle le rôle du sang s'est le plus souvent borné à colorer quelques choux.

Cette « boucherie » particulière varie ordinairement d'importance selon le nombre des bêtes que chaque ménage se dispose à sacrifier, car le porc seul est acquis dans ce but. Vers ce moment, le régime nutritif subit sa première évolution. Toutes les grosses viandes sont fumées et mises en réserve ; le reste est consommé frais ou mis en saucisses, avec des choux. Puis, vers Noël, les vaches commençant à vêler, on va pouvoir porter le lait à la laiterie et, chaque soir, consommer, avec des pommes de terre, le petit lait qu'on en aura retiré. Ces frugales collations, remplacées souvent aujourd'hui par un trop léger café au lait, constituent le souper classique du villageois valaisan. La *polenta,* bouillie de maïs — le maïs réussit très bien dans la plaine du Valais, quoique les gens aisés préfèrent celui des environs de Naples et destinent le leur aux bestiaux — représente aussi, à côté des fromages maigres et des galettes de seigle, l'un des aliments généraux.

Ces braves gens connaissent peu et dédaignent d'ailleurs superbement de connaître les apprêts raffinés : toute leur viande, répartie sur les dîners des dimanches de l'année, est consommée bouillie avec des choux, des pommes de terre, des poires ou des raves. Ils usent le moins possible des produits tels que le

Digitized by Google

beurre et les œufs, les femmes préférant les vendre pour acheter le mauvais café dont elles raffolent. Le fromage gras est scrupuleusement vendu, il faut qu'un accident ait brisé une pièce en morceaux informes pour que ces éleveurs de bétail se résignent, la mort dans l'âme, à en goûter une fois dans la vie.

Une exception doit être faite cependant pour la vallée d'Anniviers et un ou deux autres endroits ignorants du commerce ou trop écartés pour le pratiquer. Là, le fromage gras est religieusement conservé et tenu en réserve pour les grandes solennités de famille. Car le fromage est la nourriture essentielle et le morceau de luxe des Anniviards. N'en vendant guère, ils collectionnent ces meules en les alignant selon leur provenance, leur âge, leur qualité. Les pièces les plus simples servent à la nourriture courante, les plus appréciées servent à solenniser, d'une façon en quelque sorte symbolique, les événements mémorables du foyer. Du reste, ces traditions de gastronomie commémorative sont communes à tout le haut Valais. En 1871, au concours de la Suisse Romande à Sion, on a vu apparaître des fromages de 100, 120, 150 ans et même un daté de l'an 1600. Ce dernier sortait de la vallée de Fiesch.

C'est pourquoi les gens d'Anniviers ne font guère de cuisine que le dimanche; durant la bonne saison on les voit partir aux champs de grand matin approvisionnés de pain et de fromage pour la journée. Cette coutume semblerait même être une des principales caractéristiques de leur tempérament nomade, puisque ces deux aliments composent la munition ordinaire du montagnard en voyage.

Schiner mentionne « un usage qui s'observe dans le val d'Anniviers où les personnes mariées vivent très frugalement pendant tout le temps de leur mariage et cela, comme ils disent, pour pouvoir bien faire enterrer les leurs. Car ils donnent, le jour de l'enterrement d'un adulte, de grandissimes repas à une centaine de personnes au moins ».

En revanche on ne fait presque point de repas aux jours

Digitized by Google

ordinaires. M. Felley, ancien curé de Saint-Luc, nous dit avoir connu un homme qui ne se souvenait pas d'avoir vu faire de déjeuner le matin dans sa famille.

III. — HABILLEMENT

Nous avons vu que les montagnards valaisans demeurés dans la tradition n'achètent presque rien pour leur habillement. Tel est encore le cas aujourd'hui chez les gens d'Isérables, de Nendaz, de Savièse, d'Anniviers et d'une partie d'Hérens où la femme même ne porte que des vêtements en drap ou en milaine de l'endroit, bordés de velours.

Le costume varie sensiblement d'une vallée à l'autre ; chez la femme, sa forme classique est généralement une robe courte qui ne la gêne pas trop pour monter les coteaux, un corsage assorti, mais indépendant, en forme de veste et que vient recouvrir un fichu de soie noire à raies bleues ou violettes tombant en pointes sur le dos. Les jeunes filles ajustent leur chapeau à ailes tantôt plates, tantôt recourbées des deux côtés, sur une légère coiffe blanche ornée de dentelles. Les mères de famille remplacent cette coiffe par une manière de bonnet de taffetas noir à dentelles tombantes. Une coiffure dont la Valaisanne se montrait fière autrefois et que les dames elles-mêmes portaient souvent, parfois avec des costumes citadins, était le chapeau-falbala, formé de tresses juxtaposées, c'est-à-dire enroulées en ressort. Le bord des ailes était orné d'une ruche ronde, en moire. Un ruban de quinze centimètres de hauteur, en soie brochée ou brodée, entouré au sommet de dentelles d'or, en recouvrait tout le fond. Ces coiffures servaient généralement à plusieurs générations, car on ne voyait jamais une femme les porter au travail.

Le costume classique masculin est une sorte d'habit, de la forme de l'habit de cérémonie, que les paysans appellent

Digitized by Google

blanchet, doublé de grosse toile avec gilet et pantalon pareils. La coiffure consistait, il y a quelque quarante ans, en une casquette en drap noir à oreillettes de peau, elle a graduellement disparu devant les chapeaux de divers modèles que le commerce ne cesse d'importer et dont les façons changeantes ont fini par détrôner définitivement jusqu'au haut-de-forme, naguère classique, du magistrat. En 1870, aucun député valaisan n'eût osé se rendre en session du Grand conseil (Corps législatif cantonal) sans un chapeau haut-de-forme. Le député montagnard l'ajustait par-dessus son blanchet de gros drap roux. Aujourd'hui le président de ce corps vient lui-même aux séances en chapeau melon.

IV. — HYGIÈNE

Il a été fait au pays du Valais une réputation qui affecte profondément l'amour-propre de ses habitants. Sans avoir été de tout temps exagérée, cette fâcheuse renommée a presque perdu aujourd'hui toute raison d'être.

Nous voulons parler du goître et du crétinisme, deux affections souvent réunies, et dont les eaux stagnantes, les fortes chaleurs, la rigueur des longs hivers incitant à l'agglomération des gens et des bêtes, l'insuffisante aération des logements, le manque d'eau potable dans les localités non dominées par les réservoirs des neiges éternelles, ont été les facteurs les plus communs. Les localités du Valais ne sont pas également aérées et la nonchalance générale qu'on mettait naguère à se déplacer a fait le reste.

« Quoique les environs de Sion soient beaux et agréables disait Schiner, et qu'il y ait plusieurs belles promenades à l'entour de la ville, les habitants s'y promènent néanmoins fort peu ; *il en est à peu près de même dans le reste du pays :* car on y trouve souvent les plus belles promenades dans bien des

Digitized by Google

endroits, mais en général les Valaisans aiment mieux rester chez eux *ou devant leurs maisons* ».

Cette constatation devait être parfaitement juste, car il en est encore souvent ainsi de nos jours. Les jours chômés, les villageois se réunissent auprès d'un jeu de quilles, les uns attendant parfois une heure leur tour de lancer la boule, d'autres heureux de regarder. Les femmes aiment à se tenir assises devant les maisons, et l'on se promène si peu que bien des commerçants de Sion, de Martigny ou de Sierre, dont les vallées voisines d'Hérens, d'Entremont et d'Anniviers ont fondé la fortune ou assuré la richesse, meurent sans avoir jamais entrepris une course de trois ou quatre lieues pour les visiter.

Partout où l'air est pur et où les conditions générales de l'hygiène se réalisent d'elles-mêmes, le danger de cette humeur si peu vagabonde ne saurait être sensible, encore qu'on ait de la peine à se mettre d'accord sur la perpétuation d'un fléau qui avait sa première origine dans l'insuffisance d'aération des appartements. Il est juste aussi d'ajouter que, même dans les classes dirigeantes et aisées, la moindre considération d'intérêt incite parents et jeunes gens à fermer les yeux sur l'état de santé des ascendants de leur conjoint, et à perpétuer par ces unions les tares héréditaires.

Par contre, dans les localités assises à la base de la chaîne du nord, dans les anses du massif montagneux où les courants de la vallée ont de la peine à renouveler l'air, cette tendance à l'immobilité portait sans peine certains êtres déjà indolents de nature à vivre leurs journées en plein soleil, assis devant les bâtiments. De là un laisser-aller qui dégénérait aisément en une apathie ou en une insensibilité définitive. Il est par conséquent difficile de se montrer surpris si des étrangers, encore très rares, qui parcouraient autrefois les villages et bourgs de la plaine tandis que la population valide se trouvait dispersée dans les champs, ont pu être frappés de n'y rencontrer âme qui vive, hormis quelques douzaines des infortunées créatures dont nous venons de parler.

Digitized by Google

Si quelque chose est fait pour étonner la génération actuelle, c'est bien plutôt l'extrême rapidité qu'un tel fléau semble avoir mise à déserter le pays. Ces infirmités s'en vont en effet de jour en jour, et, quelque obstination que l'on mette encore, plutôt dans les classes supérieures, à encourager les alliances de parenté et d'intérêt, on ne peut les rendre assez fréquentes pour collaborer, avec les fièvres paludéennes, à la funeste perpétuation de cette tare endémique de la race.

V. — RÉCRÉATIONS

La descripion de l'installation au foyer et des occupations domestiques nous a entraîné à dire un mot des divertissements auxquels s'adonne la famille et la société valaisanne. Nous avons parlé notamment des « veillées » dans les mayens. Signalons aussi un goût marqué par les réjouissances du carnaval.

Plusieurs semaines avant le mardi-gras, des « déguisés », c'est-à-dire des bandes masquées, recrutées les unes parmi la jeunesse, les autres parmi les enfants, parcourent les « veillées » de village. Cette période carnavalesque vient se clore par de longues danses qui prennent les journées et les nuits des trois derniers jours avant le mercredi des Cendres. Dans certains endroits, c'est la seule fête franchement récréative de l'année, et les vieillards même tiennent à venir au bal faire une ou deux danses pour rafraîchir leurs souvenirs et montrer qu'eux aussi savaient s'amuser « dans leur bon temps ».

Dans la plupart des localités de quelque importance il existe des confréries de tireurs qui se réunissent au stand les dimanches de printemps pour se livrer à leur délassement favori et qui ont leur fête annuelle. Ces journées, tout au moins celles de l'assemblée générale, sont des dates mémorables dont leurs membres se plaisent toute l'année à évoquer le souvenir. En

Digitized by Google

certains endroits ceux à qui le destin a réservé l'honneur de faire partie de la « Cible » s'érigent même en une petite aristocratie très jalouse de ses prérogatives. Il en existe, par exemple à Lens et à Visperterbinen, dans lesquelles il n'est possible de se faire admettre autrement que par hérédité directe. Ce droit échoit, dès le décès du père, au fils aîné, à moins qu'il n'y renonce au profit de ses cadets; le gendre ne peut, en aucun cas, recueillir cette succession.

A Visperterbinen, par exemple, le fils d'un membre peut être admis du vivant même de ce dernier. La Société le reconnaît tout d'abord comme « candidat » et ce candidat ne sera accepté « frère tireur » qu'après avoir abattu la « broche », c'est-à-dire frappé le point noir [1].

Le candidat agréé paie une finance d'entrée de trente francs, une double channe de vin (3 litres) et il offre cinquante jeunes pieds de vigne destinés à remplacer les anciens ceps de la propriété de la « Cible ». Car cette confrérie dont l'existence remonte à 1698, a ses vignes propres dans l'endroit le mieux exposé du coteau qui tapisse à gauche l'entrée de la vallée de

---

[1] C'est ainsi, explique M. le professeur Stebler, de Zurich, dans sa curieuse monographie de Visperterbinen, qu'un homme peut demeurer candidat durant une série d'années, dix ans quelquefois et même davantage, comme cela arriva jadis à M. S***, curé d'Unterbäch et bourgeois de cette commune, lequel avait passé une longue série d'années en « risquant » seulement une fois d'atteindre le but.

Alors, son vieux père, qui faisait partie de la société depuis 70 ans, jaloux de relever l'honneur de sa famille, compromis par ce fils, plus habitué à tourner les feuillets du bréviaire qu'à manier les armes à feu, s'en fut chercher un vieux mousquet avec lequel il avait naguère fait campagne dans le Bas-Valais contre la « Jeune Suisse », le mit en joue et frappa le point noir au beau milieu. Quant à M. le curé S***, il n'eut d'autre ressource, comme il l'a raconté lui-même, que de payer une amende et de se retirer du sein de la confrérie.

Digitized by Google

la Viège. Ce vignoble, le plus élevé du pays atteint, à l'altitude de 1200 mètres. On en fait remonter l'origine à la domination romaine et c'est sans doute pourquoi on l'a nommé le « Vignoble des païens ». La maison du tir a aussi ses caves parfaitement montées comme elle a son grenier approvisionné en vue de la fête annuelle qui a généralement lieu le lundi de Pentecôte, jour fixé pour l'ouverture du tir.

Vers midi, à la sortie des offices, les tireurs parcourent en rang, fusil à l'épaule, précédés de trois tambours, les principales artères du village. Durant ce défilé, trois délégués préparent les provisions. Une très scrupuleuse opération que ce rationnement ! M. Stebler nous la décrit point par point : le chef de la municipalité mesure au moyen d'un compas le nombre de rations à tailler dans une meule de fromage, puis ce crayonnage géométriquement opéré, un second délégué tranche religieusement les rations au moyen d'un outil de précision, tandis qu'un troisième, préposé aux liquides, remplit une à une les coupes en bois d'arolle. Evidemment ce vin des païens serait quelque peu dur aux palais affinés, et les membres de certaines cibles du vignoble inférieur, cadettes de celles-là sont, à cet égard, plus fortunés. Ainsi, la cible de Montana possède dans le coteau vineux de Corin, entre Sierre et Granges, la plus belle parcelle du district, une vigne de quatre à cinq poses. Chaque année quatre des sociétaires sont désignés pour la cultiver, la vendanger, presser et encaver le produit. L'encavage est un acte solennel auquel préside une commission de « taxateurs » ou experts, seuls détenteurs des clefs de la cave. Passé le seuil, toute la richesse de la société reste sous leur surveillance, tandis que, suffisamment rémunérés de leurs peines par une grande corbeille de raisin chacun, les quatre vignerons rentrent dans le rang en même temps que le contenu de la corbeille dans le bec de leur nichée. Le chef de ces « cibles » a le titre de capitaine. Celui de la cible de Montana est choisi parmi les plus forts buveurs de la Société ; il fait partie de la commission d'expertise des tonneaux, et seul entre tous il a la prérogative de

Digitized by Google

boire quand il veut et tant qu'il lui plaît. En revanche, il lui est rigoureusement interdit d'emporter une seule goutte de vin à domicile, ce que les autres font librement les jours de tir, car les femmes de Montana raffolent, paraît-il, de ce vin de la cible. Au retour du stand, une fois le cortège rompu, chacune guette son « homme » pour lui passer le petit barillon de bois qu'il devra rapporter à la maison, plein du prélèvement opéré sur les douze tournées de la coupe de bois qui lui reviennent de par le règlement.

Il est encore une forme de passe-temps que nous ne saurions omettre, car elle ne saurait trop primer les autres, bien que tel ne soit pas le cas, hélas ! chez les Valaisans.

On observe que les populations des localités extrêmes des hautes vallées montrent souvent un goût plus marqué de la culture de l'esprit que les populations de la plaine, et une finesse dont les exemples se font rares à mesure qu'on descend vers le Rhône ou qu'on parcourt les coteaux moyens. Ainsi, la population très alerte et matériellement aisée du Val d'Illiez a les livres en horreur et c'est Champéry, celle de ses bourgades que l'on n'atteint qu'en dernier lieu, qui professe le plus de goût pour l'instruction. En se dirigeant vers le Grand Saint-Bernard, on parcourt de nombreux villages avant d'atteindre celui du Bourg-de-St-Pierre, le dernier vers la haute montagne. Or, cette commune, et celle de Bagnes, également montagneuse, ont fourni longtemps plus de la moitié du corps enseignant de la partie romande du canton. De leur côté, les vallées hautes de Conches et de Viège ont produit une pleïade de Valaisans distingués qui ont joué un grand rôle au XVIe siècle dans la politique et dans les sciences, toujours grâce à leur propre effort. Certains Conchards occupent encore une partie de leurs hivers prolongés à construire des meubles sculptés qui révèlent quelque sens de l'art et du goût.

Ces coïncidences portent à conclure qu'amené d'une part à l'observation par la nécessité des déplacements et par la vision plus pénétrante des contrastes, d'autre part à la réflexion

Digitized by Google

qu'engendre la rigueur des longs hivers, le montagnard cherche plus volontiers dans les livres des délassements et des satisfactions de curiosité. Cette inclination intellectuelle devait aussi avoir pour effet un certain amour de la propreté qui distingue Conches, Bagnes, Bourg-de-St-Pierre et Salvan et qui manque plus ou moins dans les villages de la plaine, comme dans ceux de la montagne qui ne partagent pas ce goût de la recherche et de l'étude.

Au reste, cette observation n'est pas seulement applicable au Valais. M. Fernand Butel l'applique aux Pyrénéens d'Ossau et M. Poirée assurait, il y a déjà nombre d'années, que, « dans le Briançonnais, en apparence séquestré de la société par d'horribles précipices, il est rare qu'un enfant ne sache pas lire, écrire et compter ». L'opinion, citée plus haut, de M. Briot, confirme le même fait.

V. — PHASES DE L'EXISTENCE

Ayant peu de chose à dire encore sur les « Phases de l'existence » dont nous avons déjà eu à nous occuper en parlant de la constitution de la famille, nous nous bornerons à quelques traits qui nous ont paru plus saillants.

La plupart des mariages villageois sont contractés entre ressortissants de la même commune ou du même quartier communal. Nous savons quelles guerres se livraient autrefois les jeunes gens de chaque hameau afin de garder pour eux les filles de « leur endroit ». Or, de nos jours encore, quand un mariage extra-local ne peut pas être évité, c'est le charivari. Le couple, soucieux d'échapper à la menace de ce tapage déshonorant, est alors appelé à négocier avec les chefs du clan de jeunesse. Suivant leurs moyens ou le nombre de jeunes gens de la localité, les conjoints payent un, deux, trois setiers de vin (45 litres) pour échapper au discordant concert.

Digitized by Google

A Sarrayer, dans la commune de Bagnes, il existait même, il y a un siècle, un impôt religieux sur les ressortissants qui prenaient femme dans un autre village, ce village eût-il fait partie de la même commune. Sarrayer possédant une chapelle dédiée à saint André, la règle voulait que le violateur de cette règle payât quinze écus à ce saint. Il y a quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans, un jeune homme ayant refusé de payer ce droit, l'usage tomba en désuétude, ce qui n'empêcha toutefois pas ses voisins de lui faire longtemps le reproche d'avoir « volé saint André ».

Bien qu'il nous reste ainsi très peu de chose à ajouter sur ce sujet, il convient toutefois de remarquer en passant que l'esprit de hiérarchie joue un très petit rôle dans ces ménages où, par un partage égal de tout bien, l'enfant lui-même est tenu pour un membre fédératif d'un minuscule Etat. Dès l'âge de raison, il a sa part d'obligations, bêtes à paître, fardeaux à porter. Souvent, de par la volonté de quelque oncle ou tante, il a été investi, dès le bas âge, de la propriété d'un pré ou d'un champ, valeur qui, jointe à celle de la main-d'œuvre, le rend indépendant de la tutelle paternelle. Au surplus, à quoi bon cette autorité quand nulle séduction n'est à prévoir ou à craindre, quand, dès dix ans, on est aussi grave qu'à quarante et qu'on inspire, à l'enthousiasme d'un Jean-Jacques Rousseau parcourant le val d'Anniviers, des réflexions du genre de celle-ci : « Les enfants en âge de raison sont les égaux de leurs pères, les domestiques s'asseyent à table avec leurs maîtres ; la même liberté règne dans la république, et la famille est l'image de l'Etat ».

Devenu vieux, le montagnard qui dispose de quelque bien réussit sans peine à se faire recueillir. S'il est aisé, il apporte ses revenus à la famille dans laquelle il est hébergé et nourri, et dans le cas plus fréquent où son bien est trop modeste, il obtient le même résultat en se liant par une donation. En recueillant de la sorte des vieux et des pauvres d'esprit, certains ménages ont réussi à améliorer notablement leur prospé-

Digitized by Google

rité. On a vu des familles patientes instituer auprès d'elles de véritables asiles, estimant que la réalisation de leur bien-être serait ainsi plus vite et plus sûrement atteinte à nourrir trois ou quatre vieillards jusqu'à leur mort qu'à acheter des biens.

Les naissances illégitimes sont rares entre ces gens sédentaires qui ont tout le loisir de régulariser en temps utile les situations. Dans la plupart des cas, elles sont l'œuvre de domestiques placées hors de leur vallée natale. Lorsqu'elles se produisent, la mère apporte l'enfant chez ses parents, le leur abandonne à garder et repart « gagner » pour aider à l'entretenir.

Car, si âpre qu'il puisse être au gain, le Valaisan se sait trop exposé à toutes les calamités naturelles ou sociales pour fermer son cœur aux sentiments de pitié. C'est ainsi qu'à la fin du XVIIIme siècle (1798-1799), les troupes du Directoire, aidées des Bas-Valaisans, mirent le haut Valais à feu et à sang pour le contraindre d'accorder à ces derniers l'égalité politique. En raison de la résistance opiniâtre de ces montagnards, les Français eurent recours aux derniers moyens pour les soumettre ; de nombreux villages haut-valaisans furent pillés et réduits en cendres. Malgré tous les désaccords politiques qui venaient de déchirer le pays en deux camps ennemis, les Bas-Valaisans rivalisèrent de zèle pour recueillir les orphelins de leurs oppresseurs de la veille. Je sais tel petit hameau de douze misérables ménages qui en avait adopté un. Il devint l'enfant du village ; on se le passait à tour de rôle. De 1817 à 1818, d'affreuses calamités ayant désolé le Bas-Valais, les vaincus de 1799 surent à leur tour se montrer reconnaissants et vinrent alléger la misère des habitants de la partie française du pays en prenant leurs jeunes enfants pour les emmener une année ou deux « chez les Allemands ».

Il n'est point rare non plus de voir la jeunesse masculine abandonner ses jeux et sa chopine du dimanche pour aller au bois chercher la fourniture du chauffage d'une veuve ou faire la moisson d'un malade.

Digitized by Google

De ces exemples l'on peut conclure que le souci nécessairement mesquin de ce qui est à soi, l'âpreté au gain, la préoccupation jalouse, mais en somme très légitime, de ne rien laisser perdre, ne servent qu'à accentuer, à renforcer les liens de la solidarité si naturels parmi ces populations. Le déclin de la communauté n'est donc pas une destruction. Les habitants de ce canton montagnard, malgré tout, se sentent confusément les membres d'une grande famille fractionnée, mais non pulvérisée. Ils n'ont plus la fraternité absolue des communautaires purs; mais ils conservent une demi-fraternité, bien appropriée à des demi-communautés.

Digitized by Google

VI

INDUSTRIE ET COMMERCE

Au dessus de ces intérêts de famille ou de groupe il existe ici comme dans toute contrée civilisée un élément social d'ordre plus général qui les rattache afin d'assurer le fonctionnement régulier des ressources fournies par le sol, le travail, la propriété et l'économie du logis. Cet élément social, représenté par des gens disposant soit de ressources spéciales, soit d'aptitudes supérieures est évidemment de plus en plus nécessaire à la direction du travail, à la sécurité et à l'utilisation du sol, à la transformation, et à l'augmentation des ressources. Je veux parler du *patronage*. Selon les lieux, il change de forme et devient plus ou moins apparent ; dans le pays qui nous occupe on le distingue à peine, quoique sa fonction soit en somme très étendue, mais c'est précisément cette dispersion qui le fait paraître effacé. Nous avons montré en effet, que malgré les ébranlements subis par le régime communautaire, celui-ci permet encore au peuple du Valais d'assurer en quelque mesure son propre patronage.

Cependant, comme le langage commun qualifie plus volontiers « patrons » les hommes qui dirigent de grandes entreprises industrielles, hâtons-nous de mieux expliquer le sens spécial que nous attribuons ici à ce mot. Tout en travaillant librement sur son champ et sur sa vigne le paysan serait fort embarrassé,

Digitized by Google

surtout de nos jours, s'il ne trouvait à échanger ou à transformer les produits de son travail et s'il n'avait auprès de lui des gens capables d'assurer ces échanges, comme de lui procurer de l'argent en cas de transaction. Il s'ensuit de là qu'outre le patronage que vient lui assurer un reste de régime collectif ou communautaire, il en est un autre qui lui est fourni directement ou non par le commerçant, le prêteur et l'industriel. De là deux formes nouvelles de patronage qui se résument dans l'*industrie* et dans le *commerce* et que viendront ensuite assurer, développer et unifier en quelque sorte les « institutions auxiliaires du patronage » que nous étudierons dans un chapitre suivant sous la classification générale de *Culture intellectuelle.*

I. — INDUSTRIES LOCALES

« Le Valais, a dit un de ses plus fervents admirateurs, Philippe Bridel, n'est presque qu'un grand cabinet d'histoire naturelle ; toutes les années on y fait de nouvelles découvertes et il y a encore des vallées où jamais naturaliste n'a poussé ses reconnaissances ».

Depuis 1819, date vers laquelle furent écrites ces lignes, ces découvertes ont eu le temps de s'accumuler. Il n'en est pas moins vrai, malgré tout, que l'industrie expansive, née de très fraîche date, demeure exposée à la plupart des déboires du début. Quant à la vieille industrie sédentaire, représentée par les métiers manuels dont le rôle est de pourvoir au logement, à l'alimentation et à l'habillement, elle cède de plus en plus le pas aux produits du commerce pour décliner avec rapidité.

Dans les vallées à population pastorale et, en général, dans les localités où la construction en bois est le plus en faveur, les paysans s'adonnent communément à la charpente, surtout au cours de l'hiver. Mais partout où l'ancien mode de cons-

Digitized by Google

truction tend à disparaître, les charpentiers meurent l'un après l'autre sans être remplacés.

Avant l'ouverture du chemin de fer (1860), la plupart des familles possédaient l'outillage nécessaire à la confection de l'habillement. Après avoir filé la laine de leurs brebis et le chanvre de leur routoir, les femmes tissaient elles-mêmes le drap et la toile sur un métier, installé au logis. Un teinturier du lieu même donnait à ces draps l'uniforme teinte noisette qu'on obtient par un mélange de bois de santal et de brou de noix. Pour leur donner la souplesse nécessaire à l'usage, ces étoffes étaient jetées sous de lourds pilons de bois; puis des tailleurs mandés à la journée bâtissaient avec cela des habits solides et durables, en y adaptant comme doublure la forte toile sortie du même métier. Le Valaisan a dès longtemps adopté la blouse bleue flottante chère au paysan de France. Toutefois, jamais il ne la revêtira le dimanche pour se rendre à l'église, pas plus qu'il ne chausserait ses socques ce jour-là[1]. Il préférera faire trois lieues sous le soleil d'août dans son lourd habit de drap.

Le pain se préparait soit au logis même, soit dans un local adhérent au four banal. Dans les localités écartées, l'usage persiste encore plus ou moins de ne chauffer le four qu'une ou deux fois par an et les différents ménages y enfournent à tour de rôle leur lot respectif de pains de seigle en forme de galette timbrés à l'empreinte d'un sceau de buis sculpté apposée par le propriétaire. Quelques « meuniers » possèdent des moulins à eau et se chargent de moudre pour le compte des autres, moyennant un prélèvement proportionnel sur la farine.

---

[1] « Par la nouvelle route, montent maintenant tout l'été des caravanes de touristes et de visiteurs; mais l'Anniviard regarde, indifférent comme ses rochers, ce flot passer et s'écouler; il reste ce qu'il était jadis, il conserve ses mœurs, ses coutumes, ses habitudes ; il a su résister à l'ignominie de la blouse, cette camisole de l'esclave moderne... » Victor Tissot, *La Suisse inconnue*.

Digitized by Google

Les bouchers villageois ne sont que des « tueurs » qui se rendent à jour convenu chez le client pour abattre et dépecer les bêtes. Leur rémunération est prélevée sur le meilleur morceau de la culotte de l'animal. La peau et le cuir étaient naguère confiés à des tanneurs de la région également rémunérés par des prélèvements en nature. Remis en possession de ces matières, le paysan prenait un cordonnier en journée pour rechausser tout le ménage; mais ces tanneries se font rares, il n'en existe plus guère que dans les centres principaux de la plaine.

II. — INDUSTRIE EXPANSIVE

Le peu d'aptitudes que manifeste le Valaisan pour les entreprises en association est le plus sérieux obstacle à l'établissement d'industries nouvelles. Peut-être s'étonnera-t-on d'une telle inaptitude à l'association de la part d'hommes issus de communautés; mais pour peu qu'on prenne la peine de les considérer isolément, on ne tarde pas d'en découvrir la vraie cause.

Dans ces localités régies par les mœurs communautaires, la moindre des distinctions acquiert une importance que chaque notable est jaloux de s'octroyer, et le souci de devenir chef de clan ou de parti vient bientôt développer l'ambition et l'individualisme chez tout personnage indépendant qui *fait travailler*. Etant donné que chacun est préoccupé de capter à son profit particulier le moindre courant d'influence, il en résulte qu'un contrat d'association est presque toujours condamné dès ses premières applications. Ce qui s'est passé autour de deux industries qui ont réussi à se maintenir en dépit de tels tiraillements, peut donner une idée des pièges ordinairement tendus aux initiatives.

Lorsque, vers le milieu du siècle écoulé, on établit à Monthey la verrerie qui, par la suite, y a pris un développement remar-

Digitized by Google

quable, les chefs du clan politique opposé à celui auquel se rattachaient les fondateurs n'eurent rien de plus pressé que d'en fonder une autre. Toutefois, comme rien ne doit être plus malaisé à conduire à la prospérité qu'une grande entreprise montée pour souffler de flacons et qu'on charge de faire des députés, cette dernière, privée de direction compétente, n'eut que la durée d'un feu de paille. Pour salutaire qu'elle parut dès lors aux habitants de cette localité, cette expérience ne servit guère aux autres, car, en 1890, un fait identique se produisit à Ardon. Des politiciens locaux jugeant leurs projets politiques entravés par une industrie spéciale qu'y venait d'établir un étranger, s'appliquèrent à détourner un des principaux contremaîtres de l'usine et lui offrirent leur commandite à l'effet de fonder une maison concurrente. Ici encore la victoire devait rester au premier occupant dont le but initial était visiblement la prospérité de son industrie plutôt que le soin caché d'étouffer le voisin et de s'étouffer soi-même après.

Quoique ces exemples suffisent pour donner une idée des difficultés que l'initiateur doit redouter des clans routiniers, ajoutons que maint autre établissement susceptible d'extension végète ou périclite en raison des préoccupations politiques de ceux qui le dirigent.

Néanmoins, les cours d'eau torrentiels, plus nombreux et plus abondants qu'en aucune autre contrée et prêts à fournir des trésors à l'industrie électrique, appellent de plus en plus l'attention des ingénieurs. Malheureusement, — et c'est là une mauvaise note pour la classe riche du pays — dès qu'un consortium d'indigènes se forme pour l'obtention de quelque concession de force motrice, c'est dans un but exclusif de trafic et d'accaparement et afin que, plus tard, les entreprises exécutrices soient contraintes de subir son entremise.

Monthey, qui reste toujours au premier rang le terrain de l'industrie, renferme, hors ses verreries, déjà tenues pour anciennes, des fabriques de produits chimiques, de savon, de tabac, de pendules, de bois de placage, de calorifères. Bagnes,

Digitized by Google

de même que Bramois, possède une fabrique de draps; l'on y a introduit, en 1898, le tissage de la soie et le polissage des rubis. Ardon compte plusieurs installations industrielles, en tête desquelles figure une manufacture de caractères d'impression en bois. La plaine de Saxon, couverte de magnifiques plantations horticoles, particulièrement affectées aux légumes fins et aux fruits de table, a suggéré à quelques courageux lanceurs d'affaires l'idée d'y créer une fabrique de conserves alimentaires, dont l'éclatant succès à la dernière Exposition universelle a assis pour longtemps la renommée.

Tout cela n'en est pas moins de création plutôt récente et, presque toujours, exotique. En sorte que, si l'on tient compte des promesses que sa situation et ses conditions physiques font au Valais, il convient de considérer encore son mouvement industriel comme en enfance. Après quarante années de vaine attente on va voir se réaliser enfin le percement du Simplon, destiné à transformer cette formidable impasse qu'est la haute vallée du Rhône en une importante voie internationale, et l'impulsion décisive ne pourra résulter que du couronnement définitif de cette œuvre capitale.

Mais, en parcourant cette étude toute consacrée à la population autochtone, on est naturellement amené à se demander dans quelle proportion celle-ci sera appelée à prendre part à la métamorphose de cette Bretagne suisse... Quel sera son rôle ? Dans quelle mesure déploiera-t-elle son activité ?

Nous croyons pouvoir prédire que ce rôle sera faible et mesuré à la somme de son initiative.

III. — LE COMMERCE

Le commerce a trop de rapports avec l'industrie pour plaire davantage à un peuple rebelle à toute innovation et dont son meilleur historien, le père capucin Furrer, avait si fidèlement

Digitized by Google

dégagé le caractère en écrivant : *La plus innocente, la meilleure entreprise est flétrie du nom de nouveauté et devient tellement odieuse au commun peuple et même aux classes plus élevées, que l'homme le mieux intentionné n'a pas le courage d'émettre une idée nouvelle.*

Aussi le seul commerce tenu jadis en estime consistait-il à écouler le superflu de ses produits. Dans cette mesure-là comme chacun avait peu ou prou à échanger pour ses besoins propres, nul ne se distinguait ou ne faisait un pas hors de la routine. Mais dès qu'il s'agissait de fonder une maison, d'établir le moindre petit comptoir, c'était bien autre chose. Les critiques de tous s'ajoutaient aux embûches de quelques-uns et si votre situation matérielle ne vous avait pas placé d'avance au-dessus des conséquences de la lutte, elle s'engageait sur-le-champ, sourde ou déclarée, tortueuse ou directe, patiente ou hâtive, selon les cas et les circonstances.

Le commerce proprement dit, c'est-à-dire le négoce sédentaire, en magasin, n'a guère pris naissance en Valais qu'avec le dix-neuvième siècle. La plupart des familles qui y ont fait fortune ou y réussissent actuellement, sont originaires des pays limitrophes de la Savoie et du Piémont. Tout Valaisan qui « entreprend », étant tenu pour un vagabond, réfractaire aux gros travaux, l'étranger avait, de ce fait, les meilleures chances de réussite [1]. Peu susceptible et moins soucieux des railleries, il ne craignait point, lui, de pratiquer le petit colportage qui fut la source du commerce actuel, car les meilleurs commerçants de Sion, de Martigny et de Monthey, se plaisent encore du milieu de leur aisance présente à se draper dans la légende de l'aïeul qui « roulait avec une boîte. » Cette barrière jetée devant

---

[1] Pour empêcher un compatriote de parvenir à quelque rang, ils cherchent de suite à flétrir sa réputation et à le rendre odieux au public. Ils sont extrêmement jaloux, non relativement aux femmes, mais à l'avancement, à la fortune de leurs compatriotes. — SCHINER, *ouvr. cité.*

Digitized by Google

l'effort, cet encouragement à la mollesse, cette guerre à l'initiative, s'expliquent sans peine dans une société à ce point localisée, car l'effort prépare la fortune, engendre la puissance et grossit les cadres de la classe dirigeante. Et cependant si l'on voulait sonder plus profond que découvrirait-on ? Le nouveau venu profitant des rivalités qui déchirent les indigènes, affichant une certaine neutralité dans les questions locales, évitant de froisser aucun parti, prodiguant ses marques de respect à toutes les autorités, à tous les chefs de clan et n'attendant que de se faire naturaliser dès que sa situation lui paraîtra assurée. Dès ce moment il lancera ses fils dans l'arène électorale et là, à la faveur des rivalités entre anciens bourgeois, la carrière s'ouvrira toute large devant lui.

Au reste, il est rare qu'un Valaisan vise jusqu'aux fortunes supérieures. Dans le domaine des avoirs matériels autant que dans celui de la politique, son ambition est d'une portée moyenne et généralement limitée par la possibilité qu'il entrevoit de bien équilibrer ses forces entre ces deux éléments d'attraction.

Ainsi la plupart des hôtels ou stations alpestres qu'on voit se multiplier dans chaque petite vallée et se faire une concurrence souvent hostile sont l'œuvre de politiciens locaux. Projetant avant tout de régner sur le clan communal, les politiciens sauront sacrifier parfois une part de leur petite fortune en vue d'atteindre à quelque haute fonction non rémunérée, ou si peu que rien. Mais ne faut-il pas donner le spectacle d'une certaine grandeur désintéressée, d'une préoccupation réelle des intérêts de sa minuscule patrie, si l'on veut retenir autour de soi ces citoyens d'élite que sont les guides des Alpes et ces équipes remuantes de cochers, de femmes de chambre, de sommeliers, de cuisinières, de muletiers, de maîtres d'état et autres fournisseurs qu'on aide ainsi à « vivre » en les incitant à végéter !

Un tel individualisme politique isole si bien le citoyen matériellement indépendant qu'il l'empêche de s'allier en affaires et

Digitized by Google

rend impossible toute association commerciale entre hommes du pays. Aussi, quoique réputés les premiers de la Suisse, les vins valaisans cèdent-ils, commercialement, le pas aux vins des coteaux du Léman. Cela tient surtout au fait que, dans le Valais, c'est le propriétaire de vignes qui, généralement, fait commerce de son vin et, comme il le fait presque toujours sans autre goût ou aptitudes acquises, le champ de ses opérations est forcément limité.

Partout ailleurs c'est-à-dire chez les populations arrivées plus tôt à l'entente des affaires, on a soin, avant de se livrer à cette forme du commerce, d'acquérir quelque entente du mouvement commercial et des aléas possibles. Mais à quoi bon ce soin-là pour le vigneron valaisan ? son vin ayant de tout temps trouvé un écoulement facile, il ne saurait se donner un surcroît de peine pour lui créer de nouveaux débouchés, ou seulement pour arriver à une majoration de prix. N'ayant pas de grande agglomération urbaine, il ignore et dédaigne les artifices compliqués du commerce. Au reste, une pareille constatation ne s'applique pas seulement à lui. N'a-t-on pas dit à propos du vigneron français : « la vigne, comme toutes les productions fruitières, soutient l'individu, le patronne *bien plus qu'elle ne l'incite à se soutenir, à se patronner par lui-même.* »

Cette remarque, appliquée aux populations vinicoles du centre de la France, s'adapte mieux encore à la bourgeoisie férue de noblesse des petites cités valaisannes. Car l'homme le plus préoccupé de son rang et le moins apte aux affaires pourra, sans trop se compromettre, proposer du vin en bonne compagnie. Il le fera d'autant plus volontiers que les transactions ne vont pas sans quelque agrément, qu'elles ont lieu loin de la poussière des bureaux, en la présence obligeante de quelques invités. On peut ainsi conclure que si les vins valaisans n'ont pas encore gagné, sur les tables suisses, le rang que leur assurerait la plus-value de la vente en bouteilles, méthode qui exige des soucis, des soins et une certaine mise de fonds, c'est que le

Digitized by Google

commerçant-vigneron est doublé d'un magistrat agité sans cesse par le mouvement des clans [1].

Le maquignonnage est une branche commerciale qui échappe plus aisément aux critiques dont nous venons de parler. Dans tout pays rural, le propriétaire est contraint d'être tant soit peu maquignon. Le point de démarcation entre ces deux fonctions résulte du plus ou moins de zèle qu'on apporte à l'une ou l'autre. De plus, l'art du maquignon consiste, du moins dans ses débuts, en un fait commercial tout accidentel; le jour où il s'accentue pour se transformer en profession, l'homme qui s'y adonne se trouve d'autant mieux à l'abri de la critique, que son caractère nomade le rend invulnérable aux traits des coteries hostiles. Aussi, cette méthode de commerce doit-elle réussir plus que tout autre à certains montagnards. Dans la plupart des vallées frontières, on rencontre de nombreux paysans pris de goût pour les échanges et les « bons marchés », mais ce goût ne parvient pas à les éloigner de leurs autres affaires courantes. Pourtant, il est un type du maquignon valaisan. Il se rencontre à Liddes, sur la route du Grand-Saint-Bernard, où de temps immémorial, de nombreuses familles se sont vouées à cette carrière. Orsières, placé à une lieue plus bas, Bourg de Saint-Pierre, à une lieue plus haut, ne tentent pas plus l'un que l'autre de faire concurrence à cette localité intermédiaire.

La raison de cette aptitude toute locale n'est pas difficile à discerner. Depuis le temps de la conquête des Gaules par les Romains, le Grand-Saint-Bernard est le plus connu, comme longtemps il fut le plus fréquenté des passages internationaux des Alpes. Précisément, Liddes commande cette route à distance à peu près égale du Rhône et du col : position exception-

---

[1] Disons cependant pour rendre justice à quelques rares initiatives que, depuis le moment où ces lignes furent écrites, deux ou trois maisons se sont fondées et placées sur un pied d'organisation convenable. L'une a même ouvert un dépôt avec bureaux au centre de Genève.

Digitized by Google

nelle et avantageuse s'il en fut, puisqu'elle répartissait en étapes normales le trajet à accomplir entré les deux principales places d'échanges, qui sont Martigny pour le versant suisse et Aoste pour le versant italien. Bien plus, chaque fois qu'un paysan fait un effort d'initiative, c'est à la condition qu'il ne lui soit pas trop coûteux. Or, si l'étape Liddes-Martigny ne lui imposait pas de dépenses pécuniaires, il en eût été tout différemment de l'étape Liddes-Aoste, qui est du double de l'autre, sans l'intervention d'un fait particulier : la légendaire hospitalité qu'offre à tout passant le monastère du Grand-Saint-Bernard. C'est elle qui nous explique la situation privilégiée de Liddes, et l'orientation commerciale prise par les ancêtres des maquignons d'aujourd'hui.

Vers le soir, sa journée de campagne accomplie, ses javelles de fèves pendues aux perches, l'habitant de Liddes quittait son village par la fraîcheur du soir. Quelques heures plus tard, il frappait à la porte de l'hospice. Dès le matin, il était en marche sur la pente de la vallée du haut Piémont. Peut-être couchait-il une fois à Aoste, mais c'était tout. Son marché fait, il chassait ses jeunes mulets vers la montagne, revenait coucher au couvent, rentrait le lendemain à Liddes, d'où, parfaitement reposé par cette série d'étapes régulières, il se trouvait tout dispos dès l'aube suivante pour aligner sa cavalerie sur la route de Martigny.

Aujourd'hui les conditions générales de ce commerce ont quelque peu changé ; elles n'ont fait pourtant que développer cette aptitude en élargissant l'activité du maquignon lidderain. L'établissement des réseaux ferrés a évidemment atténué les avantages de position de son village ; mais, désormais, préparé par l'habitude des aléas, à des entreprises plus étendues, c'est à Martigny qu'il vient transférer son quartier général. Il n'y trouve plus, pour occuper sa famille, ces champs de fèves de là-haut, qui donnaient à ses mulets leur aliment de prédilection ; mais tandis que, de foire en foire, il court jusqu'en Bourgogne, jusqu'à Lyon, jusqu'en Alsace, sa famille fait valoir à

Digitized by Google

Martigny une boucherie, un restaurant, ou quelque cabaret, commerces voisins ou dérivés du sien. Dans ce nouveau milieu, il reste toujours maquignon, car ce commerce libre absorbe jusqu'à ses propos de café et le rend ainsi indifférent à l'appât des os à ronger des politiciens du lieu.

Vers 1574, du temps de Simler, le Valaisan passait du vin à travers les montagnes, dans les différents cantons suisses et jusque dans le pays des Lépontiens (Ossola). Ce commerce, primitivement opéré par voies d'échanges avec les montagnards des vallées environnantes, n'a toutefois jamais pris un essor bien considérable. Quoique la tradition s'en soit plus ou moins maintenue, jusqu'à ces quinze dernières années, au cours desquelles quelques Valaisans se sont appliqués à leur créer d'autres petits débouchés, la Suisse allemande avait presque seule appris à apprécier les vins valaisans.

Le chemin de fer a aussi fait progresser l'arboriculture, autrefois totalement négligée, et qui est loin encore de rapporter ce qu'elle devrait [1]. Les fruits du Valais se consomment surtout dans les hôtels des rives du Léman, où quelques humbles revendeurs les amènent sur des chars. En raison de leur précocité, ils sont recherchés; malheureusement, le progrès de cette spécialité est lent à produire ses effets et, du reste, la routine veut encore que maint propriétaire sacrifie sans hésiter ses plus beaux arbres à la prospérité du plus maigre gazon. L'établissement d'une fabrique de conserves de légumes et fruits, est venue fournir à l'arboriculture un utile moyen d'impulsion. Mais l'exemple n'est suivi que de très loin et avec une grande lenteur car le paysan qui tente de faire progresser une spécialité agricole quelconque est l'objet des sarcasmes de son entourage: on raille ses prétentions en le comparant avec ironie aux grands brasseurs d'affaires. C'est encore aux tâtonne-

[1] Il néglige entièrement la culture des arbres fruitiers qu'il laisse des siècles entiers sans les toucher. SCHINER, *ouv. cité.*

Digitized by Google

ments du paysan, trop impatient de recueillir le fruit de son travail à peine commencé, que le Valais doit l'insuccès de certaine importante fabrique de sucre de betteraves montée à grand renfort de réclame et de luxe. Au bout de deux années d'exploitation, cette entreprise périssait, faute de betteraves. On avait cru amener à la culture du légume sucré tous les petits propriétaires de terrains colmatés de la plaine rhodanienne. Le dernier mot resta à la routine triomphante.

Le Valais est un des rares cantons suisses qui tirent de leur sol assez de blé pour leur consommation. « La moisson, disait Schiner, y dure depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre. » Le haut village d'Isérables, situé à 1.100 mètres d'altitude, récolte sur le coteau déclive qui le domine beaucoup plus de blé qu'il n'en faut pour l'entretien de ses mille habitants, lesquels vont vendre le surplus sur les marchés environnants. Chaque vallée latérale entretient ainsi les marchés de la petite ville qui lui sert de débouché. Les fromages gras de Conches sont très recherchés pour la *râclette* [1], régal en faveur dans la contrée de Sion, et ceux de Bagnes sont disputés sur le marché de Martigny, mais leur commerce s'arrête net à la frontière du canton. Or, si ces fromages, qui sont peut-être les plus fins de la Suisse, ne peuvent étendre leur renommée, c'est principalement en raison de l'obstination de leurs fabricants, qui, ne travaillant jamais pour leur compte, mais pour une collectivité, se solidarisent dans leurs vieilles méthodes. Ainsi, en 1872, un fromager de la

[1] La *râclette* consiste à partager une meule de fromage gras par le milieu et à faire fondre la tranche frais coupée devant un brasier très vif, sans la laisser couler. Dès que le feu a amolli la bande sur une épaisseur de demi-centimètre, on court poser la demi-lune du fromage debout au bord de l'assiette du convive dans laquelle on fait tomber toute la partie fondue, en la détachant avec le dos d'un coutelas. La seconde demi-meule quitte à son tour le feu pour aller rejoindre le convive voisin qui attend successivement son tour, jusqu'à satiété.

Digitized by Google

Gruyère fut appelé dans la vallée de Bagnes pour y introduire les procédés de fabrication de sa contrée. Il se retira après quelques mois, sans avoir fait accepter de personne ses procédés ; son départ fut même une fête pour les fromagers bagnards.

Outre ces produits de la culture, le pays exporte de la glace à rafraîchir, tirée des glaciers tributaires du Mont-Blanc, des marbres, des ardoises, du granit, des bois. Le travail des carrières, qui constituerait une ressource notable, n'attire guère l'indigène : il abandonne ce labeur à l'Italien, qui s'y enrichit. Peut-être est-ce précisément parce que l' « Italien » en a fait sa spécialité que le Valaisan croirait se ravaler en l'acceptant. Car on le voit s'adonner à des besognes autrement périlleuses, tel le flottage des bois de construction où souvent l'homme doit se résigner à descendre au fond d'une gorge et plonger dans l'eau, suspendu à des cordes, pour y dégager les billes accrochées. Que voulez-vous ? ceci est à la mode des gens du pays ; cela ne l'est pas et il suffit même que l'Italien nomade s'adonne à une spécialité quelconque pour que l'on s'en détourne, comme d'un labeur de nécessiteux qui tue le prestige local. En revanche, un compatriote, un voisin vient-il de déployer une initiative exceptionnelle dans une autre entreprise neuve ? Tous s'y jettent à sa suite et viennent l'imiter en s'installant le plus près possible de l'endroit où il réussit. Témoin certaine vallée qui, en 1889, n'offrait au touriste que deux pied-à-terre éloignés sur un parcours de onze lieues. En 1890, un particulier ayant demandé la concession d'un hôtel entre ces deux étapes, un second s'installa aussitôt juste à côté. Dès 1893, un troisième établissement prit naissance entre les deux ? Un autre survint en 1897 et, à l'heure actuelle, deux nouveaux droits d'enseigne viennent d'être concédés, toujours pour le même endroit. Et pourtant la vallée renferme cent autres sites enchanteurs, avec de longs trajets absolument privés de pied-à-terre et de moyens d'approvisionnement. Ces déchaînements subits d'activité suffiraient à nous montrer combien l'initiative

Digitized by Google

est contenue; toutefois, nous verrons plus loin combien vient s'accentuer encore dans l'émigration cet instinct moutonnier de la race.

IV. — BANQUE

Il s'agit bien, en effet d'un instinct propre à cette race, car voici que la classe dirigeante elle-même va l'appliquer dans son domaine et s'en faire une source de revenu en même temps qu'un levier politique. La banque et l'escompte sont encore un élément importé avec les nouveaux besoins créés depuis l'apparition du chemin de fer. Autrefois, hormis les années d'extrême détresse, le paysan n'empruntait guère, et, lorsqu'il ne pouvait trouver d'autre expédient, il s'adressait à quelque voisin plus aisé, lui signait une « créance » et, moyennant un honnête intérêt, pouvait attendre, sans grand souci, que des circonstances plus favorables vinssent le délivrer de l'unique dette. Cependant, le chiffre de la population s'étant accru, et avec lui les nouvelles exigences de la vie sociale, ces nécessités exceptionnelles devinrent bientôt générales: C'est en présence de cette situation nouvelle qu'en 1856, un décret du Grand Conseil instituait une banque cantonale, soit une banque d'Etat, au capital de 1.500.000 francs, divisé en 6.000 actions de 250 francs. L'Etat y contribuait pour un cinquième (300.000 francs).

Mais une profonde obscurité étant bientôt venue régner sur la situation financière du pays, les comptes de cet établissement allèrent complaisamment se mélanger à ceux de l'Etat, grâce à la connivence de la direction de la Banque et du département des finances. La guerre franco-allemande lui ayant, par surcroît, fermé les nouvelles sources de crédit, le Conseil de la banque dut, vers la fin de 1871, en décider la liquidation: le

Digitized by Google

seul Etat du Valais en était devenu débiteur pour plus de 2.000.000 de francs.

Ce fut alors une catastrophe longuement préparée par l'aveuglement des pouvoirs, car dans le courant de 1869, une voix s'était élevée pour appeler sur ces faits l'attention de l'Assemblée législative. Elle s'était éteinte en plein désert.

Nous n'avons point à nous arrêter sur ces faits, que nous aurions même négligés, si nous n'avions dû remonter à cette catastrophe pour trouver la source d'une branche commerciale nouvelle, assurément connue dans tous les pays, mais qui, nulle part, j'en suis assuré, n'a trouvé à se répandre et s'étaler aussi librement que dans le Valais : il s'agit de la forme que devait prendre dès cette date le commerce de l'argent.

Dans les principales localités, les hommes de loi et les commerçants, non obérés, se mirent dès lors sur le pied de pratiquer le prêt sur billet à ordre, c'est-à-dire à courte échéance et à lourds intérêts, et comme le pays s'engageait de plus en plus dans sa voie de transformation sociale et économique, la ruine des petits paysans vint aggraver ainsi les épreuves déjà subies par les victimes du krach.

De 1871 à 1895 (date de création d'une banque hypothécaire cantonale), le petit agriculteur fut ainsi la proie de ces prêteurs isolés, qui opéraient sans règlement adopté, sans contrôle et parfois sans imposition. En raison même de la rareté du numéraire, l'on exigeait trois, quatre co-signatures, et le prêteur qui maintenait ses taux au-dessous du huit pour cent, était presque tenu pour un bienfaiteur.

C'était encore là une carrière lucrative, aisée à pratiquer, et faite pour plaire aux notables des villes et des bourgs tranquilles de la plaine et des vallées du Valais. Par son régime tout draconien, elle devenait tout à la fois un levier puissant aux mains des ambitieux et un joujou dangereux pour le petit vigneron, dont ces menus tracas d'affaires et l'occasion de fréquenter les cabarets rompaient l'existence monotone. Parcourez les établissements de ces diverses localités, vous enten-

Digitized by Google

drez toutes les conversations rouler sur le papier timbré, les cautionnements, les élections locales, la prospérité des affaires de X*** ou le désordre de celles de Y***. Certains cabarets sont de véritables instituts de procédure courante.

En résumé, le seul commerce dont le Valaisan soit capable, est celui qui n'exige ni assiduité, ni écritures compliquées. Nous l'avons déjà vu vendre son vin sans se déplacer, sans modifier ses habitudes, de même nous le voyons se livrer au commerce très rémunérateur de l'argent sans s'exposer au moindre risque, à la plus légère secousse. Et, comme l'institution de banques par actions cesserait d'être un instrument direct de son ambition, il préfère opérer seul. De la sorte, manœuvrant la nacelle à son gré, il se dispense même du train d'un bureau, puisque, le billet à ordre une fois signé, le débiteur sait à quoi il s'expose si, par aventure, il oublie la date de l'échéance. Quant aux principales branches commerciales, elles demeurent entre les mains des étrangers, et nous avons vu qu'il en sera de même des entreprises industrielles.

Ces observations établissent l'inaptitude à peu près générale du Valaisan, tant à constituer d'importantes entreprises de fabrication, qu'à lancer de véritables affaires commerciales. Si la fabrication et le commerce existent chez lui, c'est à l'état rudimentaire, et, sauf exception, ils ne se séparent pas des travaux qui constituent le moyen d'existence fondamental de la race.

Le pays, en définitive, ne produit pas de grands patrons, et d'autre part, on n'éprouve qu'à un très faible degré le besoin de patronage direct. Ce dernier organisme est un nouveau venu, qui tend à se développer sans doute, mais qui, jusqu'à présent, n'a joué qu'un rôle restreint.

Digitized by Google

VII

CULTURE INTELLECTUELLE

Les manifestations de la culture intellectuelle résultant de la vie privée ou commune se sont profondément atténuées, surtout depuis la fin du XVIIIe siècle. Avant l'entrée du Valais dans la Confédération et jusqu'à la suppression du service mercenaire à l'étranger, il n'existait pour ainsi dire point de groupement intellectuel autochtone et chacun tournait peu ou prou dans l'orbe d'un monde exotique.

D'une part, ce qu'on est convenu d'appeler la « Bonne société » recevait l'empreinte profonde de l'esprit et du goût des cours étrangères de France, d'Espagne, d'Autriche ou d'Italie où il n'était pas de noble famille dont quelque fils ne tirât gloire de donner son nom à un régiment; de l'autre, les quelques foyers intellectuels, d'un éclat limité, que la Suisse possédait alors étaient tenus fermés aux jeunes Valaisans par les décrets du prince évêque ou de la Diète. Or, si rares que fussent les hommes de science issus de ces hautes vallées, quiconque désirait se vouer aux carrières médicales ou techniques se dirigeait nécessairement vers la France ou l'Allemagne.

Officiers, médecins, ingénieurs, rapportaient ainsi un peu de l'aisance empruntée au monde plus mobile et moins restreint des grands pays étrangers, contribuant par là à former dans leurs petites cités alpestres un noyau de noblesse ou de bour-

Digitized by Google

geoisie supérieure accessible aux formules mondaines, à quelque goût de l'esprit, à certaines préoccupation d'art et d'élégance. C'est assez dire que jusque vers la fin de la Révolution, la classe aisée de la population valaisanne tâcha, tant bien que mal, à se maintenir au niveau des classes correspondantes des nationalités voisines.

Evidemment, je serais aussi embarrassé à tenter d'énumérer les ouvrages d'art public et privé que le Valais vit surgir au cours de cette longue période, laquelle pourrait bien être antérieure à la Renaissance représentée en ce pays par la grande figure de Schiner, qu'à en vérifier la date et les origines de chaque auteur; car les montagnes qui isolent ce pays ne pouvaient avoir alors plus d'échos qu'aujourd'hui pour le renom d'un artiste. Au reste, un pareil effort serait aussi démesuré à ma compétence qu'à la nécessité présente d'une semblable démonstration; tout au plus me permettrai-je d'appuyer celle-ci sur les impressions d'un voyageur dont chacun sait la curiosité éveillée et l'observation pénétrante. M. Edouard Rod écrivait il y a quelques années [1]:

« Le palais délabré des Stockalper à Brigue; à Sion, les ruines des Châteaux de Valère et de Tourbillon — et combien d'autres semés le long du Rhône — témoignent d'un goût très vif pour les belles architectures. De plus, bien qu'ils aient été pillés à maintes reprises, on y trouve encore des vestiges frappants d'un art qui n'est point indigne de l'attention. De ci, de là, j'ai rencontré des sculptures qui feraient bonne mine, je ne dirai pas à côté des admirables chefs-d'œuvre de l'Ecole française du moyen-âge, mais à côté de ses œuvres de second plan. Je cite entre autre une *Vision d'Ezéchiel* qui se trouve dans la vieille église de Valère. A côté des véritables œuvres d'art — qui ne sont pas nombreuses — que de belles curiosités, que d'objets de prix, que de bibelots précieux conservés pour la plupart, dans les trésors des églises ou des couvents — dans

---

[1] En Valais. *Journal des Débats* — 1896. — On pourrait ajouter à cette énumération la maison de Georges Supersaxo, datant de 1505.

Digitized by Google

celle de l'Abbaye de Saint-Maurice surtout ! Quelques-uns — et non parmi les plus remarquables — ont été envoyés à l'Exposition de Genève, où ils figuraient parmi les souvenirs les plus admirés de l'ancienne Suisse. Oui, au fond de ces montagnes, dans ce peuple qui conservait encore des restes de barbarie et redevenait sauvage aux heures de crise, il y avait pourtant des barons protecteurs des arts et de pieux artistes qui cherchaient à honorer Dieu par le travail de leurs mains. »

Mais la séquestration des biens de tous les anciens seigneurs valaisans, leur bannissement par la *mazze*, surtout au lendemain de l'expulsion des Savoyards de la vallée du Rhône, heure qui eût précisément paru choisie pour que la floraison des arts reprît une vigueur nouvelle, l'exil de Supersaxo, par exemple, tout cela n'était pas fait pour développer ce culte du beau. Nous le voyons pourtant résister à d'autres assauts et malgré que les querelles religieuses soulevées par la Réforme aient pour effet de rétrécir l'horizon intellectuel par l'interdiction de la fréquentation des universités voisines, quelques officiers retraités, quelques barons papaux et un petit nombre d'anciens étudiants de Paris et de Montpellier parviennent encore longtemps à se créer en Valais une existence au demeurant intellectuelle et mondaine dont la société sédunoise en particulier n'aurait peut-être jamais réussi à se départir complètement sans les fléaux qui frappèrent la ville à coups répétés dans la dernière partie du XVIIIe siècle : en 1778 une des plus désastreuses inondations de la Sionne ; en 1788 un incendie qui consume la moitié de la ville avec ses richesses publiques ou particulières et va enlever là-haut, sur son roc isolé, toutes les réserves artistiques que le château de Tourbillon voyait s'amonceler depuis de nombreux siècles ; enfin, en 1799, le pillage de Sion par les Français.

Cependant les Valaisans continuent de servir dans les armées étrangères, tout particulièrement dans celles de la France dont ils deviennent même momentanément citoyens, du Piémont, de Naples et de Rome. Modeler leur tempérament sur ces voisins de race latine leur est même d'autant plus aisé que le Valais ne

Digitized by Google

fait pas virtuellement partie de la nation suisse. Plus tard, son entrée dans la Confédération ne pourra même atténuer qu'insensiblement l'autonomie traditionnelle de ses mœurs et c'est seulement à partir de 1848 qu'une fusion graduelle commencera de se manifester avec les cantons confédérés. Tout d'abord insignifiant, ce phénomène aurait encore mis beaucoup plus de temps à s'accuser, sans l'interruption rapide, par la Constitution fédérale, des rapports avec l'Ouest et le Midi. Si salutaire qu'on l'estime dans sa portée sociale, l'interdiction faite aux ressortissants suisses de servir dans les armées étrangères n'en devait pas moins avoir cette première conséquence, que le peuple du Valais, intellectuellement décapité, resterait complétement enfermé dans ses colossales barrières.

Quelques voyageurs traversaient assurément le pays, mais le touriste de cette époque-là sortait d'un autre moule que celui d'aujourd'hui : il ne s'attardait que rarement à muser le long de ces vallées vierges d'hôtels et de pensions, mais volait droit à ses affaires : collections de fleurs et de minéraux ou escalade de quelque cime inexplorée à laquelle il eût le privilège de donner son nom. D'autres visiteurs apparaissaient, mais dans la modeste pensée de gagner leur vie, tels ces maçons que l'Italie répand dans les diverses contrées et desquels on apprend tout au plus le jeu de la *morra* avec un ou deux airs d'accordéon.

Comme le canton forme un diocèse propre dont la mense épiscopale, le monastère du Grand Saint-Bernard et l'abbaye de Saint-Maurice se partagent les cures et les bénéfices, le clergé lui-même était rigoureusement sédentaire. De plus, étant donné que les principales écoles de la milice cantonale se tenaient dans la petite capitale du pays, il n'était pas jusqu'à l'officier qui ne finît par ignorer à peu près comment se trouvait fait un Vaudois ou un Savoyard. Ces divers facteurs devaient fatalement produire une génération strictement renfermée, pareille à un berceau de plantes que la chaîne des Alpes bernoises devrait préserver de la bise et celle des Alpes Pennines du sirocco.

Digitized by Google

I. — LÉGISTES ET MAGISTRATS

C'est par le fruit de ces plantes ainsi développées sous cloche qu'est représenté le corps dirigeant de l'heure actuelle et il est bien aisé de comprendre que, ne concevant guère ce qui peut se passer au delà de son cercle visuel, le Valaisan, ainsi élevé, développé et formé sur place, examine toute chose de sa petite fenêtre, sans déplacer une fois son objectif. Ainsi nous le verrons presque toujours juger des choses et des gens par les effets, sans se donner la peine de remonter aux causes, et affectionner d'autant plus les particularisations que les points de comparaison font défaut dans son milieu limité. Essayez d'entretenir un légiste valaisan des gloires du barreau français. A votre énumération des Berryer et des Lachaud il ripostera par celle d'un ou deux camarades tenus pour distingués dans leur canton, mais parfaitement ignorés à trois lieues au delà. La modeste capitale de 5 à 6000 habitants dans laquelle le noble, ecclésiastique ou laïque, avait fait sa théologie ou son droit, produisait un rayonnement dont il avait la sagesse sereine de se contenter, avec la naïveté de croire que le vaste monde pourrait l'admirer comme lui. On se demande où serait allé aboutir la société valaisanne si une telle immobilité intellectuelle avait dû se perpétuer. Car de 1848 à 1875, cette interruption de tout essor national marquera le véritable âge d'or des intrigants, assurant la royauté absolue des présidents de tribunaux et préfets de dixains, que nous verrons trôner au fond de leur vallée en cumulant les principales fonctions fédérales, cantonales, communales, judiciaires ou administratives — tout cela sans préjudice du droit de plaider ou de pratiquer le change et l'escompte.

Mais rien n'est jamais définitif : derrière cette génération

Digitized by Google

défiante de toute autre science que le rituel et la procédure civile, une autre allait éclore, moins localisée déjà, et forcément moins procédurière. Sans doute l'on ne saurait prétendre à ce qu'un pays dont le sol est morcelé en parcelles assez semblables à des mouchoirs de poche, où bâtiments, droits d'alpage, mulets, récoltes d'arbres fruitiers, tout, jusqu'à certaines charges de fonctionnaires, se répartit et se maquignonne, puisse se priver de légistes; cependant on peut largement souhaiter de les voir réduits au tiers de leur effectif actuel [1].

La licence valaisanne fait d'emblée du jeune juriste un *notaire,* ayant son étude intermittente dans un angle de la table où se nourrit sa famille. En raison du recrutement illimité de ces officiers publics et de la libéralité avec laquelle on leur décerne leurs brevets, ils pouvaient se multiplier à l'infini et il était jadis dans la tradition de nombreuses familles de se faire *curiale* de père en fils, en sorte que l'on en a compté trois générations à la fois dans le même ménage. L'humble peuple n'établit d'ailleurs aucune distinction entre le notaire et l'avocat, confondus pour lui dans ce titre de *curiale*, et, de fait, la différence est insensible, car, au bout d'un stage de pure forme, tout notaire est élevé au rang d'avocat sans perdre ses premières attributions. Le ville de Sion, peuplée aujourd'hui de 6.000

---

[1] Ceci atteste que si le Valais s'est transformé de surface il a conservé au fond et jusqu'en notre temps la part la plus abusive des usages de l'ancien régime. On peut en effet lui appliquer aujourd'hui encore ce que Taine disait des huissiers des justices seigneuriales en France avant la Révolution : « Il n'est pas rare d'en trouver jusqu'à dix dans un arrondissement qui pourrait à peine en faire vivre deux, s'ils se renfermaient dans les devoirs de leur charge. Aussi, sont-ils en même temps juges, procureurs fiscaux, greffiers, notaires, chacun dans un lieu différent, chacun exerçant dans plusieurs seigneuries et sous divers titres, tous ambulants, tous s'entendant comme fripons en foire et se réunissant au cabaret pour y instrumenter, plaider et juger. » — *Origines de la France contemporaine.*

Digitized by Google

âmes, renfermait, il y a peu d'années, une soixantaine de curiales. Les autres petites villes en comptent de dix à quinze et les communes rurales en possèdent toutes leur respectable contingent. La commune de Conthey, bien que située aux portes de Sion, en a compté plus de vingt à la fois. Cette proportion invraisemblable démontre que le jeune lettré valaisan était loin de rechercher ce titre dans un but spécialement utilitaire, et que sa préoccupation consistait plutôt à s'en faire un appui pour se hisser de quelques nouveaux degrés sur l'échelle sociale et s'approcher ainsi des mandats représentatifs ou des fonctions officielles. Car c'est la décentralisation absolue, combinée avec les préjugés d'une race qui ne sait pas en tirer parti, qui a engendré cette pléthore de curiales; et, par un sentiment conscient de ce qu'il y a de vague dans leur raison d'être, ces curiales s'appliquent avec un ensemble touchant à maintenir ce mécanisme de l'autonomie locale dont on se répartit les rouages à son gré.

Jusque vers 1880, l'invasion de cette carrière juridique n'a cessé d'avancer, et c'est à cette époque qu'avec la dépréciation du titre et le déclin du prestige qui s'y attachait, la vénérable faculté sédunoise de droit vit commencer à se dégarnir les gradins de son amphithéâtre. L'unique maître n'en poursuivit pas moins sa carrière — commencée en 1825 — jusqu'en 1895, date à laquelle il parut opportun de lui donner un successeur. Cette retraite d'un professeur nonagénaire coïncida avec l'agonie de l'institution. L'école n'eut un moment que trois élèves. Dans tout autre canton, l'autorité compétente eût assurément inféré de là que, vu l'unification rapide du droit et l'imminente adoption d'un code civil fédéral qui allait rendre caduc cet institut de législation cantonale, mieux aurait valu le supprimer en faisant une petite économie que de lui réserver le sort d'un de ces vieux cierges dont la mèche achevée semblerait vouloir ressusciter en lueurs brusques et répétées avant de s'immerger dans la bobêche.

Mais les Valaisans tiennent tous beaucoup trop aux titres et

Digitized by Google

aux honneurs pour se résigner à en supprimer ou pour s'étonner de leur maintien, même inutile. Aussi, depuis quelques années, a-t-on ouvert la chaire à deux professeurs qui jouent à un jeu de bascule particulier, consistant à se laisser nommer quand le nombre des étudiants atteint à un ou deux degrés au-dessus de zéro et à démissionner dès qu'il tombe au dessous.

II. — TECHNICIENS, SAVANTS, ARTISTES

Par une conséquence logique de cet entraînement général de l'intellectualisme laïque vers une seule et même carrière, les autres fonctions libérales, celle d'ordre technique notamment, étaient presque délaissées. Il faut en chercher une des premières raisons dans les difficultés matérielles accumulées devant le jeune Valaisan désireux d'accéder aux études supérieures. Le resserrement du lien fédéral pouvait seul permettre un commencement d'essor vers la science objective. Car, une fois le pays admis dans le concert des vingt-deux cantons, l'interdiction, proclamée en 1606, de fréquenter les universités réformées de la Suisse, perdait toute sanction définitive.

Aussi, à l'heure actuelle, les médecins semblent-ils se dédommager de leur long exil hors de ce pays d'empiriques et de rebouteux. Tandis que leurs rangs s'épaississent comme à vue d'œil, les populations commencent à savoir ce que c'est qu'un ingénieur. Ne semble-t-il pas pourtant que, d'entre les principales carrières techniques, s'il en est une qui aurait dû être recherchée et encouragée dans cette société autochtone répartie sur la plus accidentée des régions alpestres, ce devait bien être celle des sciences mathématiques appliquées. Or, c'est par ce côté-là précisément que le Valais s'est montré jusqu'à nos jours d'une étonnante pauvreté et le pli est même si bien pris qu'aujourd'hui encore la plupart des tra-

Digitized by Google

vaux collectifs ou d'entreprise publique se font sans direction compétente.

Néanmoins la qualité paraît avoir tendu sans cesse à compenser cette pénurie : parmi les rares ingénieurs que le Valais a produits, il en est plusieurs dont la réputation a franchi les limites du pays : le nom d'Ignace Venetz demeure attaché à la science du mouvement des glaciers, celui d'Ernest Stockalper, l'un des directeurs des travaux de percement du Saint-Gothard, appartient à l'histoire de nombreuses entreprises de premier ordre. L'œuvre du tunnel du Simplon a aussi compté dans ses conseils de direction un jeune Valaisan : Jean Traveletti, aujourd'hui chargé de la construction de la voie destinée à rattacher la vallée suisse du Rhône à celle du Mont-Blanc. A cette poignée d'ingénieurs originaires du Valais et presque tous célèbres ou en voie de le devenir, il convient d'ajouter le nom d'Otto Ossent, qui dut s'expatrier en un temps où son pays n'usait pas de techniciens et qui devait être l'une des premières victimes européennes de l'insurrection chinoise des Boxers.

Par cette simple énumération, l'on est porté à conclure que l'homme né dans ce pays de structure étrange est tout prédisposé aux professions de cet ordre et qu'il suffirait de l'y engager pour qu'il s'y distinguât. Mais, dans ce domaine encore, la prétention, affichée par les autorités de suffire à toutes les manifestations de l'intelligence par un enseignement tout local, a fait au pays un mal incalculable. Toutefois, ce fait étant acquis, il semble préférable de réagir que de récriminer et, si l'Etat, tout préoccupé d'infuser du sang à son Ecole de droit, n'y songe guère, l'initiative privée s'en est du moins chargée. Déjà plus d'une famille de cette petite aristocratie qui, il y a seulement vingt ans, eût d'emblée opté pour la misère par mépris du travail, se décide à orienter ses fils vers la science de l'art, et de ce commencement d'éveil d'un petit peuple naguère ouvert directement à l'influence de l'esprit latin, se dégage une constatation que nous ne saurions négliger. Après

Digitized by Google

s'être replié durant quelques lustres sur soi-même avec les débris d'idées importées par ses grands-pères, le Valaisan d'aujourd'hui regarde à nouveau autour de lui et ses yeux se tournent surtout vers un centre d'attraction dont il s'était longtemps défié.

C'est la Suisse qui, intellectuellement, semble appelée à rayonner désormais sur lui. On le remarque en sentant se développer chez les jeunes générations cet amour de l'utile, cette préoccupation d'être « sérieux », qui sont à la fois la marque du vieux Suisse et le fonds des sociétés nouvellement parvenues à un bien-être inattendu. Ce sont là évidemment des qualités dont certains peuples confédérés ont porté l'application un peu loin, parfois aux limites extrêmes de ce qu'on peut appeler un défaut ; mais il est permis de prédire qu'elles ne seront pas très dangereuses pour cette société valaisanne, où il entrera toujours assez d'esprit et de sens latin pour les tempérer.

Le mouvement littéraire, si important dans les villes romandes de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel, ne s'est guère manifesté dans le Valais où, de nouveau, nous rencontrons l'être formé de toutes pièces sur son sol, à qui manquent les points de comparaison. Toute de forme et rigoureusement scholastique, la culture donnée à cet être déjà autonomiste à outrance lui permet à peine d'apprécier l'œuvre de surface, presque jamais d'en aborder l'analyse. Pourtant, la langue française est parlée, en général, avec plus de pureté dans le Valais que dans les parties rurales des cantons voisins ; même il est assez fréquent d'y découvrir des lettrés mal révélés auxquels ne manquerait assurément que l'exemple, l'élan, l'activité et l'esprit de suite pour atteindre à la notoriété, presque à la célébrité artistique ou littéraire. Mais c'est l'appui et surtout la liberté qui fait défaut ; la jeunesse serait-elle parfois disposée à suivre cette pente normale de son esprit qu'on l'en détournerait de force, car, comme nous l'avons observé, l'unique célébrité de bon aloi est celle de la basoche et des charges

Digitized by Google

électives. Elle a beau n'être qu'éphémère, on a soin de la perpétuer en se la transmettant d'une génération à l'autre, de telle sorte que l'être le plus insignifiant est, par hérédité, susceptible de devenir « illustre ». Il suffit pour cela qu'il soit placé à un poste déjà occupé par des ancêtres et qu'il mette sa gloire personnelle au service de celle de la famille [1]. J'ai connu naguère le fils d'un ancien membre du gouvernement cantonal, qui montrait d'admirables dispositions pour la peinture. Quoique riche et parfaitement placé pour lui ouvrir la voie où l'attiraient ses goûts, son père le contraignit à devenir humble notaire dans un village de sept à huit cents âmes où l'on comptait déjà quatre ou cinq de ces officiers publics. L'on pourrait citer cent exemples semblables.

La presse, qui dans toute contrée est un miroir fidèle de l'état intellectuel, nous donne ici un reflet d'autant plus saisissant de cette tournure des esprits, que le rôle du journaliste professionnel y est plus restreint. Et il est surtout restreint par la contribution fastidieuse et incessante du public. Car, bon gré, malgré, le journaliste est la première victime de cette conception du rôle du journal qui le fait prendre entre deux feux. D'une part, c'est le feu de peloton des abonnés, qui le criblent de communications importunes, ambiguës, intéressées, dont pas une n'arrive à son heure et qu'il est pourtant obligé d'accueillir s'il ne veut pas voir baisser son tirage en suite des désabonnements d'une nombreuse parenté ou de tout un clan; d'autre part, c'est la canonnade croisée des tribunaux et du comité politique, religieux ou administratif duquel il relève.

---

[1] Les historiens valaisans parlent à tout bout de champ de telle ou telle *illustre* famille; ils seraient assurément plus embarrassés de dire — au moins pour la plupart d'entre elles — auquel de ses membres elle doit son éclat. Mais s'ils ne le disent pas, c'est qu'au contraire de partout ailleurs, cet éclat est ici collectif et formé de la somme des emplois publics occupés par les rejetons.

Digitized by Google

Ainsi, livré aux personnalités, aux suspicions, aux insinuations anonymes, aux préoccupations intéressées du premier venu, le journalisme perd toute unité de tenue pour devenir un enclos dans lequel on joue à cache-cache et où, selon qu'il le trouve agréable ou dangereux, chacun s'exhibe ou s'efface, signant de quelque jeu de mot vieilli et datant d'une région vague : « Des bords de la Fare, le 10 janvier... » ou « Du pied du Salentin, le 30 décembre... », toutes formules ou signatures qui permettent au correspondant de s'amuser avec l'encensoir sans se brûler les doigts.

Pour nous servir de l'expression d'un philosophe contemporain ajoutons que « dans le grand édifice de la pensée moderne, ils sont à peine représentés par quelques pierres bien taillées. » Pierres amenées et déposées là par le torrent des générations ! Car, si les Valaisans consentent à y asseoir un peu de leur gloire commune, c'est qu'ils ne se sont pas senti la force de les rouler hors de leur domaine. On y a vu quelques poètes, mais tous ont protesté qu'ils ne l'étaient pas. Le plus délicat et le plus personnel d'entre eux répétait à ses amis en une ou deux de ces métaphores classiques encore en honneur aujourd'hui dans son milieu :

..... Je ne suis pas poète,
Je repète tout haut ce qu'a senti mon cœur,
Le Parnasse me voit ramper loin de son faite,
Apollon me regarde avec un air moqueur. [1]
« Mais que m'importe enfin que le dédain m'accueille !
A faire de bons vers je ne prends aucun soin :
L'herbe donne sa graine et le buisson sa feuille,
Puis l'aquilon se lève et les emporte au loin. »

L'aquilon !... Mais ne serait-ce point ce vent qui vient détourner toute intelligence valaisanne de sa direction première et

[1] *Gerbes poétiques*, par Louis Gross. Préface de Henri Bioley. — Genève, Trembley, éditeur.

Digitized by Google

normale, pour la contraindre à se préoccuper « du dédain qui accueille » celui qui persévère dans son art? N'est-ce point lui qui, en détachant notre poète, comme un rameau du buisson, l'emportera avec une nuée de feuilles sèches sur une route plate, monotone, sans charmes, comme celle qui va de Martigny à Sion : la route des fonctions officielles ?

Mais la poésie, va-t-on nous dire ; çà ne nourrit pas son homme ! Sans doute, et le Valais n'est pas le seul pays où la poésie aura de longtemps grand peine à devenir une carrière. Toutefois, cette remarque que j'ai préféré appuyer sur un cas apparent, s'étend à des fonctions moins universellement dédaignées et si j'ai cité un homme connu, c'est moins pour faire une personnalité que pour me dispenser de rappeler des exemples plus tristes, où des jeunes gens fort bien doués, recherchant des carrières aussi effeetives que celles de médecins, d'ingénieurs, de peintres, ont expié en sombrant soit dans les humiliations d'une existence vide, soit dans les drames du désespoir, l'engouement de leurs parents, de leur entourage et de la mode du pays pour les carrières consacrées d'hommes de loi ou d'hommes d'église.

III. — INSTITUTEURS

Toute la considération du public étant ainsi accaparée par les légistes et par le clergé, il est aisé de comprendre que le personnel enseignant demeure confiné dans un ilotisme complet. Quel que soit en effet son degré de culture, l'instituteur portera toute sa vie la marque de son extraction plébéienne ; on lui fera même un crime de lutter collectivement en vue de l'amélioration de son sort. Tacitement appuyés par un clergé tout puissant dans le domaine scolaire, les pouvoirs civils, issus de la classe aisée, se chargeront de perpétuer à tel point

Digitized by Google

son asservissement qu'à peine entré dans la carrière, il ne rêvera, s'il est intelligent, qu'au moyen d'en sortir.

Assurément, il n'y a pas que des raisons purement morales à cet effacement et les plus évidentes n'ont d'autre origine que l'extrême dissémination des villages et le mode de groupement des demeures. Il y a là un obstacle sérieux à la multiplicité des bonnes écoles, et, la nécessité où l'on est de doter le moindre des hameaux de sa classe, si petite soit-elle, ne peut permettre de leur octroyer à tous des régents capables, instruits et bien payés. Mais, du moins, conviendrait-il ici plus que partout ailleurs d'établir une classification des maîtres d'école de manière à leur laisser l'espoir d'un avancement normal et suivi.

Hélas ! il n'en est pas ainsi. Non seulement aucune sélection ne s'opère dans leurs rangs, mais les postes de quelque importance, notamment dans les bourgs populeux, ne leur sont pas accessibles, étant confiés à des Frères ou à des Sœurs d'origine étrangère. Sans doute, les pouvoirs compétents ont paru s'émouvoir à plus d'une reprise de la position faite à ce corps enseignant primaire chaque jour décimé par la désertion des plus intelligents de ses membres et où l'on doit sans cesse faire des recrues d'une année ou deux, surtout dans le groupe féminin où ces éliminations sont rendues plus fréquentes et plus subites encore, à cause des mariages et surtout du fait que, si l'institutrice devenue mère se faisait suppléer dans le ménage par une simple bonne d'enfant, son traitement ne suffirait pas à payer celle-ci.

Mais que faire ? L'Etat cantonal hésite à aborder une tâche aussi complexe qu'une réforme de ce régime : le moindre changement à réaliser le mettrait en lutte contre les clans intrigants et routiniers de commune, de village et de hameau. En effet, l'étouffement du pédagogue résulte surtout du fait que son engagement relevait récemment encore d'autorités communales ou de simples délégués de quartier, le plus souvent incompétents pour juger de ses lumières ou de ses qualités. Ainsi engagé par un simple conseiller de hameau qui préten-

Digitized by Google

dait le protéger et qui souvent exigeait une récompense morale on matérielle, le pauvre maître voyait sa destinée rivée aux caprices de ce hobereau illettré. Dans certains endroits l'imposition scolaire ne relevait même pas de l'administration communale : une simple assemblée des chefs de famille du quartier établissait un budget spécial, basé sur la part afférente de l'instituteur et de l'institutrice, et un receveur *ad hoc* collectait la part imposable de chaque ménage. Les vieux garçons et les vieilles filles vivant seuls ne s'acquittaient qu'après avoir épuisé leur répertoire de rubriques et de grossièretés.

Pour de telles raisons et pour bien d'autres, il advint que, vers le commencement de l'année 1896, le pays fut menacé d'une grève d'instituteurs primaires. Une pétition adressée au Grand Conseil demanda la fixation d'un minimum de traitement. Quelques ecclésiastiques de l'inspectorat et de l'enseignement moyen y firent opposition et, après de laborieuses discussions, suivies de plusieurs voyages du projet entre le cabinet du Conseil d'Etat et la salle de l'Assemblée, la cote minima de traitement se trouva fixée à soixante-cinq francs par mois. Le palliatif servit tout au plus de prétexte à une détente passagère et, pour quelques années, il désarma les réclamants sans satisfaire personne.

Ces soixante-cinq francs, l'instituteur ne les percevait que durant une campagne scolaire dont le cours varie de six à sept mois. En sorte que chacun se demandera ce qu'il pouvait faire le reste du temps. Le reste du temps ! Il le passait dans sa famille, et c'est là-dessus que l'on compte précisément pour le payer si peu. Car en restant chez soi, l'on est logé et nourri coûte que coûte, et si, par extraordinaire, on n'a pas de famille et d'exploitation rurale, on va faire des saisons dans les hôtels comme portier, valet de chambre, laveur de vaisselle, métiers d'ordre subalterne auxquels on finit par se vouer définitivement — à preuve qu'ils étaient et sont encore préférables à la carrière « intellectuelle » qui s'en trouve bizarrement le point de départ.

Digitized by Google

Le corps enseignant du Valais se recrutait généralement jusqu'ici dans la montagne, principalement dans l'Entremont, à Salvan et dans d'autres vallées où les six mois d'enseignement correspondent à une période de chômage à peu près complet. « Et ma foi ! soixante-cinq francs par mois, voilà *une somme toute trouvée !* », avait-on coutume de dire, car il est évident que la famille ne pâtit pas fréquemment de l'absence de bras du régent, puisque, dès la fin d'avril, il rentre et redevient paysan jusqu'à la Toussaint. Il convient, en effet, de noter que le fonctionnaire est censé posséder du bétail comme tout autre citoyen et disposer de prés et de champs. Cela allant de soi, on concluait — et par routine on conclut encore — que quatre cents francs par hiver sont un joli gain.

Du besoin, de l'utilité, de l'opportunité qu'il y aurait pour cet homme à développer, à compléter, à tenir à jour l'acquit de ses connaissances, il n'en est pas autrement question. Nous avons relevé déjà que le Valaisan lettré dissèque les effets sans remonter aux causes; or, pour l'instituteur comme pour le légiste, l'effet consiste en l'obtention du brevet ou du diplôme. Celui-ci acquis, il ne reste qu'à se figer et à s'enrouler avec philosophie ou résignation dans sa coque de chrysalide. [1]

Les membres du corps enseignant moyen et secondaire, à tout le moins les chefs, sont congréganistes, et, en raison même de leur caractère religieux, ils disposent d'une considération publique qui les sauve de l'effacement réservé au pédagogue laïque. Leur enseignement se mélange ainsi à celui du culte et s'y subordonne. Aussi allons-nous le retrouver tout à l'heure.

---

[1] Ces lignes étaient écrites au moment de l'adoption d'une loi nouvelle sur l'instruction publique. Elle prévoit notamment une légère augmentation du traitement des fonctionnaires et assure un contrôle plus suivi du pouvoir cantonal dans leur nomination et leur révocation. Toutefois, soit qu'elle n'ait pas eu le temps de produire aucun effet, soit qu'il y ait lieu de ne la tenir que pour une mesure d'expédient, toutes nos observations sont encore à leur place.

Digitized by Google

IV. — LE CLERGÉ

La religion catholique romaine est reconnue religion d'Etat. Elle est professée par tous les ressortissants du pays et, sur une population de 115,000 âmes, le nombre des protestants atteint tout au plus le millier. Toutefois, cette reconnaissance d'une religion d'Etat n'implique aucune sorte de contrôle de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique. Le gouvernement ne salariant presque jamais par voie directe les curés et desservants, à peu près tous pourvus de « bénéfices », il n'est peut-être aucun pays où l'action du clergé soit demeurée aussi libre. L'évêque de Sion qui, jusqu'à la Révolution, s'intitulait comte et préfet du Valais, conserve le titre de prince du Saint-Empire. Autrefois puissant, il partageait avec les sept dixains orientaux le gouvernement du pays. Durant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, il eut à lutter contre ces sept petites démocraties sans cesse préoccupées de restreindre le pouvoir temporel qu'il prétendait tenir de la *Caroline*, sorte de charte dont l'évêché se prévalait pour établir qu'il tenait directement sa domination temporelle de l'empereur Charlemagne.

Cette charte ayant été contestée, l'évêque dut finalement renoncer à ses prétentions. Mais il n'en conserva pas moins, jusque vers 1840, une part des privilèges attachés à son titre.

En raison même de ce mélange de la puissance ecclésiastique et civile, le Valais s'est conservé, tout en se démocratisant, le droit de choisir lui-même son prince-évêque. Cet usage, qui subsiste encore malgré l'abolition de la principauté, mérite de nous arrêter un instant.

C'est à l'assemblée souveraine des représentants (Grand Conseil) qu'appartient la prérogative de désigner le nouvel évêque entre quatre candidats que lui présente le chapitre de la

Digitized by Google

cathédrale. Jaloux de réserver ses droits, le Saint-Siège a pris coutume d'annuler pour la forme cette opération profane, mais en ayant soin de la confirmer. Jusqu'à ce jour du moins, l'indication qui lui a été fournie par les députés du pays a été suivie et très politiquement respectée.

Les séances de l'assemblée cantonale consacrées à cette élection d'un évêque présentent un rare intérêt et nous donnent même une nouvelle mesure du tempérament tout autonomiste du peuple valaisan. Sous l'ancien régime, les sept dixains orientaux partageaient avec l'évêque le gouvernement du pays, dont la partie occidentale, de Sion au lac Léman (Bas-Valais), était administrée comme une région conquise. Seuls représentés alors dans l'assemblée, les sept dixains choisissaient évidemment l'évêque dans leurs plus puissantes familles.

Dans le but ou sous le prétexte d'assurer l'égalité politique entre les deux parties du pays, le Directoire français résolut, en 1798, de subjuguer le Valais avec le reste de la Suisse. L'année suivante, cette tentative était réalisée et l'indépendance du Bas-Valais reconnue. Mais si leur suprématie politique était ainsi abolie, il restait aux Haut-Valaisans une prépondérance naturelle d'hommes exercés à l'usage du pouvoir. C'est grâce à cette supériorité réelle que, jusqu'en 1875, ils continuèrent de maintenir leurs ressortissants sur le siége épiscopal. Cependant le Bas-Valais, plus ouvert au mouvement commercial, plus fertile et plus riche, ayant doublé son chiffre de population et accru proportionnellement le nombre de ses députés, jugea le moment venu de conquérir l'épiscopat. En 1875, la partie romande de l'assemblée votait comme un seul homme pour le seul candidat bas-valaisan, lequel fut proclamé évêque au milieu des récriminations les plus acerbes des représentants orientaux. Une nouvelle nomination s'est faite en 1895 dans des conditions identiques.

Quelques jours après ce dernier scrutin, un mécontent s'étant avisé de blâmer devant un député libre-penseur du Bas-Valais cette préférence donnée au chanoine le plus militant

Digitized by Google

et le plus rigoriste du canton, reçut de l'homme politique cette concluante réponse :

« Il y a assez longtemps, maintenant, que le Haut-Valais s'enrichit des héritages des évêques; trouvez-vous qu'il soit trop tôt que nous en ayons notre part? »

Ce député-là avait le sens inné de l'autonomie locale, car cette réponse révèle le véritable homme de clan qui s'arracherait la mâchoire plutôt que de laisser une dent à l'ennemi historique.

Puisque nous voici sur ce sujet du séculaire antagonisme entre les deux extrémités du pays, notons que nous la voyons déjà se dessiner à l'aube du régime féodal, dans la rivalité d'influence déclarée entre l'évêché de Sion et le monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Cet établissement religieux s'étant dès lors appuyé sur les Bourguignons et les comtes de Savoie, et l'épiscopat sur les seigneurs et plus tard sur les patriotes affranchis du Haut-Valais; il résulte de là que la domination ecclésiastique est jusqu'ici demeurée partagée très nettement et que la plupart des cures et bénéfices importants du Bas-Valais sont pourvus de desservants par cette abbaye ou par le couvent du Grand-Saint-Bernard, tandis que les paroisses du Haut-Valais le sont par le clergé séculier.

Un tel état de choses tend au maintien d'un esprit public sensiblement différent. Bien que soumis au droit juridictionnel de l'évêque, les prêtres de Saint-Maurice et du Saint-Bernard entretiennent parmi ces populations — dans lesquelles du reste ils se recrutent exclusivement — des tendances pour ainsi dire monacales. Ils soutiennent leur congrégation, qui les soutient. D'autre part, l'hostilité que les congrégations religieuses soulèvent de divers côtés se dessinent dans le Valais, et des voix s'élèvent pour reprocher aux représentants du clergé régulier de songer à la prospérité de la communauté dont ils font partie plutôt qu'à celle de leurs ouailles. On conçoit dès lors que, dans le Haut-Valais, le clergé, entièrement séculier, reste populaire, tandis que, dans le Bas-Valais, des signes

Digitized by Google

d'opposition se manifestent. D'autre part, le prêtre séculier s'associe plus volontiers aux joies privées et aux réjouissances publiques de ses paroissiens; aussi, dans le Haut, les affaires civiles et religieuses se pénètrent-elles profondément : là les luttes électorales mettent en cause des personnes plutôt que des principes, et, nul candidat n'étant directement hostile à ses vues, le clergé préfère ne pas montrer ses préférences. Il n'en est pas de même dans le Bas où, comme en France, la lutte existe entre le « cléricalisme » et l' « anticléricalisme. « Cet écart de tendance se rattache d'ailleurs à des faits historiques. Le séminaire de Sion, patronné par le prince-évêque, s'est dès longtemps confondu avec l'idée de « patrie », alors que les couvents de Saint-Maurice et du Saint-Bernard se sont montrés dévoués à la Maison de Savoie jusqu'à la Révolution.

Moins lié et moins identifié aux populations, ce clergé régulier est aussi plus sévère pour les fêtes et les usages populaires; il prend en outre, une part plus ostensible à la polémique des livres et des journaux. De plus, avec leur personnel domestique et rural, les couvents disposent d'un levier électoral considérable, et cela mécontente le camp adverse.

La distinction, difficile en bien des pays, entre le ressort du spirituel et celui du temporel, a contre elle, dans le Valais, des traditions historiques. Au moyen âge, l'évêque de Sion était comte et préfet du pays, comme celui de Genève en Suisse et comme celui de Mende dans le Haut-Languedoc. Et les observations déjà faites à ce sujet sur les populations et le petit clergé du Gévaudan et des Causses [1] s'appliquent parfaitement à ce canton :

« C'est dans le clergé, dit M. Demolins, qu'entrent la plupart des individualités qui tendent à s'élever au-dessus de la médiocrité commune. Par voie de conséquence, les questions religieuses prennent l'importance que prennent ailleurs les ques-

[1] *Les Français d'aujourd'hui*. P. 53.

Digitized by Google

tions politiques. Elles deviennent même, en réalité, des questions politiques, lorsque le clergé, grâce à cette puissance sociale, arrive à détenir la puissance gouvernementale. C'est précisément ce qui s'est produit *fatalement* au moyen-âge, parce qu'il n'y avait pas alors d'autres classes supérieures que le clergé. »

Et il conclut :

« De pareilles constatations, qu'il serait facile de multiplier, prouvent que, si le clergé peut désirer parfois la domination politique, l'intérêt de la religion est, normalement, qu'il ne l'exerce pas. »

Cette conclusion est la nôtre. Dans le Haut-Valais, où le prêtre séculier et populaire ne l'exerce pas — peut-être bien parce qu'il n'y rencontre aucune occasion de le faire — le paysan déclare volontiers « que le curé est maître à l'église, pas dehors » [1].

« Le jour où une réaction se produisit contre ce pouvoir ecclésiastique, l'opposition devait prendre la forme religieuse », dit le même auteur en parlant du montagnard caussenard. Or, dans le Bas-Valais comme dans les Cévennes, la Réforme avait fait d'immenses et rapides progrès ; mais elle fut ultérieurement extirpée par le gouvernement épiscopal. Et c'est peut-être pour cela que, tout près de nous, des cas de dissidence se sont produits qui, pour être isolés, ne montrent que mieux combien difficilement les montagnards se dispensent de patronage spirituel.

Le Valaisan — toujours parce que le pouvoir s'entend à merveille avec le clergé sans jamais le contredire — chôme fête sur fête. Outre les patrons de chaque église, il n'est pas de petit hameau qui n'ait sa chapelle, son saint et, par conséquent, son patron local.

---

[1] V. Tissot, *Suisse inconnue*. — Et cependant au XVIe siècle, les Haut-Valaisans frappèrent d'ostracisme le plus célèbre des évêques de Sion, le cardinal Schiner.

Digitized by Google

Dans les plus importantes fêtes patronales de paroisse, de même qu'à la Fête-Dieu, ont lieu d'imposantes processions auxquelles la milice locale doit prendre part. L'on sait qu'en Suisse tout homme jugé apte au service militaire suit dès l'âge de vingt ans des cours militaires temporaires d'une durée variable. A la fin du premier de ces cours, d'une durée de 50 à 60 jours, il rentre au foyer paternel avec armes et habillement. Et comme, depuis leur ancienne souveraineté, les cantons, voire les communes, ont conservé quelques canons, ces jours de fête semblent créés pour s'en servir. A Sion, où se trouvent encore l'arsenal du canton et le quartier de la gendarmerie cantonale, la procession de la Fête-Dieu parcourant les rues enguirlandées, jonchées de fleurs et de verdure, est d'un aspect saisissant.

Cependant, à côté de ces pompeuses cérémonies, le culte public comporte bien d'autres somptuosités ou coutumes capables de témoigner combien les pouvoirs ecclésiastique et politique sont parfois confondus dans l'esprit populaire.

Durant le séjour des troupeaux sur les pâturages supérieurs de la vallée d'Anniviers, le curé de Vissoye, chef-lieu de cette vallée, doit se transporter d'alpage en alpage pour bénir les troupeaux et les chalets.

Pour l'en récompenser, les consorts lui destinent le produit complet du lait obtenu le surlendemain de leur arrivée au pâturage. Cet usage est si bien invétéré, que le don est tenu pour une part régulière et légale du traitement du prêtre. Avec le lait, que l'on a religieusement pris garde d'écrémer, on fait alors un fromage désigné sous le nom de « Prémice » qui sera solennellement remis au curé le quatrième dimanche du mois d'août.

Ce jour-là est une vraie fête pour toute la vallée. De grand matin les pâtres apportent leurs « prémices » au presbytère, où il va sans dire qu'ils ont coutume de déjeuner. Le juge de paix, accompagné de son substitut et de son huissier, examine les fromages, les compte et les pèse. Puis tout le monde se

Digitized by Google

rend à la messe où se trouve déjà massée la foule des fidèles. Au nombre de quinze, les maîtres-bergers, portant chacun le fromage de sa montagne, entrent alors en procession ; la marche est ouverte par le pâtre de l'alpe de Torrent qui donne le plus gros fromage (80 livres environ), les autres suivent selon le poids du cadeau, et le cortège est ordinairement fermé par le représentant de la montagne des Ponchettes, porteur d'un simple petit cylindre d'un poids de huit à dix livres.

Parvenus au chœur, les bergers viennent s'agenouiller de front devant le maître-autel. Derrière eux se tiennent les magistrats et fonctionnaires communaux vêtus d'un manteau noir. Après le service divin, le retour au presbytère s'effectue dans le même ordre. Dans le verger, sous un vieux noyer, les tables sont dressées ; les autorités y prennent place. Le repas se compose d'une soupe aux raves et au lard, puis d'une ràclette prélevée pour un tiers sur les prémices de l'année, pour un tiers sur celles de l'année précédente et pour le dernier tiers sur celles de l'avant-dernière année. Trois discours sont ensuite prononcés, l'un par le prêtre, qui remercie, un autre par le maître-berger de la principale montagne, un troisième par le juge de paix. La cérémonie se termine par des cantiques et des chœurs patriotiques que vient animer le vin capiteux des coteaux de Sierre.

Tenant ainsi dans ses cadres puissants tous les éléments sociaux et politiques de cette nationalité pauvre et nécessairement religieuse, comme le sont les autres populations pastorales et à demi-patriarcales, le clergé se garde bien de laisser échapper le plus puissant des leviers sociaux, celui de l'instruction et de l'éducation. De même que dans les massifs montagneux de la France, nous nous trouvons en présence d'une classe supérieure plutôt artificielle, toute préoccupée de ses propres besoins et, par le fait même, incapable de procurer aux populations des moyens d'existence. Toutefois, en France,

Digitized by Google

la plus modeste subdivision joue du moins un rôle de rouage dans le vaste mécanisme national, dont les éléments intellectuels ne sont pas définitivement dissociés par l'éloignement temporaire ; le Valais, lui, est une entité politique absolue dont une demi fusion dans la famille fédérale n'a que peu modifié les mœurs intérieures. Lors des déchirements politiques du *Sonderbund*, la plupart des grands couvents suisses furent supprimés ; le Valais conserva les siens.

Aussi peut-on rappeler ce qui a été dit plus haut que, du commencement du dix-septième siècle à l'heure présente, tout le Valais intellectuel s'est replié sur lui-même. En interdisant à ses ressortissants l'accès des universités et académies voisines, l'évêque-prince du pays avait dû s'ingénier à créer au dedans ce qu'il interdisait ainsi au dehors. Mais les hommes remarquables, originaires du Valais, étaient rares et ceux qui auraient pu jeter quelque éclat sur l'enseignement échappaient alors avec peine à certains soupçons. Thomas Platter nous dit dans ses mémoires que l'évêque de son temps lui offrit une chaire de professeur et qu'il l'accepta, mais que, lors de son arrivée, il la trouva occupée par un autre, cet autre s'étant fait agréer en faisant passer le Valaisan Platter pour un partisan de la Réforme.

Dès ce moment la dépression du niveau intellectuel fut rapide et profonde. « C'est à peine si la profession de juriste peut se perpétuer, dit l'abbé Schmid ; des jeunes gens ayant fait leurs écoles latines se placèrent chez des notaires où ils apprenaient les règles indispensables du droit en s'exerçant dans la pratique jusqu'à l'obtention du diplôme de notaire délivré par le chapitre de la cathédrale. »

A la chute de l'ancien régime, les cours de droit, jusque-là nomades, se fixent définitivement à Sion (1807). Mais le Valais passe peu à peu sous la domination de l'empire français, qui l'absorbe en 1810 et bouleverse pour quelque temps ses destinées. En 1825, cette école de juristes renaît cependant ; un seul et même professeur la soutient et la dirige de cette date à sa mort, en 1895.

Digitized by Google

Durant ce long et solitaire professorat, que de transformations sociales ou politiques ! Mais le vieux roc de la routine défie toutes les vagues qui le viennent lécher et, bien qu'amoindri de ce qu'elles emportent dans leur reflux, il offrira, dans sa base lissée, d'autant moins de prise à qui tentera de l'escalader.

Par cet état stationnaire et systématisé de l'enseignement supérieur, on se fait aisément une idée des autres échelons de l'enseignement. Les trois collèges cantonaux sont régis par des prêtres ou par des frères ; il en est même un d'incorporé à un couvent où les élèves sont de ce fait cloîtrés comme des moines. L'enseignement littéraire y est quelquefois solide, selon les maîtres que le hasard a fait surgir, mais le latin a le pas sur toutes les matières ; la philosophie roule tout entière sur la méthode scholastique et son enseignement, à Sion tout au moins, se donne en latin ; les sciences naturelles ou techniques y sont à peine effleurées ; la littérature française en est encore aux manuels de l'abbé Verniolles, et il faut, à qui en sort, dix années pour le moins avant de désapprendre de ne jurer que par Louis Veuillot, seul maître incontestable et incontesté. Les Ecoles normales masculines sont tenues par des frères maristes ; l'inspectorat moyen est attribué à des membres du clergé. L'inspectorat primaire n'est pas, comme ailleurs, accessible aux régents méritants et distingués : il est abandonné au clergé et aux hommes de loi ; du reste, chaque curé est, de droit, membre de la commission des écoles de sa paroisse.

Du berceau à son entrée à la direction des affaires de son pays, le Valaisan est ainsi un produit cultivé en serre, ou si l'on aime mieux dans un jardin ayant pour palissades les plus hautes chaînes montagneuses de l'Europe.

Parvenu à ces emplois publics auxquels il n'a cessé de viser, chargé de gouverner son pays, comment pourra-t-il se faire pratiquement du monde une autre image que celle qu'il a toujours eue sous les yeux ? Que saura-t-il y percevoir ? Des étendues de petits carrés de vignes, de seigle, de pommes de terre

Digitized by Google

étagés sur les coteaux crevés de gorges, striés par les bandes noires des sapins, couronnés par l'argent des neiges ?...

En définitive, la culture intellectuelle du Valais se concentre en deux classes puissantes d'hommes privilégiés : l'homme d'Eglise et l'homme de Loi. Ce privilégié, nous allons le retrouver à chaque étape de la *Vie publique*, où, tour à tour, prêtre, il patronnera le légiste et, légiste, il patronnera le prêtre.

Digitized by Google

VIII

LA VIE PUBLIQUE

Chez un peuple contraint de demander sa subsistance à un sol qui se divise en zones si différentes, les rapports de voisinage acquièrent, comme nous l'avons remarqué, une influence sociale considérable. Tels que de multiples radicelles, ils se substituent à demi au lien de la famille, l'enchevêtrant de manière à former un réseau impossible à démêler, qui se noue et se dénoue de mille façons. Ces nœuds principaux sont les corporations, les consortages, les coteries et les clans. En nous occupant des biens de bourgeoisie, nous avons pu suivre le fonctionnement des premiers de ces groupements. Bornons-nous ici à l'étude de la formation et de l'organisation du clan local, base des institutions de la *Vie publique*.

Déjà nous avons eu l'occasion de relever quelques traits d'analogie entre le Valais, la plus renfermée des régions continentales, et la Corse, la plus isolée, la plus autochtone peut-être des régions insulaires. Mais, par cela même que les similitudes sont nombreuses et frappantes dans le détail, elles n'aident que mieux à dégager les différences de l'ensemble.

De même qu'en Corse, nous avons ici devant nous un brusque étagement du sol, une variabilité égale de ressources échelonnées sur une succession de zones, une même singularité

Digitized by Google

de contrastes [1]. A ce rapprochement des causes, nous pouvons en ajouter un autre tout aussi frappant dans les effets, c'est-à-dire dans l'histoire politique : mêmes luttes pour l'affranchissement, mêmes intrigues de la part de certains chefs pour soumettre le pays soit à l'influence de la papauté, soit à celle des Français ; mêmes héros patriotes pour assurer l'autonomie. Le Valais a ses Sambucuccio dans les conspirateurs de la *Mazze*, sorte de Jacquerie dirigée contre la grande féodalité, son Sampietro dans Thomas Riedi, un berger qui repoussa l'invasion de Berne conquérante, ses Paoli et ses Abbatucci dans le cardinal Schiner et dans Georges Supersaxo, qui veulent disposer de leur patrie, l'un au gré du pape et l'autre à celui des rois de France, et finissent par s'en faire bannir tous deux. Il a ses nobles généreux ou assassins, ses meneurs laïques et religieux, ses conspirateurs-martyrs, ses artisans de décadence, ses dynasties de parasites officiels [2].

Par contre, dès que nous passons du détail à l'ensemble, ces deux contrées si semblables dans l'analyse cessent de suivre la voie parallèle, ou tout au moins ne conservent plus guère d'autre rapport général que celui de la concavité à la convexité : c'est la disposition d'éléments identiques dans un

---

[1] Les montagnes de la Corse, qui se dressent à plus de 2.500 mètres de hauteur, sont revêtues de neige pendant la moitié de l'année ; leurs pentes, qui descendent rapidement vers la mer, permettent d'embrasser d'un coup d'œil les roches, les pâturages, les forêts et les cultures. La plupart des vallées ont une grande abondance d'eau ; de toutes parts on y voit briller des cascades. De vieilles tours génoises bâties sur des promontoires défendaient autrefois contre les Sarrasins l'entrée de chaque baie ; la plupart n'ont plus d'autre utilité que celle d'embellir le paysage. (E. Reclus).

[2] L'histoire (des Corses) témoigne de leur patriotisme, de leur vaillance, de leur mépris de la mort, de leur respect de la foi jurée, mais elle raconte aussi leurs folles ambitions, leurs rivalités jalouses, leur furie de vengeance. (E. Reclus. *L'Europe méridionale.*)

Digitized by Google

ordre opposé que vient encore modifier la différence des altitudes extrêmes.

Si la route d'Ajaccio à Bastia relie les deux principaux centres maritimes de l'île méditerranéenne par un col élevé de 1100 mètres, la route de la vallée du Rhône centralise les rapports des hautes vallées latérales à une altitude moyenne de 4 à 500 mètres. Là il faut monter pour se rencontrer, ici il faut descendre, mais les obstacles aux grandes communications sont de même sorte.

En Corse, les sommets les plus considérables occupent le centre de l'île [1]; dans le Valais, les sommités les plus considérables bordent le pays au nord et au sud du Rhône. La montagne ne cesse pas de dominer la plaine; mais cette plaine étant intérieure, c'est plutôt la montagne qui travaille et c'est plutôt la plaine qui exploite et administre, puisque la plupart de ces vallées ont leur chef-lieu administratif et leur centre d'échanges à leur débouché. Ici nous touchons au fait qui détermine la première divergence de tempérament entre le chef de clan corse et le chef de clan valaisan. Du haut du maquis, le chef corse embrasse du même coup d'œil des horizons infinis comme la mer; la fixité de son regard conserve partout la vision de ces espaces contemplés; aussi, dès qu'il aura acquis quelque autorité autour de lui, le verrons-nous préoccupé de s'élever davantage pour régner sur une étendue de plus en plus vaste. Le meneur nourri d'une ambition sans limite rêve de l'autorité absolue, et la race corse, si féconde en conspirateurs célèbres qui la soulevèrent tout entière à la fois, atteint avec Napoléon à la plus haute personification du type.

Le montagnard valaisan n'a pas de telles perspectives, car il ne domine jamais qu'un tronçon de vallée tortueuse, une combe, un ravin. Aussi, géographique ou sociale, sa domination demeure-t-elle localisée. Si les événements le gran-

---

[1] Monte Cinto, 2.707 ; Monte Rotondo, 2.624 m. d'altitude.

Digitized by Google

dissent, l'humble chef de clan local ne s'avance qu'en hésitant, par étapes, comme s'il perdait de son assurance première à la perspective des réalisations. Connaissant très peu les gens du dehors — et le dehors, c'est toute vallée autre que la sienne — il est comme inquiété de son propre succès. Pénétré du sentiment démocratique de ceux qu'il représente, craignant de perdre déjà ce qu'il vient d'obtenir, il se ménage d'avance la retraite, et c'est pourquoi les honneurs obtenus ne lui font jamais abdiquer les humbles fonctions qu'il détient dans sa petite commune. Presque tous les représentants du canton aux chambres fédérales sont restés députés de la chambre cantonale, et même conseillers communaux. L'horizon de son berceau rétréci par ces montagnes qu'il laisse escalader aux Anglais — lui-même ne les visite jamais — est comme fixé dans l'orbite du chef valaisan et l'on dirait qu'il ne se sente en pleine sécurité que sous l'étroit lambeau de ciel bleu qui couvre ce repli de sa vallée. Paysan, il tiendra pour l'honneur suprême d'arriver au conseil municipal; politicien, il ira à quelques lieues plus loin: se souvenant qu'il a fait son droit à Sion, il y viendra retrouver quelques amis, ce qui expliquera son désir d'un fauteuil à l'assemblée législative du canton. Les autres distinctions sont le partage d'un très petit nombre de chefs; mais, on l'a vu, les supériorités obtenues ne les séparent jamais du lieu natal, où leur clan originel ne saurait d'ailleurs se passer de leur direction et où ils ont à cœur de briller à la manière montagnarde, c'est-à-dire par une aisance relative, méticuleusement soignée et conservée. Aussi les quelques conspirateurs et chefs valaisans parvenus à quelque célébrité furent-ils conspués et honnis dès que leur puissance personnelle les éleva au-dessus de l'influence du clan local.

Digitized by Google

I. — LE CLAN

Ainsi la domination qui, là, vient aboutir à un unitarisme modelé sur le système d'un massif pyramidal, s'émiette ici au gré d'une constitution orographique intérieure et selon la formation des ravins et des gorges. Et comme ce peuple a conservé son indépendance politique, il s'est efforcé, bien entendu, de donner à chaque région une part du pouvoir et de réduire le gouvernement cantonal à ce modeste rôle de tuteur qu'il exerce très inégalement sur cent soixante-cinq communes groupées en treize dixains ou districts. L'occupation romaine et les invasions successives des Huns, des Lombards, des Sarrasins y ont sans doute modifié bien des habitudes, mais n'ont pas pour cela détruit l'institution du clan.

Le Valaisan s'emporte aisément pour la défense d'une cause dont il se reconnaît peu capable d'apprécier le but, et rien ne l'éloigne autant du sain raisonnement que la fièvre politique. De sanglantes luttes se sont produites, récemment, entre politiciens rivaux, dans les vallées les plus fidèles aux traditions du passé, comme celles d'Hérens et d'Anniviers.

Quelque adoucissement de mœurs qu'ait introduit le protectorat fédéral établi par la constitution de 1848, les institutions valaisannes portent ainsi une empreinte profonde de cet esprit de clan, lequel, quoi qu'on fasse, demeure à leur base. Pour ces peuplades que la concavité de leur sol cloisonne par cellules autour du clocher principal de leur vallée respective, il n'est pas de pouvoir unitaire concevable. Aussi est-ce ici le lieu par excellence de ce qu'on appelle la politique de clocher. Dans l'extrême Haut-Valais, où les communes sont petites et où la caste dirigeante n'a pas eu besoin jusqu'ici de se scinder pour

Digitized by Google

se disputer la domination, le libéralisme n'existe pas en tant que faction d'opposition. Dans le Bas, composé de communes généralement considérables, des partis de mécontents se sont formés dès la conquête de la liberté civique et, sous prétexte de libéralisme, sont venus réunir les opposants en phalanges plus ou moins actives selon les circonstances et les moments.

En dépit de ces compétitions, toute commune forme un pouvoir agissant qui prétend marcher, régler ses intérêts sans l'intervention du gouvernement cantonal. La pression de celui-ci dans l'élection des députés, — pratiquée ouvertement ou tacitement dans la plupart des cantons voisins — est ici impossible. Il y a quelques années un homme politique en vue d'un Etat voisin faisait cette remarque que dans le Valais « la simple apparition d'un conseiller d'Etat (membre du gouvernement) dans un cercle rural la semaine des élections suffirait à retourner le corps électoral contre ce pouvoir et à lui rendre le vote nettement hostile. »

Cela se justifie par la constatation que tout petit milieu à sa coterie et son chef de clan à mettre en évidence, et qu'à ses yeux l'intérêt particulier de ce groupement secondaire est plus vivace que celui même d'un grand parti central.

L'Etat, de son côté, voit plutôt dans cette disposition des mœurs une garantie de sa propre sauvegarde, car, s'il réussit à localiser les manifestations de l'opposition, le danger d'un revirement populaire général se trouve écarté. En effet, si les revirements sont fréquents dans la politique communale, s'ils réussissent même quelquefois à devenir régionaux, ils sont, par contre, incapables de prendre une extension simultanée assez considérable pour mettre en danger l'existence d'un gouvernement. Aussi tant qu'ils l'ont voulu les conseillers d'Etat valaisans ont-ils été gouvernants à vie.

Très souvent, les coteries de voisinage disposent d'institutions propres, qui fonctionnent en dehors des rouages officiels. Nous venons de voir que, de même que la Corse étage extérieurement les éléments du clan, le Valais les étage intérieure-

Digitized by Google

ment. Or, c'est le village élevé qui commande aux statèges de la politique générale, parce que c'est au-dessus de 1.000 mètres que germe et fleurit le sentiment pur de la coterie locale. Lors des guerres civiles, le cri de branle-bas de la réaction conservatrice est chaque fois parti de la haute région de Conches. En 1844, c'est l'Entremont supérieur, c'est le Val d'Illiez, c'est surtout Salvan qui, faisant abandon de leurs propres revendications civiques, prennent les armes pour lutter contre un libéralisme dont la direction ne leur est pas exclusivement confiée.

Jusque tout près de nous, cet esprit d'indépendance a continué de se manifester, et c'est surtout parmi les populations reculées que l'on constate cette tendance. En 1896, à la suite d'un compromis accepté et signé, les deux factions politiques du Bas-Valais renoncèrent à la lutte pour deux sièges dont cet arrondissement disposait aux Chambres fédérales et elle se partagèrent ainsi d'avance le bénéfice de l'élection. Les villages perdus, notamment Isérables et Sarrayer, n'en tinrent aucun compte. Protestant à leur manière contre une telle convention, ils votèrent en bloc pour une candidature de fantaisie. Au reste, tout dernièrement, l'organe de l'opposition se plaignait encore de ce que les gens des communes montagneuses n'observaient pas les conditions de ce même compromis.

Puisque nous venons de parler de Sarrayer, agglomération isolée d'une grande commune, et que ce sont les agglomérations perdues qui recèlent en pleine société actuelle les vrais caractères du monde sédentaire d'autrefois, arrêtons-nous-y pour analyser les bases de cette coterie locale qui forme l'un des principaux germes des groupements démocratiques auxquels la Suisse doit d'exister et la clé de voûte de sa structure politique.

Au cœur des vallées de la Dranse, sur un promontoire de verdure qui surplombe de 400 mètres le cours de cette rivière torrentueuse, se serrent, pelotonnées à 1.225 mètres au-dessus de la mer, les maisons de Sarrayer, construites en bois et cra-

Digitized by Google

quelées aux ardeurs du soleil. Là vit une peuplade de quatre cents âmes, riche de son extrême sobriété et de la simplicité de ses aspirations, réfractaire surtout à la gangrène du papier timbré. Les champs escarpés qui entourent le village, les prés glissants qui le dominent, le superbe alpage de la Chaux, capable de nourrir chaque été jusqu'à 260 vaches laitières, lui suffisent. Toutefois ces avantages ne vont pas sans sacrifices. Les femmes doivent travailler autant que les hommes et perdent à ce labeur toute qualité d'élégance. L'excédant du seigle récolté, le fromage gras de la montagne ne font qu'une halte dans la cave et le grenier. Le produit de la vente en tombe bientôt dans le bas de laine; c'est là qu'il attend un placement local, de tout repos, consenti à bon escient. L'homme à qui l'on prête est un voisin aux intentions non suspectes et dont l'entreprise se maintient dans le cadre des besoins reconnus.

De temps en temps, quelque ménage sarrayéen déserte son village. Ce sont toujours des gens qui ont voulu changer leur manière de vivre et rechercher un superflu considéré comme inadmissible par l'opinion de la tribu. Devenu vulnérable par cette excentricité, le transfuge est aussitôt honni : l'étroite solidarité locale fait du mode d'existence une loi et bon gré mal gré le novateur, désolidarisé, doit quitter la place.

Toute commune valaisanne, même la plus petite, a son juge de paix. Sarrayer, qui relève du juge de paix de Bagnes, n'a que faire de cette autorité officielle. De tout temps il a eu son arbitre de clan, devant lequel sont portés les différends locaux; car chez soi, l'on peut avoir des désaccords, des rivalités, des rixes, mais au dehors — et ce dehors comprend toutes les autres bourgades de la commune — on est solidaire : « Un pour tous, tous pour un. » Nulle part, la devise de la Confédération suisse n'est plus strictement observée. Seulement, pour l'observer ainsi, pour la respecter franchement, il faut anéantir dans l'œuf la moindre distinction de caste, et c'est à quoi ces montagnards ont soin de veiller.

On distingue maintenant la source où le clan puise sa force,

Digitized by Google

et l'on entrevoit la raison de son influence sur la vie publique du pays.

En effet, si de ce domaine du clan et du voisinage, nous nous transportons dans celui de la Commune administrative, nous allons y constater quel rôle prépondérant cette population de 400 âmes va exercer parmi les 4000 que fournissent les autres bourgades du même faisceau, dont plus d'une pourtant surpasse Sarrayer en population.

Ce village occupe et cultive une bande de coteau très nettement sectionnée. Au-dessous de son promontoire, c'est l'abîme. Alentour s'étagent des champs escarpés que limitent parallèlement, du sommet à la base, deux profondes érosions de torrents. De la sorte, le territoire qu'il exploite est *sien* dans toute la force du terme. A part les vignes que ses habitants possèdent dans la plaine du Rhône, tout ce qu'ils récoltent : seigle, froment, pommes de terre, foin, bois, pâture du bétail, est tiré de ce sol si nettement délimité par la nature. Peu de communes ont une frontière aussi fortement accusée que ce quartier d'une commune.

Le conseil municipal bagnard compte quinze membres : Sarrayer n'y possède qu'un représentant et, néanmoins, il en demeure l'enfant gâté, précisément à cause de la cohésion morale, de l'incompressibilité de la peuplade qu'il représente [1]. Et comme ce conseiller unique est toujours un paysan retors et madré, sans ambition supérieure, qu'il devient par conséquent impossible de corrompre ou d'entraîner, chacune des autres influences communales avide de voler plus haut dans le ciel politique l'apprivoise avec soin, rêvant de l'attirer dans son orbite et d'y entraîner avec lui le bloc des électeurs sarrayéens.

Il y avait autrefois, dans le chef-lieu de la commune, un vieux

---

[1] Les paysans les plus cossus de Sarrayer fournissent moins de corvées à la commune que les pauvres des villages inférieurs.

Digitized by Google

notaire entaché de libéralisme. Malgré cela, comme il donnait ses actes et ses avis au rabais, tout Sarrayer recourait à ses bons offices, et ses tarifs faisaient de lui le tabellion attitré de la tribu. Le brave curiale se croyait de ce chef très populaire et ne parvenait pas à comprendre pourquoi ses clients, qui lui accordaient largement leur confiance, lui refusaient obstinément leur appui pour arriver soit à la justice de paix, soit à la députation cantonale. Il le comprenait d'autant moins qu'aux approches de l'élection chacun de ces fidèles clients l'assurait de son dévouement personnel. A la veille du vote, il supputait ses chances avec confiance. Mais le lendemain, déception complète : un seul électeur l'avait inscrit sur la liste pour dégager la conscience de tous.

— Vous m'avez trompé! disait le curiale à chaque électeur qu'il rencontrait.

Et chacun de répondre :

— N'avez-vous pas eu une voix ? et n'ai-je pas fait pour vous tout ce qui pouvait dépendre de moi ?

Cependant, alors que certaines sections de commune comme Sarrayer, une ou deux bourgeoises privilégiées comme Conthey et quelques régions écartées comme Conches, détiennent, soit en vertu de franchises féodales, soit en vertu de la routine, soit encore grâce aux conditions de leur isolement, le privilège de posséder plus que leur compte de biens communs et de forêts, il existe des bourgades que le destin ne s'est pas appliqué à favoriser au même titre. Aussi le dévouement sans bornes que le pouvoir établi trouve dans les premières, explique-t-il l'indifférence ou l'hostilité qu'il rencontre dans les autres.

Le *bois*, cet élément commun si nécessaire à ces montagnards, influence aussi dans une large mesure les rapports sociaux et politiques des populations. Sarrayer vient de nous montrer comment une agglomération placée à la portée d'une forêt qui suffit largement à ses besoins arrive à s'exempter de tout conflit avec l'autorité, sous la réserve d'offrir sa fidélité électorale

Digitized by Google

en échange de telles garanties. Pour n'être pas toujours servies avec le même bonheur, les autres populations des flancs des vallées latérales échappent également à de tels conflits, parce que l'accès des forêts leur est en somme facile et qu'au pis aller elles disposent de la nuit pour se livrer à la contrebande [1].

Tout autre est le sort des paysans du fond plat des mêmes vallées. Pour eux, non seulement une course à la forêt est toute une entreprise, mais, s'ils tentent de la réaliser, le bois, en dévalant par les ravins, vient éveiller l'attention de tous sur leur folle équipée !

Pour comble d'ennuis, ce village inférieur qui est naturellement le chef-lieu, c'est-à-dire le nid des agents de l'autorité, réserve aux délinquants d'autres périls : la prise en contravention et la publication du délit, le dimanche, sur la place publique. C'est un fait avéré que le plus grand nombre de ces procès-verbaux de contravention forestière atteignent les fils des familles pauvres des agglomérations inférieures. De là une première cause de ressentiment contre l'autorité et, par suite, des velléités d'émancipation, d'indépendance, de rébellion. Cette circonstance explique pourquoi dans ces vallées latérales où abondent les forêts « de bourgeoisie », abandonnées aux communes par les seigneuries féodales, le chef-lieu forme ordinairement le noyau de l'opposition. De plus comme les bûcherons les plus actifs sont dans les rangs de la jeunesse et que ce chef-lieu vit en communications plus directes et plus suivies avec la plaine, d'où souffle l'esprit de critique, la défiance à l'égard de l'autorité est à l'ordre du jour dans la partie active et relativement cultivée de la population.

Ainsi peu à peu ces localités se transforment en foyers

---

[1] On a vu des conseillers de village se maintenir à la municipalité durant plus de vingt années malgré une impopularité générale parce qu'ils favorisaient quelques dévastateurs de forêts qui dirigeaient les clans de jeunesse.

Digitized by Google

d'opposition perpétuelle. Et comme la pénurie des cultures intellectuelles établit des relations suivies entre la maison de commune et le presbytère, le clergé se voit naturellement englobé dans la responsabilité des actes reprochés à ses amis du pouvoir civil.

L'étendue des communes contribue à rendre difficile la surveillance forestière et à favoriser le déboisement. Aussi, plus une commune a ses habitations disséminées, plus de telles récriminations augmentent d'acuité et tendent à se concentrer sur le même membre du pouvoir local.

Il y a quelques années, dans une vallée écartée, s'était formée une importante phalange de jeunes électeurs mécontents qui, d'un commun accord résolurent de ne plus prendre part à aucune lutte électorale. De commun accord aussi, les factions rivales, poussant les hauts cris, se mirent à flétrir ce groupe du nom « d'anarchistes ». La terrible qualification fut acceptée avec cette philosophie que renforce quelquefois l'entêtement paysan. Outrés de cette résistance dont ils avaient compté avoir rapidement raison, les clans traditionnels essayèrent des procédés plus graves d'intimidation. Comme un cours militaire avait lieu en ce moment même dans le voisinage et que des cartouches à balles s'étaient trouvées mêlées à des cartouches à blanc dans un exercice de tir, on tenta d'alarmer le public en imputant ce méfait à cette poignée d'électeurs récalcitrants qui de plus belle continuèrent à bouder la constitution.

Toutefois, et c'est ici que les faits se chargent de conclure en faveur de nos affirmations, l'abstention ne dura que jusqu'à l'heure où les mécontents trouvèrent un moyen de traduire leur ressentiment d'une façon efficace. Au renouvellement suivant du conseil municipal, l'occasion s'offrant de renverser le représentant du quartier des « anarchistes », agent premier de leur mécontement, la phalange des abstentionnistes descendit en bloc dans l'arène électorale prêter la main et le bulletin à cette exécution. Tant il est vrai que l'on va chercher parfois bien loin la source des phénomènes les plus simples.

Digitized by Google

Mais si le *bois* est l'un des facteurs principaux de la désagrégation progressive des anciennes sociétés communautaires du Valais, il convient encore de signaler une ou deux autres causes particulières. A Fully, à Saillon, à Leytron, communes échelonnées à la base des coteaux du nord de la vallée du Rhône, on remarque avec quelque étonnement que tous les hommes veulent être *radicaux*. La surprise est d'autant plus légitime que, longtemps, la culture intellectuelle de ces trois localités fut pour le moins au-dessous de la moyenne. Ce n'est donc pas dans la philosophie et moins encore dans l'irréligion qu'il faut rechercher l'origine de ce ferment d'opposition. On oublie aujourd'hui qu'il est facile de la découvrir ailleurs : autrefois, les habitants de ces communes avaient sacrifié tous leurs champs pour en faire des vignes; l'ancien gouvernement, — car les faits remontent à plus d'un siècle, — voyant que l'on abandonnait les produits les plus nécessaires pour s'attacher à des denrées superflues, ordonna par un édit de ne convertir les champs en vignes que dans la mesure des besoins de chaque particulier. Quelques paysans rappellent encore avec amertume que l'on força certains propriétaires à arracher les ceps de leurs jeunes vignes. Depuis lors, la constitution du pays a subi maint changement, le personnel du pouvoir est aujourd'hui bien innocent de ces vexations, mais c'est la *même couleur* qui gouverne, et en voilà assez pour qu'on rende les gouvernants du jour solidaires de ceux d'autrefois.

II. — LA COMMUNE

La commune valaisanne actuelle est généralement éclose de la paroisse du moyen-âge, fille elle-même de l'antique seigneurie. Aussi, comme cette dernière, dont elle a hérité ou acquis certains droits, prétend-elle s'administrer à sa guise loin de la

Digitized by Google

tutelle, d'ailleurs inégale et fluctuante de l'Etat. Lorsqu'on donne un tuteur faible et pauvre à un fils de famille remuant qui prétend tout faire par lui-même, l'ascendant du premier est compromis d'avance.

C'est ainsi que jusqu'ici la participation de l'Etat du Valais à la construction des principales routes du canton fut tantôt nulle, tantôt plus que modeste. La route qui mène au val d'Anniviers à travers gorges et abîmes a été ouverte par les mains des Anniviards eux-mêmes en six ans de labeur, sans le moindre subside de l'Etat. On peut en dire à peu près autant d'une autre merveille de courage et de ténacité : la route aux quarante-trois lacets qui prend le voyageur au bord du Rhône et, lentement, l'élève jusqu'au val de Salvan, pour le conduire ensuite, à travers plateaux, ravins et forêts, jusqu'au col de la Tête-Noire et à Chamonix. Il serait aisé de multiplier de tels exemples et même d'ajouter que la route du Grand-Saint-Bernard, décrétée de première classe et entretenue de ce fait par le gouvernement, demeure dans un lamentable désordre, malgré les plaintes et les gémissements des intéressés. Nous verrons un peu plus loin quels étranges calculs ont présidé à l'ouverture de la route de Sion à Vex. Soulignons, en passant, le fait que la grande vallée latérale de Viège ne dispose encore d'aucune route carrossable, sauf sur l'un des tronçons de sa partie supérieure, où les communes fréquentées par les touristes du Mont-Rose et du Cervin ont bien voulu s'imposer ce sacrifice. Sans le chemin de fer de Zermatt, œuvre de financiers étrangers au canton, on se contenterait encore d'un chemin muletier encombré de cailloux.

On comprend très bien qu'en voyant l'Etat hésiter longuement devant l'application de la moindre des mesures, le paysan n'ait pas une idée très haute de cette Providence aussi tâtonnante que timorée. D'ailleurs, les groupements locaux, tantôt libres, tantôt patronnés par les communes, s'ingénient volontiers à organiser d'eux-mêmes les entreprises. L'endiguement des rivières ou des torrents est le plus souvent le fait de leur

Digitized by Google

initiative séculaire, habile à se produire quoique, hélas! aussi fruste, qu'ingénument courageuse. Sans doute, l'ingénieur de l'Etat finit par faire une apparition, mais trouvant alors le travail ou en activité, ou achevé, il ne peut ni n'ose l'entraver ou le défaire. S'il le pouvait ou le tentait, son acte soulèverait des protestations générales; car ces montagnards n'ont jamais pu concevoir qu'un « monsieur » entende rien à des travaux de terrassement et de maçonnerie[1].

L'habitude, sa grande inspiratrice, se charge toutefois de nous démontrer que le paysan montagnard n'a pas toujours tort de se rendre ainsi indépendant des hauts pouvoirs. Bien souvent, lorsqu'un village vient d'être incendié ou une digue de torrent emportée, les plans officiels de réfection parviennent à la préfecture de district ou à la municipalité quand tout est reconstruit. Car ce monde, accoutumé aux bouleversements naturels, n'a jamais bien distingué entre le provisoire et le définitif. En 1877, un pont provisoire jeté sur un torrent, près de V***, s'était effondré une belle nuit sous son propre poids. L'ingénieur du gouvernement avait compté sur la solidité de l'ouvrage pour retarder la construction du pont définitif. Incapables de se dispenser de ce passage, les paysans rétablirent le jour même un second pont provisoire, qui eut l'avantage de justifier de nouveaux délais. En 1889, la moitié d'un village important ayant flambé en plein mois de juillet, l'intervention de l'Etat fut si lente qu'à l'apparition du plan de reconstruc-

[1] A ce propos, un citoyen du Haut-Valais nous cite un fait typique. Un ingénieur de l'Etat fut envoyé au cours de ces dernières années dans le district de Rarogne, pour diriger la correction d'un torrent considérable. Le mal voulut que son plan de correction ne fût pas du goût des Raroniens. L'ingénieur en appela à son gouvernement, mais n'osant déplaire à une population d'une fidélité inébranlable aux institutions établies, celui-ci préféra sacrifier le technicien. La raison d'Etat faisait ainsi reculer l'Etat devant la fédération des clans.

Digitized by Google

tion, ces montagnards, peu disposés à renvoyer à l'hiver la restauration de leurs demeures, avaient tout réédifié à leur guise, à la même place, sans même songer à conjurer pour l'avenir les dangers qu'ils venaient d'éprouver.

Du reste, il existe en Suisse un proverbe allemand bien adapté à ces remarques : « *Walliser Rath nach der That* », c'est-à-dire : « Les représentants du Valais arrivent quand le fait est accompli ».

A ce compte-là, un gouvernement demeure précisément solide et stable par ce fait qu'il n'a pas besoin de *force*. Cet élan empressé de l'initiative locale le sert à merveille ; il l'aide notamment à boucler ses budgets sans augmentation sensible des recettes et à effacer progressivement les suites désastreuses du *krach* national de 1871. Tout serait cependant pour le mieux, du moins aux yeux des gens du pouvoir, si cette tranquillité matérielle n'avait son contre coup moral légitime : quand l'Etat ne couvre pas de son patronage la commune ou le clan local, bon gré mal gré il est amené à subir le leur.

Ce pouvoir supérieur, nous venons de le dire, tient sa stabilité du fait qu'il n'use pas de la force : ce fait est si manifeste, que le premier jour où il se montrerait d'humeur quelque peu autoritaire, la région, la commune, le clan interviendrait sans retard.

Le mode d'administration si complexe du Valais peut, mieux que tout autre, nous donner à la fois un exemple typique des avantages d'une décentralisation bien comprise et des inconvénients d'une décentralisation illimitée.

Ainsi, dans le Haut-Valais où, dès le moyen âge, la seigneurie féodale a abdiqué en faveur du dixain démocratique [1], cet

---

[1] Dixain, dérive selon les uns de l'allemand *zehnten*, qui serait ainsi une corruption du latin *centuria*, ancienne division militaire ; les sept dixains du Haut-Valais formaient en effet autant de démocraties souveraines. L'historien Gremaud veut que ce mot ait une origine plus reculée et il se base sur le fait qu'à un moment donné

Digitized by Google

organisme intermédiaire est venu atténuer l'importance de la commune et réaliser depuis des siècles cette cellule administrative que, dans un projet de décentralisation nationale développé à la Chambre française il y a une quinzaine d'années, M. de Lanessan voulait attribuer au canton français. Aussi le conseil de dixain qui, dans le Bas-Valais, est un rouage dont on ne tient nul compte, prend, dans le Haut, le rang que garde en France, par rapport à l'Etat, le Conseil général. Le dixain de Conches, formé de vingt-deux communes-paroisses, compte 4.200 habitants. Dans le Bas, il existe une commune-paroisse, qui compte 4.300 âmes à elle seule. De cette manière, dans le Haut, où la commune est petite, c'est le dixain qui constitue la cellule du peuple, tandis que dans le Bas, où la commune est plus vaste, son autonomie efface celle du dixain, et ce sont alors les municipalités qui sont considérées par le peuple comme l'entité administrative fondamentale.

En parlant des alpages, nous avons donné une idée suffisante de la répartition du bien communal. Nous nous dispenserons donc d'un exposé de l'exploitation des forêts. L'étude serait décidément trop complexe, et subordonnée d'ailleurs à la richesse de chaque bourgeoisie. Dans certaines de ces communes, le bois est si abondant que, toutes les années, l'administration locale sacrifie une certaine étendue de forêts aux besoins courants des populations, et fixe le jour destiné à la coupe et au martelage du lot attribué à chaque ménage. Dans d'autres, où le bois se fait rare, la charge de garde des forêts devient si impopulaire, qu'à tout instant ce fonctionnaire est exposé à des vexations. Rémunéré dans la plupart des cas par le droit aux bois qu'il a confisqués, il doit soutenir des luttes en règle; il lui arrive même de voir flamber en quelques instants, dans

---

du moyen-âge la fédération valaisanne se composait de *dix* grandes communes autour de la plupart desquelles s'est groupé l'élément du dixain.

Digitized by Google

la nuit, sous la torche d'un paysan vindicatif, les cubes de souches péniblement acquises. L'Etat est incapable d'exercer une surveillance suffisante et quant à la commune, jalouse de garder son administration, elle ne tient que peu de compte de la tutelle des inspecteurs centraux. En maint endroit, souvent là même où l'on se plaint le plus de la pénurie de bois, il est des forêts qui pourrissent sur pied faute de voies de dégagement. La commune ne sait en établir, et l'Etat, à qui elle ne demande rien, de peur de voir diminuer son indépendance, n'a garde de la protéger contre son gré.

En raison même de la variabilité de la fortune de chaque agglomération communale, comme de sa superficie, de sa population et de ses coutumes, il est impossible de donner ici une moyenne sérieuse de leur état financier. Pour les pâturages, la caisse municipale perçoit une imposition qui correspond généralement à la somme qu'elle est tenue de verser elle-même à l'Etat. Quoique cette imposition soit dérisoire, les communes obérées n'osent l'adapter à leur profit, car la pénurie de l'argent fait que les paysans préfèrent solder l'impôt communal à grand renfort de journées de travail. Bien rares sont ceux qui voient avantage à se libérer en espèces. Ces journées représentent des sommes minimes, 1 fr. 20, 1 fr. 50, selon la saison [1]. En raison même des nombreux accidents, rupture du lit d'un torrent, de la digue d'une rivière ou autres pareils, le montant des prestations peut, d'un jour, se tripler et se quintupler sans parvenir pour autant à rendre cet impôt corporel aussi impopulaire que la redevance, relativement bien anodine, de l'Etat (6 fr. 26 par habitant en 1897). Le fait que ce dernier impôt, quoique fixe et d'un taux modeste, est perçu en numéraire, nous semble être pour beaucoup dans le surcroît de sympathie voué au premier.

Cependant, le sort des contribuables est très différent d'une

[1] Sans nourriture, bien entendu.

Digitized by Google

vallée, d'une commune, d'une agglomération à une autre. Tandis que, dans certains endroits du Bas-Valais, le ménage pauvre s'exténue à exécuter des corvées pour une administration publique qui lui refuse la jouissance légitime de sa part des pâturages communs, pratiquement réservés à l'usage des riches, il existe, par exemple, dans le val d'Anniviers, des communes exceptionnellement favorisées. A Saint-Luc, chaque feu fournit en tout deux journées de prestation communale par an. D'autres bourgeoisies, plus riches et bien administrées, répartissent annuellement dix ou quinze francs à chaque ménage. Vernamiège fournissait jadis à ses bourgeois l'huile à brûler, le pétrole et le sel. A Sembrancher, des habillements étaient assurés aux bourgeois pauvres et quelques grosses communes, notamment Sion, Monthey et Martigny, allouent encore à leurs ressortissants des revenus annuels.

Ce statu quo administratif des communes nous fait discerner, une fois de plus, le levain d'ambition qui donne naissance au petit politicien local. Comme tout paysan ose plutôt aspirer aux charges communales qu'aux situations supérieures, il se gardera de blâmer, avec la même violence que les autres, celle des administrations dont il serait susceptible de faire partie un jour ou l'autre, en tout cas il mettra plus de mesure à critiquer la gestion communale que celle de l'Etat. Car c'est dans la commune que le paysan se sent à l'aise et qu'il se plaît à briller, tant il se rend compte que le succès y est plus facile. Là, du moins, il n'a pas à renoncer au dialecte rustique et peut semer autour de lui ces savoureux apophtegmes du cru qui, jetés en bon patois avec une certaine vivacité et bien à propos, confondraient publiquement les plus savantes thèses d'ingénieurs.

Souvent, et alors surtout que la commune se compose de deux agglomérations principales ou de plusieurs groupes distincts, des rivalités jalouses éclatent entre les plus importantes. Et, naturellement, ces sortes d'antagonismes arborent volontiers une couleur politique. Comme les programmes électoraux procèdent ordinairement des compétitions de famille, lorsque

Digitized by Google

l'une ou l'autre se sent pour longtemps vaincue, elle se pénètre de l'idée qu'il faut scinder la commune pour doubler le nombre des dirigeants. Telle est, par exemple, l'explication du libéralisme que professent les habitants de Vétroz, commune détachée en 1861 du noyau plus conservateur de celle de Conthey ; de là le libéralisme également affiché par le village de Champéry, détaché de Val d'Illiez, son ancien chef-lieu. L'ancienne commune seigneuriale de Martigny s'est répartie naguère en cinq fractions. De nos jours, l'une de ces fractions, Martigny-Combe, se tronçonne à son tour sous l'action d'un groupe politique qui, la trouvant immergée dans l'élément adverse, vient de s'ingénier à l'amputer du morceau dont il peut le mieux faire son profit. Sous les phrases pompeuses, s'affirme surtout le désir qu'ont les meneurs de découper le territoire des communes, pour augmenter d'autant leurs chances de les administrer, et d'extraire, d'une pâte électorale trop difficile à manier dans son ensemble, un levain de minorité séparatiste qu'ils iront pétrir à l'aise dans leur coin préféré. [1]

Les chefs locaux du Valais ont du reste sous les yeux de trop brillants exemples pour ne pas s'octroyer de telles fantaisies. Ce que les hommes influents de la capitale ont fait du district d'Hérens en 1839 nous le montre bien. D'après la constitution de 1815, la république du Valais se divisait en dixains presque autonomes, représentés chacun à l'assemblée législative par quatre députés, quelle que fût l'importance de sa population respective. En 1839, cet ordre fut bouleversé, et la représentation proportionnée au chiffre de la population de ces circonscriptions indépendantes. Or, comme le dixain de Sion était le

---

[1] En 1902, la commune de Lens s'est fractionnée en quatre parties. Le grief invoqué par les séparatistes était que le village central « gardait tout pour lui ». Dernièrement je demandai au ressortissant d'une des bourgades séparées si l'on n'eût pu éviter le morcellement. Vous ne devineriez jamais ce qu'il me répondit : « Si le Grand Conseil avait refusé on incendiait toutes les forêts. »

Digitized by Google

plus petit relativement au nombre d'hommes éclairés qu'il possédait, ceux-ci s'ingénièrent à détacher du dixain d'Hérens les deux communes de Savièse et d'Arbaz. Grâce à cette combinaison, le cercle électoral de Sion, sensiblement arrondi, mettait quelques sièges de plus à la disposition des politiciens de la capitale. Sans doute le peuple fut consulté, mais ce peuple de vignerons a ses mœurs spéciales, ce que ses chefs n'avaient pas oublié. Afin d'entraîner toute l' « opinion », les femmes comprises, on fit descendre du sommet des pâturages alpestres de larges chaudières à fromage où l'on fit bouillir en plein air le vin cannellé destiné à assurer cette victoire « populaire » qui de fait n'était destinée qu'à sauvegarder certains privilèges du patriciat sédunois.

Comme on peut le présumer, il y eut une fraction indignée : la population de la vallée d'Hérens protesta violemment contre ce démembrement de son dixain. Afin d'apaiser les protestataires, le gouvernement fit décréter alors la construction d'une route carossable menant dans cette vallée. Citons un nouveau trait de cet état d'esprit de la race. Lorsqu'en 1788, s'opéra l'absorption de l'ancienne commune d'Outre-Vièze dans la « noble bourgeoisie de Monthey », des protestations déclamatoires étaient poussées par les autorités d'Outre-Vièze. Désirant garder leurs positions, elles s'écriaient, faisant allusion aux fusionnistes : « Une bande de communiers d'Outre-Vièze, qui « ne se sont jamais réunis sous la présidence d'un juge et qui « n'ont jamais paru à une assemblée régulièrement convoquée « par l'*autorité*, une pareille bande se permet de conclure de « son chef un traité avec ceux de Monthey ! »

C'était donc l'autorité, c'est-à-dire la minorité, qui s'opposait à une fusion dont l'effet premier allait être la suppression des charges publiques qu'elle détenait.

Par cette étude nous croyons avoir démontré d'une manière plus qu'évidente que c'est le *Clan local* qui enfanta ces petites démocraties fédératives si harmonieusement adaptées à la structure orographique du noyau central des Grandes Alpes.

Digitized by Google

La Commune, premier engrenage officiel n'a par conséquent d'autre force que celle que le pivot du clan lui communique, et l'on comprend sans effort que, jalouse de sa raison d'être, elle se réserve la première part dans la répartition du mouvement général, se bornant par suite à transférer au rouage trop éloigné de l'Etat le déchet de son énergie. Nous en avons eu la plus concluante des preuves quand nous avons vu des bourgades isolées ou groupées s'imposer librement des sacrifices prodigieux plutôt que d'aller frapper à la porte de l'Etat pour solliciter une aide qui ne leur aurait peut-être pas été refusée.

III. — LA CITÉ

Toutes les communes du Valais sont ainsi des « bourgeoisies » instituées sur la base de la démocratie. Seule, la ville de Sion posséda jusqu'à la fin de l'ancien régime une constitution de bourgeoisie aristocratique et privilégiée dont un siècle d'égalité n'a pas complétement détaché les esprits. Aussi, en raison du prestige et des prérogatives que les vieilles familles nobles ou bourgeoises sont parvenues à conserver sous le nouveau régime, tant dans l'Etat que dans la Cité, nous convient-il d'examiner la formation sociale de cette dernière et de dégager ce rôle de Rome en diminutif qu'elle joua jusqu'au milieu du dernier siècle vis-à-vis des petites provinces alpestres qui l'entouraient.

Dans la population agglomérée que la ville pouvait réunir au XVIIIme siècle — 2.500 âmes au plus — vivaient nombre de gens titrés. A leur tête était le *Bourgmestre*, sorte de prince ou de doge, qui présidait le Conseil de Ville formé de vingt-quatre membres, dont sept élus à vie. C'est d'ailleurs parmi ces sept privilégiés qu'on le choisissait. Ces charges, de même

Digitized by Google

que celles des *syndics* (primitivement consuls), dont on tirait chaque nouveau conseiller, étaient réservées à quelques familles aristocratiques.

« Dans l'élection d'un nouveau membre, dit Schiner [1], ceux qui étaient déjà du Conseil ne cherchaient souvent qu'à nommer leurs parents, de préférence à des gens plus méritants et d'une famille souvent plus distinguée. » Au-dessous de ces groupes hiérarchisés venaient les *procureurs,* parmi lesquels étaient recrutés les syndics; les *bourgeois*, seuls participants à la bourse de la Bourgeoisie, puis les *habitants,* exclus de cette bourse et dont le premier acte, après le serment de fidélité prêté au conseil de ville, consistait à se pourvoir à leurs propres frais d'un équipement militaire complet. Derrière cette classe venait encore celle des *tolérés*, reçus ou exclus au bon plaisir des conseillers.

Chaque élection d'un *syndic* devait être acquise au prix de trois grands repas publics. La ville fournissait le pain, le vin et le bois; le reste demeurait à la charge du procureur en voie de passer syndic à vie. L'évêque, l'ambassadeur de France, toute la magistrature de la ville, tout le chapitre assistaient à ces repas qui duraient de onze heures du matin à huit heures du soir. A partir de ce moment, étaient introduites les dames et demoiselles de la bourgeoisie, accompagnées de quelques-uns des cavaliers du dîner, et le souper se terminait par des danses.

Le premier de ces repas était offert à l'arrivée de la pension de France — ce qui donne une idée de l'importance économique prise par le service à l'étranger, — le second aux fêtes de la Pentecôte, le troisième aux fêtes de l'Assomption.

Schiner ajoute : « Il n'y avait peut-être point de pays au

---

[1] Le témoignage de cet auteur est d'autant plus convaincant qu'il fut lui-même un produit du népotisme et qu'il déchaina, comme gouverneur de Monthey, la conjuration populaire de 1795.

Digitized by Google

monde où l'on faisait plus de repas publics qu'en Valais. Il fallait, pour obtenir une charge de dixain, donner à manger à tous les habitants, ce qui attirait quelquefois une populace de plusieurs mille hommes. Aussi, n'était-il pas rare de voir se ruiner en peu de temps des hommes fort riches. »

Nous retrouvons bien ici le digne ancêtre du chef de clan actuel qui se ruine pour quelques coups de chapeau; tel ce citoyen qui, dernièrement, sacrifiait 2,000 francs pour devenir juge de paix dans une agglomération agricole de 500 habitants. On ne donne plus de repas, mais on se ruine à verser du vin. Il est à retenir que ce goût de bombances, tenu en honneur spécialement à Sion sous l'ancien régime, a marqué son influence jusque sur notre propre génération. Les plantureux repas communs offerts à cette ignorante populace, arrivaient à rehausser démesurément à ses yeux ceux qui les offraient et, par suite, à étouffer dans le germe toute critique de leurs actes publics. Ces repas, on a beau les avoir supprimés avec le régime aristocratique, nous les voyons se perpétuer sous la forme d'orgies électorales, et c'est surtout là où les procureurs et les syndics se survivent dans une descendance avide de titres sans devoirs, que les populations rurales demeurent le plus illettrées et le plus asservies moralement. Nulle part, comme dans les environs de Sion, on n'est prêt à se battre pour le compte du patron qui offre une tournée de caves. J'invoquerai simplement le témoignage d'une campagne électorale dans le district d'Hérens en 1897, où, durant trois semaines, des agents électoraux tenaient les cabarets de Bramois ouverts à tout venant et où une dizaine de mulets partirent chaque jour de Sion pour la vallée, chargés chacun de deux tonnelets (90 litres).

Sans doute, ces procédés de corruption simpliste et bon enfant, pratiqués d'ailleurs à des degrés moindres dans le reste du canton, peuvent être préférés à une concussion impudente ou tortueuse; mais le peuple ne bénéficiera pas plus de l'une que de l'autre.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dégager de ces faits la

Digitized by Google

constatation que le dirigeant porté aux honneurs par de tels moyens est peu prédisposé à se rendre compte des responsabilités de sa charge et c'est peut-être pourquoi le magistrat valaisan est rarement d'une activité mesurée à celle du peuple. Car le montagnard, dur au labeur, est lui-même encadré par ces ressortissants de la plaine du Rhône, dont nous avons eu l'occasion de dire l'apathie et l'indolence. Les autres petites villes copient de leur mieux la capitale : Brigue, Viège, Loèche, Sierre, Martigny, Saint-Maurice, Monthey et plusieurs autres bourgs sont de vrais nids de fonctionnaires où les titres de bourgeoisie et le simple diplôme de légiste tiennent lieu de parchemins et placent, pour ainsi dire, leur homme au-dessus de certaines lois et des règlements de police.

Un autre privilège de la bourgeoisie sédunoise est que le curé de la ville est de droit membre du chapitre de la cathédrale et que, tandis que la population et l'autorité civile de toutes les autres paroisses du canton doivent accepter le curé que désigne l'autorité hiérarchique religieuse, le conseil bourgeoisial choisit le sien parmi quatre candidats qui lui sont proposés par le chapitre. C'est, appliquée d'une manière restreinte, la méthode constitutionnelle que nous avons vue fonctionner pour le choix de l'évêque diocésain. Et, comme il règne en Valais un antagonisme séculaire entre Romands et Germains, la récente nomination d'un curé à Sion a donné lieu à de longs et curieux tiraillements, rappelant ceux qui marquèrent l'élection des derniers évêques.

IV. — L'ETAT CANTONAL

Les hommes d'Etat et fonctionnaires de premier rang sont donc — de notre temps — des gens de la plaine et principalement de la capitale. A tout le moins, ceux qui pourraient faire

Digitized by Google

exception sont sérieusement « déracinés » de la montagne, car, à mesure qu'un montagnard s'élève socialement, il tend à se rapprocher des localités plus importantes. Et ce proverbe, que j'ai recueilli jadis de la bouche d'un villageois montagnard, est parfaitement vrai : *I z'amou van pâ à rebo de iwoue* (Les amours ne vont pas à rebours de l'eau!), c'est-à-dire qu'un personnage se garde d'aller chercher un établissement dans une bourgade plus écartée que celle où il est né. Or, si nous avons pu constater combien les populations rurales de la plaine sont inférieures en tout à celles de la montagne et des vallées latérales, ajoutons qu'il leur reste toutefois des compensations : le sol de la plaine est moins ingrat, même à qui met peu de soin à le cultiver ; c'est en outre dans la plaine que s'échelonnent les centres d'affaires, que se forment les fortunes, que se trouvent en plus grand nombre les familles susceptibles de pousser l'instruction de leurs enfants au delà des limites du programme primaire et que se rencontrent, du reste, les établissements d'instruction moyenne et l'Ecole de droit.

Grâce à ces multiples faveurs du sort, nous voyons bientôt la plaine ressaisir, sans effort ni difficulté, la plus grande part de l'ascendant que les qualités de la race auraient plutôt assuré à la montagne. Et ces qualités mêmes, la population de la plaine les refoule, en les altérant comme une marée montante va altérer de son eau salée le courant inférieur des fleuves dont elle envahit l'estuaire. Sans doute les populations des vallées hautes ont aussi leurs chefs propres, mais ce sont là des chefs que l'éloignement paralyse à demi et qu'immobiliserait d'ailleurs leur état de paysans obligatoirement sédentaires et économes. Aussi, manquent-ils généralement de l'habileté, des moyens d'intrigue, des rapports, des relations et du contact qu'il faut pour parvenir aux grands honneurs. D'autre part, peu rémunérées pour qui n'est pas sur place, ces charges sont d'excellentes aubaines pour la classe privilégiée de la capitale et des petits centres, qu'elles dispensent de vivre sur

Digitized by Google

leur fonds en leur assurant la facilité de caser fils, frères, neveux et cousins.

L'ancien gouvernement du Valais tenait à la fois de la forme aristocratique et de la forme démocratique. Ne pouvant, en raison même des pouvoirs du prince-évêque, s'instituer sur le plan de la démocratie pure, comme les petits Etats de la Suisse primitive (où le pouvoir législatif est entre les mains de l'assemblée de tous les citoyens), le peuple valaisan possédait, depuis de nombreux siècles, une assemblée représentative de cinquante-deux membres. C'est d'ailleurs dans ce pays que prit naissance le principe du *referendum*, ce droit de veto législatif conféré au peuple, qui depuis a fait fortune en Suisse[1].

Cette ancienne assemblée nommée *diète*, était composée des députés des sept dixains du Haut-Valais élus tantôt par le peuple, tantôt par le conseil de dixain, selon les institutions intérieures de ces minuscules démocraties. Elle comptait en plus les députés du clergé. Après la Révolution et le régime de l'Empire français, cette représentation du clergé se réduisit à la présence de l'évêque, lequel disposait de quatre voix : c'est-à-dire que son vote équivalait à celui d'un dixain. De même la présidence qui, sous l'ancien régime, était réservée à l'évêque passa, sous la constitution de 1815, aux mains du grand baillif, chargé de présider en même temps le pouvoir exécutif. Le Bas-Valais, administré jusqu'en 1799 par des gouverneurs du Haut, acquit, dès cette date, l'égalité des droits.

Dans l'ordre constitutionnel, modifié par de nouvelles dispositions, quelques rouages ont changé de nom et de place, mais

---

[1] « En Valais, le referendum est combiné avec les formes du gouvernement représentatif introduites dans la constitution de 1839 ; il y constitue donc une anomalie, une exception dans l'ensemble de cette constitution. C'est un acte de fédéralisme qu'on n'a pas osé enlever au peuple encore attaché à cet exercice local de sa souveraineté par des habitudes séculaires. » — A.-E. CHERBULIEZ, *De la Démocratie en Suisse*.

Digitized by Google

leur rôle et surtout leur nombre se sont scrupuleusement conservés jusqu'à ce jour. De nombreuses incompatibilités ont notamment été déclarées en 1875. Toutefois cette évolution apparente dans le sens démocratique est elle-même un effet de la tendance à considérer le pouvoir comme un gâteau dont chacun convoite une part grande ou petite, une tranche, une parcelle, une miette. Si de plus nombreuses coupes sombres n'ont pas été entreprises dans cette forêt des compatibilités et si l'on s'est à peu près contenté de mettre fin à la prise de possession d'un conseil municipal par une même famille, par un père et sa nichée, c'est qu'en raison de la dureté des temps, il devient de plus en plus difficile de délaisser ses affaires propres pour une seule fonction peu rétribuée et que, s'il veut nouer les deux bouts, il importe à un homme officiel d'arriver à réunir en ses mains plusieurs traitements. L'instinct des clans n'est ainsi modéré que par les nécessités de l'époque où nous vivons.

Cette diffusion de l'autorité de l'Etat entre des mains innombrables n'est évidemment pas faite, surtout dans une démocratie pauvre, pour accentuer le relief du gouvernement, auquel, d'une part, la commune a déjà ôté par en bas une forte partie des attributions qui devraient logiquement lui incomber et auquel, d'autre part, le pouvoir de la Confédération suisse enlève encore petit à petit, par en haut, ce que la constitution particulière du canton lui a jusqu'ici départi.

Par une autre conséquence du même mouvement de transformation, la part d'autorité ainsi émiettée entre d'innombrables favoris de l'Etat arrive à se dissoudre, à se fondre, puis à s'évaporer. Et la préoccupation que le gouvernement met à vouloir la conserver ne réussit qu'à précipiter cette dissolution. A quelle force recourra-t-il pour étayer ce vaste mécanisme de sa puissance réduite ? A celle qu'il comptera tirer d'un appel nouveau à l'appétit des clans. Et c'est bien pourquoi, depuis vingt-cinq ans surtout, on le voit s'appliquer à dédoubler le bénéfice de certains postes administratifs en vue de satisfaire un plus grand nombre de serviteurs. Par exemple, en 1876

Digitized by Google

deux amis étant en compétition pour le poste d'officier de l'état civil dans une importante commune, l'un prie l'autre de ne pas s'opposer à sa nomination, s'engageant au préalable à le récompenser et à lui abandonner, en échange du titre, la direction du bureau et les honoraires. En 1881, le receveur du district d'Entremont étant décédé, son successeur obtient le poste à cette condition que, bien que seul titulaire, il se résignera à partager son arrondissement avec un autre. Plus tard deux favoris de l'Etat se trouvant en présence pour un poste de conservateur des hypothèques, le pouvoir cantonal en nomme un et le charge en même temps d'utiliser les services de son rival à des conditions fixées. Malheureusement la rivalité est trop chaude encore, des contestations surgissent, l'arbitrage de l'Etat serait légitime et nécessaire, mais l'Etat recule devant l'idée de faire un mécontent ; un procès s'ensuit et c'est le titulaire régulièrement nommé qui est tenu de payer une indemnité à l'autre.

Ainsi, de même que nous avons vu ces populations pauvres partager tous leurs biens à l'infini — ce qui est la forme de propriété individuelle la plus voisine de la communauté — de même nous voyons l'Etat issu de ces mêmes populations diviser et subdiviser ses protections de manière à mécontenter le moins de fidèles possible. Par ce procédé on ne se fait évidemment pas de serviteurs d'un dévouement absolu, mais on ne se fait pas non plus d'adversaires trop violents, et c'est tout ce que peut désirer un pouvoir comprimé entre l'autonomie des communes qui est à sa base et la lourde pesée centralisatrice de la Confédération.

De la sorte, pareil à ces vieilles plantes grimpantes qui vont se développant sans se fortifier, le vaste régime officiel du clan, de la commune, de l'Etat et de son administration continue de s'élargir, au point d'envelopper dans son réseau l'initiative des individus et des groupements privés. Cette œuvre est d'autant plus néfaste dans ses effets sociaux qu'ici le fonctionnaire n'est fonctionnaire qu'à demi, que — sauf peut-être à Sion — il ne peut

Digitized by Google

former une caste distincte, et qu'alors son instinct pénètre la race entière en lui inoculant, si l'on peut ainsi dire, le dédain des métiers manuels et des professions techniques. A ce compte, il n'est pas jusqu'au plus humble, au plus pauvre de biens ou d'esprit qui, par voie de parenté, de domestication ou d'asservissement pécuniaire, ne représente une touffe, un rameau, une feuille de ce branchage touffu. Abstraction faite de quelques rares individus que leur position contraint à plier sous le labeur sans rêver d'autre gloire que l'avenir de leurs enfants, il est presque permis de dire que tout Valaisan, même émigré, est directement attaché au pouvoir. Car le « pouvoir » n'est pas limité à ceux qui sont momentanément investis de fonctions ; il comprend aussi ceux qui le convoitent pour eux ou les leurs, comme ceux qui, après en avoir été exclus, en promènent l'empreinte à travers le monde.

A l'heure actuelle, la députation au Grand Conseil du Valais est composée d'un député par mille âmes de population, soit de 115 membres. Malgré cet effectif considérable, chacun de ces représentants est doublé d'un suppléant qu'il peut éventuellement requérir de se rendre à l'assemblée en son lieu et place — quitte à y voter le contraire de ce que le titulaire eût prétendu voter. Il existe dans le canton des districts de 4 à 5.000 âmes au plus ; or chacun a encore son préfet ni plus ni moins qu'un grand département français et, comme si ce n'était pas assez, cet officier doit être renforcé d'un substitut éventuel auquel l'usage a conféré le titre de sous-préfet. Ajoutons que chaque district est pourvu d'un tribunal correctionnel et criminel avec substituts, procureurs, huissiers, ni plus ni moins que les imperceptibles seigneuries de l'ancien régime : telle celle de la petite vallée de Géren, aujourd'hui presque inhabitée, qui n'en eut pas moins, jusqu'à la fin du XVIIIme siècle, son tribunal, son bailli et sa potence.

Pour découvrir un peuple si parfaitement enchâssé, si profondément serti, il faudrait, de nos jours, aller bien loin, et je ne sais même si nous en découvririons aucun qui nous rap-

Digitized by Google

pelle mieux certaines miniatures où, voilés par la patine des ans, les mérites de l'œuvre se détachent à peine, indistincts et vagues, du milieu de l'éclat tapageur d'un cadre démesuré.

Le Valais ne dispose d'aucune fortune publique notable. L'invasion française en 1799, les guerres civiles qui se sont pour ainsi dire succédé jusqu'en 1850, le krach de la Banque cantonale en 1871, l'ont sans cesse maintenu tout près de la ruine. En dépit des efforts prodigieux que lui imposa ce dernier désastre, le gouvernement a dû s'arranger coûte que coûte à ne pas accroître sensiblement les charges du contribuable; car, par un phénomène d'inconséquence fréquent dans les démocraties, le suffrage populaire ne désavoua pas les hommes, mais préféra rejeter une proposition qui tendait à l'élévation d'impôt que ces hommes avaient rendue indispensable.

Les dépenses de l'Etat sont d'ailleurs modestes : aucun canton suisse de plus de 100.000 âmes ne dépense aussi peu. Toutefois, si sagement administrées que paraissent aujourd'hui les finances de l'Etat, nous ne devons pas oublier que les communes, par ce qu'elles entreprennent spontanément et par les subsides qu'elles négligent de solliciter pour mieux réserver leur indépendance, allègent dans une mesure considérable les charges du gouvernement. D'autre part, il faut rendre à la grande majorité des fonctionnaires cette justice que, jusqu'à ce jour ils ont su, sans précisément mépriser les honoraires, se nourrir à demi d'honneurs. L'exemple leur était d'ailleurs donné de haut lieu puisque avant ces dernières années, un membre du gouvernement cantonal n'émargeait au budget que pour l'humble somme de 2.500 francs. Il faut bien dire que les représentants de familles sûres de leurs revenus fonciers étaient seuls appelés à de telles dignités ; mais, quoi qu'il en soit, l'heure est proche où, sinon pour les chefs, du moins pour les soldats du fonctionnarisme, l'éclat des titres officiels ne suffira plus. Même dans le Valais, les temps amènent de nouvelles exigences.

Autrefois, toute occasion de dépense faisant presque défaut,

Digitized by Google

l'homme lettré, invariablement prêtre ou juriste, était partout chez lui, et, quoi qu'il fît, nul n'entreprenait de contester son honorabilité ou ses mérites. De la sorte toute obole entrait dans son coffre qu'il ouvrait rarement pour les dépenses. Il ne saurait plus en être ainsi. Sans doute, nous avons vu plus haut comment certaine famille Z... parvient encore à prospérer en cumulant une foule de petites fonctions ; seulement, cette supériorité, elle le tient de l'inimitable stoïcisme qu'elle déploie à se cantonner dans toutes les pratiques d'autrefois, de sa persévérance à ignorer que sa propre génération a créé des cabarets, de son exil volontaire loin de l'agitation des temps présents, de sa constance docile à fuir des honneurs qui, même insignifiants, cachent toujours des aléas ou des sources imprévues de frais. Elle la maintient surtout, cette supériorité unique, en conservant, malgré cent petites sujétions personnelles, cette indépendance collective qui assure son autonomie sociale. En un mot c'est, appliquée à la famille, la même incompressibilité que les habitants de Sarrayer appliquent au clan ocal.

Par la frénésie qu'un homme met à conquérir la plus modeste des places, il rompt immédiatement ce bel équilibre, puisque, en raison de la modicité des traitements, il n'a que le choix ou de négliger ses intérêts directs ou de s'acquitter juste à demi de la tâche publique. Soit qu'il ait tout d'abord entrevu dans cette distinction convoitée un appui, un expédient, le salut final ou la simple gloriole, invariablement il vient se heurter à un miroir d'alouettes que tant d'autres ont déjà effleuré, et, comme ces autres, il y épuise ses forces au point de ne pouvoir rien rapporter au nid.

C'est ainsi qu'une fois de plus, les habiles, les quelques légistes dont c'est là le rôle, recueillent tout pour eux-mêmes et emportent ces débris dans leur étrange ruche syndicale du haut de laquelle on tient l'œil ouvert sur toutes les transactions, flairant les affaires bonnes ou mauvaises, exerçant une police mutuelle et butinant de tous les côtés.

Digitized by Google

Presque tous les districts envoient encore au Grand Conseil une députation formée de curiales ou tout au moins dirigée par un ou deux légistes influents qui absorbent les discussions et font silence sur les propositions émanées des députés techniciens ou médecins, de manière que toute élection tourne à leur profit. C'est ainsi que, sur soixante représentants que le peuple valaisan a envoyés à l'Assemblée fédérale depuis 1850, c'est tout au plus si l'on en trouve deux ou trois d'étrangers à la carrière juridique. Au moins les sept membres actuels sont des légistes. Et, ce qui frappe particulièrement, c'est qu'à peu près toutes les fois qu'il est arrivé aux assemblées préparatoires ou aux comités électoraux de proposer ou de porter en liste un commerçant, un industriel, un technicien ou un homme de science, la masse a corrigé de telles dispositions ; car le paysan, plus attaché à la routine que ses chefs eux-mêmes, dédaigne l'homme instruit qui n'interprète pas le code.

Dans ce domaine de la répartition des charges électorales et des fonctions, il nous reste à tenir compte d'un phénomène particulier à la Suisse et à ses sociétés de formation fédérative.

Loin de nous toute pensée de blâmer rien, attendu que ces peuples-là savent mieux que les autres quelles institutions leurs conviennent ; toutefois, de quelque manière qu'il la veuille juger, chacun admettra que la représentation proportionnelle est l'attestation de l'idée qu'un peuple à base de clan se fait de l'existence et de l'exercice de pouvoir.

On sait en quoi elle consiste. Dans le but de calmer les critiques et les mécontentements de plus en plus nombreux à mesure que se propagent l'instruction moyenne et ce qu'on nomme l'éducation civique, on en est venu à préconiser en différents cantons certain régime électoral où, par le moyen de calculs complexes, tout parti organisé selon les règles officielles se voit attribuer une représentation parlementaire proportionnée à l'effectif de son armée d'électeurs.

Quoique cette réforme n'ait pas pénétré dans toutes les parties de la Suisse, rares sont les cantons qui n'aient songé

Digitized by Google

à des combinaisons moyennant lesquelles la majorité abandonne bénévolement à l'opposition un ou plusieurs sièges. C'est en vertu de ce correctif dit « représentation des minorités », que le gouvernement fédéral, issu des suffrages d'une majorité radicale, comprend un membre conservateur catholique. De tels arrangements ont les conséquences les plus diverses, les unes excellentes, d'autres plutôt regrettables. En Valais, l'accession d'un libéral au gouvernement cantonal essentiellement catholique et conservateur a eu pour effet particulier d'apaiser tous les ressentiments de l'opposition.

En soi, ce phénomène n'a évidemment rien de fâcheux et, si nous le signalons en passant, c'est à titre de simple constatation. Toutefois il pourrait bien, surtout dans un corps où n'existe aucun tiers parti organisé, aboutir au mal qu'il prétend écarter et supprimer précisément ce contrôle d'une faction sur l'autre qui semble être, si l'on peut dire, la moëlle épinière d'une bonne démocratie. Au surplus, quels que soient les avantages de ce mode de scrutin, il n'en demeurait pas moins évident qu'une fraction minoritaire n'en accepterait jamais le principe sans la vision d'un bénéfice direct. Et ce bénéfice, quel peut-il être là où l'Etat, affaibli en bas par la commune jalouse de conserver son autonomie, en haut par la puissance croissante du nouvel Etat — la Confédération — n'a plus guère d'autre prérogative que de décerner des fonctions et des places. A ce compte un parti minoritaire a beau entrer au festin en faisant les gros yeux, il est trop bien élevé pour ne pas se montrer courtois envers l'amphitryon, en sorte que ses impatiences s'apaisent graduellement avec son appétit, tandis que les mécontents et les isolés, privés par là de porte-parole, cessent peu à peu d'entrer en ligne de compte.

Digitized by Google

V. — LA CONFÉDÉRATION

A qui n'est-il arrivé de comparer les fonctions de l'autorité à celle de l'ossature soutenant les parties du corps humain ? Voici un pays où elles ressemblent plutôt à un régime artériel dont les vaisseaux infinis portent le mouvement au plus profond des chairs et jusqu'à fleur de peau. Il n'est pas une humble parcelle de l'être qui peu ou prou ne se sente actionnée au contact d'une de ses multiples veines et il doit par conséquent sauter aux yeux qu'un peuple si puissamment encadré se montrera adversaire résolu de l'intervention de certain pouvoir plus éloigné qui ne saurait que simplifier, contrôler, surveiller, en attendant de tout absorber.

Dans les autres régions de la Suisse, l'opinion est assez volontiers portée à conclure que le clergé est l'unique artisan de l'opposition systématique vouée par le peuple du Valais, depuis cinquante-cinq ans, à toute immixtion du pouvoir fédéral dans les domaines communaux et cantonaux. C'est là une conclusion prématurée. Avec la fièvre que nous l'avons vu capable de mettre à la conquête de la moindre parcelle du pouvoir, le Valaisan n'a nullement besoin de son clergé pour tenir en défiance cet arbitre intempestif qui a supprimé les cours militaires cantonaux, absorbé les services postaux, réduit la compétence des juges de paix, bouleversé le champ de cocagne où les curiales cultivaient si joyeusement la fructueuse poursuite pour dettes. La preuve qu'il existe là-dessous des agents indépendants de l'influence du clergé, c'est que, lors de l'acceptation de la loi sur les poursuites, la plupart des partisans habituels de la Confédération la rejetèrent.

Que le clergé, souvent guidé par de remarquables administrateurs, déploie une habileté rare à tirer parti des clans, des

Digitized by Google

communes et de l'Etat, rien n'est plus évident, quoiqu'il ne fasse là, après tout, que ce que font tous les états-majors religieux du monde et tous les autres corps sociaux organisés. Au surplus, le clergé ne se dissimule pas que la Confédération, dont la main s'exerce à tenir la balance entre protestants et catholiques, pourrait bien, une fois rendue maîtresse de l'instruction dans les cantons, être tentée de réduire l'influence dont le prêtre jouit dans le Valais. Il ne se dissimule pas davantage que sa puissance sociale est surtout un effet de sa situation parfaitement autonome à côté du pouvoir civil, situation qui lui permet de fonctionner isolément, actionné par le simple jeu de sa discipline et de sa persévérance.

Durant ce temps, les oisifs et les timorés de la politique ne voient pas sans quelque satisfaction l'opinion extérieure reporter sur le clergé toute la responsabilité de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas. Cette manœuvre plutôt passive est d'autant moins compromettante pour eux qu'indépendant du suffrage populaire, le clergé n'entrevoit aucun dommage réel à endosser ces responsabilités : on sait que pour les gens puissants et habiles le rôle de bouc émissaire a parfois ses charmes :

— Que dites vous... que c'est à cause de nous clergé, que vous n'avez pas d'écoles professionnelles ? On va vous créer une école d'agriculture.

— Faites ! répondent l'Etat et la Commune.

— Que dites vous encore, reprend le clergé..., que c'est à cause de nous que vous manquez d'institutions hospitalières et médicales ?... Voici un orphelinat, une clinique ; s'il vous faut autre chose ne vous gênez pas !

— Merci, dit la Commune.

— Il ne nous manque plus qu'une école ménagère, comme à Genève, hasarde l'Etat.

— En voici une toute petite ! mettez votre drapeau dessus... déclare avec empressement le clergé.

Toutefois comme l'Etat et la commune lui laissent ainsi carte blanche dans les initiatives en matière d'assistance, d'enseigne-

Digitized by Google

ment professionnel, d'hospitalisation, de surveillance scolaire, le clergé des couvents se hâte d'en placer l'administration sous la direction apparente de l'Etat qui est trop reconnaissant et trop parfaitement élevé pour ne pas savoir ce que veut dire cette concession officieuse. La vérité est que le clergé et l'Etat s'accordent pour nommer les fonctionnaires, mais la surveillance du premier étant seule manifeste et assidue, c'est lui qui exerce l'autorité effective sur cette armée dont le second n'a que le commandement honoraire.

On voit donc que, si le clergé est le facteur le plus apparent de la résistance à la poussée centralisatrice de la Confédération, il l'est surtout à la façon d'un levier, inutile sans force impulsive et sans point d'appui. Or, ce point d'appui, il le trouve dans la politique tâtonnante des pouvoirs constitutionnels qui n'entreprennent rien sans son entremise ; quand à la force impulsive, elle se dégage de la tradition historique de ces mêmes pouvoirs. En effet, l'autorité civile, en considérant comme autant de fiefs ou de patrimoines les principales charges et fonctions de l'Etat, en les transférant sans autre sentiment de responsabilité de père en fils, et d'oncle à neveu jusqu'à travers le XIXe siècle, a, pour ainsi dire, consacré le maintien d'un état de choses dont le clergé, mieux actionné, a su patiemment s'instituer gardien.

Si nombreuse que soit en effet l'armée des hommes titrés de l'ordre profane, elle constitue décidément une force trop décentralisée, trop éparpillée pour offrir un point solide, un centre quelconque de résistance. Et, même au cas où les cadres de l'armée changeraient, tout demeurerait en l'état ; car, entre tant de clans directeurs, l'inspiration, le mot d'ordre ne cesseront d'appartenir au moins mobile, au plus homogène, au seul véritablement organisé. En sorte que, sans l'intervention imprévue de quelque coup de main ou d'une force extérieure, cette vaste pyramide officielle à base de clan gardera à son sommet la mitre épiscopale, emblème de son passé historique. Sans doute plusieurs mouvements se sont produits déjà qui

Digitized by Google

ont réussi plus ou moins à ternir l'emblème et les éléments de cette autorité : l'évêque a perdu son titre de prince, il ne vote plus à la diète, le produit de ses successions prend le chemin de Martigny ou de Monthey au lieu de se diriger invariablement vers Sierre et Rarogne, mais son autorité s'est précisément élargie en se dégageant des compétitions d'ordre temporel.

Cette pyramide officielle, la simple chute de telle ou telle pierre suffirait peut-être à la renverser, mais c'est pour cette raison même que la pierre ne se détachera pas, car la république du Valais a conservé toute l'architecture extérieure de la féodalité. Partisans et adversaires du statu quo n'ont été que des concurrents à cette même tâche : conserver le plus possible de l'état antérieur, les premiers pour des motifs évidents, les seconds pour se défendre d'avoir jamais songé à un bouleversement. Leur tâche commune en ce sens est facilitée par le fait que les modifications constitutionnelles de quelque importance que la vieille organisation politique a subies ont pris essor hors du pays : en France à la fin du XVIIIe siècle, dans la Suisse du nord au milieu et vers la fin du XIXe. De la sorte les conservateurs persistent à les dénoncer et ceux de l'opposition se contentent de hausser les épaules, puisque après tout cette œuvre n'est pas la leur.

Tout cela ne saurait donc désormais se transformer autrement que par un violent coup de main que rien ne permet de craindre ou de prévoir, ou bien sous une action nouvelle de quelque force extérieure. Cette force on la voit approcher depuis longtemps comme la lame renouvelée et persistante du flux unificateur des sociétés européennes de ce temps. Déjà nous avons constaté ses effets partiels : elle ne renversera évidemment pas l'édifice pyramidal, mais elle se prépare à le submerger.

Cet élément extérieur, dont il devient de plus en plus oiseux d'exalter ou de maudire l'œuvre, parce que rien ne détourne le torrent ou l'avalanche qui a acquis une certaine force de vitesse, c'est la *Confédération suisse*.

Digitized by Google

IX

EXPANSION ET RAPPORTS DE LA RACE

Il nous semble que nous possédons maintenant un tableau complet et achevé de la vie du Valaisan chez lui. Tour à tour nous l'avons suivi à travers ses institutions et sous-institutions de famille, de consortage, de clan, de commune, d'Etat, et l'ensemble de ces observations nous a révélé le contenu du creuset au fond duquel ses énergies, ses défaillances, sa routine entêtée, ses retours de bon sens et de raison, toutes ses qualités et tous ses travers sont venus s'amalgamer pour former le plus bizarre alliage d'esprit autonomiste et d'inclinations communautaires.

Cependant, la méthode d'observation ne saurait se contenter de cet examen de l'individu dans son cadre normal. A ces remarques faites, à ce problème résolu, il faut qu'elle ajoute une sorte de preuve arithmétique. Cette preuve, nous allons nous efforcer de la fournir par un coup d'œil jeté sur le même Valaisan transféré hors de ce même cadre. Elle se dégage de deux catégories de faits qui sont : 1° l'expansion de la race dans le contact réciproque de ses propres subdivisions et dans les rapports généraux avec le dehors ; 2° l'influence que l'étranger exerce sur elle en la pénétrant.

Toutefois, il nous semble qu'il n'est pas un moyen d'observation plus sûr que celui qui consiste à prendre l'individu isolé

Digitized by Google

de son milieu, là où, fraîchement émoulu de l'atelier originel et local, il en garde encore la marque de fabrique, la couleur précise, et, en quelque sorte, l'authentique parfum.

Commençons donc par le dégager de son moule social et transportons-le parmi des groupes d'hommes ou des sociétés frappés à une autre empreinte. Et d'abord, étudions-le dans son expansion intérieure, qui correspond, pour ainsi dire, à un premier dégré d'initiation vers la vie extra-locale.

La dispersion que nous avons constatée dans l'ordre de la vie politique, l'accès en somme facile des honneurs dans le monde restreint du voisinage, des consortages et des parentés, le jeu variable des institutions démocratiques : tout cela fait que le Valaisan n'est que très peu prédisposé à l'émigration. Naguère encore, le fait de déserter sa « bourgeoisie » dépréciait son homme, le ravalait au rang du « compagnon » en quête de travail et de pain. En 1781, Bourrit constatait que le Valaisan était très heureux : « Il est inouï, disait-il de voir un Valaisan quitter son pays pour s'établir ailleurs. » Cette constatation devait être si parfaitement exacte que, même aujourd'hui, où l'émigration partielle est venue s'imposer par suite de l'accroissement de la population et de la multiplicité des besoins nouveaux, les parents évitent encore jalousement de donner à leur enfant un métier ou une profession qui le rendrait capable de se suffire quelque jour ailleurs que sur la terre patrimoniale. L'on met beaucoup de coquetterie à garder le plus longtemps possible les grands enfants auprès de soi, à être *secouru* — comme on a coutume de dire. — Peut-être y aurait-il encore là une attestation de plus que ces sociétés auraient, dans les temps éloignés, été plus patriarcales que nous les révèlent les débris de traditions subsistant à ce jour.

Digitized by Google

I. — ÉMIGRATION INTÉRIEURE ET TEMPORAIRE

En 1781, constate Bourrit, la vallée de Bagnes fournissait beaucoup de colons à d'autres parties du Valais qui manquaient de bras, principalement dans le voisinage du Rhône. « Il en est surtout, disait-il, qui, pendant l'hiver, s'en vont exercer hors de chez eux divers métiers jusqu'au printemps. »

Bien que modifiés dans leurs formes depuis cent vingt ans, ces exodes se pratiquent encore, continuant de témoigner que le montagnard-laboureur de cette vallée se transformait l'hiver en tailleur, en cordonnier, en menuisier, en régent, pour aller vêtir, loger et instruire les populations plus indolentes et moins industrieuses de la plaine du Rhône. Tout ceci nous conduit à la remarque qu'en Suisse comme ailleurs, les émigrants des vallées montagneuses ne peuvent guère exercer que des métiers « inférieurs ». La Savoie n'est-elle pas le pays des commissionnaires parisiens, des nourrices lyonnaises et du classique petit ramoneur, carrières très différentes à première vue, mais où l'on recueille au même titre le salaire d'une occupation peu complexe, faite de fidélité, de passivité et de soumission ? Un rapport de l'intendant Le Bret nous montre qu'au XVIIe siècle l'habitant de la vallée pyrénéenne d'Ossau louait ses bras aux cultivateurs espagnols pour les travaux de la fenaison et de la moisson[1]. De nos jours encore, ceux de Rouergue et du Gévaudan se répandent par familles entières dans les plaines qui environnent leur haute retraite[2]. Quand au gros des populations pyrénéennes, elles fournissent des domestiques femmes

---

[1] F. Butel, *Une vallée pyrénéenne, Ossau.*

[2] Le Play, *Ouvriers des Deux-Mondes.*

Digitized by Google

à toutes les villes du Midi, à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille et aux stations balnéaires des mêmes régions, tandis que les hommes cherchent à se caser dans les conditions modestes et également subordonnées de douaniers [1].

Le Valais, qui concentre sur un espace très restreint toutes les formes de l'économie montagnarde, apporte la répétition de chacun de ces courants sociaux et nous montre une fois de plus que les montagnards de nos contrées tempérées, à quelque point cardinal qu'on les choisisse, se ressemblent et gagnent leur vie en se vouant à des expédients analogues.

En effet, depuis que la Confédération a centralisé le service des douanes, la Suisse occidentale et spécialement le pays de Genève, qui est comme on sait criblé de routes françaises, est pour ainsi dire, bordée de douaniers descendus des hautes vallées transversales du Valais.

Il est encore une forme d'expansion particulière qui vient se rattacher à la précédente. Jusqu'en 1850, la Suisse fut le pays classique du service mercenaire, en France d'abord, plus tard à Rome et dans les Deux-Siciles. Cette émigration spéciale était principalement alimentée par la jeunesse de régions strictement pastorales et, dans le Valais, ces régions-là tenaient ce genre de service en tout autre considération que les vallées à labour, où l'on se passe moins aisément de la jeunesse. Dans les premières, le soldat, sûr d'être fêté et envié, revenait volontiers se pavaner en uniforme; dans les secondes, on le taxait de paresse: il fallait qu'un fils s'engageât clandestinement et, bien des fois, des caravanes de parents bagnards franchirent monts et vaux pour se mettre à la piste des jeunes réfractaires. Depuis l'interdiction de ces engagements, la même classe d'émigrants a trouvé d'autres débouchés. C'est la douane pour les laboureurs d'Entremont, la gendarmerie et le service du pape pour

---

[1] E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui.*

Digitized by Google

les ressortissants des vallées essentiellement pastorales d'Illiez, de Conches et des environs, lesquels choisissent en toute préférence les fonctions les plus passives où le mouvement mécanique, la fidélité à la consigne, allègent l'esprit de toute pensée et le corps de tout effort soutenu [1].

Si le Valaisan et la Valaisanne ne vont pas en service dans des villes commerçantes telles que Marseille et Bordeaux, ou tout au moins si cela n'arrive qu'exceptionnellement, c'est qu'il leur est préférable d'aller servir dans les principaux hôtels de la « Côte d'Azur », à Cannes, à Nice, à Menton, à Monaco, à Bordighera. Le motif de cette préférence saute d'autant plus vivement aux yeux que la plupart des hôtels du littoral ont pour directeur du service des Suisses, lesquels y débarquent en octobre, dès que le chemin de fer alpestre a interrompu son service, puis regagnent la région des sapins ou des glaciers vers la fin de mai, alors que l'approche des grandes chaleurs a dispersé les adorateurs de la mer bleue et que le service du Viège-Zermatt a reconquis sa case dans l'horaire général du Jura-Simplon.

Ce genre de domesticité hôtelière s'adapte d'autant mieux aux goûts du Valaisan qu'au lieu de le déraciner du sol natal, il l'ébranle si faiblement qu'il en pourra reprendre possession dès qu'il le voudra. Les gens de ce monde-là perdent si peu de vue le pays que, deux fois l'an, ils franchissent de 8 à 900 kilomètres avec la sérénité qu'ils mettraient à s'en aller comme régents dans la vallée voisine. C'est qu'en réalité la séparation n'est pas sensiblement plus longue. On se détache même si peu des préoccupations du lieu natal que certains hommes dont vous voyez, en janvier, luire les manches de lustrine ou les revers de frac sur les perrons de Monte-Carlo ou de San-Remo, y

[1] En dépit de l'interdiction du recrutement pour les armées étrangères une cinquantaine de Valaisans montent encore la garde au Vatican. De ce nombre 25 ressortissent au district de Conches qui n'a pas 4.200 habitants.

Digitized by Google

sèment à plaisir des cartes, avec lithographie, de l'*hôtel de la Cascade* ou *du Glacier*... service prompt et soigné... bois de sapins... vue incomparable... X***, propriétaire... Il va sans dire que X*** c'est lui-même et que, tandis qu'il manie la brosse à cirage et le plumeau, la femme de chambre, son épouse, brode dans les coins de l'hôtel princier les pantoufles que, dès le 15 juin, le « propriétaire » étalera avec une patronale dignité sur les pelouses qui entourent l'hôtel de là-haut.

Il serait d'ailleurs superflu de venir insister sur l'aptitude du Suisse à cette carrière hôtelière qui, depuis la suppression des engagements dans les armées étrangères, est devenue sa ressource de premier plan et son industrie éminemment nationale. Peut-être exige-t-elle un peu plus d'initiative individuelle que son aînée, mais la marche des temps s'est chargée d'adoucir la nuance, et, du reste, hormis la spécialité de cuisinier-chef que le Valaisan abandonne à d'autres, elle n'exige aucun apprentissage proprement dit, en sorte que le débutant est, dès le premier jour, nourri, logé, blanchi et payé, sinon par le patron, du moins par le client.

Ainsi que nous venons de le dire, l'employé d'hôtel n'attend même pas d'être « parvenu » pour se ranger parmi ceux qui le sont. Dès le début, cette carrière sans difficulté, à laquelle le fils du plus humble des pâtres accède comme de plain-pied, vient lui ouvrir une perspective inattendue sur toutes les séductions de la vie mondaine et luxueuse, développant ainsi devant sa conception rudimentaire une foule de passions, de tentations, d'ambitions et d'appétits. Ces mouvements réguliers de flux et de reflux entre les plages du Midi et les glaciers des grandes Alpes viennent encore accentuer la violente opposition entre ce qu'il a vu au dehors et ce qu'il revoit dans son humble village ; si bien que fréquemment, pris de vertige, il se croit acteur sur cette scène d'enchantements et de splendeurs où il n'est qu'un simple machiniste. Entrevoyant alors dans ce qu'il a cru découvrir ou apprendre le moyen de se distinguer, il n'a pas de plus vif désir que de venir briller au milieu

Digitized by Google

des siens sans cesser d'être un « monsieur », et que de passer « propriétaire » avant d'avoir complètement délaissé la livrée du chasseur et du portier.

Dès lors, peut-on franchement s'étonner qu'une concurrence fébrile vienne aujourd'hui troubler le calme de la moindre solitude alpestre où s'élève le moindre hôtel ? Nous avons déjà vu, en nous occupant des aptitudes industrielles ou commerciales du Valaisan, combien ces fondateurs de stations alpestres se montrent quelquefois moutonniers dans leur impulsion industrielle et comment ils accumulent à plaisir les hôtels sur le même point d'une région : à Salvan, à Finhaut, à Fionnay, à Champex. Or, si ces stations datent à peu près d'hier, l'instinct imitateur qui a présidé à ce peuplement exagéré est très ancien ; nous en trouvons la manifestation jusqu'en pleine cité de Genève où le mouvement a été inauguré par les ressortissants de Loèche.

La station thermale de Loèche-les-Bains, qui fut longtemps la plus célèbre de la Suisse, en est la plus ancienne par son exploitation. Dès sa nouvelle étape de développement qui remonte à une soixantaine d'années, les gens de la vallée sont venus multiplier les hôtels et les pensions autour de ses sources. A cela rien à dire, puisque, ici, les eaux beaucoup plus que la nature alpestre étaient le vrai motif d'attraction. Mais, comme Loèche fut le prototype des stations montagneuses, les petites préoccupations de la concurrence l'imitèrent ; c'est sur celle-là que les plus récentes sont venues découper leur patron, et cette manie de construire à profusion sur un point limité n'a pas d'autre origine. On pourrait peut-être contester pareille assertion si les Loècherans de Genève ne se chargeaient d'en fournir une preuve plus frappante que la précédente en établissant dans cette grande ville une forme de colonie très spéciale.

Vers 1880, l'un d'eux, M. V***, ouvrait un café-brasserie, et, comme l'antique station thermale ne manquait pas de garçons de café et d'hôtel, il va de soi, que M. V*** recruta de préfé-

Digitized by Google

rence son personnel parmi ses concitoyens. Lorsque, au bout de dix ans, après fortune faite, il se retira dans sa commune natale, prêt à briguer les honneurs locaux, Genève s'était déjà peuplée de cafés tenus par des émigrés de la région de Loèche si bien que, depuis, cette cité de cent et quelques mille âmes en a déjà vu défiler plus d'une trentaine, dont la plupart sont encore à leur poste. Ce n'est pourtant pas que Genève se trouve visiblement plus rapprochée de Loèche que les autres grandes villes dans lesquelles ce courant d'émigration est inconnu; si on lui donne la préférence, c'est uniquement parce que c'est là qu'un tel que l'on connaît a réussi et qu'en faisant comme celui dont on croit être l'égal, au même endroit que lui, on doit réussir comme lui. Les constructeurs d'hôtels de Finhaut, de Champex et de Fionnay ne raisonnent pas autrement.

Mais ce qu'il y a de plus typique à relever parmi les Loècherans de Genève, c'est que leur concurrence est particulièrement aveugle et entêtée dès qu'ils sortent de la même bourgade ou de la même commune. Elle devient alors non seulement active, mais hostile, quelquefois même agressive. C'est presque la guerre jusqu'à l'étouffement de l'adversaire.

Il y a quatre années à peine que l'un d'eux vint créer d'emblée un nouvel établissement au beau milieu d'une place où se trouvait déjà établi un de ses co-bourgeois qui prospérait. Nul avis ne parvint à le détourner de cette folle entreprise qu'il motivait à sa façon : « Il veut me faire la barbe là-haut, dans notre commune, disait-il, mais je ne suis pas plus bête que lui; je suis gradé dans le bataillon moi ! »

Toute l'âme valaisanne est dans ce cri : « Se faire la barbe » ; c'est rentrer avant l'autre au village natal, y édifier avant lui, au milieu de l'entassement des demeures en bois toutes grillées au soleil, l'altière maison blanche du parvenu que le moindre acte de libéralité suffira par suite à pousser vers les honneurs.

Avant de passer à l'émigration lointaine et non périodique, il nous reste encore à saisir sous deux aspects les phénomènes

Digitized by Google

principaux de la migration agricole intérieure. Car sans revenir aux traditions nomades, déjà suffisamment connues, de l'Anniviard, il n'est pas sans importance de dégager la différence qui existe entre le Conchard à Bramois, colon de la première variété, et l'Entremontan à Fully, colon de la seconde. Une fois de plus nous relèverons une supériorité relative du laboureur sur le pasteur.

La commune de Bramois couvre un vaste hémicycle d'alluvions entouré par le cours du Rhône et partagé par la Borgne, le troisième de ses affluents valaisans. Refoulé par la poussée de cette rivière, le demi-cercle fluvial vient presque effleurer les anciens murs de Sion. Ses habitants, au nombre de 700, se partagent à peu près également entre allemands et français, quoique le village se trouve en pleine région romande. Ce phénomène tire son origine du fait que, jusque vers la chute définitive du patriciat, les familles influentes du Haut-Valais, retenues à Sion par l'exercice des emplois officiels qu'elles s'attribuaient exclusivement, possédaient presque toutes, sur la rive gauche du fleuve, une ferme dont la gérance était généralement confiée à des Conchards.

Mais ces pasteurs de l'extrême Haut-Valais, appelés à quinze lieues de distance pour se substituer à l'agriculteur de la plaine, ne surent, bien que « citoyens patriotes », absorber la race et la propriété de leurs maîtres aussi bien qu'à Fully leurs humbles sujets de l'Entremont. Passifs comme tous les purs pasteurs, ils réussissaient à faire au besoin d'obéissants agriculteurs, mais rien de plus, tout comme leurs congénères donnaient au besoin de fidèles gendarmes, de dociles soldats du pape ou de bons portiers d'hôtels à la condition d'être dirigés de près. Or, précisément, ce mode de colonisation — si l'on peut employer un si gros mot pour une occupation domestiquée — les embrigadait, les jetait sur un terrain déjà cultivé et préparé, où il devait suffire de tenir un outil et de marcher au signe du propriétaire. Voici quelques extraits du carnet-almanach de poche du colonel Pierre-Hyacinthe de Riedmatten,

Digitized by Google

daté de 1803, dont chaque page nous révèle que le patricien sédunois de ce moment-là était un type accompli du gentilhomme campagnard, et elle atteste en outre la continuité de la surveillance et la persistance du contrôle qu'il exerçait sur le moindre mouvement de son soi-disant fermier :

Le 3 mars, toisé le fossé que Félix Muller m'a fait en Chandoline depuis le 29 janvier et suivant notre accord :

Le jardin de choux du côté du levant à 3 batz la toise	batz	18
Du côté du nord, 9 toises à 4 batz.	»	36
Le fossé tiré en droiture, 8 toises.	»	48
Le fossé à la moitié, 18 toises à 3 batz	»	54
Au dit du côté du nord, 5 et demi-toises à 6 batz.	»	21
Total.	»	177
Le 4 payé à la femme de Félix pour avoir déraciné et haché les soles (saules) en Chandoline. . . .	batz	18
Le 13 mars payé à lui pour avoir fossoré au jardin.	»	5
Et pour le manche de la sape (bêche).	»	1

Bien avant que le Conchard se fût soumis à cette implacable tutelle, les Bagnards, les Orsériens, les Salvanains, mieux exercés à remuer la terre, venaient hardiment empiéter sur les pentes inférieures de la vallée du Rhône et planter pour leur propre compte la vigne sur ces bandes rocheuses et surchauffées, tandis que les hommes de Fully et de Martigny, nés à une altitude favorisée, se contentaient de prendre sans peine, ou en échange d'un très petit effort, ce qu'il plaisait à la terre de leur donner.

A Fully, notamment, l'Orsérien ou le Bagnard s'est imposé par ses qualités de robustesse et d'endurance jusqu'à contraindre celui qui avait consenti à l'occuper et qui généralement se montrait avide de repos et de tranquilité, à lui donner sa fille, afin d'être allégé une fois pour toutes du gros de la besogne.

Digitized by Google

Cette combinaison ingénieuse, mais très ingénue aussi, de la part du propriétaire, qui s'expose ainsi à devenir ilote le lendemain, subsiste encore. Malgré le réveil incontestable de l'activité indigène, nous en avons sous les yeux des exemples tout récents, vrais vestiges du phénomène social qui se produisit durant les siècles écoulés et qui a fait qu'aujourd'hui sur moins de soixante noms de famille bourgeoises de Fully, plus de trente sont d'origine entremontane. Ce pullulement témoigne que ceux qui s'y sont transférés des hauts vallons du Mont-Joux, du Catogne et du Combin étaient de sobres et persistants travailleurs, aisés à satisfaire dans leurs appétits comme dans leurs sentiments et qui, en échange d'une dot en vastes terrains incultes, venaient offrir aux filles déprimées par la malaria l'apport de leurs gros muscles et de leur robuste santé [1].

II. — ÉMIGRATION LOINTAINE ET PROLONGÉE

Il est temps, maintenant, que nous suivions le Valaisan plus loin, là où par une émigration durable ou définitive il s'engage à fond au milieu des autres races et où, cessant de pratiquer l'essaimage individuel, il va développer son sens de la communauté à proportion de la distance parcourue.

Depuis 1880, de nombreux originaires de l'Entremont vivent par groupes dans les faubourgs parisiens de Montmartre, de

[1] Les Entremontans qui, aujourd'hui, occupent les deux tiers du vaste vignoble de Fully, s'y étaient primitivement implantés par voie de mariages en se montrant plus qu'accommodants, quant aux charmes de leurs conjointes. Une fois dans la citadelle, ils y attirèrent des parents qui firent de même.

Digitized by Google

la Villette, du cours de Vincennes, ainsi que dans les agglomérations suburbaines de Conflans-Charenton, Alfortville et Ivry-sur-Seine. Généralement, et surtout dans ces trois dernières localités, ils s'adonnent à des travaux simples qui n'exigent point d'apprentissage et où la force des épaules supplée à l'effort de la pensée : débardeurs, palefreniers, voituriers-livreurs, relayeurs d'omnibus. J'ai eu l'occasion de remonter à la formation de la plupart de ces groupements de montagnards suisses jetés en pleine houle de la marée parisienne, et j'ai constaté combien ce flux redoutable avait de peine à les submerger. Leur constitution, qui n'est pas de beaucoup antérieure à 1880, relève de deux agents principaux, entre lesquels il est fort difficile de saisir le moindre des rapports et qui furent : 1° la fabrication artificielle de la glace ; 2° la campagne française en Tunisie.

Entre 1861 et 1878, le glacier de Saleinaz, l'un des plus importants et le plus accessible du versant suisse de la chaîne du Mont-Blanc, occupa une partie considérable de la population d'Orsières à l'extraction, à la manipulation et au transport de la glace à rafraîchir jusqu'à la gare de Martigny. Mais, vers 1878, cette importante ressource ayant été graduellement détournée par la double concurrence de la glace artificielle et de la mise en exploitation de celle des lacs du Jura, plus voisine des grands centres de consommation, force fut aux Orsériens de vendre chars et mulets et de courir par le monde en quête de remède à cette crise locale. Toutefois cette émigration de charretiers et de manœuvres ne pouvait se faire en famille et sans esprit de retour, en sorte que, pour ne pas mettre une trop considérable distance entre soi et les siens, l'on s'acheminait surtout vers Paris, prêt à accepter n'importe quelle rude besogne. Les premiers tâtonnements leur ménagèrent toutes sortes de déceptions. Etant donné que là-haut, au village, la force musculaire et le port de lourdes charges assure tout prestige au luron, celui-ci débarquait à Paris d'autant plus fier qu'il était coté plus fort. Mais, à ces questions très élémentaires

Digitized by Google

que chacun pose au travailleur en quête d'embauche : « Qui êtes-vous ?... Avez-vous un métier ?... Qu'avez-vous fait jusqu'ici ?... » le pauvre alpicole se sentait désarçonné. Jusqu'alors, là-haut, ne l'avait-on pas jugé apte à tout ouvrage, autant si ce n'est plus qu'un autre ?

Et lorsqu'on lui demandait ce qu'il comptait faire, invariablement il répondait du ton de l'être le plus accommodant du monde : — « N'importe quoi !... Tout ce que vous voudrez ! » Tant il était éloigné de supposer, l'infortuné, qu'à vouloir se montrer si arrangeant il se fermait précisément des portes qui, peut-être, se fussent ouvertes devant une prétention nette et précise.

Dès 1875, une colonie grandissante d'Entremontans peupla les petits passages de Montmartre, de La Chapelle et du quartier Pigalle, où elle subsiste nombreuse encore, occupée dans des fabriques de couleurs pour la peinture d'art. Quelques années après, l'industrie glaciaire, sensiblement amoindrie déjà, tombait complètement et, par contre-coup, l'on vit se multiplier les départs d'Orsériens pour Paris. Toutefois, le broyage des couleurs, qui est une industrie restreinte, ne pouvait suffire à recueillir toutes ces âmes errantes échappées du glacier. Fort opportunément un moyen de salut leur vint de la cause même de leur malheur. M. R***, l'un des directeurs du chantier abandonné de Saleinaz, était passé à l'entreprise des glacières du lac de Joux, dans le Jura suisse, et, peu après, celles-ci furent absorbées dans la Société des Glacières de Paris. Cette société dut alors s'ingénier à faire de ces glaces suisses une branche commerciale distincte de son exploitation ordinaire et établir à Conflans, à proximité des voies du chemin de fer de Lyon, des installations d'emmagasinage, de réception et de réexpédition dont la direction particulière fut confiée à M. R***. Ce choix de leur compatriote ouvrait devant les Entremontans inoccupés un champ d'activité d'autant plus facile qu'il modifiait à peu d'égards leurs occupations antérieures ; car le bâton de maréchal rêvé par eux consistait en un fouet de cocher-livreur que

Digitized by Google

tous ceux qui avaient couru quelque temps le pavé de Paris en quête de travail pouvaient obtenir.

D'autre part, les événements qui eurent pour résultat, en 1881, d'assurer à la France le protectorat de la Tunisie, avaient éveillé certaines susceptibilités en Italie. Est-il nécessaire de rappeler que des froissements s'ensuivirent, particulièrement dans les chantiers ou ateliers occupant des Italiens, et que de là partit le signal de ces querelles jalouses dont l'épilogue aboutit, plusieurs années plus tard, aux échauffourées d'Aigues-Mortes? A ce moment, des patrons timorés refusèrent ou congédièrent les Italiens et de nombreux travailleurs d'outre-monts durent se résigner à quitter la France. Les Valaisans de la colonie glaciaire de Conflans et ceux qui gravitaient dans son orbite furent, de ce fait, appelés à bénéficier de cet exode partiel en s'embauchant à titre de débardeurs sur les quais d'Ivry. Aussitôt, le bruit se répandit jusqu'aux sources des deux Dranses « qu'à Paris l'on renvoyait les Italiens pour embaucher des Suisses ». Bref, en quelques mois, plusieurs rues d'Alfort et d'Ivry se peuplèrent d'Orsériens, de Bagnards et de Sembranchards.

Or, c'est justement ici que l'on trouve à observer de près combien la communauté montagnarde, si disloquée là-haut par le partage infini de toutes choses, a vite fait de ressaisir toute sa puissance, dès que la race n'a plus devant elle les sujets de rivalités qu'entretient le clan politique. Le premier de ces convois, dont faisait partie un jeune homme qui possédait un parent dans le quartier Saint-Jacques, descendit chez ce compatriote, qui se chargea de nourrir et d'héberger tout ce monde dans son modeste logis jusqu'à ce que chacun se fût procuré du travail. A mesure que quelques-uns se casaient, allant former de chambrées avec les précédents à Alfortville et à Ivry, d'autres convois arrivaient de Suisse et renforçaient le corps de garde chez les bonnes gens de la rue de la Parcheminerie. Car ces humbles travailleurs, dont bon nombre avaient laissé femme et enfants « au pays » pour y cultiver le lopin de terre,

Digitized by Google

logeaient généralement en chambrée en vivant avec une extrême frugalité dans la persistante pensée de hâter le retour, avant lequel on ne s'octroierait pas la plus légère récréation. Plus d'un est ainsi rentré au village au bout de deux, de trois, de quatre années de cette vie résignée de banlieue ; il est revenu prendre, à la station de Charenton ou de Maisons-Alfort, le chemin de fer de Pontarlier et de Lausanne avant d'avoir une fois franchi l'une ou l'autre porte de la cité qui attire tant de gens des points les plus éloignés du globe et dont il est, lui, impatient de ne plus entendre le continu grondement. C'est tout au plus si, peut-être, de la portière du wagon, il se sera préoccupé de jeter au Panthéon ou à la tour Eiffel l'aumône du salut joyeux qui lui permettrait de dire à ses enfants qu'il avait vu le grand clocher de Paris.

La persistance de ces gens à vouloir vivre en commun est même telle qu'une maison ouvrière une fois prise d'assaut par la race, tous songent à s'y réunir. Dans l'espèce de caserne où ils s'étaient entassés à Alfortville, était venu se fourvoyer un camarade de chantier, de nationalité française, qui leur plaisait et qui les amusait. On l'appelait le « Français », comme on aurait dit l'Arabe ou le Tartare. Quand venait le dimanche, ceux qui avaient fini par prendre bon ou mauvais parti de la vie à Paris, accouraient à Montmartre, où broyeurs d'ocre, débardeurs, croque-morts, valets de chambre, portiers d'hôtel se donnaient rendez-vous aux bals-musettes des Savoyards et des Auvergnats, sur les boulevards extérieurs. Quoiqu'il soit plutôt rare que leur esprit si particulier soit servi par l'humour ou le bagout qui convient aux idylles de quartier, de temps en temps quelque audacieux parmi les audacieux parvenait ainsi à faire la connaissance d'une petite bonne provinciale. D'ailleurs, petit à petit, en choquant le verre avec ces autres montagnards de même trempe et de formation analogue, des rapports de camaraderie se nouaient, plus nombreux encore que les rapports de sexe. Ainsi, vers 1880, des pileurs-coloristes ayant fait, dans une de ces salles, la découverte de Pyrénéens

Digitized by Google

employés aux Pompes funèbres, il en résulta qu'en très peu de temps tout un essaim de Valaisans eurent coiffé le haut de forme ciré et endossé l'habit noir mat de la louable corporation des porteurs en terre. Malgré les restrictions introduites depuis à l'embauchage des étrangers dans cette administration, on en trouve encore des vestiges de colonies dans les vastes cités en impasse de la rue de Flandre, à la Villette.

Le Salvanain, qui est non moins industrieux et qui procède de la même variété de la race que l'Entremontan, ne participe aucunement à cette forme d'émigration. Cette exception vient du fait que bien longtemps avant l'exploitation du glacier de Saleinaz, il s'était formé à Salvan un autre courant migrateur qui, de périodique était peu à peu devenu permanent, sinon tout à fait définitif. Un instituteur de la localité, parent du fondateur de ces colonies spéciales, a bien voulu m'en tracer la genèse; je la résume en quelques traits.

En 1842, le hasard d'un accident ayant amené à l'Hôtel-Dieu de Lyon un ouvrier nommé Emmanuel Coquoz, de Salvan, il y fait aussitôt la connaissance d'un Dauphinois qui lui propose une association pour l'exploitation du tartre de vin. Le Salvanain accepte; mais, plus économe ou peut-être aussi trop « Valaisan » pour s'accommoder d'un contrat d'association, il ne sait supporter longtemps cette vie à deux. L'on décide de se séparer et de « tirer chacun sa ficelle », ce qui n'empêchera pas Coquoz de reparaître bientôt à Salvan, chargé de 800 francs en écus neufs. Loin de s'endormir sur ce premier butin, il repartira aussitôt, accompagné de trois jeunes parents, et voilà bientôt le détartreur salvanain implanté partout où mûrit le raisin, dans la vallée du Rhône, sur les coteaux du Léman, dans le Beaujolais, en Limagne, en Languedoc et, finalement, jusqu'en Algérie.

Telles sont les origines et l'historique des principaux courants migrateurs de la race valaisanne sur le continent. Nous remarquons entre autres faits que la troisième variété, celle

Digitized by Google

que représentent les ressortissants de la plaine du Rhône, n'a pris jusqu'ici aucune part notable à l'expansion de la race et que la deuxième variété, la plus éprouvée, la plus stimulée par les aléas de l'agriculture, se retrouve dans son expansion ce qu'elle est dans son existence originelle : énergique à la recherche de ressources, mais inhabile à doubler ou tripler ses économies par voie d'opérations quelconques. L'argent, si rare dans son pays, lui semble trop difficile à acquérir et trop précieux pour qu'il abandonne au moindre des expédients hasardeux le soin de le faire fructifier. C'est beaucoup déjà qu'il s'aventure jusqu'à la Caisse d'épargne ou à l'achat d'un titre garanti par l'Etat. Au surplus, lorsqu'on peut passer pour riche avec dix, quinze mille et pour capitaliste avec cinquante mille francs, à quoi bon s'éterniser à la ville, dans une cohue indifférente où l'on ne peut exercer aucune influence, attirer aucun coup de chapeau et où l'on reste exclu de tous les titres hiérarchiques !

Est-ce à dire que l'homme de la plaine du Rhône n'émigre point ? Non pas, mais son expansion, d'ailleurs très restreinte, en certains endroits purement accidentelle, est plutôt agricole et, partant, limitée aux pays d'outre-mer. Car ce type d'émigrant-là, si par hasard il est actif, a déjà été dressé à un commencement d'exploitation rurale régulière ; il est mieux préparé à la culture des productions riches telles que celles de la vigne, et il a tiré de son contact plus suivi avec la société un certain sens de la spéculation. Même, le plus souvent, c'est un échec subit ou une ardente soif d'enrichissement qui le pousse hors du pays, en sorte qu'il ne s'en éloigne pas avec les mêmes regrets dans le cœur. Recherchant surtout les pays neufs et ayant déjà tâté peu ou prou des affaires, il est rare qu'il s'en aille dénué de toute ressource pécuniaire, comme son voisin montagnard. C'est ainsi que des gens de Martigny sont allés, vers 1880, créer des vignes dans la province d'Oran et que les campagnards de la plaine est du Léman se rendent au Brésil et à La Plata, recherchant des exploitations qui, sans trancher le lien qui les retient au clocher natal, tendent cependant à les

Digitized by Google

en isoler pour un temps prolongé. Avec son niveau presque uniforme, ses horizons plus distants, plus effacés, quelquefois indistincts, la plaine ne laisse pas dans l'imagination du paysan ou dans son cœur la même empreinte que le sol en relief de la montagne : là où l'homme des hauteurs ne recherche que profils et images, celui de la plaine distingue tout d'abord des toises et des arpents. C'est bien cette distinction dans la sentimentalité qui nous explique, en une certaine mesure, pourquoi, en Amérique, l'émigrant de la plaine s'isole au gré de ses intérêts dans la vaste province, alors qu'au contraire le montagnard se serre, plus encore que chez lui, contre ses compatriotes, comme à Manitowoc dans le Wisconsin, à Leawenworth dans le Kansas, et à San Geronimo dans l'Argentine. Le clan n'est pas supprimé, tant s'en faut, mais, pris comme un coin dans l'élément étranger, il semble acquérir de la consistance à mesure qu'il enfonce. Ainsi groupés dans l'isolement, les Valaisans conservent avec soin les traditions, l'idiome, la religion et les idées du vieux pays ; ils se répartissent scrupuleusement leurs filles à marier et parviennent au besoin à réaliser cette association des énergies et des autres forces communes qu'un reste d'individualisme rendait impraticable là-haut. A ce propos, voici un fait plus éloquent que toutes nos considérations.

En 1892, un convoi de trente-cinq ressortissants de la vallée de Viège, comprenant six familles et quelques jeunes gens, quittait le Valais pour aller rejoindre des concitoyens et des proches dans une localité de la province de Santa-Fé. Vers ce temps-là vivait dans le même village haut-valaisan un jeune prêtre dont le budget était démesurément obéré par rapport à ce petit milieu. Un accord se fit aussitôt, entre les familles déjà fixées en Amérique et celles qui partaient, pour offrir à ce prêtre de payer toutes ses dettes — une dizaine de mille francs — à la condition qu'il accompagnerait le convoi et qu'une fois rendu à destination, il se chargerait du service du culte et de l'instruction des enfants de la colonie.

Digitized by Google

Le Valaisan de la vallée du Trient (Salvan), dont le tempérament industrieux a déjà fourni au vieux continent des caravanes de détartreurs de tonneaux, a su découvrir dans le continent nouveau une ressource à son usage propre, et calquée, pour ainsi dire, sur des industries qui sont sa spécialité au pays natal : les extractions de minerai et le flottage des gros bois de construction.

La contrée de Salvan renferme des ardoisières exploitées de vieille date et, depuis plus de deux générations, un grand nombre de ses habitants travaillent ainsi à l'extraction des ardoises et de l'anthracite. De plus, avec ses parois rocheuses et l'engorgement profond de ses cours d'eau, avec les cristaux variés que des bazars achètent aux guides, aux bergers, aux enfants, pour les revendre aux touristes, la constitution de la vallée du Trient prédispose le premier venu à acquérir quelques notions de géologie. Aussi, ses ressortissants se dirigent-ils sur les états de Montana et du Colorado. Vers 1889-90, les premiers partaient de Salvan au nombre d'une quarantaine pour y travailler, les uns dans les forêts, les autres dans les mines. Ils s'associaient à quatre ou cinq, faisaient le ménage commun à tour de rôle, s'arrangeaient pour dépenser juste un dollar par jour sur les quatre ou cinq qu'ils parvenaient à gagner. Après avoir réalisé par ce moyen une ronde somme, quelques-uns revenaient et incitaient d'autres à faire de même, eussent-ils dû laisser à Salvan une famille nombreuse qu'ils rejoindraient au bout de trois ou quatre ans.

Or, si nous jetons un regard sur une carte physique des Etats-Unis, nous voyons que le Montana et le Colorado s'adossent aux deux nodosités les plus épaisses de cette chaîne des Montagnes Rocheuses que les savants appellent l'« épine dorsale » de l'Amérique.

C'est également de ces deux maillons importants de la grande chaîne que se dégagent plus hautes ou tout au moins en plus grand nombre les sommités de premier ordre. Dans l'un prend naissance le Missouri, la première artère fluviale du nord ; de

Digitized by Google

l'autre s'échappent plusieurs de ses affluents principaux, tels que la Platte et l'Arkansas. Du reste, le plateau du Colorado n'est-il pas fameux par ses cluses ou *canons*, gorges formidables taillées dans le roc vif de la gigantesque muraille ?

Précisément, le flottage des bois fut autrefois, avant que les galeries eussent amené le touriste des Alpes jusque dans les profondeurs des gorges du Trient, une des ressources traditionnelles de la population de la vallée de Salvan.

« Toujours dangereux, dit en effet Eugène Rambert, le flottage l'est doublement pour les habitants du vallon de Gueuroz et des environs. Ils flottent sur le Trient et l'on sait par quelle gorge il débouche dans la plaine où coule le Rhône. Elle n'a pas beaucoup moins de trois lieues de longueur, la profondeur en est effrayante et, dans certaines parties, à l'issue surtout, les parois en sont si rapprochées et si étrangement contournées que, du fond, on ne soupçonne pas le ciel... L'idée qu'un jour Joseph descendrait aussi dans la gorge était insupportable à Rose-Tonie. Mais il n'est pas facile à un habitant du vallon de Gueuroz de ne pas être flotteur. C'est la grande ressource, c'est presque une nécessité [1]. »

Ne semble-t-il pas que, de tout le massif alpestre suisse, aucun groupe ne mérite autant d'être comparé à ce tronçon des Montagnes Rocheuses que le versant occidental de la Tour-Sallière et de la Dent-du-Midi, avec ses hauts couloirs de roche nue, surplombant les profondeurs des plus célèbres gorges des Alpes ? Et n'est-il pas surprenant que l'émigrant de cette vallée sauvage ait précisément choisi cette reproduction en grand de sa petite patrie locale pour se livrer à l'un de ses travaux familiers et transformer en dollars les humbles francs que ses pères gagnaient en plongeant dans le Trient ! A son tour, le pasteur du Val-d'Illiez qui, sitôt sorti des occupations de l'in-

---

[1] *Les Alpes suisses* (Récits et croquis).

Digitized by Google

dustrie laitière, a sans cesse besoin d'être caporalisé, se dirige principalement vers les provinces intérieures de la république Argentine, pour y vivre en ouvrier de campagne.

Ce parallèle des trois types principaux de la race transférés sur le sol américain, achève de nous convaincre que chaque variété ou sous-variété porte, là où elle se dirige, l'empreinte profonde de son milieu originel, caractérisée par son degré d'initiative, par son tempérament et par ses goûts.

Ce n'est pas ici le lieu d'établir une statistique ou un tableau comparatif du mouvement de l'émigration. Comme notre mission consiste plutôt à observer les phénomènes sociaux, il doit suffire de constater que ce mouvement va s'atténuant, à tout le moins pour les pays d'outre-mer. Ce mode d'expansion, inauguré vers 1820, à la suite des grandes disettes, des catastrophes qui affligèrent le pays, et aussi en raison de la tournure équivoque des événements politiques, a suivi des fluctuations diverses [1]. Toutefois, à partir de 1870, il a cédé la place, graduellement, à l'expansion sur le continent, parce que celle-ci assurait mieux la facilité du retour. Car le Valaisan *n'émigre pas pour coloniser ou pour s'établir*, mais *pour faire des économies et revenir au pays d'origine*. Depuis cinq ans, l'émigration des Valaisans pour l'Amérique est représentée par des chiffres annuels de 75 à 125 personnes, les plus bas qui aient jamais été enregistrés, et il est permis de prévoir que, les mobiles d'entraînement diminuant en proportion de cette baisse, elle s'accélérera plus rapidement encore.

Assurément, l'expansion d'un peuple ne doit pas être considérée, en soi, comme un fait social à déplorer et, sans vouloir parler ici de certaines populations maritimes qui la pratiquent,

---

[1] Durant les six premiers mois de 1855, alors que la population du canton ne dépassait guère 80,000 âmes, 968 Valaisans sont partis pour les pays d'outre-mer par le seul port de Hambourg.

Digitized by Google

nous voyons même des régions de la Suisse tirer profit du fait d'une certaine dispersion de leurs habitants. Ceux-ci eussent-ils emporté avec eux des éléments de concurrence, elles en tirent invariablement quelque avantage, ne fût-ce que la réputation d'une certaine supériorité dans tel ou tel domaine de l'industrie ou de l'art. Mais avec son émigration *inférieure* de braves gens qui ne cherchent et ne réussissent guère à s'implanter, le Valais ne peut espérer des siens rien de semblable. Nous venons de voir combien la mer parisienne a de peine à submerger le montagnard de l'Entremont. L'ogre yankee ne réussit pas mieux. Ses dents, qui broyent tant de types et de races, n'entament pas le Valaisan et, tenterait-il de l'avaler tel quel, qu'il le conserverait indéfiniment sans le digérer.

Le Valaisan, sauf exception, considère, en définitive, le moindre éloignement comme une résolution extrême. Il ne l'accepte qu'à mesure qu'il sent faiblir autour de lui l'appui, jadis tout-puissant, aujourd'hui défaillant, du clan local.

III. — INFLUENCE ÉTRANGÈRE

Au cours de cette étude, nous avons déjà relevé ce fait que, tout en fréquentant chaque année davantage le pays du Valais, ses séjours d'été, ses sites ou ses points de vue, l'étranger n'exerce pas d'influence directe sur les idées, les mœurs ou les goûts de ce peuple si fortement encadré et si obstinément fidèle à ses usages, à ses traditions, à ses préjugés et à sa routine. Nous avons vu aussi qu'autrefois la classe supérieure et cultivée portait plutôt l'empreinte de la société française et italienne. L'ambassadeur de France près la République du Valais y prenait part aux principales solennités publiques et était, de ce fait, reconnu pour l'arbitre de l'élégance et du bon

Digitized by Google

ton. Mais il est un peu difficile de savoir quelle était l'influence exercée sur les idées par ces représentants plutôt effacés d'une grande monarchie. Peut-être, si Chateaubriand, nommé à ce poste par le Premier Consul, en 1804, en eût pris possession, aurions-nous quelques pages curieuses qui nous renseigneraient sur le Valais d'alors et sur le rôle exact que pouvait jouer dans ce pays l'influence française [1].

Quant aux immigrants du commerce et de l'industrie, nous avons déjà pu noter leurs relations au sein de leur nouveau milieu et constater que leur introduction, opérée individuellement et sans organisation, ne leur permettait pas de conserver longtemps le pli exotique.

Dans le domaine de la pensée, plus encore que dans tout autre, le Valaisan est très défiant vis-à-vis de l'étranger, et si, une fois ou l'autre, quelque personnage a pu introduire des idées ou des éléments de culture intellectuelle ayant cours dans les grands centres, c'est sans le prévoir, par l'entremise d'élèves ou d'interprètes, et surtout grâce au temps et à la nature spécialement propice du terrain où tombait la semence.

Ainsi, vers 1844, Sion donnait asile à deux proscrits français, Monteilhet et Hutinot. Un jour, un jeune étudiant en droit, M. Gailland, discutant avec des amis sous la fenêtre de l'un d'eux, attirait l'attention de l'étranger, qui le rechercha, s'en fit un élève et un confident. Devenu notaire dans la vallée de Bagnes après les orages politiques de cette période, M. Gailland fut un véritable apôtre de la libre pensée dans ce petit milieu. Durant plus de quarante années, il y exerça une influence suivie sur la jeunesse, y propagea et facilita la lecture d'auteurs strictement interdits du haut de la chaire et forma ainsi un important foyer d'incrédulité, le seul qui ait jamais eu quelque durée dans tout le pays.

---

[1] Chateaubriand donna sa démission, comme on le sait, après l'exécution du duc d'Enghien.

Digitized by Google

C'est l'unique exemple un peu frappant et un peu général d'influence exotique sur les esprits, et il ne s'est manifesté que par voie indirecte. Encore convient-il, pour bien l'expliquer, de rapprocher ces différentes circonstances : 1° que la carrière du philosophe a été longue et peu troublée; 2° qu'en ne recherchant que d'un air détaché les emplois publics, pour lesquels tous les autres se battaient, il a conservé l'habitude du franc parler et une popularité relative; 3° que cette vallée avait eu pour seigneurs féodaux des ecclésiastiques. Le peuple, qui aurait pardonné cent fois à des seigneurs laïcs leurs menues pratiques du droit féodal, conservait, à cet égard, de persévérantes rancunes contre des maîtres dont il ne s'était libéré que cinquante ans auparavant et dont il discernait difficilement le moyen de concilier les actes temporels avec les enseignements de la religion.

Si nous nous transportons dans le domaine des intérêts agricoles, nous trouvons toujours le Valaisan lent à s'inspirer de l'exemple de l'étranger. Pour la moindre des transformations dans le travail ou dans l'outillage, il faut que le système nouveau ait fait patiemment ses preuves, ou que, pour être adopté, il ait passé par le long alambic des plus puissants. Je sais un paysan qui posséda une batteuse durant plus de quarante ans sans que nul ait voulu l'imiter. Non seulement on n'en acheta point, mais pas un ne lui demanda à emprunter la sienne. Au bout de quelques années, il dut renoncer à l'utiliser pour lui, afin de ne pas être la risée du village. Aujourd'hui qu'il est mort, le vent a tourné.

Prenons un exemple d'ordre moins local. Nous avons déjà parlé de Saxon, l'ancien rival de Monte-Carlo où affluaient, vers 1870, les oisifs et les viveurs, amis du tapis vert. Cette localité est patiemment devenue, depuis la suppression de la roulette, en 1877, un centre d'industrie agricole. Or, fait étrange, c'est à quelques-uns de ces « oisifs » qu'il doit d'avoir reconnu le parti à tirer de ses terrains d'alluvions. Un Français, M. Morel, surpris de la rare fécondité de ce sol, que les eaux du

Digitized by Google

Rhône affleurent à une quinzaine de centimètres, et des conditions particulières du climat, s'ingéniait à créer la première plantation d'asperges; un Bâlois, M. Egg, y propageait la fraise, la pêche et l'abricot; plus tard, un Allemand, M. Bollin, appelé dans le pays comme jardinier des terrains du Casino, y créait au milieu d'une lande couverte d'argousiers, où la commune laisse les pauvres gens paître leur petit bétail, des pépinières dont les fruits défient de loin, dans les expositions, tous les produits analogues de la Suisse.

En dépit de ces merveilleux résultats, ces divers initiateurs firent peu d'élèves dans le pays. Ni le petit propriétaire, ni les bourgeoisies possédantes ne surent sortir des habitudes acquises ou braver la critique pour adapter leurs champs, leurs jardins ou leur lande à cette culture riche.

Cette ténacité dans ses pratiques établies et admises laisse pressentir quelles conclusions se dégageront d'elles-mêmes, dans notre prochain chapitre, de l'ensemble de nos observations. Nous n'avons plus, en effet, pour clore cette étude générale du peuple du Valais, qu'à rapprocher, à enchaîner et à passer en revue les faits saillants du passé de la race, ses dispositions, ses préoccupations de l'heure présente et les conséquences logiquement prévues qu'il est permis de dégager de tout cela pour son avenir.

Digitized by Google

X

HISTOIRE DE LA RACE

Le peu que nous savons du Valaisan préhistorique est qu'il habitait de préférence les pentes et les plateaux moyens. Ce n'est plus là une simple hypothèse, surtout depuis que les découvertes multiples de tombeaux et de menus objets d'ornement sont venues démontrer que ses tribus, essentiellement pastorales, trouvaient à cette demi-altitude de 800 à 1,700 mètres, entre les flancs inférieurs des vallées couvertes de pentes arides et la zone supérieure aux forêts, le moyen de faire commodément évoluer leurs troupeaux.

Car le fond de la vallée du Rhône n'était pas seulement exposé aux incursions, toujours redoutées, des hordes et des légions lointaines, mais les fréquents débordements du fleuve, les irruptions des torrents latéraux, l'éboulement, l'avalanche, fléaux divers à la marche desquels rien ne venait alors s'opposer, tout concourait à le rendre inhabitable.

Dans les vallées latérales, ce travail destructeur de l'élément était bien plus redouté encore : la plupart des légendes alpestres rappellent le persistant duel entre l'homme et les forces inertes ; fréquemment elles se rapportent aux érosions entraînant les hauts plateaux herbeux et les bourgades qui les couronnent. La fée valaisanne séjourne presque toujours à une

Digitized by Google

certaine altitude, et même il n'est guère de vallée latérale importante ou de tronçon de la vallée principale que le peuple, assez inhabile à démêler les diverses périodes des temps, n'affirme avoir été occupée par un lac et dont un rocher nu et inabordable ne montre de loin, fixée au granit, certaine grosse maille de fer rongée de rouille où l'on amarrait les embarcations.

I.— LE PEUPLEMENT DU VALAIS

A de si longs intervalles, il est sans grande portée, au moins pour un ouvrage de pure observation, de rechercher la voie par laquelle les peuplades celtiques se seraient introduites dans le Valais. Elisée Reclus assigne cet événement à l'âge du bronze ou à l'époque du fer, moment auquel les lacustres, qui devaient être d'origine finnoise ou ibérique, furent exterminés par les Celtes pourvus d'armes tranchantes. M. Albert Naville, a publié en 1869 [1] une relation d'après laquelle la vallée du Rhône aurait été explorée, en tout ou en partie, par les Grecs qui, venant de fonder Marseille, à gauche de l'estuaire de ce fleuve, furent naturellement tentés d'en explorer le cours et les rives. Mais cette relation, sans noms de lieux et sans autres points de repère que des descriptions imprécises, comparables à celles qui ont été laissées plus tard sur le passage d'Annibal, ne renferme rien sur les premiers habitants du Valais actuel. Quoi qu'il en soit, les Celtes durent habiter ce pays depuis de longs siècles avant notre ère, puisque, selon Polybe, il y aurait environ vingt-deux siècles déjà que des Celtes, descendus des Alpes et de la haute vallée du Rhône, se vendaient aux Romains

[1] *Echo des Alpes*, nº 4.

Digitized by Google

pour aller combattre d'autres Celtes dans la plaine du Pô. Les bons Valaisans qui montent encore la garde autour du trône du Vatican ne se doutent évidemment pas qu'ils sont les humbles continuateurs d'un instinct social antérieur au christianisme lui-même.

La première altération profonde infligée à la race autochtone serait ainsi l'œuvre de Jules-César et de son lieutenant Galba. Longtemps, le fait que les monuments de la puissance romaine se sont conservés plus nombreux dans la partie occidentale de la grande vallée, avait tendu à accréditer l'idée que cette région inférieure, où l'on parle romand, avait été seule à bénéficier de cette première civilisation et que, beaucoup plus tard seulement, la partie orientale, où est parlé l'idiome germain, dut être colonisée par des immigrés du nord échappés des hauts plateaux du Gothard.

C'est là une ancienne version que les découvertes faites dans la vallée de Binn par M. Bernouilli, de Bâle, et en divers autres endroits par M. Reber, de Genève, ont achevé de détruire en démontrant qu'il n'est pour ainsi dire pas de retraite alpestre où le Gallo-Romain n'ait fait souche. En sorte que si, plus tard, l'émigration allémanique a trouvé le moyen de s'infiltrer sans difficulté apparente parmi les peuplades primitives du Haut-Valais, c'est vraisemblablement là une particularité applicable au bassin de Conches et à la vallée de Loetschen, contrées où, en raison du froid et de la pénurie des ressources, les indigènes étaient inévitablement clairsemés. Au reste, quoique beaucoup moins fréquenté que celui du Mont-Joux, le passage du Simplon — et sans doute avec lui ceux du Gries et du Nufenen — était déjà pratiqué par les Romains. Il est parfaitement acquis d'ailleurs que les relations entre le Haut-Valais et l'Italie furent, durant presque tout le moyen-âge, très actives et très suivies, comme elles l'étaient encore il y a un siècle à peine, c'est-à-dire avant que l'ouverture de routes carrossables et l'accès des voies ferrées eussent mis fin au trafic régulier par les cols élevés.

Digitized by Google

Après la chute de la puissance romaine, ce pays devint un des théâtres les plus actifs des exploits des hordes dévastatrices accourues du Nord et de l'Orient. Outre les Allémans et les Burgondes, dont la pénétration fut manifeste et qui lui apportèrent quelque chose de leurs mœurs et coutumes, la race gallo-romaine subit encore, en un temps relativement court, différentes altérations. Car ces étroites vallées latérales, aux gorges profondes, alors enchevêtrées de forêts, devaient offrir d'impénétrables refuges aux hordes cernées ou débandées des Barbares. C'est ainsi que les Huns passent pour avoir défriché les hautes solitudes de Nendaz et d'Anniviers — ce qui engagerait à leur attribuer en plus la vallée d'Hérens, puisqu'elle sépare les deux précédentes. Les Sarrasins, un moment maîtres des cols supérieurs du Valais, auraient, selon différentes traditions, colonisé les deux principaux embranchements latéraux : les vallées de la Viége et celles de la Dranse. Leur présence, à peine justifiée au pied du Mont-Rose par des étymologies discutables et d'ailleurs contestées [1], est historiquement démontrée dans le voisinage du Grand-Saint-Bernard dont, pendant plus de deux cents ans, ils occupèrent les défilés ; Reinaud dit même que « non seulement ils épousèrent des femmes du pays, mais qu'ils commencèrent à s'adonner à la culture des terres [2] ».

En résumé, la plupart de ces vallées retirées se voient assigner des colons de provenances diverses, dont les traits spéciaux n'auraient cessé de subir en plus l'influence continue des races qui peuplent les contrées limitrophes du centre de la

---

[1] M. Richter, professeur à Salzbourg, conteste l'origine arabe de la plupart de ces noms propres géographiques, tels qu'Ailmagell, Mischabel, Allalin, etc.

[2] Reinaud, *Invasions des Sarrasins,* p. 178-179. Elisée Reclus fait cette réserve : « Mais ils furent trop peu nombreux pour que leur influence ethnologique puisse avoir été considérable. »

Digitized by Google

Suisse, de la Savoie, du Piémont et de la Lombardie. Il n'y a pas à s'étonner par conséquent, si les conjectures vont grand train sur la composition de cette race et si les savants ont tenté de lui appliquer, comme à tant d'autres, le classement plus ou moins approfondi en dolychocéphales, brachycéphales et dérivés. Mais cette différenciation entre crânes élargis ou allongés, que Metchnikoff dit être restée imprécise où qu'on ait voulu l'appliquer, n'offrirait pas en Valais de conditions plus spécialement frappantes. Il est bien vrai que M. Bedot a été induit, par une série d'expériences, a établir un système de répartition du peuple du Valais en cinq races, mais un observateur valaisan, M. Maurice Charvot, bien placé pour suivre et contrôler au jour le jour et étape par étape les différents facteurs qui ont pu servir de base à ce système, se montre moins affirmatif. Il relève, et selon nous avec raison, que les observations de M. Bedot ont été limitées en un trop court espace de temps et qu'elles ne sauraient comporter jusqu'ici qu'un seul fait bien établi, c'est-à-dire que « les localités de la vallée du Rhône qui ne sont pas alimentées par l'immigration des vallées latérales correspondantes sont habitées par une race à tête petite et allongée ». M. Charvot dégage aussi le fait que, dans la hâte de ses recherches, le savant genevois n'a pas tenu compte de la migration continuelle de la montagne dans la plaine [1].

En se livrant au caprice de tant de faits historiques, d'observations objectives, d'hypothèses basées ici sur les traditions et là sur des vraisemblances, on pourrait subdiviser à l'infini et disperser sans cesse de rameau en rameau le réseau des races

---

[1] *Le Valais romand. — Causerie scientifique*, nos des 15 mai et 1er juin 1896.— Afin de ne pas nous attarder hors du cadre de notre étude, nous renvoyons ceux de nos lecteurs que cette question spéciale pourrait intéresser aux études et rapports ethnographiques de M. Eugène Pittard, qui a poussé ses expériences beaucoup plus loin.

Digitized by Google

et des « sous-races » qui sont entrées pour quelque chose dans la formation du type valaisan actuel. Mais outre que « la race, comme l'a fort bien dit Elisée Reclus, n'est pas une cause, mais un effet, qu'elle est fille de la Terre et que ce sont les milieux qui la forment », nous tenons à rappeler que cette œuvre n'est point une entreprise historique chargée d'analyser les moindres faits et d'apporter la preuve de chaque point soulevé. Ce dernier chapitre, bien que consacré à l'histoire, n'est qu'un anneau final nécessité par l'enchaînement naturel et logique des précédents et son but consiste à dégager, d'entre les faits, ceux par lesquels a été influencée la formation du type et de ses deux principales branches.

II.— UNITÉ PERSISTANTE DE LA RACE

La vérité est que le Valaisan, produit d'une région parfaitement délimitée et de physionomie très particulière, unique, distincte, constitue dès l'origine un type social propre, c'est-à dire un « peuple ». Nous allons voir de quelle manière, en dépit des incidents de l'histoire, cette unité tend sans cesse à se rétablir. Car il ne saurait en être différemment. D'une extrémité du pays à l'autre, la constitution générale du sol, son rapide étagement, son régime d'adaptation et de culture, la forme et l'agencement des demeures, leur ornementation et leur mobilier, le vêtement et jusqu'aux sculptures naïves conçues par l'imagination ou exécutées par l'art populaire, tout révèle une même influence, un mode semblable d'existence, un ordre commun de préoccupations. Rien ne ressemble plus à un village élevé de l'Entremont que tel hameau des hautes vallées de Viège, de Lœtschen ou de Conches. Les chapelles elles-mêmes, avec leurs angles de tuf, leurs parvis voûtés, leurs

Digitized by Google

portails à grand cintre, barrés de colonnettes de bois ou croisillonnées de fer forgé, le grossier relief de leurs images, les tons crus de leurs peintures, les lourdes croix massives qui tantôt les escortent, tantôt vont monter la garde près des abîmes, tout exprime en définitive les soucis connexes d'une même âme. Je n'étendrai pas le rapprochement à l'architecture extérieure des églises, ordinairement édifiées par des maîtres étrangers et d'époques diverses.

Au reste, durant toute la première période de la féodalité, les destinées politiques des Valaisans de l'est et de l'ouest semblent confondues; les mœurs ne diffèrent qu'en raison du contact et du voisinage respectif. L'évêché valaisan, destiné à grouper en faisceau ces peuplades fédérées par la communauté de position orographique, stratégique et économique, prend en effet naissance dans le monastère d'Agaune (Saint-Maurice) dont le chef réunit les deux titres et les deux fonctions. Bientôt les intérêts de l'épiscopat se séparent de ceux du monastère et l'évêque transfère son siège à Octodure, centre de l'administration romaine, en laissant aux moines le soin de se trouver une autre direction que la sienne.

Entre temps, l'éclat de la métropole s'est affaibli, l'étoile de l'empire a pâli, tandis qu'abandonnées de nouveau à elles-mêmes, les forces de la nature viennent submerger Octodure. Puis surgit l'horreur des guerres civiles. Sentant la sécurité de son siège et celle de sa propre vie menacée, l'évêque déserte son séjour pour s'éloigner davantage d'Agaune, et voilà l'évêché du Valais installé à Sion, où nous l'avons retrouvé debout après quatorze siècles.

Cette rupture complète entre l'évêché et le grand monastère nous livre la clé d'un fait historique qui va désormais dominer toute l'histoire du Valais. Durant plus de mille ans, ce cloître jaloux de ses immunités et de son indépendance, luttera contre les évêques dont il tentera même d'écarter la juridiction spirituelle sur ses sujets.

De ce conflit persistant il reste à retenir que c'est d'une

Digitized by Google

compétition d'autorité et d'une divergence d'intérêts, plutôt que d'une différence de race, que naissent les divisions et défiances entre Valaisans orientaux et occidentaux. La langue n'est en tout ceci qu'un prétexte très apparent, mais d'autant plus négligeable que la plus grande partie du Haut-Valais était, dans la première moitié du moyen-âge, de langue romane. « A une époque qu'il est difficile de préciser, dit M. V. van Berchem appuyé sur d'autres savants, des émigrants de race allémanique avaient franchi la Furka ou les passages de l'Oberland bernois et s'étaient établis dans le Haut-Valais. A la longue, la population primitive de ces vallées, probablement assez clairsemée alors, avait été absorbée par ces nouveaux venus, si bien qu'au XIIe siècle toute la partie supérieure de la vallée du Rhône et les vallons latéraux qui en dépendent étaient entièrement germanisés. Au XIIIe et XIVe siècles, la limite des deux langues passait au-dessus de Loèche, où l'on parlait encore le roman. Pendant la plus grande partie de cette période, l'élément romand l'emporte par la supériorité du nombre et par la force que lui donne une situation acquise. Il domine dans l'Eglise et dans le gouvernement épiscopal. Les événements de la seconde moitié du XIVe siècles prépareront la suprématie des communes allemandes ».

Le XVe siècle fera le reste, grâce à l'évêque Supersaxo qui, parvenu à expulser définitivement la Maison de Savoie de la vallée du Rhône, entendra la germanisation selon la manière allemande, en précurseur de Bismarck et des Hohenzollern[1].

Toutefois, la fin du XVIIIe siècle marquera le retour du français et l'impulsion sera telle qu'en 1900 on comptera 85.000 Valaisans romands contre 30.000 germains.

---

[1] « Originaire du dixain de Conches, Walter Supersaxo était né allemand ; il affectait même de ne point faire usage de la langue française ou romande qui dominait alors à Sion. » — F. DE GINGINS.

Digitized by Google

L'influence prépondérante de telle ou telle langue dans cette étroite et longue vallée est par conséquent subordonnée à un mouvement de flux et de reflux déterminé par des causes très différentes dont la plus normale est assurément la dernière, puisqu'elle est le jeu d'un phénomène libre et naturel.

C'est une erreur bien plus manifeste encore de prétendre mettre en opposition un « Valais épiscopal » et un « Valais savoyard ». L'application de ce premier terme à la partie orientale du pays est aussi impropre que celle du second à la partie occidentale. « Episcopal ? » Veut-on désigner par là la seigneurie de Mœrell près des sources du Rhône, que les princes de Savoie détiennent en arrière-fief pendant que celle de Martigny, qui couvre une notable partie du Valais dit Savoyard, ne cesse d'être une terre épiscopale[1] ? Au surplus, où fut le berceau de l'évêché ?... Quelles en furent et en sont encore les limites ? La conclusion à opposer aux partisans de cette classification est que, tour à tour, l'ensemble du pays a passé sous l'une et l'autre domination et que ce mot de « savoyard » n'a été inventé qu'à titre de prétexte enfantin pour justifier ou tenter d'excuser le tort qu'eut le Haut-Valais d'opprimer des compatriotes moins bien barricadés que lui contre les troupes des comtes. Il ne serait pas moins puéril de vouloir découper le patron de deux races au gré de divisions féodales, disloquées à l'infini et remaniées sans interruption.

En sorte que nous croyons avoir démontré — et d'ailleurs l'ardeur mise par les dixains à vouloir sans cesse ressaisir l'extrémité occidentale du pays l'aurait démontré sans nous — que l'unité de la race a de tout temps persisté, parce que la

[1] Dans tout le Valais et surtout dans le Bas-Valais, les droits de l'église de Sion se heurtent aux droits des comtes de Savoie. Souvent les uns et les autres sont mal définis ou si intimement mêlés qu'il est presque impossible de les distinguer. — Van Berchem.

Digitized by Google

communauté de vie, de besoins et d'intérêts ne permettait pas qu'il en fût autrement. Lorsque, vers le milieu du XIXe siècle, les Bas-Valaisans, affranchis et vainqueurs, se verront suggérer la pensée de scinder le canton et de se séparer de leurs dominateurs, leurs chefs refuseront à leur tour de démembrer le territoire et le ménage national.

III.— LE RAMEAU ORIENTAL

Cette affirmation de l'unité de la race ne saurait pourtant nous entraîner à prétendre que la division historique du pays du Valais en deux parties tiraillées pendant treize siècles par deux influences rivales ou ennemies, chacune préoccupée de se ménager un appui chez son propre voisin extérieur, l'évêque chez les Confédérés, l'abbaye de Saint-Maurice sur la Maison de Savoie, ait pu rester sans effet. L'esprit des Valaisans orientaux et occidentaux eût-il été parfaitement commun et identique à son origine que les conditions du sol, légèrement plus favorables chez l'un que chez l'autre, la nature distincte des rapports, des affinités de voisinage, le courant inévitablement varié de la politique féodale n'en auraient pas moins eu certaines conséquences opposées.

Il est surtout à retenir que, des circonstances particulières ayant permis aux gens du Haut de s'affranchir avant leurs compatriotes du joug de la haute féodalité, une avance marquée en est infailliblement résultée pour eux dans l'éducation politique. Ainsi libérés et organisés dès la fin du moyen-âge en sept petites républiques autonomes, constituées des débris de ces domaines seigneuriaux, ces Valaisans orientaux possèdent, en dépit de leurs allures peut-être un peu plus rustiques, une entente innée et très sûre des affaires publiques

Digitized by Google

que l'on aurait quelque peine à rencontrer au même degré chez les occidentaux. Exercés à faire fléchir leurs chefs, ils sont accoutumés à exiger, partant à obtenir.

Ces paysans, ces montagnards, constate M. Edouard Rod dans l'article que nous avons déjà cité, furent, à l'occasion, de profonds politiques et de grands capitaines. Ils eurent de la ruse et de l'héroïsme, autant que les tyranneaux des républiques italiennes du XVe siècle, ils furent aussi cruels, quelquefois aussi perfides. Et dans leur genre — pour autant que leur sol le permettait — ils furent aussi magnifiques.... »

Cependant les conditions du sol, nous allons le voir, ne furent pas l'entrave unique et directe à cette magnificence. Ce régime de petite fédération par dixains, c'est-à-dire par minces cellules régionales, avait imprimé à ce peuple pauvre tous les instincts d'étroitesse politique et de mesquine économie dont nos observations ont dégagé cent exemples. Mais d'autre part, n'est-ce point également lui, qui, de tout temps, les affranchit de la dictature et des souverainetés absolues? attendu que les démocraties montagnardes tiennent plus à l'égalité dans la pauvreté qu'à une liberté et à une aisance qui leur serait octroyée par la grandeur d'un seul ou la munificence de quelques-uns.

Aussi, dès leur naissance, voit-on les communes profiter des dissensions des seigneurs. Par exemple, au XIVe siècle, nous les trouvons en opposition violente contre l'évêque Guichard Tavelli, protégé et serviteur des comtes de Savoie; pour s'en débarrasser, elles se servent des de la Tour, lesquels, en vue des intérêts de la haute féodalité, précipitent Guichard du haut des rochers que couronne son château de la Soie; puis, à la nouvelle de cet assassinat, elles se soulèvent sous prétexte de venger leur évêque, et bannissent les de la Tour. Moins d'un demi-siècle plus tard, la maison de Rarogne, dont le domaine franchit les grands glaciers des Alpes Bernoises et va se dérouler au nord jusqu'aux portes de Zurich, est toute-puissante en Valais : le baron Guiscard de Rarogne est capitaine général du pays, son neveu Guillaume occupe le siége épiscopal, que la

Digitized by Google

parenté lui a transmis et qu'il se réserve de faire passer après lui à quelque autre membre de la riche famille. Mais la politique insolente de Guiscard, ses rapports avec le comte de Savoie et le duc de Milan portent vite ombrage au peuple valaisan ; en 1414, les « francs patriotes » inventent pour lui le plus singulier des modes d'ostraçisme connus, la *Mazze* [1].

La mazze consistait primitivement en une forte racine de bouleau dont les radicelles étaient enroulées autour du tronc, sur lequel on avait préalablement sculpté, d'une manière fort grossière, une figure humaine souffrante, symbole de la justice outragée. Dans les mouvements d'effervescence publique, l'étrange statue était transportée de village en village ou disposée sur une place des grandes bourgades.

Lorsque le peuple, accouru en foule, faisait cercle autour de la statue, un homme hardi s'approchait en qualité de chef ou d'avocat de la mazze, chargé de prendre la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple, s'adressant à la statue, lui demandaient alors : « Mazze ! pourquoi es-tu si triste ? Mazze, pourquoi es-tu venue ici ? » Quelquefois on ajoutait : « Mazze ! nous voulons te porter secours, mais dis-nous contre qui !... Est-ce de la Tour ?... Est-ce Asperling ?... Est-ce Hennegarten ? » Au nom du seigneur objet du mécontentement populaire, le chef de la mazze inclinait la sinistre image et tous ceux qui se disposaient à prendre la défense de la massue y enfonçaient un clou en signe d'adhésion. Une nuit, la grossière statue est déposée toute criblée de clous devant la demeure du capitaine général. Celui-ci comprenant le danger qui le menace, court chercher du secours en Savoie et à Berne, déchaîne sur le Valais la grande noblesse de la Suisse centrale, saccage la ville de Sion, mais finit par être défait avec les Bernois à Ulrichen après la confiscation de ses biens et la dévastation de ses châteaux. Peu après, à la mort d'André de Gualdo (1437) les patriotes,

[1] De l'italien *mazza*, massue.

Digitized by Google

jaloux de disputer le trône épiscopal à l'influence étrangère et féodale, obtiennent de participer à l'élection de l'évêque. En dépit des résistances réitérées du Saint-Siège, ils réussissent à perpétuer cet usage encore en vigueur et exercé pour la dernière fois en 1895.

Dès l'acquisition de cette prérogative, les patriotes se concertent naturellement pour ne plus porter au siège épiscopal que des enfants du peuple. Mais ces derniers eux-mêmes ne tardent pas à tomber en disgrâce dès qu'un peu de célébrité, de luxe ou de grandeur les entoure. Ainsi les dernières années du XVe siècle voient arriver sur ce trône Mathieu Schiner. Mais l'ancien étudiant qui avait chanté pour vivre, étant parvenu au cardinalat et aux grandeurs, la mazze le frappe. Et le démagogue Georges Supersaxo, auquel cette proscription, qui est son œuvre, devrait profiter ne jouit pas longtemps de son triomphe : il est bientôt à son tour suspecté à cause de ses biens et de ses hautes relations. La grosse statue faite d'un tronc de bouleau se dresse devant lui et, malgré ses immenses richesses, il va mourir en exil, laissant sa vigoureuse postérité de douze fils et de onze filles se disperser au vent de la destinée.

Cette méthode d'ostracisme ne fut abolie qu'en 1551, après que la plus grande partie de la noblesse eut été chassée et ses biens confisqués.

Ainsi subdivisés, morcelés et disloqués, les biens seigneuriaux tombaient en grande partie dans le domaine des dixains, échappant par ce fait à toute police générale : chasse, fourrages, pâtures, forêts, devinrent le partage de ces populations qui, essentiellement pastorales, pouvaient plus facilement exploiter en communauté de telles acquisitions territoriales.

Pourtant après la dispersion et la ruine de la noblesse du moyen âge, le peuple d'autant moins capable de se passer de chefs qu'il est plus disséminé et que les communications lui sont plus difficiles, est bien obligé de se créer une classe dirigeante qu'il va tirer nécessairement de son propre sein. C'est ainsi que chaque dixain se taillera un tout petit patriciat de

Digitized by Google

magistrats qui ne tardera pas d'inscrire sur ses parchemins un nom de haie, de hameau, de torrent, de forêt, de vignoble ou de pâturage.

Cette noblesse de seconde pousse, constituée après l'abolition de la mazze, semblerait avoir médité à trois siècles de distance ces paroles que Taine écrirait plus tard : « Dans la démocratie pure, les hautes branches de l'arbre social, non pas seulement les vieilles, mais encore les jeunes, restent stériles. Sitôt qu'un rameau vigoureux dépasse les autres et atteint la cime, il cesse de porter fruit ! »

Cette maxime que les Rarogne, les de la Tour, les Supersaxo et les Schiner avaient ignorée, la nouvelle classe dirigeante va la faire sienne en s'appliquant à détourner d'elle les dangers auxquels s'était exposée son aînée, en restreignant ses goûts de magnificence et de luxe et en s'interdisant le plus souvent tout rapport avec les grands d'autres contrées. De ce nouveau patriciat, un seul membre fait notoirement exception, mais celui-là a le sens de la vie populaire ; il s'habille en paysan par ostentation, il attire les jésuites dans le pays pour se faire des alliés par appui mutuel et, malgré tout cela, comme il connaît ses concitoyens et leur instinct de défiance, il adopte cette devise particulière : « *Nihil solidum nisi solum*... Rien de durable que ce qui est isolé ! »

Sorti comme un héros de légende de la vallée sauvage et déserte du Simplon, Gaspard Stockalper fut riche, grand, magnifique autant qu'audacieux, entreprenant et madré. En vertu même de cette maxime favorite, il plaça en biens fonds presque toute son immense fortune tirée des richesses naturelles de la vallée alpestre, en particulier des défuntes mines de Gondo qu'il exploita vraisemblablement avec plus de succès que les derniers actionnaires, en même temps que la régie des sels du pays. Et encore, cette façon de se vêtir en montagnard tout en habitant un somptueux château, d'établir le long des défilés du Simplon des tours de refuge ou de défense, d'attirer les jésuites par de grandes dotations, tout cela joint au fait de se rendre fréquem-

Digitized by Google

ment à la cour de Milan sans dire pourquoi, lui suscita de nombreuses difficultés. Une fois, il subit un exil de six ans durant lesquels on confisque une partie de ses biens situés dans le pays ; plus tard, sommé d'indiquer aux patriotes le montant de sa fortune, il s'ingénie à la faire paraître moins grande qu'elle ne l'est.

Aussi, instruite de la sorte à l'école des faits, cette noblesse de second jet, dont, au XVIIe siècle, Gaspard Stockalper fut l'exception à peu près unique — une de celles qui confirment la règle — se gardera-t-elle de soulever les défiances qui avaient perdu la précédente. Elle se prêtera aux exigences du peuple pour ce qui est de le diriger, mais à la condition de lui rendre le moins de services réels qu'il soit possible. Cela fera un de ces bons ménages de vieux célibataire où maître et valet vivent sur un pied à peu près identique, se tenant chacun pour le vrai chef du logis désert. Allégé par ce moyen de ses rameaux supérieurs, qu'agitaient les grands courants lointains, l'arbre de la démocratie s'immobilise à l'abri des hautes murailles alpestres ; comprenant que la consigne est d'agir le moins possible pour ne pas être suspect d'intrigue, le magistrat s'attache de tout son pouvoir à conserver les positions acquises, à en conquérir de nouvelles et en assurer la transmission dans sa propre famille. Or, comme disait Taine, « sous une telle pression séculaire le caractère se fait, ce qui était habitude devient instinct, la forme acquise par le père devient héréditaire chez l'enfant ».

L'on pourrait ajouter, que, plus l'enfant a reçu de cette forme acquise, plus il perd le souci de son acquit ; du père il reçoit plus sûrement la succession des biens que celle des énergies, et c'est par quoi les dangers de l'immobilité vont se décuplant en proportion de sa durée ; ce qui revient à dire que si, petit à petit, le peuple devient moins jaloux et moins soupçonneux à l'endroit des chefs, c'est que graduellement ceux-ci se sont façonnés au moule de sa volonté.

Cependant, au bout de quelques générations issues de

Digitized by Google

mariages répétés entre ressortissants de ce réseau restreint et ténu de familles patriciennes, la noblesse déserte Rarogne, Viège, Conches et les autres régions élevées ou écartées ; les séductions de la petite ville et des importantes bourgades, leurs conditions d'existence plus douces, leurs ressources agricoles plus riches l'attirent. Ceux que les postes élevés de gouverneurs de Saint-Maurice ou de Monthey a éloignés dans le Bas-Valais y trouvent un noyau de société chez les moines de l'Abbaye, de bonnes ressources foncières dans les fermes agricoles et vigneronnes d'alentour et d'excellentes dotations chez les petites bourgeoises qu'une humble particule suffira à anoblir pour les rendre dignes d'eux. Ainsi, la fusion des deux corps dirigeants du pays se prépare. Les deux trônes abbatial et épiscopal se rapprochent au premier souffle avant-coureur du coup de vent révolutionnaire qui va les transférer sous la même tente.

Mais c'est dans la capitale que viennent se grouper en plus grand nombre les hautes familles ; c'est là que la noble société se tasse, prend consistance et sème ses rejetons sur toutes les avenues du pouvoir. Quelques événements traversent, il est vrai, cette longue période d'immobilité sociale : les deux plus considérables sont l'introduction partielle de la Réforme, bientôt définitivement refoulée, puis l'invasion du pays par les troupes du Directoire. Mais le patriciat valaisan sortira de ces troubles plus imperturbable qu'il y était entré, car désormais, loin d'enflammer le peuple et de le précéder au danger, il se contentera, et peut-être pas toujours, de le suivre. Témoin cette campagne de résistance à l'invasion française de 1799 qui donne une mesure sans précédent de l'opiniâtreté, de la confiance en soi et de l'héroïsme du peuple haut-valaisan, mais qui, en même temps, le montre décapité et réduit à faire violence à ses chefs préférés pour les déterminer à accepter le commandement.

C'est qu'il n'a plus d'autre cadre qu'un sous-patriciat dont il a brisé le ressort en lui supprimant la possibilité d'étaler sa

Digitized by Google

grandeur, son luxe et son éclat. Les chefs des sociétés démocratiques pas plus que les autres ne sauraient agir sans ambition et sans but personnels.

Cette heure est significative, car elle est celle que le Valaisan occidental choisit, à la faveur des événements, pour dessaisir ses dominateurs des privilèges qu'ils s'étaient impitoyablement octroyés.

IV. — LE RAMEAU OCCIDENTAL

Toutes ces qualités d'énergie et de puissance collective particulières à la population du Haut-Valais sont un apport de l'infiltration allémanique qui se fit par les passages du Grimsel et de la Furka[1], comme le secret de son indépendance politique fut celui d'une action concertée entre les dixains, groupés selon le système fédératif propre à ces ressortissants des pays du Nord.

Pourquoi un semblable accord a-t-il toujours été et demeure-t-il impossible entre Bas-Valaisans ? C'est qu'ils n'ont point possédé les exemples constants de voisins immédiats comme ceux de la Suisse primitive, ni l'immixtion d'immigrants septentrionaux issus de ce régime du faisceau fédératif.

En effet, les Celtes, descendants des nomades de l'Asie, ne connaissaient que la tribu qui les groupait, et non la patrie, qui

[1] Les relations des Conchards avec les cantons de la Suisse primitive étaient anciennes. En 1378, une diète réunie à Lucerne décide de porter devant le Conseil de cette ville les différends, animosités, préventions et réclamations qu'ils ont vis-à-vis des juges, bourgeois et patriotes du Valais en dessus et en dessous du Deischberg.

Digitized by Google

était partout où ils plantaient leurs tentes. « Il y avait des peuplades, il n'y avait plus de nation celtique, déclare M. L. Will[1]; c'était une dislocation lamentable; les différents peuples, dépourvus de tout sentiment de solidarité, étaient incapables d'un effort commun. Jaloux les uns des autres, ils formaient, il est vrai, de vastes confédérations s'étendant dans des régions entières, mais ces vastes associations n'étaient faites que dans le but de disputer la suprématie aux confédérations rivales ».

Or, les deux races qui vinrent se superposer aux Celtes dans le Bas-Valais n'importaient pas de système politique aussi accentué que celui des Allémans; d'où il résulte que l'instinct celtique s'est si parfaitement conservé, que les Valaisans du Bas sont restés particulièrement jaloux et qu'ils ne s'unissent que pour abaisser ceux qui les gênent ou les ombragent, prêts à se diviser sitôt cette besogne accomplie.

« En effet, dit également M. Will, tous les peuples gaulois se trouvèrent placés dans la clientèle de Rome sans que leur position politique eût été sensiblement modifiée... La politique des Romains était bien simple et très rationnelle : ils se contentaient de ruiner la patrie nationale et de faire prospérer la patrie municipale ».

Quant aux Burgondes, qui pénétrèrent cette branche de la race valaisanne par la région du Léman, ils ne cherchèrent point à exercer d'influence politique; ils se laissèrent gagner par la civilisation supérieure des Romains, adoptèrent leur langue et prirent leurs lois pour modèle; « au bout de peu de générations, dit M. van Muyden, leur romanisation fut complète ».

La politique bas-valaisanne est restée, jusqu'à nos jours, toute empreinte de ces différents caractères. Ses hommes politiques sont issus d'un clan local ou de marchandages entre deux ou plusieurs de ces clans, lesquels tiennent rarement

---

[1] *La Grande Encyclopédie* (Celtes).

Digitized by Google

compte des supériorités. Lorsqu'on établit une liste, on veille à faire la part de chaque district, de chaque commune ou de chaque hameau, et, si le plus faible des éléments n'est pas représenté dans le corps politique par un des siens, il ne tarde pas à se désintéresser : à quoi bon la patrie si on le néglige, lui!

Il y a peut-être quelque à-propos à rappeler ici une observation faite déjà, à savoir que le Valaisan du Haut a érigé le moindre des hameaux en commune, ce qui a atténué ces petites compétitions et renforcé en même temps le cadre du district. Dans la partie romande, le district est au contraire tenu pour une subdivision vague ; l'on y est surtout préoccupé de la commune, et, si celle-ci n'a que 100 habitants, ce qui est rare, elle ne se pose pas moins en égale de celle qui en compte de 4 à 5.000.

C'est la politique de clocher, la plus pure qui se rencontre au monde, une politique entêtée, jalouse et mesquine, qui ne tient aucun compte des circonstances extérieures. Les montagnards du Bas-Valais qui se battent aux élections communales, s'intéressent très peu aux affaires générales du canton ; s'ils votent pour la députation au Grand Conseil, c'est qu'il vaut autant donner les places à leurs hommes que de les laisser aller à d'autres, à des « inconnus ».

Les circonstances subséquentes n'ont fait que maintenir et compliquer la difficulté de toute action commune entre Valaisans du Bas en vue d'arracher à leurs anciens dominateurs les vestiges de leur prépondérance. Quand l'heure arriva d'entrer dans la dernière étape de leur émancipation, le clergé, dont les Valaisans du Haut avaient eu l'habileté de ne point se séparer, en dépit de divers précédents historiques, scinda net le mouvement et force fut aux partisans de l'émancipation politique, qui n'avaient pas la force de se passer de lui, de renoncer à la poursuite de leurs revendications.

En résumé, le Haut-Valaisan est arrivé à concilier sa politique avec les vues du clergé, devenues unitaires depuis la Révolution, tandis que le Bas-Valaisan, bien qu'il soit seul à alimen-

Digitized by Google

ter l'opposition, en demeure bon gré mal gré le serviteur. C'est pourquoi la région allemande, en particulier, a toujours réussi à se garder plus d'influence dans le gouvernement, dans le clergé et dans la bureaucratie. Nous rencontrons bien là, une fois de plus, ce même type de ressortissant du dixain qui, ayant partagé durant des siècles le pouvoir des princes-évêques dont les droits temporels et spirituels lui ont de tout temps paru un peu difficiles à démêler, a su abaisser leur puissance, mettre fin à leurs empiétements et résister à leurs efforts sans pour autant cesser de transiger avec l'Eglise. La résistance rencontrée par le cardinal Schiner prouve, en particulier, leur esprit d'indépendance.

Il est vrai que les représentants du Bas ont su s'entendre depuis 1875 pour nommer des évêques ressortissants de leur région, mais le chapitre de la cathédrale veille encore avec le plus grand soin à se conserver les avenues et du canonicat et de l'épiscopat. D'ailleurs n'avons-nous pas vu que l'argument invoqué pour justifier cette préférence systématique est d'ordre purement matériel, puisqu'il repose sur le désir d'assurer à des familles bas-valaisannes la transmission des héritages épiscopaux.

V.— LA HAUTE MONTAGNE ET LA PLAINE

Nous avons bien saisi maintenant les différences de caractère fournies par ces deux variétés principales de la race. L'inventaire des hommes remarquables que le pays du Valais a produits et qui sont dignes de demeurer célèbres, tant par leur part prise aux événements politiques décisifs, que par leurs œuvres réelles de pensée, de science ou d'art, va confirmer ces observations, car, en général, le Haut-Valais a surtout

Digitized by Google

fourni des hommes d'Etat, des guerriers, des administrateurs, le Bas-Valais des observateurs, des chercheurs, des méditatifs.

Mais, cette distinction établie, il reste à en dégager une seconde : c'est que presque tous ces hommes, quel que soit leur mode de célébrité, sont nés à une altitude supérieure. Le cardinal Schiner était de Muhlibach, dans le dixain de Conches ; la famille Supersaxo qui, en plus de l'agitateur Georges dont nous avons parlé, a fourni au Valais l'un des évêques les plus habiles dans le gouvernement et à qui le pays doit d'avoir été définitivement arraché à l'influence de la Maison de Savoie, était aussi de Conches. Stockalper sortait de la vallée sauvage du Simplon ; Thomas Platter, le berger de chèvres, devenu l'un des plus illustres professeurs de l'Université de Bâle, descendait des flancs de la vallée de Viège ; son fils Félix fut un illustre naturaliste qui maintint la gloire du nom. De la vallée de Viège est aussi sorti Simon Steiner, parent des précédents, qui, vers la même époque, était professeur à Strasbourg. Dans la même vallée est né l'ingénieur Venetz, qui s'est spécialement occupé des glaciers, dont Jean-Pierre Perraudin, guide et chasseur de chamois du village le plus écarté de la vallée de Bagnes, venait de révéler au monde étonné l'œuvre lente et continue. Le capucin Furrer, auteur de la meilleure histoire du Valais, était du haut plateau d'Unterbäch. Sion s'attribue en vain les deux peintres Ritz et Blatter : ils sortent du district de Conches. De Conches également le plus célèbre fondateur de stations alpestres, Alexandre Seiler, à qui la vallée de Zermatt doit sa célébrité universelle. Pour la magistrature, il y a quelques exceptions et ici il faut — nous le reconnaissons — faire une part au type de la plaine. Maurice Barman, de Saillon, fut un des plus actifs directeurs du mouvement libérateur du Bas-Valais ; mais l'éclat des magistrats est fait de hasards, de chances et d'empiétements plutôt que de travail, d'initiative ou de talents. Leur œuvre, le plus souvent passive reste éphémère dans la plupart des cas autres que celui de Barman ; elle ne leur survit

Digitized by Google

guère. Au surplus, le chef militaire du même mouvement, Alexis Joris descendait de la vallée du Grand-Saint-Bernard. La plaine a produit des magistrats poètes : Louis Gross, Charles-Louis de Bons, mais le premier était originaire de la vallée du Trient; le monastère de Saint-Maurice, dont les membres les plus actifs sont toujours les montagnards, doit au chanoine Bourban — un montagnard de Nendaz — des recherches et des fouilles historiques sans lesquelles il fût indéfiniment demeuré ignorant de certains détails de sa propre histoire. Le chanoine Rion, observateur et botaniste distingué, était du val d'Hérens. Les vallées des abords du Grand-Saint-Bernard se signalent par une pléiade d'observateurs et de contemplatifs. Nous avons parlé de Perraudin, auteur des découvertes relatives au transport des blocs erratiques par les glaciers; la même vallée de Bagnes a produit le peintre Félix Corthey qui a trouvé sa voie artistique en parcourant l'Espagne comme soldat; Louis Gard, chansonnier satirique, célèbre dans le pays; les poètes Besse de Larzes père et fils, dont le dernier obtint quelque temps une grande vogue en France comme improvisateur. Sembrancher a donné naissance à plusieurs prêtres naturalistes plus ou moins savants, entre autres au botaniste Murith, qui eut plusieurs continuateurs. Etienne Cropt, auteur d'ouvrages divers sur le droit cantonal, était originaire de l'Entremont, et Numa Droz, de la Chaux-de-Fonds, autre montagnard, qui fut plusieurs fois président de la Confédération, expliquait son amour pour le Valais en rappelant que sa famille venait d'Orsières, commune alpestre habitée par une race dure et opiniâtre.

L'extrême Bas-Valais a produit les savants annalistes Pierre et Joseph de Rivaz, de même qu'Isaac de Rivaz que les journaux de la Suisse romande viennent de nous présenter comme le véritable inventeur des voitures automobiles — quoiqu'il dorme dès longtemps à l'abri des « méfaits » de ses disciples. Mais Saint-Gingolph, le village demi-valaisan et demi-savoyard, est, bien qu'assis au bord du Léman, une bourgade entièrement alpestre, tirant toute sa vie des forêts escarpées qui la domi-

Digitized by Google

nent et du lac qui baise ses pieds. Ce n'est plus la plaine, c'est le lac, dont les bûcherons constructeurs de bateaux de Saint-Gingolph approvisionnent et dirigent la flotte avec les gros bois tirés des pentes du Grammont. Ajoutons si l'on veut que le district de Monthey a produit un héros populaire, le Gros-Bellet et un prêtre savant, le vicaire Clément, mais cette initiative spontanée et cette énergie simpliste appartiennent aux hauteurs de la vallée d'Illiez.

VI. — RANG ET AVENIR DE LA RACE

De cet exposé un peu plus complet peut-être que ne l'eût exigé la clarté de ma démonstration, il résulte que le Haut-Valais doit à son passé historique des chefs et des meneurs politiques, et que le Bas-Valais, réduit à laisser les individualités sans appui, a tourné son intelligence vers la contemplation, la recherche, l'observation et la critique. Mais dans l'un comme dans l'autre des deux cas, c'est la région supérieure qui est la source de tout effort.

Toutefois, de nos jours, l'effort est-il suffisant pour qu'un homme parvienne à se révéler surtout dans ces régions supérieures où le fait d'alimenter annuellement son grenier sans acheter rien et d'hiverner quatre vaches constitue une grosse fortune ? Dès que toutes les énergies sont absorbées par le souci de la vie matérielle et que le plus fortuné épuise sa pensée à maintenir son équilibre, en blâmant celui qui introduit la moindre nouveauté dans le manger, dans le vêtement, dans l'habitation, dans les préoccupations de l'esprit, quel résultat peut-on espérer ? On aura par-ci par-là des gens qui réfléchissent, mais de là à innover ! Car on ne sera pas injuste à l'égard de l'innovateur, on sera féroce. Et comme toute la classe dirigeante recherche

Digitized by Google

les faveurs du peuple, elle se garde de dissiper de telles préventions. De là une action routinière et immobile chez le peuple et une inaction invétérée chez les chefs. Il n'y aurait peut-être pas à cela danger proprement dit, si le pays ne se modifiait sans eux, ne se développait de mille manières en dehors d'eux et presque malgré eux.

Or, si, après quarante années durant lesquelles la trouée du Simplon fut sans cesse prévue, la race n'a presque rien su prévoir, préparer, exécuter et modifier en vue de la transformation qui en résulterait, c'est qu'elle ne peut venir à bout de son impuissance et qu'elle est résignée à céder le pas à d'autres races pour la direction des entreprises techniques qui semblent devoir se multiplier en Valais. Que peut-on raisonnablement attendre de ce peuple bouclé dans l'étroite ceinture du clan et qui, en lutte continuelle avec l'avalanche, le torrent, l'éboulement, n'a su ni perfectionner ni simplifier aucun de ses moyens de résister aux caprices des lois de la nature? D'ailleurs, comment aurait-il pu le savoir, dirigé qu'il est par une classe supérieure de prêtres et de légistes peu soucieux de le voir grouper ses efforts et tout au plus capables de lui donner, les premiers un enseignement moral, les autres des avis captieux et tarifés? De telles classes supérieures ne créent pas de moyens d'existence. Sans doute elles essaient de se ressaisir, mais la ruine de l'ancien patriciat, la pléthore et la dépréciation des juristes, la gêne qui en est résultée ont plus contribué à cette détermination que la sagesse et la préoccupation de l'avenir du pays. Au surplus, si l'espace d'une génération suffit pour mettre l'ingénieur à la place de l'avocat, le géomètre à celle du notaire, l'agronome à celle du spéculateur parasitaire, le même espace ne peut suffire à l'édification des fortunes, sans lesquelles un patronat si subitement éclos est vite embarrassé, non plus qu'à la suppression des instincts ataviques formés par un milieu isolé des grandes affaires et imbu des usages et des préjugés d'un pays fermé.

Il nous est ainsi permis de prévoir, quoiqu'il nous en coûte,

Digitized by Google

que le rôle de la race dans la direction de ses futures destinées sera plutôt effacé. Ce qui se passe nous montre l'agriculture elle-même se développant sous l'initiative d'immigrants et à l'aide de fonds étrangers au Valais. Les entreprises minières, de forces électriques et de chemins de fer régionaux ne sont pas davantage conçues par des Valaisans. Tout au plus est-il permis de prévoir que les techniciens indigènes feront d'excellents lieutenants au service des mêmes entreprises et que le peuple formera une vaillante armée de manœuvres.

Telle est, exposée dans ses diverses manifestations, la vie de ce peuple jadis refoulé dans la plus profonde impasse de la chaîne alpestre et que demain l'outil du mineur aura placé au bord d'une des principales routes du monde.

Il était temps, me semble-t-il, que quelqu'un s'attachât à le suivre dans les différentes manifestations de sa vie sociale et de noter ce qu'il a été, ce qu'il est resté jusqu'à ce jour et, dans une certaine mesure, ce qu'il saura devenir lorsque des rapports suivis avec d'autres races commenceront à le modifier un peu plus profondément que n'est parvenue à le faire cette ère de cinquante années de chemins de fer.

C'est ici le lieu de se demander si la part active de ce peuple dans l'avenir sera mesurée au rang auquel les conditions générales du sol et la position géographique du pays lui permettraient de prétendre ? — Nos remarques attestent qu'on n'est que médiocrement fondé à le présumer.

Sans doute, le peuple du Valais, pris dans son ensemble, est actif, valeureux, endurant, tenace et nous voudrions pouvoir compter qu'un rang digne de son passé lui soit réservé dans son développement à venir. Puissions-nous nous tromper en exprimant ces doutes, car il y a évidemment dans cette race robuste et forte des réserves de volonté, d'énergie et de puissance ! Mais ne venons-nous pas de constater que le soldat est paralysé en son moindre mouvement par la présence même d'un trop

Digitized by Google

grand nombre de chefs ? En sorte que cette œuvre sociale, considérable dans le passé, est malheureusement engourdie et intermittente. Les résultats de l'effort commun de la race ont pu être merveilleux en des temps où le niveau intellectuel de toutes les races voisines était proportionné et stable, où nul épi n'émergeait de la toison régulière du champ, où le jet qui surpassait le niveau général était tenu comme d'origine supérieure. Aujourd'hui, un tel mode de classement serait d'autant plus compliqué que tout diffère, que de la poignée échappée de la main du semeur, il n'est pas deux grains de semblables et que deux souches, mêmes jumelles, ne lèvent côte à côte que pour prendre des directions tout opposées.

Il reste tout au plus à savoir si le pays gagnera ou perdra à un changement de patronage économique désormais inévitable dont surgira, non moins inévitablement, un nouvel état-major politique.

C'est là une question à laquelle il appartiendra à d'autres, sinon à nous-mêmes, de répondre quelque jour.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Préface.

LE PEUPLE DU VALAIS 1

I. — Configuration du Pays 11
i. Le Rhône et ses affluents 12
ii. Les productions du sol. 15
iii. Les productions animales 22

II. — Conditions du Travail 26
i. Régions de la simple récolte 28
ii. Régions de la simple récolte modifiée par le labour 33
iii. Landes de la plaine, colmatages et bas coteaux. 45

III. — Répartition de la Propriété 49
i. Biens de bourgeoisie. 53
ii. Biens syndicaux. 64
iii. Biens particuliers. 66

IV. — Constitution de la Famille. 71
i. Dégénérescence du patriarcat. 72
ii. Fréquentation et mariage 76
iii. Autorité paternelle amoindrie. 78
iv. Solidarité familiale. 81

Digitized by Google

V — La Vie intime 86

i. Habitation et travail intérieur 86
ii. Nourriture 95
iii. Habillement 97
iv. Hygiène 98
v. Récréations 100
vi. Phases de l'existence 105

VI. — Industrie et Commerce 108

i. Industries locales 109
ii. Industrie expansive 111
iii. Commerce 113
iv. Banque 122

VII. — Culture intellectuelle 125

i. Légistes et magistrats 129
ii. Techniciens, savants, artistes 132
iii. Instituteurs 137
iv. Le clergé 151

VIII. — La vie publique 151

i. Le clan 155
ii. La commune 163
iii. La cité 172
iv. L'Etat cantonal 175
v. La Confédération 185

IX. — Expansion et rapports de la Race 189

i. Emigration intérieure et temporaire . . . 191
ii. Emigration lointaine et prolongée 199
iii. Influence étrangère 210

X. — Histoire de la Race 214

i. Le peuplement du Valais 215
ii. Unité persistante de la race 219
iii. Le rameau oriental 223
iv. Le rameau occidental 230
v. La haute montagne et la plaine du Rhône . 233
vi. Rang et avenir de la race 236

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A.-P. 36
Vergriffen

Digitized by Google

EN VENTE

à la Librairie A. JULLIEN, à Genève

ANDREVILLE (J.-E. d'). *La Flore valaisanne*, in-16	Fr.	2 —
ANDREVILLE (J. E. d') et MANDROT (DUC. *Armorial historique du canton du Valais*, frontispice, texte et 30 planches, comprenant 300 blasons en couleurs, rehaussés d'or et d'argent, in-4° en feuilles.	»	15 —
— relié pleine toile rouge	»	20 —
CHEVRIER, L. *Scènes valaisannes*, in-12	»	3 50
— *Les Veillées des Mayens*, légendes valaisannes, in-16, illustré	»	2 50
CÉRESOLE, A. *Führer von Zermatt und Umgebung*, in-8°, illustrier.	»	2 50
— *Zermatt et ses environs*, description, histoire et légendes, 2 cartes, 56 illustrations, panoramas et vues, in-8°, toile	»	4 50
COQUOZ, L. *Guide et Légendes de Salvan*, in-12, illustré	»	2 50
— *Histoire et description de Salvan-Finx-Hauts*, in-12	»	2 —
DU BOIS-MELLY. *Mémoire sur l'Industrie des Fromages en Valais* (1798-1799), in-12	»	2 —
FAUCONNET. *Excursions botaniques dans le Haut-Valais*, in-8°	»	2 —
FAVRE, EMILE. *Faune des Coléoptères du Valais*, in-4°	»	25 —
— *Faune des Macro-Lépidoptères du Valais*, in-8°	»	6 —
— *Guide du Botaniste sur le Simplon*, in-16	»	3 50
FRANZONI, ALBERT. *L'Aqueduc ou Bisse de Savièse en Valais*, album in-folio, illustré de 16 dessins gravés sur bois, cartonné	»	8 —
FURRER. *Histoire du Valais*, trad. H. DE ROSS, tome I (seul paru), in-16	»	3 —
GAY, H. *Histoire du Vallais*, 2e édit. joli vol. in-8°, couverture couleurs, broché, 4 fr., cartonné	»	5 —
— *Mélanges d'histoire vallaisanne*, in-12	»	1 50
— *Notice sur les Nobles de Blonay, majors de Lausanne*, in-8°	»	1 —
— *Vallis Penninæ antiquitates*, in-8°	»	1 —
GREMAUD, J. *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, 8 vol. in-8°.	»	64 —
GROSS, JULES. *Au Grand-Saint-Bernard*, drame et poésies, in-8°	»	2 50
— *Saint-Maurice et la légion Thébenne*, drame, in-8°	»	2 —
HUNZIKER. *La Maison Suisse d'après ses formes rustiques et son développement historique*, 1er volume, *Le Valais*, trad. par J. BRUILLET, beau vol. in-8°, illustré de 234 vues, plans, etc.	»	12 —
MARIE (Mlle M. TROLLIET). *Le génie des Alpes valaisannes*, in-12, relié toile	»	3 —
MÉNOD, JULES. *Grand Guide du Valais*, pittoresque et illustré avec gravures et une carte, in-16, 370 pages	»	4 25
— *Zermatt et le Cervin*, guide illustré, Description, Histoire, Légende, Ascensions, Botanique, Géologie, Faune avec illustrations et cartes, in-16, 72 p.	»	2 50
RAMEAU (Publié). *Histoire de Saint-Sigismond, roi de Bourgogne et martyr*, in-16	»	1 50
— *Le Vallais historique, châteaux et seigneuries*, in-4°	»	1 —
RIGGENBACH, LOUIS. *Documents pour servir à l'histoire contemporaine du canton du Valais*, in-8°	»	2 —
RILLIET DE CONSTANT, L. *Une Année de l'Histoire du Valais*, (Guerre civile de 1840), in-8°, 2 cartes	»	2 50
— *Novembre et Décembre 1844. Fribourg, Valais et la première diversion*, in-8°, plan	»	2 50
ROIS. *Guide du botaniste en Valais*, in-16	»	0 —
RITAZ (Ch. F. ed), *Mémoires historiques sur l'occupation militaire en Valais par le général Turreau*, in-8°, portrait	»	1 —
ROSEN (NOELLAT). *Saxe-Fée et la vallée de la Viège de Saxe*, nombreuses illustrations de LAUSUNE et ARLAUD, beau vol., in-4°	»	20 —
TISSIÈRE. *Guide du botaniste sur le Grand-Saint-Bernard*, in-16	»	2 —
WOLFF ET CERESOLE. *Valais et Chamonix*, fort in-16, illustré	»	12 —

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
BOOK DUE
MAY 4
CANCELLED
APR 8 1984
ADWDF 4/16

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 515 894

Digitized by Google